



PIMCO Funds: Global Investors Series plc Prospectus

14 octobre 2015

PIMCO Funds : Global Investors Series plc est une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc, dont les noms figurent dans le Prospectus, à la rubrique « Administrateurs de la Société et Gestionnaire » acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

LE PRÉSENT PROSPECTUS EST IMPORTANT. SI VOUS AVEZ DES DOUTES QUANT AU CONTENU DE CE PROSPECTUS ET DE TOUT SUPPLÉMENT Y AFFÉRENT, QUANT AUX RISQUES QU'IMPLIQUE L'INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ OU AU CARACTÈRE APPROPRIÉ DE L'INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER VOTRE COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES, VOTRE BANQUIER, VOTRE AVOCAT, VOTRE COMPTABLE OU AUTRE CONSEILLER FINANCIER INDÉPENDANT.

Les termes définis utilisés dans le présent Prospectus et tout Supplément y afférent ont le sens qui leur est donné dans la section « **Définitions** ».

Agrément de la Banque centrale

La Société est une société d'investissement à compartiments multiples avec séparation des engagements entre ses différents compartiments, constituée le 10 décembre 1997. Elle est agréée en Irlande par la Banque centrale en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Réglementation européenne de 2011 (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (I.S. Numéro 352 de 2011), telle qu'amendée. **Cet agrément ne constitue pas un aval ou une garantie de la Société accordée par la Banque centrale et celle-ci ne peut être tenue responsable du contenu du présent Prospectus. L'agrément de la Banque centrale ne constituera pas une garantie quant à la performance de la Société et la Banque centrale ne sera pas responsable de la performance ou de la défaillance de la Société.**

Le Prospectus

Le présent Prospectus et tout Supplément y afférent ne peuvent servir aux fins d'offre ou de sollicitation dans une juridiction ou dans une circonstance dans laquelle cette offre ou cette sollicitation serait illégale ou interdite.

Une information donnée, ou une déclaration faite par une société de courtage, un vendeur ou une autre personne, qui ne figure pas dans le présent Prospectus ou dans un rapport annuel et dans les comptes de la Société qui en font partie, doit être considérée comme non autorisée et donc non fiable. Ni la diffusion du présent Prospectus, ni l'offre, l'émission ou la vente d'Actions ne constituera en aucun cas une déclaration que les informations contenues dans le présent Prospectus ou tout Supplément y afférent sont correctes à tout moment après la date de ce Prospectus. Le présent Prospectus peut faire l'objet, de temps à autre, de mises à jour et il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'informer auprès du Gestionnaire de la publication ultérieure d'un Prospectus ou d'un Supplément y afférent, ainsi que de la publication d'un rapport et des comptes de la Société.

Le présent Prospectus et tout Supplément y afférent peuvent être traduits dans d'autres langues. Une traduction comportera exclusivement les mêmes informations et aura le même sens que la version en anglais du Prospectus et de tout Supplément y afférent. En cas de divergence entre la version en anglais du Prospectus et de tout Supplément y afférent et leur version dans une autre langue, la version en anglais prévaudra, sauf dans la mesure (et uniquement dans la mesure) imposée par les lois d'une juridiction, y compris les règlements ou prescriptions de la Banque centrale de ladite juridiction dans laquelle les Actions sont vendues, où tout acte fait sur le fondement de la publication du Prospectus/Supplément dans une langue autre que l'anglais, la version du Prospectus/Supplément sur le fondement de laquelle cet acte a été réalisé prévaudra.

Vous trouverez un tableau présentant en détail chaque Fonds et leurs Catégories d'Actions respectives proposées, ainsi que la devise dans laquelle ces Catégories sont libellées, dans le Supplément afférent à chaque Fonds. Dans chaque Catégorie, la Société peut émettre totalement ou partiellement des Actions de distribution (Actions donnant droit aux bénéficiaires), des Actions de Distribution II (visant à générer un rendement amélioré) ou des Actions de capitalisation (Actions donnant lieu à la capitalisation des bénéficiaires).

Du fait que la valeur et les revenus des Actions de la Société peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse, il se peut que vous ne récupériez pas le montant initial de votre investissement dans la Société. Nous vous recommandons de réfléchir aux risques qu'implique l'investissement avant d'investir dans la Société. L'écart à tout moment entre le prix de vente et le prix de rachat des Actions implique que l'investissement dans un Fonds doit être envisagé sur un horizon de moyen à long terme. Veuillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux », « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement ».

Il est conseillé aux investisseurs potentiels de se renseigner quant aux (a) implications fiscales possibles, (b) aux obligations juridiques, (c) aux restrictions de change ou de contrôle des changes, et (d) aux agréments ou formalités

gouvernementaux ou autres requis qu'ils peuvent rencontrer en vertu des lois de leur pays d'immatriculation, citoyenneté, résidence ou domicile, susceptibles de s'appliquer à la souscription, l'achat, la détention ou la cession des Actions.

Lorsque cela est permis par la loi ou la réglementation applicable, un intermédiaire ou un conseiller fournissant des conseils financiers peut imposer des frais ou commissions relatifs à l'investissement d'un Actionnaire dans la Société, par exemple des frais de suivi. Au cas où la loi ou la réglementation applicable exclut spécifiquement le paiement ou la réception d'une telle commission ou de tels frais relatifs aux Catégories d'Actions de la Société à laquelle ils offrent des conseils, les intermédiaires ou les conseillers doivent garantir le respect desdites restrictions. À cet égard, l'intermédiaire ou le conseiller doit être convaincu qu'il se conforme à toutes les lois et réglementations applicables, notamment que les frais et commissions se rapportant aux Catégories d'Actions concernées lui permettent de respecter les réglementations et lois applicables.

Les Résidents irlandais ou les Résidents habituels en Irlande peuvent acquérir des Actions sous réserve qu'elles soient achetées et détenues par l'intermédiaire d'un Système de compensation reconnu. Les Résidents irlandais exonérés peuvent acheter des Actions directement auprès de la Société. Il sera demandé aux souscripteurs qui sont Résidents irlandais, Résidents habituels en Irlande ou Résidents irlandais exonérés de certifier leur situation à cet égard.

Cotation à la Bourse irlandaise

Certaines Catégories d'Actions sont cotées à la Bourse irlandaise. Les renseignements relatifs aux cotations figurent dans le Supplément concerné afférent à chaque Fonds. Aucune demande n'a été formulée pour coter les Actions de la Société sur une autre Bourse. Les Administrateurs n'anticipent pas le développement d'un marché secondaire actif pour les Actions.

Ni l'admission des Actions de la Société à la cote officielle d'une bourse et leur négociation sur le principal marché de valeurs mobilières, ni l'approbation du Prospectus conformément aux obligations relatives à la cotation à la Bourse irlandaise, ne constitueront une garantie ou une déclaration par ladite Bourse irlandaise de la compétence des prestataires de services ou d'une autre partie liée à la Société, de la pertinence des informations contenues dans le présent Prospectus ou du caractère approprié de la Société à des fins d'investissement.

États-Unis d'Amérique

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la Loi de 1933. Elles ne sont pas et ne seront pas non plus éligibles en vertu de statuts d'un État, et les Actions ne peuvent être transférées, proposées ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions) ou à, ou en faveur d'une Personne des États-Unis (au sens de la Réglementation S de la Loi de 1933) sauf à être enregistrées ou faire l'objet d'une exemption. La Société n'est pas et ne sera pas enregistrée au titre de la Loi de 1940, et les investisseurs ne bénéficieront pas de l'avantage de l'enregistrement en vertu de la Loi de 1940. La Société se réserve le droit de faire un placement à titre privé de ses Actions auprès d'un nombre limité ou d'une catégorie de Personnes des États-Unis. Les Actions n'ont pas reçu l'agrément de, et n'ont pas été rejetées par, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, une autre commission des valeurs mobilières d'un État ou autre autorité de réglementation des États-Unis et aucune des autorités précitées n'a contrôlé ou validé le fond de cette offre ou l'exactitude et le caractère approprié des présents documents d'offre. Toute déclaration contraire est illégale.

En vertu des Statuts, les Administrateurs ont le pouvoir d'imposer des limites à la détention des Actions par (et donc au rachat d'Actions détenues par) ou au transfert d'Actions à une Personne des États-Unis (à moins d'exceptions en vertu des lois des États-Unis) ou par une personne qui viole les lois ou les prescriptions d'un pays ou d'une autorité publique ou par une/des personne(s) dont les circonstances (concernant cette/ces personne(s) directement ou indirectement et prise(s) individuellement ou ensemble ou en conjonction avec d'autres personnes, liées ou non, ou toute autre circonstance que les Administrateurs jugent appropriée) ce qui, selon les Administrateurs, pourrait soumettre la Société à l'impôt ou lui causer un préjudice financier que la Société n'aurait pas supporté autrement.

Tous les Actionnaires ont le droit de bénéficier des dispositions de l'Acte constitutif et des Statuts de la Société, sont liés par celles-ci et sont supposés les connaître. Des exemplaires de ces dispositions sont disponibles sur demande au siège social de la Société et auprès de l'Agent administratif.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions sur les Fonds, veuillez contacter l'Agent administratif à l'adresse et au numéro de téléphone figurant sur la dernière page de couverture du présent Prospectus.

Restrictions à la vente dans certaines juridictions

Avis à l'attention des résidents australiens

La Société n'est pas enregistrée en tant que société étrangère en Australie. La remise du présent Prospectus à quiconque ne constitue pas une offre d'Actions à l'égard d'une quelconque personne ne pouvant légalement faire l'objet d'une telle offre ou sollicitation. Une telle offre ou sollicitation ne sera adressée à une personne en Australie que si cette personne est : (i) un investisseur averti ou professionnel aux fins de l'article 708 de la **loi australienne sur les sociétés** (*Corporations Act of Australia*) ; et (ii) un client de gros aux fins de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés (la « Loi sur les sociétés »). Le présent Prospectus n'est pas destiné à être distribué ou remis, directement ou indirectement, à une quelconque autre catégorie de personnes en Australie (notamment à quiconque a qualité de client de détail aux fins de la Loi sur les sociétés). Aucune personne appartenant à une telle autre catégorie ni aucun client de détail n'est habilitée à souscrire ou à détenir des Actions de la Société. Les investisseurs en Actions de la Société ne disposent pas d'un droit de rétractation ou de droits similaires.

Le présent Prospectus ne constitue pas un document d'information au sens du chapitre 6D de la Loi sur les sociétés ni une brochure d'information produit au sens de la partie 7.9 de la Loi sur les sociétés. Il ne doit pas contenir, et ne contient pas, toutes les informations requises dans le cadre d'un tel document ou d'une telle brochure et n'a pas été déposé auprès de la Commission australienne des valeurs mobilières et des investissements (*Australian Securities and Investments Commission*). Toute personne au bénéfice de laquelle des Actions sont émises ou à laquelle des Actions sont vendues ne doit pas, pendant les douze mois suivant l'émission, proposer, transférer ou céder ces Actions à des investisseurs en Australie, sauf dans les cas où la Loi sur les Sociétés ne prévoit pas d'obligation d'information des investisseurs.

Aucune personne mentionnée dans le présent Prospectus, autre que PIMCO Australia Pty Ltd, ne possède de licence pour la prestation de services financiers en Australie. Les informations contenues dans le présent Prospectus ont été préparées sans égard aux objectifs d'investissement, à la situation financière ou aux besoins spécifiques d'un quelconque investisseur. Les destinataires de ce Prospectus sont invités à le lire, à effectuer leurs propres analyses et à envisager la nécessité de consulter un conseiller indépendant quant aux conséquences juridiques, financières et fiscales d'une participation dans un Fonds de ce type avant de prendre toute décision d'investissement. Le présent Prospectus n'a pas été préparé spécifiquement à l'attention des investisseurs australiens. Il (i) contient des références à des montants en dollars qui ne sont pas exprimés en dollars australiens ; (ii) peut contenir des informations financières qui ne sont pas préparées conformément aux lois ou pratiques en vigueur en Australie ; (iii) peut ne pas traiter des risques liés aux investissements en devises étrangères ; et (iv) n'aborde pas les questions concernant la fiscalité australienne. Aucun élément du présent Prospectus ne constitue un engagement, une déclaration ou une garantie quant à un quelconque événement futur ni ne peut être considéré comme tel.

SOMMAIRE

DÉFINITIONS	7
INTRODUCTION ET SYNTHÈSE	20
LA SOCIÉTÉ	20
DURATION	20
NOTATIONS DE CREDIT	21
INDICE	21
OBJECTIFS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	22
GENERALITES	22
INVESTISSEMENTS CROISÉS	23
POUVOIRS D'EMPRUNT	23
GESTION DE PORTEFEUILLE EFFICACE	24
FACTEURS DE RISQUES GÉNÉRAUX	26
CARACTÉRISTIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS AUX TITRES, PRODUITS DÉRIVÉS ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT	37
INFORMATIONS CLÉS CONCERNANT LES TRANSACTIONS D' ACTIONS	50
COMMENT ACHETER DES ACTIONS	51
CATEGORIES ET TYPES D' ACTIONS	51
ACTION DE DISTRIBUTION II	52
CATEGORIES COUVERTES.....	53
CATÉGORIES PARTIELLEMENT COUVERTES.....	53
CATÉGORIES EXPOSÉES AUX DEVISES.....	53
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA COUVERTURE DES CATÉGORIES D' ACTIONS	53
SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	54
COMMENT PROCÉDER AU RACHAT D' ACTIONS	58
COMMENT ÉCHANGER DES ACTIONS	61
TRANSACTIONS DES FONDS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS	63
CALCUL ET SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE	64
VALEUR NETTE D'INVENTAIRE.....	64
CALCUL	64
SWING PRICING	66
SUSPENSION.....	67
PUBLICATION DU PRIX DES ACTIONS	68
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	69
GESTION ET ADMINISTRATION	70
ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ ET GESTIONNAIRE	70
GESTIONNAIRE	71
CONSEILLERS EN INVESTISSEMENT	71
DEPOSITAIRE	72
AGENT ADMINISTRATIF	72
DISTRIBUTEURS	72
AGENTS PAYEURS/ REPRESENTANTS/ DISTRIBUTEURS SECONDAIRES	73
COMMISSIONS ET FRAIS	74
COMMISSION DE GESTION PAYABLE AU GESTIONNAIRE	74
COMMISSION DE GESTION.....	74
COMMISSION DE GESTION AFFÉRENTE AUX CATEGORIES Z.....	75
INVESTISSEMENT DANS D'AUTRES ORGANISMES D'INVESTISSEMENT COLLECTIF LIÉS AU GESTIONNAIRE	75
FRAIS DE SERVICE	75
FRAIS DE COMMERCIALISATION	76
COMMISSION DE DISTRIBUTION.....	76
FRAIS DE CONSTITUTION	76
REMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	76
AUTRES FRAIS	77
LIMITATION DES DÉPENSES (INCLUANT LA RENONCIATION ET LA RECUPERATION DE LA COMMISSION DE GESTION)	77
CONCERNANT LES TRANSACTIONS PORTANT SUR LES ACTIONS	77
AUGMENTATION DES FRAIS.....	77
SOFT COMMISSIONS	78
FISCALITÉ	79

RAPPORTS, COMPTES ET PUBLICATION DES PARTICIPATIONS	93
INFORMATIONS GÉNÉRALES	94
CONSTITUTION ET CAPITAL SOCIAL	94
ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	94
FORME DES ACTIONS, CERTIFICATS D’ACTIONS ET TRANSFERT D’ACTIONS	98
LITIGES ET ARBITRAGES	98
INTERETS DES ADMINISTRATEURS	98
CONTRATS IMPORTANTS.....	99
DOCUMENTS A CONSULTER	101
ANNEXE 1 – MARCHÉS RÉGLEMENTÉS.....	102
ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES NOTATIONS DES TITRES.....	107
ANNEXE 3	114
ANNEXE 4 – RESTRICTIONS D’INVESTISSEMENT	115

DÉFINITIONS

Dans le présent Prospectus, les mots et phrases suivants auront le sens qui leur est donné ci-dessous :

« Loi de 1933 »	désigne la Loi des États-Unis sur les valeurs mobilières de 1933, telle qu'amendée.
« Loi de 1940 »	désigne la Loi des États-Unis de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée.
« Actions de capitalisation »	désigne une Action pour laquelle le revenu d'un Fonds est capitalisé et non distribué.
« Catégories Administratives »	désigne les Actions des Catégories Administratives de la Société présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
« Agent administratif »	désigne Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited ou toute(s) autre(s) personne(s) dûment appelée(s) actuellement Agent administratif pour lui succéder.
« ADR »	désigne les certificats américains d'actions étrangères.
« Formulaire de demande »	désigne un formulaire de demande d'Actions que les souscripteurs doivent remplir, tel que prescrit par la Société de temps à autre.
« Statuts »	désigne les Statuts de la Société.
« AUD »	désigne le dollar australien, la devise ayant cours légal en Australie.
« Devise de référence »	désigne la devise de comptabilité d'un Fonds, telle que précisée dans le Supplément afférent audit Fonds.
« BRL »	désigne le real brésilien, la devise ayant cours légal au Brésil.
« Jour ouvré »	désigne un jour où les banques sont ouvertes à Dublin, Irlande, ou tout autre jour qui peut être défini par la Société, avec l'accord du Dépositaire.
« CAD »	désigne le dollar canadien, la devise ayant cours légal au Canada.
« Banque centrale »	désigne la Banque centrale d'Irlande ou toute autorité de surveillance lui succédant.
« CHF »	désigne le franc suisse, la devise ayant cours légal en Suisse.
« CLP »	désigne le peso chilien, la devise ayant cours légal au Chili.
« Catégorie »	désigne une catégorie d'Actions de la Société. Les Catégories dont il est question dans le présent Prospectus et tout Supplément y afférent et qui sont proposées par la Société sont précisées dans ce Prospectus et dans tout Supplément, modifiés ou complétés de temps à autre.
« Catégorie H Institutional »	désigne les Actions des Catégories H Institutional de la Société présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
« Société »	désigne PIMCO Funds: Global Investors Series plc, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, constituée en

Irlande en vertu de la Loi de 2014 sur les sociétés.

- « **Personne liée** » désigne les Administrateurs, le Gestionnaire, les Conseillers en investissement, l'Agent administratif, le Dépositaire, un Distributeur, un Actionnaire, ainsi que leurs filiales, représentants légaux, associés, agents ou délégués respectifs.
- « **Courts Service** » le *Courts Service* est chargé de l'administration des devises sous le contrôle ou soumises à une ordonnance des tribunaux.
- « **Dépositaire** » désigne Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited ou toute(s) autre(s) personne(s) dûment appelée(s) actuellement Dépositaire pour lui succéder.
- « **Catégories exposées aux devises** » désigne les Actions exposées aux devises de la Catégorie Institutional, la Catégorie Investor, la Catégorie Administrative, la Catégorie H Institutional, la Catégorie G Institutional, la Catégorie E, la Catégorie G Retail, la Catégorie M Retail, la Catégorie T, la Catégorie Z, la Catégorie R et la Catégorie S (ou toute autre catégorie établie dans le Supplément de chaque Fonds) de la Société, tel qu'établi dans le Supplément de chaque Fonds, chacune une « Catégorie exposée aux devises ».
- « **CZK** » désigne la couronne tchèque, la devise ayant cours légal dans la République tchèque.
- « **Jour de transaction** » désigne pour un Fonds le ou les jour(s) qui sera/seront précisé(s) dans le Supplément afférent audit Fonds, sous réserve qu'il y ait au moins, dans tous les cas, un Jour de transaction par quinzaine. Les Administrateurs ont délégué à PIMCO le pouvoir de modifier la fréquence des Jours de transaction pour chaque Fonds. Toute modification de la fréquence des Jours de transaction sera approuvée préalablement par le Dépositaire et notifiée à l'avance aux Actionnaires du/des Fonds concerné(s).
- Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs d'un Fonds. Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées de Fonds pendant l'année.
- « **Heure limite de réception des ordres** » désigne l'heure à laquelle une demande de souscription ou de rachat d'Actions au titre d'un Jour de transaction doit être reçue afin qu'elle soit exécutée ledit Jour de transaction.

L'Heure limite pour toutes les Catégories d'Actions est 16 heures, heure de Dublin, le Jour de transaction (ou toute heure spécifiée dans le Supplément afférent à ce Fonds) pour lequel les demandes sont faites directement auprès de l'Agent administratif. Si les souscriptions d'Actions sont faites par l'intermédiaire des agents du Distributeur ou d'autres intermédiaires, ceux-ci peuvent imposer des heures limites antérieures pour la réception des demandes.

Les Administrateurs ont autorisé PIMCO à avancer l'Heure limite de réception des ordres lorsque les principaux marchés obligataires ferment tôt à la veille d'un jour férié généralement observé par les opérateurs de ces marchés ou dès lors qu'un événement échappant au contrôle de la Société entraîne une fermeture anticipée des principaux marchés obligataires. Bien qu'elle y soit autorisée, PIMCO n'est pas tenue d'avancer l'Heure limite de réception des ordres dans les circonstances exposées ci-avant.

« Administrateurs »	désigne les Administrateurs de la Société.
« Commission de distribution »	désigne les frais de distribution que des Actions de Catégorie T du Fonds paient au Distributeur et qui peuvent servir à rembourser des consultants financiers, sociétés de courtage et autres intermédiaires au titre des services rendus à des Actionnaires qui détiennent des Actions de Catégorie T d'un Fonds concerné.
« Distributeur »	désigne PIMCO Europe Ltd et/ou PIMCO Asia Pte Ltd et/ou PIMCO Australia Pty Ltd.
« DKK »	désigne la couronne danoise, la devise ayant cours légal au Danemark.
« Catégories E »	désigne les Actions des Catégories E de la Société présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds, chacune une « Catégorie E ».
« Lié(s) économiquement à »	désigne, pour le Conseiller en investissement, un instrument lié économiquement à un pays si l'émetteur est le gouvernement de ce pays (ou une agence ou un intermédiaire de ce gouvernement), ou si l'émetteur est constitué en vertu des Lois de ce pays. En ce qui concerne les instruments du marché monétaire, certains d'entre eux sont jugés liés économiquement à un pays si l'émetteur ou le garant est instrument du marché monétaire est constitué en vertu des Lois de ce pays. De manière générale, le Conseiller en investissement considère que les instruments dérivés sont liés économiquement à un pays si l'actif sous-jacent est composé de devises de ce pays (ou de paniers ou d'indices de ces devises), ou s'ils sont des instruments ou des titres émis par le gouvernement de, ou des émetteurs constitués en vertu des Lois de, ce pays.
« EDR »	désigne les certificats européens d'actions étrangères.
« EEE »	désigne l'Espace économique européen (l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).
« Titres de capital »	désigne les actions ordinaires, les actions privilégiées, les titres convertibles et les ADR, GDR et EDR correspondant à ces titres.
« UE »	désigne l'Union européenne.
« euro(s) » ou « EUR »	désigne l'euro, l'unité de la devise unique européenne, la devise ayant cours légal dans les États membres (à l'exception de la Bulgarie, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la République slovaque, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de la Suède).
« Commission d'échange »	désigne la commission payée par les Actionnaires des Catégories H Institutional, E, M Retail, G Retail et R. La Commission d'échange est généralement due au Distributeur et/ou reversée aux courtiers participants, à certaines banques et autres intermédiaires financiers dans le cadre de l'échange des Catégories H Institutional, E, M Retail, G Retail et R. La Commission d'échange est détaillée dans la rubrique « Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions ».
« Investisseur irlandais exonéré »	désigne : <ul style="list-style-type: none"> • un régime de retraite qui est un régime exonéré agréé au sens de la section 774 de la Loi fiscale (<i>Taxes Act</i>) ou un contrat de rente annuelle ou un régime de retraite en fiducie auquel s'applique la section 784 ou 785 de la Loi fiscale ;

- une société exerçant une activité d'assurance vie au sens de la section 706 de la Loi fiscale ;
- un organisme d'investissement au sens de la section 739B(1) de la Loi fiscale ;
- un régime d'investissement spécial au sens de la section 737 de la Loi fiscale ;
- un organisme caritatif dont le statut juridique est mentionné à la section 739D(6)(f)(i) de la Loi fiscale ;
- une société d'investissement à capital variable à laquelle s'applique la section 731(5)(a) de la Loi fiscale ;
- un gestionnaire de fonds éligible au sens de la section 784A(1)(a) de la Loi fiscale si les actions qu'il détient appartiennent à un fonds de retraite agréé ou à un fonds de retraite minimum agréé ;
- une société de gestion éligible au sens de la section 739B de la Loi fiscale ;
- une société d'investissement en commandite au sens de la section 739J de la Loi fiscale ;
- un administrateur de PRSA (*personal retirement savings account*) qui agit pour le compte d'une personne ayant droit à l'exonération de l'impôt sur le revenu et sur les plus-values en vertu de la section 787I de la Loi fiscale et dont les actions sont les actifs d'un PRSA ;
- une société de crédit mutuel au sens de la section 2 de la Loi relative aux sociétés de crédit mutuel (*Credit Union Act*) de 1997 ;
- la *National Asset Management Agency*
- la National Treasury Management Agency ou un véhicule d'investissement du Fonds (au sens de la section 37 de la National Treasury Management Agency (Amendment) Act de 2014) dont le Ministre des Finances est le seul propriétaire réel, ou l'État agissant par le biais de la National Treasury Management Agency ;
- une société soumise à l'impôt sur les sociétés, conformément à la section 110(2) de la Loi fiscale, au titre des paiements que lui fait la Société ; ou
- tout autre Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande qui a le droit de posséder des Actions en vertu de la législation fiscale ou de la pratique écrite ou sur concession des autorités fiscales (*Revenue Commissioners*) sans donner lieu à un impôt dans la Société ou mettre en cause les exonérations fiscales associées à la Société et donner lieu à l'imposition de la Société ;

sous réserve qu'ils aient correctement rempli la Déclaration pertinente.

« **Fitch** »

Désigne Fitch Ratings Inc.

« **Instruments à revenu fixe** »

désigne, dans le présent Prospectus et tout Supplément, les Titres à revenu fixe et les instruments dérivés y compris, sans s'y limiter, les contrats à terme standardisés, les options et les contrats de *swap* (cotés ou hors cote) émis dans le cadre de, synthétisant, ou liés, ou par référence à, ces Titres à revenu fixe.

« **Titres à revenu fixe** »

désigne, dans le présent Prospectus et tout Supplément, les instruments suivants :

- a) les titres émis ou garantis par des États membres ou non membres, leurs subdivisions, agences ou instrumentalités ;
- b) les titres de créance et les billets de trésorerie de sociétés ;
- c) les titres garantis par des hypothèques et autres titres garantis par des

actifs qui sont des valeurs mobilières garanties par des créances à recevoir ou autres actifs ;

d) les obligations liées à l'inflation, émises par des gouvernements et des sociétés ;

e) les obligations liées à un événement, émises par des gouvernements et des sociétés ;

f) les titres d'agences internationales ou d'entités supranationales ;

g) les titres de créance dont l'intérêt est, de l'avis du conseil des obligations de l'émetteur au moment de l'émission, exonéré de l'impôt fédéral des États-Unis (obligations municipales) ;

h) les obligations librement cessibles et les obligations structurées sans effet de levier, notamment des crédits consortiaux garantis ;

i) les titres hybrides librement cessibles et sans effet de levier qui sont des produits dérivés qui combinent une action ou une obligation traditionnelle avec une option ou un contrat à terme ;

j) les crédits consortiaux et cessions de prêts qui sont des instruments du marché monétaire.

Les Titres à revenu fixe peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe, variable ou flottant, et varier de manière inverse à un taux de référence.

« Fonds »	désigne un compartiment de la Société, chacun un « Fonds ».
« Catégories G Institutional »	désigne les Actions des Catégories G Institutional de la Société, présentées dans le Prospectus et le Supplément afférent à chaque Fonds.
« Catégories G Retail »	désigne les Actions des Catégories G Retail de la Société, présentées dans le Prospectus et le Supplément afférent à chaque Fonds.
« GBP » ou « Livre sterling »	désigne la devise ayant cours légal au Royaume-Uni ou toute devise qui lui succède.
« GDR »	désigne les certificats internationaux d'actions étrangères.
« Catégories couvertes »	désigne les Actions couvertes de la Catégorie Institutional, la Catégorie Investor, la Catégorie Administrative, la Catégorie H Institutional et la Catégorie G Institutional, la Catégorie E, la Catégorie G Retail, la Catégorie M Retail, la Catégorie T, la Catégorie Z et la Catégorie S (ou toute autre Catégorie définie dans le Supplément afférent à chaque Fonds) de la Société présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds, chacune une « Catégorie couverte ».
« HKD »	désigne le dollar de Hong Kong, la devise ayant cours légal à Hong Kong.
« HUF »	désigne le Forint de Hongrie, la devise ayant cours légal en Hongrie.
« ILS »	désigne le nouveau shekel israélien, la devise ayant cours légal en Israël.
« Actions de distribution »	désigne une Action pour laquelle le revenu issu d'un Fond est distribué à un Actionnaire.
« Actions de Distribution II »	désigne une Action de distribution visant à générer un rendement amélioré

pour les Actionnaires. Afin de générer ce rendement amélioré, les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la devise de référence de la Catégorie d'Actions du Fonds correspondant (qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence de la Catégorie d'Actions.

- « **Prix d'émission initial** » désigne le prix (hors Commission de souscription ou Commission d'échange) par Action auquel les Actions sont proposées à l'origine dans un Fonds/une Catégorie pendant la Période initiale de souscription du Fonds/de la Catégorie concerné(e). Ce prix est précisé dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
- « **Période initiale de souscription** » désigne la période pendant laquelle les Actions d'un Fonds sont proposées à l'origine au prix d'émission initial de la Catégorie d'Actions concernée du Fonds précisé dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
- « **Catégories Institutionnel** » désigne les Actions des Catégories Institutionnel de la Société présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
- « **Intermédiaire** » désigne une personne :
- dont l'activité consiste à recevoir ou comprend la réception de paiements faits par un organisme de placement pour le compte d'autres personnes ; ou
 - qui détient des actions dans un organisme de placement pour le compte d'autres personnes.
- « **Conseiller en investissement** » désigne PIMCO, PIMCO Asia Pte Ltd, PIMCO Europe Limited, PIMCO Deutschland GmbH ou un ou plusieurs Conseillers en investissement ou tout successeur désigné à cet effet par le Gestionnaire pour agir en tant que Conseiller en investissement d'un ou plusieurs Fonds, tel que précisé dans le Supplément y afférent.
- « **Catégories Investor** » désigne les Actions des Catégories Investor de la Société, présentées dans le Supplément afférent à chaque Fonds.
- « **Irlande** » désigne la République d'Irlande.
- « **Résident irlandais** »
- dans le cas d'un particulier, un particulier qui est résident en Irlande à des fins fiscales ;
 - dans le cas d'une fiducie, une fiducie qui est résidente en Irlande à des fins fiscales ;
 - dans le cas d'une société, une société qui est résidente en Irlande à des fins fiscales ;

Un particulier est considéré comme résident en Irlande pour une année fiscale s'il est présent en Irlande : (1) pendant au moins 183 jours au cours de cette année fiscale ; ou (2) pendant au moins 280 jours au cours de deux années fiscales consécutives, sous réserve que le particulier soit présent en Irlande pendant au moins 31 jours au cours de chaque période. Afin de déterminer les jours de présence en Irlande, un particulier est supposé présent s'il est en Irlande à n'importe quel moment du jour. Ce nouveau calcul prend effet le 1^{er} janvier 2009 (auparavant, afin de déterminer les jours de présence en Irlande, un particulier était supposé présent s'il était en Irlande à la fin du jour (minuit)).

Une fiducie sera généralement résident irlandais si le fiduciaire est résident

irlandais ou, s'ils sont plusieurs, si la majorité d'entre eux sont résidents irlandais.

Une société dont la direction centrale et le contrôle sont en Irlande est un résident irlandais, quel que soit son lieu de constitution. Une société dont la direction centrale et le contrôle ne sont pas en Irlande mais qui a été constituée en Irlande est un résident irlandais sauf si :

- la société, ou une société liée, exerce une activité commerciale en Irlande et si la société est contrôlée par des personnes qui sont des résidents d'États membres de l'UE ou de pays avec lesquels l'Irlande a conclu une convention visant à éviter la double imposition, ou si la société, ou la société liée, sont des sociétés cotées sur une bourse de valeurs reconnue de l'Union européenne ou d'un pays avec lequel l'Irlande a conclu une convention visant à éviter la double imposition. Cette exception ne s'applique pas dans le cas d'une société de droit irlandais qui est gérée et contrôlée dans un territoire pertinent (autre que l'Irlande), mais qui ne serait pas résidente du territoire concerné car elle n'est pas constituée dans ce territoire, ni n'y est résidente à des fins fiscales.

ou

- la société est considérée comme un non résident irlandais en vertu d'une convention visant à éviter la double imposition conclue entre l'Irlande et un autre pays.

La Loi de finance 2014 a modifié les règles concernant la résidence ci-dessus pour les sociétés constituées le ou après le 1^{er} janvier 2015. Ces nouvelles règles concernant la résidence garantiront que les sociétés constituées en Irlande, et les sociétés qui ne sont pas constituées dans le pays mais qui sont gérées et contrôlées en Irlande, seront des résidents fiscaux en Irlande sauf dans le cas où la société en question est, en vertu d'un traité de double imposition entre l'Irlande et un autre pays, considérée comme résident d'un autre territoire autre que l'Irlande (et ainsi non résident en Irlande). Pour les sociétés constituées avant cette date, ces nouvelles règles ne prendront pas effet avant le 1^{er} janvier 2021 (sauf dans des circonstances limitées).

Il convient de remarquer que la détermination de la résidence d'une société à des fins fiscales peut être complexe dans certains cas et les investisseurs potentiels sont invités à se reporter aux dispositions législatives particulières de la section 23A de la Loi fiscale.

« Bourse irlandaise »	désigne l' <i>Irish Stock Exchange p.l.c.</i> et tout successeur.
« Heure de Dublin »	désigne l'heure du fuseau horaire de Greenwich, en Angleterre, et utilisée dans la République d'Irlande.
« JPY »	désigne le yen japonais, la devise ayant cours légal au Japon.
« KRW »	désigne le won coréen, la devise ayant cours légal en Corée.
« M Retail »	désigne les Actions des Catégories M Détail, présentées dans le Prospectus et le Supplément afférent à chaque Fonds.
« Commission de gestion »	désigne les frais de gestion payables au Gestionnaire tels que définis dans la section « COMMISSIONS ET FRAIS ».
« Gestionnaire »	désigne PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited, ou toute(s) autre(s) personne(s) dûment nommée(s) actuellement gestionnaire de la Société pour

lui succéder.

« État membre »	désigne un État membre de l'Union européenne.
« Participation minimale »	désigne pour chaque Catégorie la valeur minimale des Actions que les Actionnaires doivent détenir, conformément au tableau de la section « Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions ».
« Montant minimum de souscription initiale »	désigne pour chaque Catégorie la valeur minimale des Actions que les Actionnaires peuvent souscrire, conformément au tableau de la section « Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions ».
« Moody's »	désigne Moody's Investors Service, Inc.
« MXN »	désigne le peso mexicain, la devise ayant cours légal au Mexique.
« Valeur nette d'inventaire »	désigne la valeur nette d'inventaire d'un Fonds, calculée selon les règles précisées dans la section « Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire ».
« Valeur nette d'inventaire par Action »	désigne pour une Action d'un Fonds le montant calculé selon les règles précisées dans la section « Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire ».
« Activité de Capital net »	désigne le mouvement de trésorerie nette résultant des souscriptions et rachats de l'ensemble des Catégories d'Actions d'un Fonds particulier un Jour de transaction donné.
« NOK »	désigne la couronne norvégienne, la devise ayant cours légal en Norvège.
« Normalement »	désigne, si ce terme est utilisé dans le cadre d'une politique d'investissement d'un Fonds, que cette politique sera suivie à tout moment, sauf dans certains cas à titre provisoire et exceptionnel, si cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires, notamment, sans s'y limiter, (1) si un Fonds dispose de niveaux de trésorerie élevés du fait de souscriptions ou de bénéfices ; (2) si un Fonds fait l'objet de trop nombreux rachats ; ou (3) si le Conseiller en investissement prend une mesure provisoire d'urgence pour préserver la valeur du Fonds dans des conditions de marché dangereuses ou en cas de variation des taux d'intérêt.
« Avis »	désigne les avis publiés par la Banque centrale pour respecter la Réglementation.
« NZD »	désigne le dollar néo-zélandais, la devise ayant cours légal en Nouvelle-Zélande.
« OCDE »	désigne l'organisation pour la coopération et le développement économique. Les 33 membres de l'OCDE sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.
« Résident habituel en Irlande »	<ul style="list-style-type: none">• dans le cas d'un particulier, un particulier qui est résident habituel en Irlande à des fins fiscales ;• dans le cas d'une fiducie, une fiducie qui est un résident habituel en Irlande à des fins fiscales ;

Un particulier est considéré comme un résident habituel en Irlande au titre d'une année fiscale s'il a été résident irlandais au cours des trois années fiscales précédentes (c'est-à-dire qu'il devient résident habituel en Irlande à compter de la quatrième année fiscale). Un particulier reste résident habituel en Irlande jusqu'à ce qu'il ne soit pas résident irlandais pendant trois années fiscales consécutives. Ainsi, un particulier qui est résident irlandais et résident habituel en Irlande au cours de l'année fiscale 1^{er} janvier 2015–31 décembre 2015 et qui quitte l'Irlande cette même année restera résident habituel en Irlande jusqu'à la fin de l'année fiscale 1^{er} janvier 2018–31 décembre 2018.

Le concept de résidence habituelle d'une fiducie est quelque peu complexe et lié à sa résidence fiscale.

« Catégories partiellement couvertes »	désigne les Actions partiellement couvertes de la Catégorie Institutional, la Catégorie Investor, la Catégorie Administrative, la Catégorie H Institutional, la Catégorie G Institutional, la Catégorie E, la Catégorie G Retail, la Catégorie M Retail, la Catégorie T, la Catégorie Z, la Catégorie R et la Catégorie S (ou toute autre catégorie établie dans le Supplément de chaque Fonds) de la Société, tel qu'établi dans le Supplément de chaque Fonds, chacune une « Catégorie partiellement couverte ».
« PIMCO »	désigne Pacific Investment Management Company LLC.
« PLN »	désigne le zloty polonais, la devise ayant cours légal en Pologne.
« Commission de souscription »	désigne la commission de souscription, payable, le cas échéant, lors de la souscription d'Actions, tel que précisé pour le Fonds et la Catégorie concernés.
« Prospectus »	désigne le prospectus de la Société et tout Supplément et addendum publiés conformément aux prescriptions de la Réglementation et de la Banque centrale.
« Catégories R »	désigne les Actions des Catégories R de la Société présentées dans le Prospectus et les Suppléments afférents à chaque Fonds.
« Système de compensation reconnu »	désigne tout système de compensation figurant à la section 246A de la Loi fiscale (notamment Euroclear, Clearstream Banking AG, Clearstream Banking SA et CREST) ou tout autre système de compensation des actions qui est désigné, aux fins du Chapitre 1A de la Partie 27 de la Loi fiscale, par les autorités fiscales irlandaises, comme un système de compensation reconnu.
« Commission de rachat »	désigne la commission de rachat payable, le cas échéant, sur le rachat d'Actions, tel que précisé pour le Fonds et la Catégorie concernés.
« Formulaire de demande de rachat »	désigne le formulaire de demande de rachat d'Actions, disponible auprès de l'Agent administratif.
« Marché réglementé »	désigne une bourse ou un marché réglementé et reconnu, qui fonctionne régulièrement et est ouvert au public dans un État membre ou, s'il est dans un État non membre, qui figure dans les Statuts et dans la liste de l' Annexe 1 .
« Réglementation »	désigne la Réglementation européenne (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (I.S. No. 352 de 2011 et tout amendement y afférent) et toute réglementation ou tout avis publié par la Banque centrale pour les respecter, actuellement en vigueur.
« Déclaration pertinente »	désigne la déclaration relative à un Actionnaire, tel que précisé dans le tableau 2B de la Loi fiscale.

« Période pertinente »	désigne une période de 8 ans qui commence avec l'acquisition d'une Action par un Actionnaire et chaque période ultérieure de 8 ans qui commence immédiatement après la Période pertinente précédente.
« RMB »	désigne le renminbi, la devise ayant cours légal en République populaire de Chine. Le terme « RMB » fait référence au renminbi offshore (« CNH ») et non au renminbi onshore (« CNY »), sauf si le contexte appelle une interprétation différente. Le CNH correspond au taux de change du renminbi négocié offshore à Hong Kong ou sur les marchés en dehors de la République populaire de Chine.
« Titres de type 144A »	désigne des titres qui ne sont pas enregistrés en vertu de la Loi de 1933 mais qui peuvent être vendus à certains investisseurs institutionnels, conformément à la règle 144A de la Loi de 1933.
« Catégories S »	désigne les Actions des Catégories S de la Société présentées dans le Prospectus et les Suppléments afférents à chaque Fonds
« S&P »	désigne Standard & Poor's Ratings Service.
« SEC »	désigne la <i>Securities and Exchange Commission</i> des États-Unis.
« SEK »	désigne la couronne suédoise, la devise ayant cours légal en Suède.
« Frais de service »	désigne les frais de service qu'un Fonds paie au Gestionnaire et qui servent à rémunérer les sociétés de courtage et autres intermédiaires pour les services fournis aux Actionnaires qui détiennent des Actions de la catégorie Investor d'un Fonds concerné.
« Heure limite de règlement »	désigne, pour les achats d'actions, l'heure à laquelle l'Agent administratif devra avoir reçu le paiement, étant entendu que les Administrateurs ou leurs délégués peuvent renoncer à l'Heure limite de règlement pendant une période maximale de 10 Jours ouvrés à compter du jour où la demande de souscription concernée a été reçue. L'Heure limite de règlement pour toutes les Catégories est 16 heures, heure de Dublin, le Jour de transaction (ou toute autre heure, telle que spécifiée dans le Supplément pertinent du Fonds) pour lequel les demandes sont faites directement auprès de l'Agent administratif. Si les souscriptions d'actions sont faites par l'intermédiaire des agents du Distributeur ou d'autres d'intermédiaires, ceux-ci peuvent imposer des heures limites antérieures pour la réception des règlements. désigne, pour le rachat d'actions, l'heure à laquelle le produit du rachat est généralement payé. Pour tous les Fonds, le produit du rachat dans les Catégories Institutionnel, S, Investor et Administrative est normalement payé le Jour ouvré qui suit le Jour de transaction concerné ; pour la Catégorie H Institutionnel, il s'agit normalement du quatrième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction concerné et pour les Catégories E, T et R normalement le troisième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction concerné. Dans tous les cas, la période entre une demande de rachat et le paiement du produit ne dépassera 14 jours civils, sous réserve que tous les documents requis aient été reçus.
« SGD »	désigne le dollar de Singapour, la devise ayant cours légal à Singapour.
« Actionnaires »	désigne les détenteurs d'Actions, chacun un « Actionnaire ».
« Actions »	désigne les actions de la Société (et, si le contexte le permet ou l'exige, les actions d'un Fonds).

« Conseiller socialement responsable »	désigne pour le Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund, Storebrand Kapitalforvaltning AS ou toute(s) autre(s) personne(s) dûment appelée(s) par la Société à lui succéder.
« Supplément »	désigne un supplément au présent Prospectus précisant certaines informations sur un fonds et/ou une ou plusieurs Catégories.
« Swing Factor »	désigne le montant, tel qu'établi par les Administrateurs, dont la Valeur nette d'inventaire par Action peut être corrigée à la hausse ou à la baisse afin de prendre en compte les frais de négociation, les frais de transaction connexes (tels que les frais et charges fiscaux et autres) qui seraient payables lors de l'acquisition ou de la cession effective des actifs du Fonds concerné, à condition que, aux fins du calcul des charges d'un Fonds qui sont basées sur la Valeur nette d'inventaire par Action du Fonds concerné, l'Agent administratif continue à utiliser la Valeur nette d'inventaire par Action non corrigée du Swing Factor.
« Catégories T »	désigne les Actions des Catégories T de la Société, présentées dans le Supplément de chaque Fonds, individuellement « Catégorie T ».
« Loi fiscale »	désigne la Loi de consolidation fiscale (<i>Taxes Consolidation Act</i>) de 1997 (d'Irlande), telle qu'amendée.
« Seuil »	désigne le montant applicable à l'« Activité de capital net », tel qu'établi de temps à autre par les Administrateurs, au-delà duquel le Swing Factor s'appliquera.
« Frais de commercialisation »	désigne les frais de commercialisation que payent les Actions de la Catégorie Administrative d'un Fonds au Distributeur et qui peuvent servir à rembourser les consultants financiers, les sociétés de courtage et autres intermédiaires au titre des services fournis aux Actionnaires.
« OPCVM »	désigne un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières, c'est-à-dire un organisme : (a) qui a pour unique objectif le placement collectif, dans un des instruments suivants ou les deux : valeurs mobilières ; autres actifs financiers liquides mentionnés dans la Réglementation 68 de la Réglementation, de capitaux levés auprès du public et qui fonctionne selon le principe de la répartition des risques ; (b) dont les actions sont, à la demande de leurs détenteurs, rachetées, directement ou indirectement, sur les actifs de l'organisme.
« Avis OPCVM »	désigne les avis OPCVM publiés de temps à autre par la Banque centrale tels que proposés par, et conformément à, la Réglementation.
« Autorité de surveillance britannique »	désigne la <i>Financial Conduct Authority</i> britannique ou toute autre autorité de surveillance qui lui succède.
« Frais de gestion unifiés »	désigne la Commission de gestion plus toute Commission de service, Frais de commercialisation ou Commission de distribution applicable figurant dans le Supplément du Fonds concernant la Catégorie d'Actions.
« Royaume-Uni »	désigne le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
« États-Unis » ou « US »	désigne les États-Unis d'Amérique, leurs territoires, possessions et toutes les zones soumises à leur juridiction.
« Dollar US » ou « USD »	désigne la devise ayant cours légal aux États-Unis.

« Personne des États-Unis »

désigne une « Personne des États-Unis », telle que définie dans la règle 902 de la Réglementation S de la Loi de 1933, telle qu'amendée (la « Loi de 1933 »), comprenant :

- (i) une personne physique résident des États-Unis ;
- (ii) une société de personnes ou une société constituée en vertu des lois des États-Unis ;
- (iii) une succession dont un exécuteur ou un administrateur est une Personne des États-Unis ;
- (iv) une fiducie dont un fiduciaire est une Personne des États-Unis ;
- (v) une agence ou une succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis ;
- (vi) un compte non discrétionnaire ou autre compte similaire (autre qu'une succession ou une fiducie) détenu par un courtier ou une autre fiducie en faveur d'une Personne des États-Unis ;
- (vii) un compte discrétionnaire ou un compte similaire (autre qu'une succession ou une fiducie) détenu par un courtier ou une autre fiducie constitué aux ou (dans le cas d'un individu) résident des États-Unis ; et
- (viii) toute société de personnes ou société si :
 - (a) elle est constituée ou organisée en vertu des lois d'une juridiction non américaine ; et
 - (b) elle est créée par une Personne des États-Unis aux fins principalement d'investir dans des titres qui ne sont pas enregistrés en vertu de la Loi de 1933, sauf si elle est constituée ou détenue par des investisseurs accrédités (tels que définis dans la règle 501(a) de la Réglementation D en vertu de la Loi de 1933) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des fiducies.

Nonobstant le paragraphe précédant, une « Personne des États-Unis » ne comprendra pas :

- (i) un compte discrétionnaire ou un compte similaire (autre qu'une succession ou une fiducie) détenu au bénéfice ou pour le compte d'une Personne qui n'est pas une Personne des États-Unis, par un courtier ou une autre fiducie professionnelle constituée aux ou (dans le cas d'un individu) résident des États-Unis ; et
- (ii) une succession dont un fiduciaire professionnel agissant en tant qu'exécuteur ou administrateur est une Personne des États-Unis, si :
 - (a) un exécuteur ou un administrateur de la succession qui n'est pas une Personne des États-Unis a discrétion, seule ou partagée, sur l'investissement des avoirs de la succession, et
 - (b) la succession n'est pas régie par le droit des États-Unis ;
- (iii) une fiducie dont un fiduciaire professionnel agissant en tant que fiduciaire est une Personne des États-Unis, si un fiduciaire qui n'est pas une Personne des États-Unis a discrétion, seule ou partagée, sur l'investissement des avoirs de la fiducie et qu'aucun bénéficiaire de la fiducie (et aucun constituant de la fiducie n'est révocable) est une Personne des États-Unis ;

(iv) un plan de prestations salariales établi et géré conformément au droit d'un pays autre que les États-Unis et aux pratiques et documents habituelles de ce pays ;

(v) une agence ou une succursale d'une Personne des États-Unis située en dehors des États-Unis si :

(a) les fondements de l'activité de l'agence ou de la succursale sont justifiées, et

(b) l'agence ou la succursale exerce une activité d'assurance ou bancaire et est soumise à une réglementation importante en la matière dans la juridiction où elle opère ;

(vi) certaines organisations internationales (et leurs agences, société affiliées et régimes de retraite) précisées dans la règle 902(k)(2)(vi) de la Réglementation S de la Loi de 1933 ; ou

(viii) une entité exclue de la définition de « Personne des États-Unis » sur le fondement de, ou par référence à des, interprétations ou positions de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ou de son personnel.

« **Moment d'évaluation** »

moment où les placements d'un Fonds sont valorisés et la Valeur nette d'inventaire par Action est déterminée. Le moment d'évaluation est normalement 21h, heure de Dublin, chaque Jour de transaction (ou toute autre heure spécifiée dans le Supplément afférent à ce Fonds) ou, si l'Heure limite d'un Jour de transaction est reportée, le moment que les Administrateurs détermineront, avec l'accord du Dépositaire, étant entendu que le Moment d'évaluation se situe après l'Heure limite.

INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

Les informations présentées dans ce chapitre sont une synthèse des caractéristiques principales de la Société et des Fonds et doivent être lues avec le texte complet du présent Prospectus.

La Société

La Société est une société d'investissement à compartiments multiples avec séparation des engagements entre ses différents compartiments, agréée le 28 janvier 1998 par la Banque centrale en vertu de la Réglementation. La Société est de type « compartimenté », en ce sens que les catégories d'Actions peuvent de temps à autre être émises au titre des différents Fonds. Ainsi, les Administrateurs de la Société peuvent choisir d'émettre plusieurs catégories d'Actions pour un même Fonds. Le présent Prospectus et tout Supplément constituent une offre des Fonds et des Catégories d'Actions citées dans le Prospectus et les Suppléments y afférents (tels que modifiés ou complétés de temps à autre). Le Prospectus et les Suppléments présentent en détail chaque Fonds et leurs Catégories d'Actions respectives proposées, ainsi que la devise dans laquelle les Catégories d'Actions sont libellées. Dans chaque Catégorie, la Société peut émettre totalement ou partiellement des Actions de distribution (Actions donnant droit aux bénéficiaires), des Actions de Distribution II (visant à générer un rendement amélioré) ou des Actions de capitalisation (Actions donnant lieu à la capitalisation des bénéficiaires). Un portefeuille d'actifs distinct est maintenu pour chaque Fonds et investi conformément aux objectifs et politiques d'investissement applicables à ce Fonds. Les spécificités (y compris les objectifs et politiques d'investissement) relatives à chaque Fonds sont présentées dans le Supplément y afférent qui fait partie du présent Prospectus et doit être lu conjointement avec celui-ci.

Les Administrateurs peuvent, de temps à autre, créer des Fonds après accord préalable écrit de la Banque centrale. D'autres Catégories peuvent être créées de temps à autre par les Administrateurs, sur notification à la Banque centrale, et avec son aval préalable.

La Société est un fonds à compartiments multiples avec séparation de ses engagements entre ses différents Compartiments. En conséquence, tout passif encouru au nom d'un Fonds de la Société ou qui lui est attribuable doit être acquitté uniquement sur les actifs de ce Fonds, et ni la Société ni ses administrateurs, ses administrateurs judiciaires, auditeurs, liquidateurs, liquidateurs provisoires ni toute autre personne ne doit imputer, ou être obligé d'imputer, les actifs dudit Fonds afin de s'acquitter d'un passif encouru au nom d'un autre Fonds de la Société ou qui lui est attribuable, indépendamment de la date à laquelle ledit passif a été encouru.

Duration

La duration est une mesure de la vie prévue d'un titre à revenu fixe qui sert à déterminer la sensibilité du cours d'un titre aux changements des taux d'intérêts. Plus la duration d'un titre est longue, plus il sera sensible aux changements des taux d'intérêts. De même, un Fonds dont le portefeuille présente une duration supérieure à la moyenne sera plus sensible aux changements des taux d'intérêt qu'un Fonds dont le portefeuille a une duration plus courte. Ainsi par exemple, le prix d'un fonds obligataire ayant une duration de cinq ans pourrait perdre 5 % si les taux d'intérêt augmentent de un point de pourcentage.

La duration réelle, qui tient compte de la fluctuation des flux de trésorerie prévus de certaines obligations dans le sillage des taux d'intérêts, est exprimée en rendements nominaux selon la convention du marché pour la plupart des investisseurs et gestionnaires en obligations. Les durations des fonds obligataires de performance réelle (notamment les Fonds Euro Real Return Fund, Global Real Return Fund et UK Real Return Fund), qui se fondent sur des rendements réels, sont converties en durations nominales selon un facteur de conversion, et se situent normalement entre 20 % et 90 % de la duration réelle respective. De même, la duration réelle des indices par rapport auxquels ces fonds mesurent leur duration est calculée selon les mêmes facteurs de conversion. Lorsque la duration moyenne du portefeuille d'un Fonds est mesurée par rapport à celle d'un indice, le Conseiller en investissement peut avoir recours à un modèle interne de calcul de la duration de l'indice, ce qui est susceptible de donner une valeur différente de celle calculée par le fournisseur de l'indice ou par un autre tiers. Vous trouverez plus de détails sur la fourchette de la duration moyenne du portefeuille de chaque Fonds dans le Supplément approprié, ainsi qu'une description à jour de la duration de chaque Fonds sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Notations de crédit

Dans le présent Prospectus, il est fait référence aux notations de crédit des titres de créance qui mesurent la capacité prévue d'un émetteur à rembourser le principal et les intérêts dans le temps. Les notations de crédit sont fixées par des organisations spécialisées comme S&P, Moody's ou Fitch. Les termes suivants servent généralement pour décrire la qualité de crédit des titres de créance selon la notation de ces titres ou, s'ils ne sont pas notés, la qualité de crédit telle que déterminée par le Conseiller en Investissement :

- Haute qualité
- « Investment grade »
- Inférieur à investment grade (« Titres à rendement élevé » ou « Obligations pourries » (*Junk Bonds*))

Vous trouverez une description détaillée des notations de crédit à l'« **Annexe 2 — Description des notations des titres** ». Ainsi que mentionné à l'**Annexe 2**, Moody's, S&P et Fitch peuvent modifier leurs notations de titres, pour indiquer des positions relatives dans une catégorie de notations, en ajoutant des modificateurs numériques (1, 2 or 3) pour Moody's, et des signes plus (+) ou moins (-) pour S&P et Fitch. Un Fonds peut acheter un titre quelle que soit la modification de notation, sous réserve qu'il ait une notation égale ou supérieure à la catégorie de notation minimum du Fonds. Ainsi, un Fonds peut acheter un titre noté B1 par Moody's, ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, si le Fonds peut acheter des titres notés B.

Indices

Certains Fonds peuvent indiquer l'utilisation d'indices dans leur Supplément. Ces indices peuvent être utilisés à différentes fins, y compris, de façon non exhaustive, la mesure de la durée, une valeur de référence que le Fonds s'efforce de surperformer et la mesure de la Valeur à risque relative. L'objet spécifique de l'indice concerné doit être clairement précisé dans le Supplément. Les Actionnaires sont informés que la Société et/ou ses distributeurs peuvent ponctuellement faire référence à d'autres indices dans leurs supports marketing et autres communications à des fins de comparaison des performances financières ou des risques. Cependant, dès lors que ces indices ne sont pas désignés en tant que tels dans le Supplément du Fonds, il ne s'agit pas d'indices de référence officiels par rapport auxquels le Fonds est géré.

OBJECTIFS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

La Société propose un vaste choix d'investissements. Les investisseurs sont avertis que les investissements faits par un Fonds et les résultats obtenus à un moment donné ne seront pas forcément les mêmes que ceux d'autres Fonds pour lesquels le Conseiller en investissement agit en tant que Conseiller en investissement, y compris les Fonds dont les noms, objectifs et politiques sont similaires à ceux des Fonds.

Généralités

Les objectifs et politiques d'investissement de chaque Fonds sont décrits dans le Supplément y afférent. Il ne peut être garanti qu'un Fonds atteindra son objectif d'investissement. Seule l'adoption d'une résolution ordinaire par les Actionnaire d'un Fonds peut autoriser la modification de l'objectif d'investissement ou une modification importante de la politique d'investissement dudit Fonds. Les Administrateurs ont tout pouvoir pour modifier les politiques d'investissement d'un Fonds. Si un changement des objectifs et/ou des politiques d'investissement est décidé, les Actionnaires disposeront d'une période de notification raisonnable pour demander le rachat de leurs Actions avant l'application de ces modifications.

Les objectifs et politiques d'investissement des Fonds dont les Actions sont cotées sur la Bourse irlandaise seront suivis et, si aucune circonstance exceptionnelle ne survient, ne pourront être modifiés pendant les trois années qui suivent l'admission des Actions de ce Fonds à la cote officielle, leur négociation sur le principal marché de valeurs mobilières, de la Bourse irlandaise.

Les investissements des Fonds respecteront la Réglementation. Les restrictions d'investissement qui figurent dans la Réglementation sont présentées dans l'**Annexe 4**. Sauf prescription contraire de la Réglementation, les restrictions d'investissement qui s'appliquent à un Fonds s'appliquent au moment de l'achat. Toute modification ultérieure due aux fluctuations du marché ou autres changements du total des actifs d'un Fonds (par exemple, modification de la notation d'un titre, ou du pourcentage d'actifs du Fonds investis dans certains titres ou autres instruments, ou de la durée moyenne du portefeuille du Fonds), n'imposera pas la cession d'un investissement, sauf si le Conseiller en investissement juge que la vente ou le dénouement sont possibles, sans conséquences de marché ou fiscales excessives pour le Fonds. Un Fonds peut conserver ces titres si le Conseiller en investissement estime que c'est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Après la date d'agrément du Fonds et sous réserve des dispositions des Réglementations, la configuration des investissements d'un Fonds conformément aux politiques et à l'objectif d'investissement déclarés du Fonds par le Conseiller en investissement peut prendre un peu de temps. Par conséquent il n'existe aucune garantie que le Fonds soit capable de respecter immédiatement l'objectif et les politiques d'investissement déclarés pendant cette période de temps. En outre, après la date d'avis de résiliation d'un Fonds aux Actionnaires, un Fonds pourra ne pas être capable de se conformer à tout critère ou limite d'investissement supplémentaire établi par le Fonds.

Si le Conseiller en investissement l'estime approprié, temporairement ou de manière défensive, chaque Fonds peut investir sans limites, mais conformément à la Réglementation, dans des titres de créance américains (y compris des valeurs imposables et des titres du marché monétaire à court terme) émis par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités et des sociétés. Il ne peut être garanti qu'un Fonds atteindra son objectif d'investissement en utilisant ces stratégies.

À la rubrique « **Facteurs de risques généraux** », figure une présentation des facteurs de risques généraux à considérer avant d'investir dans les Fonds, ainsi que des informations supplémentaires dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** ».

La Société utilise un processus de gestion du risque qui lui permet de mesurer, suivre et gérer les risques associés aux positions financières dérivées et dont les détails ont été communiqués à la Banque centrale. Sur demande des Actionnaires, la Société fournira des renseignements supplémentaires sur les méthodes de gestion des risques qu'elle utilise, notamment les limites quantitatives qu'elle applique et les dernières évolutions des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement.

La liste des bourses et marchés sur lesquels les Fonds peuvent investir figure dans les Statuts et à l'**Annexe 1**, conformément aux exigences de la Banque centrale. La Banque centrale ne publie pas de liste de bourses ou marchés approuvés.

La section « **Description des notations des titres** » de l'**Annexe 2** comporte une description des catégories de notation propres à chaque Fonds.

Les références à l'« exposition totale du portefeuille » porteront sur tous les actifs du Fonds et toutes les expositions créées par le biais d'investissements dans des produits dérivés.

Investissements croisés

Les investisseurs doivent noter que, sous réserve des exigences de la Banque centrale, chacun des Fonds peut investir dans les autres Fonds de la Société. Des investissements dans un Fonds qui détient lui-même des actions d'autres Fonds de la Société ne sont pas autorisés.

Pouvoirs d'emprunt

La Société ne peut emprunter qu'à titre provisoire et le montant emprunté cumulé ne doit pas dépasser 10 % de la Valeur nette d'inventaire de chaque Fonds. Sous réserve de cette limite, les Administrateurs peuvent exercer tous leurs pouvoirs d'emprunt au nom de la Société. Conformément aux dispositions de la Réglementation OPCVM, la Société peut compter les actifs du Fonds en tant que titres pour de tels emprunts.

GESTION DE PORTEFEUILLE EFFICACE

Dans le cadre de la gestion des éléments d'actif et de passif de chaque Fonds, la Société peut avoir recours à des techniques et des instruments destinés à les protéger contre les risques de change, en respectant les conditions et les limites stipulées de temps à autre par la Banque centrale. Par ailleurs, un Fonds peut utiliser de nouveaux instruments et techniques qui apparaîtront et susceptibles de lui convenir, en respectant les exigences de la Banque centrale.

Dans les limites autorisées par les objectifs et politiques d'investissement des Fonds et sous réserve des limites définies de temps à autre par la Banque centrale, le recours, à des fins de gestion de portefeuille efficace, aux techniques et instruments financiers suivants s'applique à tous les Fonds.

Les techniques de gestion efficace du portefeuille ne seront utilisées que dans l'intérêt des Fonds. Elles peuvent être utilisées en vue de réduire certains risques associés aux investissements des Fonds, de réduire les coûts et de générer des revenus supplémentaires pour les Fonds, compte tenu du profil de risque de ceux-ci. Le recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille n'aura pas pour conséquence de modifier l'objectif d'investissement tel qu'exposé dans le Supplément du Fonds concerné. Les Fonds ne pourront être utilisés pour des accords de prêt de titres tant qu'un supplément mis à jour n'aura pas été déposé auprès de la Banque centrale. Des coûts de transaction peuvent s'appliquer aux Fonds au titre d'autres techniques de gestion efficace du portefeuille. Tout revenu obtenu par le biais de techniques de gestion efficace du portefeuille (déduction faite des coûts opérationnels directs et indirects) sera reversé aux Fonds. L'ensemble des coûts/frais opérationnels directs et indirects associés aux techniques de gestion efficace du portefeuille ne comprennent pas de revenus cachés et seront versés aux entités concernées comme indiqué dans le rapport annuel de la Société.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter les sections du Prospectus ci-dessous intitulées « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » et « **Transactions des Fonds et Conflits d'intérêts** » pour obtenir plus d'informations sur les risques associés à la gestion efficace du portefeuille.

Instruments dérivés

Les Fonds peuvent acheter et vendre des obligations structurées et des titres hybrides, acheter et vendre des options d'achat et de vente sur titres (y compris des options doubles (*straddles*)), des indices de titres et des devises, conclure des contrats à terme et utiliser des options sur contrats à terme (y compris des options doubles). Tous les Fonds peuvent également conclure des contrats de swap de taux d'intérêt, de taux de change, d'indices sur titres, de titres spécifiques et des swaps de crédit. Dans la mesure où un Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises étrangères, il peut également investir dans des contrats de swaps de taux de change. Les Fonds ont aussi la possibilité de prendre des options sur contrats de swap de devises autres que le dollar, taux d'intérêt et indices de valeurs, ainsi que des contrats de change à terme et des swaps de défaillance. Les Fonds peuvent utiliser ces techniques dans le cadre de leur gestion (i) des taux d'intérêt, (ii) des devises ou des taux de change, ou (iii) des cours des titres. Les Fonds peuvent réaliser des transactions de titres à l'émission, à livraison différée, à placement progressif, de contrats à termes, d'options, de swaps et de devises à des fins de gestion efficace de portefeuille.

Si les prévisions du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, de valeurs de marché ou autres facteurs économiques s'avèrent erronées lors de l'application d'une stratégie de produits dérivés à un Fonds dans une optique de gestion efficace de portefeuille, ledit Fonds aurait peut-être pu se trouver dans une meilleure situation s'il n'avait conclu aucune transaction. L'emploi de ces stratégies implique des risques spéciaux, dont la possibilité d'une corrélation imparfaite, voire même d'une corrélation nulle, entre les fluctuations des cours des instruments dérivés et ceux des investissements liés. Si certaines stratégies utilisant des instruments dérivés peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire les gains, voire entraîner des pertes, en annulant les fluctuations favorables des cours des investissements liés ou en raison de l'impossibilité pour le Fonds d'acheter ou de vendre un titre en portefeuille au moment qui serait le plus bénéfique pour lui, ou la nécessité de vendre un titre en portefeuille à un moment défavorable et l'impossibilité de vendre ou dénouer ses positions de produits dérivés.

Le succès lié à l'utilisation par un Fonds de contrats de swaps et d'options sur contrats de swaps, à des fins de gestion efficace de portefeuille, dépendra de la capacité du Conseiller en investissement à prévoir correctement si certains types d'investissements produiront de meilleurs rendements que d'autres. Les contrats sont souvent considérés comme des investissements illiquides du fait qu'ils impliquent deux parties et que leur durée peut être supérieure à sept jours. En outre, un Fonds supporte le risque de perdre le montant qu'il espère recevoir, en vertu du

contrat de swap, en cas de défaillance ou de faillite de la contrepartie au contrat. Le marché des swaps est assez récent et n'est pas encore vraiment réglementé. La capacité d'un Fonds à dénouer ses contrats de swap ou à réaliser les montants à recevoir, en vertu de ces contrats, peut subir l'effet des évolutions de ce marché, dont une réglementation gouvernementale potentielle.

Un Fonds peut conclure des contrats de swaps de défaillance. L'« acheteur » d'un contrat de swap de défaillance est tenu de faire des paiements réguliers au « vendeur » pendant la durée du contrat si aucune défaillance sur une obligation de référence sous-jacente n'est survenue. En cas de défaillance, le vendeur doit payer à l'acheteur la valeur notionnelle totale, ou « valeur nominale », en échange de l'obligation de référence. Dans une transaction de swap de défaillance, un Fonds peut être acheteur ou vendeur. Si un Fonds est vendeur et qu'aucune défaillance a lieu, le Fonds perd son investissement et ne récupère rien. Mais si une défaillance a lieu, le Fonds (s'il est acheteur) recevra la valeur notionnelle totale de l'obligation de référence qui peut être faible, voire nulle. S'il est vendeur, un Fonds perçoit un revenu à taux fixe pendant la durée du contrat, habituellement de six mois à trois ans, à condition qu'aucune défaillance ne survienne. En cas de défaillance, le vendeur doit payer à l'acheteur la valeur notionnelle totale de l'obligation de référence.

Contrats de mise et de prise en pension

Tous les Fonds peuvent avoir recours à des contrats de mise et de prise en pension. En cas de défaillance de la contrepartie à un contrat de mise/prise en pension, du fait d'une faillite ou autre, le Fonds s'efforcera de vendre les titres qu'il détient à titre de garantie, ce qui peut ajouter des frais de procédure à la perte des titres, ou causer des retards, si la valeur devait passer en dessous de leur prix de mise en pension.

Mortgage Dollar Rolls

Tous les Fonds peuvent avoir recours à des *mortgage dollar rolls* à des fins de gestion efficace de portefeuille, y compris en tant que substituts peu onéreux pour avoir une exposition directe ou pour améliorer la performance. Par certains aspects, un « mortgage dollar roll » est similaire aux contrats de prise en pension. Dans une transaction de « dollar roll », un Fonds vend un titre lié à une créance hypothécaire à un courtier et accepte simultanément de racheter un titre semblable (mais non identique) à l'avenir, à un prix prédéterminé. Il est donc possible de considérer qu'un « dollar roll » est un contrat de prise en pension. À la différence des contrats de prise en pension, la contrepartie (qui ne peut être qu'une société de courtage réglementée) n'est pas tenue de déposer une garantie au moins équivalente en valeur aux titres sous-jacents. En outre, le courtier avec lequel un Fonds réalise une transaction de *dollar roll* n'est pas tenu de restituer les mêmes titres que ceux vendus à l'origine par le Fonds, mais seulement des titres « substantiellement identiques ». Les titres restitués au Fonds ne sont jugés « substantiellement identiques » que si : (1) ils sont garantis par le même type d'hypothèques sous-jacentes ; (2) ils sont émis par la même agence et font partie de la même émission ; (3) leur échéance d'origine est similaire ; (4) leurs taux de coupon nets sont identiques ; (5) ils ont des rendements de marché (et donc de cours) similaires ; et (6) ils satisfont les obligations de « bonne livraison », c'est-à-dire que le total des montants de principal des titres livrés et restitués ne doit pas dépasser 2,5 % du montant initial livré. La Société se trouvera dans l'impossibilité d'exploiter les fluctuations du marché sur le cours d'un titre particulier pour lequel une transaction de *mortgage dollar roll* a été conclue, du fait qu'un *dollar roll* implique un contrat d'achat ou de vente d'un titre à l'avenir à un prix pré-déterminé. En cas de défaillance de la contrepartie à un *mortgage dollar roll*, le Fonds sera exposé au prix de marché (susceptible de varier à la hausse comme à la baisse) auquel il est tenu de racheter les titres de remplacement pour honorer son obligation future de vente, minoré du produit de la vente que le Fonds doit recevoir au titre de ladite obligation.

Prêts de titres en portefeuille

La performance de chaque Fonds reflète toujours les variations de valeur des titres prêtés ainsi que l'intérêt reçu de son investissement de la garantie en numéraire dans des investissements autorisés, ou la commission perçue si la garantie est composée de titres du gouvernement américain. Le prêt de titres implique le risque de perdre les droits sur la garantie ou de retard dans sa récupération si l'emprunteur ne restitue pas les titres prêtés ou devient insolvable. Le Fonds peut alors payer des commissions de prêt à la partie qui a organisé le prêt.

FACTEURS DE RISQUES GÉNÉRAUX

La valeur des Actions de chaque Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse et un investisseur peut ne pas récupérer le montant qu'il a investi. Les risques associés aux titres dans lesquels les Fonds peuvent investir sont présentés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » ci-après.

Les titres et instruments dans lesquels les Fonds peuvent investir sont soumis aux fluctuations normales des marchés et autres risques inhérents à ces investissements. Il ne peut donc être garanti que la valeur s'appréciera. La valeur d'un investissement dans un Fonds varie parallèlement aux fluctuations des valeurs des investissements dudit Fonds. Ces valeurs peuvent subir l'effet de nombreux facteurs. Nous présentons ici quelques facteurs de risque généraux qu'il faut étudier avant d'investir dans les Fonds. Les risques particuliers propres à un Fonds ou une Catégorie, en complément de ceux décrits ici, sont détaillés dans le Supplément concerné.

Risque de taux d'intérêt

Si le taux d'intérêt nominal augmente, la valeur des Titres à revenu fixe et autres instruments détenus par un Fonds est susceptible de baisser. Les titres dotés de longues durations tendent à être plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, ce qui en fait des titres plus volatils que ceux assortis d'une durée plus courte. On peut décrire un taux d'intérêt nominal comme la somme d'un taux d'intérêt réel et du taux d'inflation prévu. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent être soudaines et imprévisibles et le Fonds peut perdre de l'argent suite à ces mouvements. Un Fonds peut ne pas être à même de couvrir les fluctuations des taux d'intérêt ou peut choisir de ne pas le faire pour des raisons de coûts ou autres. En outre, toutes les couvertures peuvent ne pas avoir l'effet escompté. La valeur des titres liés à l'inflation diminue quand les taux d'intérêt réels augmentent. Ces titres peuvent connaître de plus grosses pertes que d'autres titres à revenu fixe dotés de durées similaires dans certains contextes de taux d'intérêt : si les taux réels augmentent plus vite que les taux nominaux, par exemple.

Pendant les périodes de taux d'intérêt très faibles ou négatifs, un Fonds peut être incapable de maintenir des rendements positifs. Des taux d'intérêt très faibles ou négatifs peuvent amplifier le risque de taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt, notamment les taux qui franchissent la barre du zéro, peuvent avoir des effets imprévisibles sur les marchés, peuvent entraîner une volatilité de marché accrue et peuvent nuire au rendement du Fonds en fonction de l'étendue de l'exposition d'un Fonds à de tels taux d'intérêt.

Des mesures telles que la durée moyenne peuvent ne pas refléter précisément la réelle sensibilité aux taux d'intérêt d'un Fonds. Cela est particulièrement vrai si le Fonds est composé de titres ayant des durées très différentes. Par conséquent, un Fonds ayant une durée moyenne qui suggère un certain niveau de risque de taux d'intérêt peut en fait être soumis à un risque de taux d'intérêt plus conséquent que la moyenne ne le suggérerait. Ce risque est d'autant plus important que le Fonds utilise l'effet de levier ou des produits dérivés en relation avec la gestion du Fonds.

Risque de crédit

Un Fonds peut perdre de l'argent si l'émetteur ou le garant d'un Titre à revenu fixe, ou la contrepartie à un contrat dérivé, un contrat de mise en pension ou un prêt de titres en portefeuille, n'est pas en mesure ou refuse de faire les paiements de principal et/ou d'intérêts en temps voulu, ou d'honorer autrement ses obligations. Les titres sont soumis à différents niveaux de risque de crédit, qui se reflètent souvent dans des cotes de solvabilité (notation). Les obligations municipales sont soumises au risque qu'une procédure judiciaire, une législation ou autres événements politiques, l'activité locale ou les conditions économiques, ou encore la faillite de l'émetteur pourraient avoir un effet substantiel sur sa capacité à effectuer les paiements de principal et/ou d'intérêt.

Des mesures telles que la qualité de crédit moyenne peuvent ne pas refléter exactement le réel risque de crédit d'un Fonds. Cela est particulièrement vrai si le Fonds est composé de titres ayant des notations de crédit très différentes. Par conséquent, un Fonds ayant une notation de crédit moyenne suggérant une certaine qualité de crédit peut en fait être soumis à un risque de crédit supérieur à celui que la moyenne suggérerait. Ce risque est d'autant plus important que le Fonds utilise l'effet de levier ou des produits dérivés en relation avec la gestion du Fonds.

Risque lié aux titres à rendement élevé

Les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé de qualité inférieure à « investment grade » et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (appelées « obligations pourries » (junk bonds)), peuvent être soumis

à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés éminemment spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre ces titres. En cas de défaillance de l'émetteur sur le paiement du principal ou des intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Risque de marché

La valeur de marché des titres détenus par un Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse, parfois de façon très rapide ou imprévisible. Les titres peuvent perdre de la valeur du fait de facteurs ayant une influence défavorable sur les marchés en général ou sur des secteurs particuliers représentés sur ces marchés. La valeur des titres peut diminuer du fait de conditions générales de marché qui ne sont pas liées spécifiquement à une société, comme des conditions économiques défavorables réelles ou perçues comme telles, la modification des prévisions générales des bénéficiaires, la modification des taux d'intérêt ou de change, des changements défavorables des marchés du crédit ou encore un fléchissement général de la confiance des investisseurs. Elle peut également souffrir de facteurs ayant une influence défavorable sur un ou plusieurs secteurs particuliers, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts de production ou de la compétitivité dans un secteur. Pendant une période générale de repli sur les marchés, de nombreuses classes d'actifs connaissent une baisse simultanée. Les titres de capital présentent généralement une volatilité supérieure à celle des titres à revenu fixe. Des révisions à la baisse des notations de crédit peuvent également avoir un impact négatif sur les titres détenus par chaque Fonds.

Risque lié à l'émetteur

La valeur d'un titre peut diminuer pour plusieurs raisons liées directement à l'émetteur : performance de la direction, endettement financier et réduction de la demande pour les biens et services de l'émetteur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque des investissements particuliers sont difficiles à acheter ou à vendre. Les investissements d'un Fonds dans des titres illiquides peuvent réduire ses rendements, car il peut être dans l'incapacité de vendre les titres illiquides à un moment ou un prix avantageux. Les Fonds dont les stratégies d'investissement principales impliquent des titres étrangers, des produits dérivés ou des titres assortis d'un risque de marché et/ ou de crédit important ont tendance à avoir la plus grande exposition au risque de liquidité.

Risque d'érosion du capital

Certains Fonds et Catégories d'Actions peuvent avoir pour objectif prioritaire la génération de revenus plutôt que de capital. Les investisseurs doivent savoir que l'accent mis sur le revenu ainsi que l'imputation des Commissions de gestion et autres commissions sur le capital sont susceptibles d'éroder ce capital et de restreindre la capacité du Fonds à pérenniser la future croissance du capital. À cet égard, les distributions effectuées pendant la durée de vie du Fonds ou d'une Catégorie d'Actions doivent être comprises comme un type de remboursement du capital.

Risque lié aux produits dérivés

Tous les Fonds peuvent être soumis aux risques associés aux instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend ou dérive de la valeur d'un actif, d'un taux ou d'un indice de référence sous-jacents. Les divers instruments dérivés que les Fonds ont à leur disposition sont présentés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** ». Les instruments dérivés servent traditionnellement d'alternative à une position dans l'actif sous-jacent et/ou dans le cadre de stratégies destinées à obtenir une exposition, par exemple, à des émetteurs, positions spécifiques sur la courbe de rendement, indices, secteurs, devises et/ou régions géographiques et/ou à réduire l'exposition aux autres risques, comme le risque de taux d'intérêt ou le risque de change. Les Fonds peuvent également utiliser des instruments dérivés pour avoir une exposition dans les limites prescrites par la Banque centrale ; dans ce cas, les Fonds seraient soumis au risque d'exposition. L'emploi d'instruments dérivés implique des risques différents, voire supérieurs, à ceux associés à l'investissement direct dans des titres et autres investissements traditionnels. Les instruments dérivés comportent une série de risques, décrits dans cette section, notamment liés aux liquidités, aux taux d'intérêt, aux marchés, au crédit et à la gestion, ainsi que des risques provenant de variations des obligations de marge. Ils comportent également un risque lié aux erreurs de valorisation :

les changements de valeur des produits dérivés peuvent ne pas correspondre exactement aux changements de valeur des actifs, taux ou indices sous-jacents. Lorsqu'un Fonds investit dans un instrument dérivé, il est susceptible de perdre plus que le capital investi et les produits dérivés peuvent augmenter la volatilité du Fonds, notamment dans des conditions de marché inhabituelles ou extrêmes. Il faut ajouter que les transactions de produits dérivés peuvent ne pas être disponibles à tout moment. Il ne peut donc pas être garanti qu'un Fonds puisse effectuer ce type de transactions afin de réduire son exposition à d'autres risques au moment opportun ou que, si elles sont appliquées, ces stratégies seront une réussite. En outre, l'utilisation de produits dérivés par un Fonds peut augmenter ou accélérer le montant des impôts dus par les Actionnaires.

Risque lié aux actions

Dans la mesure où un Fonds investit dans des actions ou des titres associés à des actions, il est soumis au risque lié aux actions. La valeur des actions peut diminuer du fait de conditions générales de marché qui ne sont pas liées spécifiquement à une société, comme des conditions économiques défavorables réelles ou perçues comme telles, la modification des prévisions générales des bénéfices, la modification des taux d'intérêt ou de change ou encore un fléchissement général de la confiance des investisseurs. Elle peut également souffrir de facteurs ayant une influence défavorable sur un ou plusieurs secteurs particuliers, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts de production ou de la compétitivité dans un secteur. Les cours des actions présentent généralement une volatilité supérieure à celle des titres à revenu fixe.

Risque hypothécaire

Un Fonds qui achète des titres liés à des hypothèques est soumis à des risques supplémentaires. La hausse des taux d'intérêt tend à prolonger la durée de ces titres. Ils sont alors plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Par conséquent, en période de hausse des taux d'intérêt, un Fonds qui détient des titres liés à des hypothèques peut connaître une volatilité accrue. C'est ce qu'on appelle le risque de prolongation. Par ailleurs, les titres liés à des hypothèques sont soumis au risque de remboursement anticipé. Si les taux d'intérêt diminuent, les emprunteurs peuvent rembourser leurs hypothèques plus tôt que prévu. Ce cas peut réduire les rendements d'un Fonds car celui-ci devra réinvestir cet argent à ces taux d'intérêts plus faibles.

Risque lié à l'investissement international

Un Fonds qui investit dans les titres de certaines juridictions internationales peut connaître des variations de valeur rapides et extrêmes. Des incertitudes, telles les évolutions politiques internationales, les changements de politiques publiques, des règles fiscales, les restrictions relatives au rapatriement des devises et des investissements étrangers, les fluctuations des devises et autres mouvements des lois et réglementations des pays dans lesquels un Fonds peut investir, peuvent influencer sur la valeur de ses actifs. Les marchés de nombreux pays sont assez petits, composés d'un nombre limité de sociétés représentant peu de secteurs. Par ailleurs, dans de nombreux pays, le niveau de réglementation est peu élevé pour les émetteurs. En outre, les infrastructures juridique et comptable, les normes d'audit et de communication financière de certains pays dans lesquels il est possible d'investir, n'offrent pas nécessairement le même niveau de protection de l'investisseur ou d'informations aux investisseurs que celui qui s'applique généralement aux grands marchés. Les investissements d'un Fonds peuvent également subir un effet défavorable dû à la nationalisation, l'expropriation ou une fiscalité confiscatoire, au blocage des devises, à l'incertitude économique, aux changements de politique ou aux évolutions diplomatiques. En cas de nationalisation, expropriation ou autre confiscation, un Fonds peut perdre la totalité de ses investissements dans ce pays. Les conditions défavorables qui règnent dans une région peuvent peser sur les titres d'autres pays dont les économies sont apparemment sans relation. Dans la mesure où un Fonds concentre une grande partie de ses actifs dans une zone géographique, comme l'Europe de l'Est ou l'Asie, il est, de manière générale, plus exposé aux risques économiques régionaux associés aux investissements.

Risque lié aux marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des titres d'émetteurs situés dans des pays dont les économies sont en développement, ou « marchés émergents ».

Le risque lié à des investissements à l'étranger peut être particulièrement élevé dans la mesure où le Fonds investit dans des titres des marchés émergents. Les titres des marchés émergents peuvent présenter des risques liés aux marchés, au crédit, aux devises, à la liquidité, aux aspects juridiques, politiques ou autres, différents des, et potentiellement supérieurs aux, risques liés à l'investissement dans des titres et instruments économiquement liés aux marchés étrangers développés. Dans la mesure où un Fonds investit dans des titres des marchés émergents économiquement liés à une région, un pays ou un groupe de pays en particulier, il peut être davantage exposé aux

effets préjudiciables d'événements politiques ou sociaux y survenant. Les titres des marchés émergents peuvent être impactés par une instabilité économique, politique ou sociale de manière différente, et souvent plus marquée, que les titres des marchés développés. Un Fonds dont les investissements sont centrés sur des catégories d'actifs multiples de titres des marchés émergents peut avoir une capacité restreinte à limiter les pertes dans un environnement défavorable aux titres des marchés émergents de façon globale. Les titres des marchés émergents peuvent également être plus volatils, moins liquides et plus difficiles à évaluer que des titres économiquement liés à des marchés étrangers développés. Les systèmes et procédures de négociation et règlement des titres des marchés émergents sont moins développés et moins transparents et le règlement des transactions peut prendre plus longtemps. Une hausse des taux d'intérêt, conjuguée à un élargissement des écarts de crédit, pourraient négativement impacter la valeur de la dette des marchés émergents et accroître les coûts de financement pour les émetteurs étrangers. Dans un tel scénario, les émetteurs étrangers pourraient ne pas être à même d'honorer le service de leur dette, le marché de la dette des marchés émergents pourrait souffrir d'une liquidité réduite et tout Fonds investisseur pourrait subir des pertes.

Risques spéciaux liés à l'investissement dans des titres russes

Bien que l'investissement dans des titres russes ne constitue pas l'orientation principale de nos Fonds, mais plutôt un secteur entrant dans le champ discrétionnaire d'investissement de certains Fonds, les Fonds peuvent investir une partie de leurs actifs dans des titres d'émetteurs situés en Russie. Outre les risques présentés ci-dessus à la rubrique « **Titres des marchés émergents** », les investissements dans des titres d'émetteurs russes peuvent comporter un niveau particulièrement élevé de risque et impliquer un examen particulier qui n'est normalement pas associé à l'investissement sur des marchés plus développés. La plupart de ces risques proviennent de l'instabilité politique et économique persistante de la Russie et de la lenteur à laquelle se développe son économie de marché. De façon plus spécifique, les investissements en Russie sont exposés au risque que des pays étrangers puissent imposer des sanctions économiques susceptibles d'impacter les entreprises de nombreux secteurs dont l'énergie, les services financiers et la défense parmi d'autres, d'où un impact négatif potentiel sur la performance du Fonds et/ou sa capacité à atteindre son objectif d'investissement. A titre d'exemple, certains investissements peuvent perdre leur liquidité (notamment s'il est interdit aux Fonds de réaliser des transactions à l'égard de certains investissements liés à la Russie), ce qui pourrait conduire le Fonds à céder d'autres participations en portefeuille à un moment ou un prix désavantageux afin de pouvoir honorer les demandes de rachat des Actionnaires. Il est aussi possible que ces sanctions empêchent des entités non russes qui fournissent certains services aux Fonds de réaliser des transactions avec des entités russes. Dans de telles circonstances, les Fonds pourraient ne pas percevoir des paiements dus au titre de certains investissements, tels que les paiements dus par rapport à un titre à revenu fixe détenu par un Fonds. De façon plus générale, les investissements en titres russes doivent être considérés comme hautement spéculatifs. Ces risques et examens particuliers comprennent : (a) les retards dans le règlement des transactions et le risque de perte dû au système russe d'enregistrement et de garde des actions ; (b) la généralisation de la corruption, du délit d'initié et des actes criminels dans le système économique russe ; (c) les difficultés à obtenir des valorisations de marché exactes sur de nombreux titres russes, en partie du fait des informations limitées diffusées au public ; (d) la situation financière générale des sociétés russes, qui peut comprendre des montants particulièrement élevés de dettes croisées ; (e) le risque que le système fiscal russe ne sera pas réformé pour mettre fin à une fiscalité incohérente, rétroactive et/ou exorbitante ou, à l'opposé, le risque que la réforme du système fiscal donne lieu à l'application incohérente et imprévisible des nouvelles lois fiscales ; (f) le risque que le gouvernement russe, ou autres organismes exécutifs ou législatifs, décide d'abandonner les programmes de réforme économique mis en place après la dissolution de l'Union soviétique ; (g) l'absence de dispositions relatives aux services de régie des entreprises en Russie de manière générale ; et (h) l'absence de règles ou de réglementations afférentes à la protection des investisseurs.

Les titres russes émis sont dématérialisés. Leur propriété est enregistrée dans le registre des actions tenu par l'émetteur. Les transferts sont également effectués par des écritures dans les registres. Les bénéficiaires n'ont aucun droit de propriété sur les actions tant que leur nom ne figure pas sur le registre des Actionnaires de l'émetteur. En Russie, le droit et la pratique concernant l'enregistrement de la détention d'actions ne sont pas très développés. Les retards et l'absence d'enregistrement des actions peuvent se produire. Comme d'autres marchés émergents, la Russie n'a pas de source centrale pour l'émission ou la publication des informations relatives aux actions des sociétés. Le Dépositaire ne peut donc garantir l'exhaustivité ou la ponctualité de la distribution des notifications des actions des sociétés.

Risques propres à l'investissement en titres chinois

Bien que l'investissement dans des titres chinois ne constitue pas l'orientation principale de nos Fonds, mais plutôt un secteur susceptible d'entrer dans le champ discrétionnaire d'investissement de certains Fonds, les Fonds peuvent

investir une partie de leurs actifs dans des titres d'émetteurs situés en République populaire de Chine (« **RPC** »). Outre les risques mentionnés dans la rubrique « **Titres de marchés émergents** », l'investissement dans des titres d'émetteurs chinois peut impliquer un degré de risque particulièrement élevé et des considérations particulières qui ne sont pas généralement associées à l'investissement dans des titres de marchés plus développés. Le marché des titres et le cadre réglementaire du secteur des valeurs mobilières sont actuellement en Chine à un stade précoce de développement. La Commission chinoise des valeurs mobilières (« **CCVM** ») est chargée de superviser les marchés de titres nationaux et de produire les réglementations pertinentes. Le Règlement sur les investisseurs institutionnels étrangers qualifiés (« **IIEQ** »), en vertu duquel les Fonds peuvent investir (dans le cadre du quota attribué aux sociétés du groupe PIMCO) en RPC et qui réglemente le rapatriement et la conversion de devises, est nouveau. L'interprétation et l'application du Règlement IIEQ sont incertaines.

En RPC, les réformes économiques sont susceptibles d'ajustement et de modification et les résultats d'exploitation et financiers de la Société peuvent être affectés défavorablement par des ajustements des plans de l'État de RPC, des situations politiques, économiques et sociales, des changements des politiques du gouvernement de RPC tels que changements de lois et réglementations (ou de leur interprétation), des mesures qui peuvent être introduites pour maîtriser l'inflation, des changements de taux ou de méthode d'imposition, l'imposition de restrictions supplémentaires à la conversion des devises et l'imposition de restrictions supplémentaires aux importations. En RPC, les normes en matière de communication et la réglementation sont à de nombreux égards moins rigoureuses que dans certains pays de l'OCDE. En outre, les marchés de titres de RPC, dont le Shanghai Stock Exchange et le Shenzhen Stock Exchange connaissent une période de croissance et de changement qui peut entraîner des difficultés de règlement et d'enregistrement des transactions, mais aussi d'interprétation et d'application de la réglementation.

Enfin, l'investissement en RMB s'accompagne de risques spécifiques qui s'ajoutent à ceux de l'investissement dans d'autres devises. À cet égard, veuillez vous reporter à la rubrique de risque intitulée « Risques afférents à la catégorie d'actions en renminbi » pour plus d'informations.

Risque de change

Certains Fonds peuvent être exposés au risque de change. Les variations des taux de change entre les devises ou la conversion d'une devise en une autre peuvent entraîner la diminution ou l'augmentation de la valeur des investissements d'un Fonds. Les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes sur de courtes périodes. Ils sont généralement déterminés par l'offre et la demande sur les marchés des changes, les avantages relatifs d'investissement dans différents pays, les fluctuations réelles ou perçues des taux d'intérêt et autres facteurs complexes. Les taux de change peuvent également subir l'impact imprévu des interventions (ou de l'absence d'interventions) des gouvernements ou des banques centrales, des contrôles des changes ou des événements politiques. Par ailleurs, si un Fonds investit dans une devise (i) qui cesse d'exister ou (ii) dont un participant dans cette devise cesse d'être un participant, il est vraisemblable que cela aura un effet défavorable sur la liquidité du Fonds.

La Valeur nette d'inventaire par Action des Catégories d'actions non couvertes est calculée dans la Devise de référence spécifique du Fonds concerné, puis convertie respectivement dans la devise de la Catégorie d'actions au taux de marché. Du fait que le Conseiller en investissement des Fonds ne couvre pas ce risque de change, il est prévu que la Valeur nette d'inventaire par Action et la performance des Catégories d'actions non couvertes subissent l'effet des fluctuations du taux de change entre les expositions aux devises du Fonds en question et la devise de la Catégorie d'actions non couverte. Les investisseurs des Catégories d'actions non couvertes supportent donc ce risque de change.

Les coûts des opérations de change et tout gain ou perte liés, issus de l'achat, du rachat ou de l'échange d'Actions des Catégories d'actions non couvertes sont supportés par la Catégorie concernée et sont intégrés dans la Valeur nette d'inventaire par Action de ladite Catégorie.

Risques afférents à la catégorie d'actions en renminbi

Les Fonds proposent des catégories d'actions libellées en renminbi chinois (RMB), la devise légale de la RPC. Il convient de noter que l'investissement en RMB s'accompagne de risques spécifiques qui s'ajoutent à ceux de l'investissement dans d'autres devises. Les taux de change peuvent subir l'impact imprévu des interventions (ou de l'absence d'interventions) des gouvernements ou des banques centrales, des contrôles des changes ou des

événements politiques, en particulier en RPC. Il existe aussi une incertitude légale relative aux transactions en devises dans le cadre d'opérations en RMB plus grande que pour les devises négociées internationalement depuis plus longtemps.

Les catégories d'actions en RMB des Fonds sont libellées en renminbi offshore (CNH). La convertibilité du CNH en renminbi onshore (CNY) est un processus de change géré, soumis à des politiques de contrôle des changes et à des restrictions au rapatriement imposées par le gouvernement chinois en coordination avec la Hong Kong Monetary Authority (HKMA). La valeur du CNH peut différer, parfois substantiellement, de celle du CNY en raison d'un certain nombre de facteurs y compris, sans s'y limiter, ces politiques de contrôle des changes et restrictions au rapatriement appliquées par le gouvernement chinois ainsi que d'autres forces de marché externes. En outre, les marchés de change en RMB peuvent présenter des volumes de négociation plus faibles que les devises de pays plus développés et, en conséquence, les marchés en RMB peuvent être substantiellement moins liquides, exposés à des écarts de négociation plus importants et connaître une volatilité nettement supérieure à ceux des autres devises. En particulier, la négociation du RMB pendant les heures d'ouverture des marchés européens, lorsque seront exécutées les opérations sur la catégorie d'actions couvertes entraîne automatiquement une moindre liquidité et des frais de transaction plus élevés. Il est probable que cette situation cause des divergences de performance par rapport à la performance attendue de la négociation en RMB pendant les heures de marché asiatiques, où la liquidité est généralement supérieure et les frais de transaction moindres.

En situation extrême, le manque de liquidité pourrait rendre impossible l'exécution de la couverture en devise. La Société s'efforcera d'appliquer la couverture et de minimiser les frais de transaction dans la mesure du possible. Il est toutefois impossible de garantir qu'elle y parviendra ; les risques ou frais de transaction précités peuvent ne pas être éliminés. Les coûts et gains/pertes issus des opérations de couverture ne seront cumulés que dans la Catégorie couverte et seront intégrés dans la Valeur nette d'inventaire par Action de ladite Catégorie.

Risque d'exposition

Les opérations sur produits dérivés peuvent exposer le Fonds à des risques supplémentaires. Les opérations qui donnent lieu ou qui peuvent donner lieu à un engagement futur pour le compte du Fonds sont couvertes par l'actif sous-jacent applicable ou par des actifs liquides.

Clôture de Fonds

Les Administrateurs peuvent décider de clôturer et liquider un Fonds à tout moment, ce qui pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les Actionnaires. En cas de clôture d'un Fonds, les Actionnaires recevront des distributions en espèce ou en nature égales à leur intérêt proportionnel dans le Fonds. La valeur d'un investissement dans un Fonds, et toute distribution ultérieure en cas de clôture, sera soumise aux conditions de marché à ce moment-là. Une distribution de clôture serait généralement un fait générateur d'impôts pour les Actionnaires, ayant pour conséquence un gain ou une perte à des fins fiscales, en fonction de la situation d'un Actionnaire en termes d'actions du Fonds. Un Actionnaire d'un Fonds dissout ne pourra pas prétendre à un remboursement de dépenses encourues, directement ou indirectement, par l'Actionnaire (tel que des frais de vente, des frais de gestion de compte ou frais de fonds) et il pourra recevoir un montant au moment de la clôture inférieur à son investissement d'origine.

Risque de gestion

Tous les Fonds sont exposés au risque de gestion car leurs portefeuilles d'investissement sont gérés activement. Avant de prendre une décision d'investissement pour les Fonds, les Conseillers en investissement et tous les gestionnaires de portefeuilles appliquent des techniques d'investissement et réalisent des analyses de risque, mais il ne peut être garanti qu'elles produiront les résultats voulus. Dans la mesure où un Fonds a recours à des stratégies ciblant des inefficacités de cotation perçues, des stratégies d'arbitrage ou des stratégies similaires, il est soumis au risque que la cotation et l'évaluation des titres et instruments impliqués dans de telles stratégies peuvent changer de manière inattendue, ce qui peut entraîner des rendements réduits ou des pertes pour le Fonds.

Risque de répartition

Il existe un risque que le Fonds perde de la valeur en raison de mauvaises ou piètres décisions de répartitions d'actifs concernant la façon dont ses actifs sont répartis ou répartis à nouveau. Le Fonds pourrait manquer des opportunités d'investissement attrayantes en sous-pondérant des marchés qui enregistrent ensuite des rendements importants et pourrait perdre de la valeur en surpondérant des marchés qui enregistrent ultérieurement des baisses importantes.

Risque lié au Dépositaire

Du fait que la Société investit dans des marchés sur lesquels les systèmes de garde et/ou de règlement ne sont pas très développés, ses actifs négociés sur ces marchés, et confiés à des dépositaires secondaires lorsque c'est nécessaire, peuvent être exposés au risque que le Dépositaire n'assume aucune responsabilité.

Risque d'évaluation

L'Agent administratif peut demander l'avis des Conseillers en investissement au sujet des évaluations des investissements qui sont (i) non cotés, ou (ii) cotés ou négociés sur un Marché réglementé si le cours de marché n'est pas représentatif ou disponible. Il peut exister un conflit d'intérêts dans la mesure où le rôle d'un Conseiller en investissement est de déterminer l'évaluation des investissements d'un Fonds et le fait qu'il perçoit une commission qui augmente parallèlement à la valeur du Fonds.

Risque lié aux matières premières

Les investissements d'un Fonds dans des instruments dérivés liés à un indice de matières premières peuvent l'exposer à une plus forte volatilité que les investissements dans des titres traditionnels. La valeur des instruments dérivés liés à un indice de matières premières peut souffrir des variations du marché général, de la volatilité des indices de matières premières, des variations des taux d'intérêt, ou de facteurs ayant une influence défavorable sur un secteur ou une matière première particuliers, comme la sécheresse, les inondations, la météo, les maladies du bétail, les embargos, les tarifs et les évolutions internationales, économiques, politiques et réglementaires.

Risques liés aux fonds sous-jacents

Le Fonds Global Multi-Asset Fund peut être soumis au risque d'évaluation en raison de la façon et du moment des évaluations de ses investissements dans des Fonds sous-jacents. Les Fonds sous-jacents peuvent être évalués par leurs agents administratifs liés aux gestionnaires des fonds, ou par les gestionnaires des fonds eux-mêmes. Ces évaluations ne sont pas vérifiées par un tiers indépendant de manière régulière ou continue. En conséquence, il existe un risque que (i) les évaluations du Fonds ne reflètent pas la valeur réelle de ses détentions dans des Fonds sous-jacents à un moment particulier, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes ou une évaluation incorrecte du Fonds, et/ou (ii) l'évaluation ne soit pas disponible au Moment d'évaluation du Fonds, de sorte que tout ou partie de ses actifs peuvent être estimés et non évalués.

Si le Conseiller en investissement ou ses agents respectent les restrictions d'investissement applicables aux Fonds, le gestionnaire et/ou les prestataires de services des Fonds sous-jacents n'y sont pas tenus dans le cadre de leur gestion/administration des Fonds sous-jacents. Il ne peut être garanti que les restrictions d'investissement des Fonds quant aux émetteurs individuels ou autres expositions seront respectées par les Fonds sous-jacents ou que l'exposition totalisée par les Fonds sous-jacents aux émetteurs individuels ou contreparties ne dépassera pas les restrictions applicables aux Fonds.

Investir dans les Fonds est, de manière générale, plus coûteux que l'investissement dans un fonds qui investit directement dans des actions et obligations individuelles. De par son investissement dans les Fonds, un investisseur supporte indirectement les commissions et frais facturés par les Fonds sous-jacents en plus des frais directs des Fonds. En outre, l'emploi d'une structure de fonds de fonds est susceptible de peser sur le moment, le montant et le caractère des distributions aux Actionnaires.

Du fait que le Fonds Global Multi-Asset Fund investit dans des Fonds sous-jacents, les risques associés à ses investissements sont étroitement liés aux risques associés aux titres et autres investissements détenus par les Fonds sous-jacents. La capacité du Fonds Global Multi-Asset Fund à atteindre ses objectifs d'investissement dépend de la capacité des Fonds sous-jacents à atteindre les leurs. Il ne peut être garanti qu'un Fonds sous-jacent atteindra son objectif d'investissement.

Investissements dans des Fonds indiciels cotés (« FIC »)

Les investissements dans des FIC impliquent certains risques ; les investissements dans des FIC sur indice impliquent le risque que la performance du FIC puisse ne pas répliquer la performance de l'indice que le FIC est sensé répliquer. Contrairement à l'indice, un FIC encourt des frais administratifs et des coûts de transaction lors de la négociation de titres. En outre, le moment et l'amplitude des rentrées et sorties de fonds vers et à partir des investisseurs achetant et rachetant les actions dans le FIC pourraient créer des soldes de trésorerie qui entraîne une

déviations de la performance du FIC par rapport à l'indice (qui reste « entièrement investi » à tout moment). La performance d'un FIC et de l'indice qu'il est censé répliquer peuvent également diverger car la composition de l'indice et les titres détenus par le FIC peuvent occasionnellement être différents.

Risque lié à l'investissement valeur

Certains Fonds peuvent avoir une approche d'investissement tournée vers la valeur. L'investissement valeur vise à identifier les sociétés que le Conseiller en investissement estime sous-évaluées. Traditionnellement, les cours des actions valeur sont faibles relativement à des facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie ou les dividendes des sociétés. Le cours d'une action valeur peut diminuer ou ne pas augmenter comme le prévoyait le Conseiller en investissement si cette action reste sous-évaluée par le marché ou si les facteurs précités dans lesquels le Conseiller en investissement croyait ne font pas augmenter le cours de l'action. Un style d'investissement valeur peut résulter en une performance meilleure ou pire que celle des fonds d'actions qui se concentrent sur des actions croissance ou qui ont un style d'investissement plus large.

Risque lié aux sociétés de petite et moyenne capitalisation

Les investissements dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation impliquent un risque supérieur à l'investissement dans des sociétés de grande capitalisation. La valeur des titres émis par des sociétés de petite et moyenne capitalisation peut varier à la hausse comme à la baisse, parfois plus rapidement et de manière imprévisible du fait des ressources managériales et financières plus limitées que celles des sociétés de grande capitalisation. Les investissements d'un Fonds dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation peuvent augmenter la volatilité de son portefeuille.

Risque d'arbitrage

Les investissements d'un Fonds dans des titres ou des positions sur produits dérivés, achetés selon une stratégie d'arbitrage pour bénéficier de la relation ressentie entre deux titres, présentent certains risques. Dans le cadre d'une stratégie d'arbitrage, un Fonds peut acheter un titre tout en employant des produits dérivés pour vendre synthétiquement à découvert un autre titre. Les positions sur produits dérivés de vente synthétique à découvert conclues selon cette stratégie peuvent ne pas performer comme prévu et donc entraîner une perte pour le Fonds. En outre, les émetteurs d'un titre acheté dans le cadre d'une stratégie d'arbitrage sont souvent engagés dans des événements de sociétés comme une restructuration, une acquisition, une fusion, une prise de contrôle, des offres, des échanges ou des liquidations. Ces événements peuvent ne pas se réaliser comme prévu initialement ou échouer.

Vente à découvert

Normalement, les OPCVM comme la Société investissent en positions « longues uniquement ». Cela signifie que leur valeur nette d'inventaire augmente (ou recule) en fonction de la valeur de marché des actifs qu'ils détiennent. Une « vente à découvert » implique la vente d'un titre que le vendeur ne possède pas dans l'espoir d'acheter le même titre (ou un titre échangeable contre ledit titre) à une date ultérieure à un cours moins élevé. Pour pouvoir effectuer la livraison à l'acheteur, le vendeur doit emprunter le titre et est tenu de le remettre (ou un titre échangeable contre ledit titre) au prêteur ce qui se fait par l'achat ultérieur dudit titre. Bien que la Société ne soit pas autorisée à conclure des ventes à découvert en vertu de la Réglementation, un Fonds peut, par le biais de certaines techniques dérivées (comme les contrats pour différence) conçues pour produire le même effet économique qu'une vente à découvert (une « vente à découvert synthétique »), créer des positions « longues » et « vendeuses » sur des actions et des marchés individuels. En conséquence, en sus de détenir des actifs susceptibles d'augmenter ou de chuter avec les marchés, un Fonds peut détenir des positions qui augmentent quand la valeur de marché chute et qui chutent quand la valeur de marché augmente. Prendre des positions vendeuses synthétiques implique de négocier sur la marge et donc un risque plus grand que les investissements basés sur une position longue.

Risques liés à l'euro

Un Fonds peut, au travers de ses placements, être exposé à l'Europe et à la zone euro. Dans le contexte de la crise de la dette souveraine en Europe, il peut dès lors être soumis à certains risques. Par exemple, il est possible que divers États membres de la zone euro abandonnent l'euro pour rétablir une monnaie nationale et/ou que l'euro cesse d'exister en tant que monnaie unique sous sa forme actuelle. Il est impossible de prédire quelles conséquences un tel abandon ou la sortie forcée d'un pays de l'euro auraient pour ce pays, le reste de la zone euro et les marchés mondiaux, mais il est probable qu'elles seraient néfastes et que la valeur des investissements d'un Fonds en Europe s'en trouve négativement affectée. La sortie d'un pays de l'euro aurait probablement un effet très déstabilisant sur

l'ensemble des pays de la zone euro et leurs économies et un impact négatif sur la conjoncture économique mondiale dans son ensemble. Malgré les mesures prises par les gouvernements de nombreux pays européens, la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et d'autres autorités pour résoudre les problèmes budgétaires actuels (telles que la mise en œuvre de réformes économiques, l'adoption de plans de sauvetage et l'instauration de mesures d'austérité pour les citoyens), il est possible que ces initiatives n'aient pas l'effet escompté, le doute subsiste donc quant à la stabilité et la croissance futures de l'Europe.

Dans de telles circonstances, il peut en outre s'avérer difficile d'évaluer des placements libellés en euros ou dans une devise de substitution. Il est également possible qu'un pays quittant l'euro cherche à imposer des contrôles sur les flux de capitaux entrants et sortants, ce qui pourrait empêcher la Société d'accepter de nouvelles souscriptions en provenance d'Actionnaires de ce pays ou de leur verser le produit des rachats d'Actions.

Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »)

Les dispositions en matière de conformité fiscale des comptes étrangers (« FATCA ») de la loi HIRE (Hiring Incentives to Restore Employment Act) de 2010 applicables à certains paiements ont principalement pour objet d'imposer aux ressortissants américains de déclarer aux autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service) la détention directe ou indirecte de comptes et d'entités en dehors des États-Unis, étant entendu que tout manquement à fournir les informations requises donne lieu aux États-Unis à une retenue à la source de 30 % sur les placements américains directs (et éventuellement indirects). Afin d'éviter d'être assujettis à la retenue à la source aux États-Unis, il est probable que les investisseurs, aussi bien américains que non américains, soient amenés à fournir des informations sur eux-mêmes, ainsi que sur les investisseurs agissant pour leur compte. À cet égard, les gouvernements irlandais et américain ont signé un accord intergouvernemental en ce qui concerne la mise en œuvre de FATCA (voir la section intitulée « Conformité aux exigences en matière de déclaration et de retenue à la source aux États-Unis » pour plus de détails) le 21 décembre 2012.

Les Actionnaires devront justifier de leur statut de contribuable ou non au regard de l'impôt américain et fournir toutes informations fiscales supplémentaires que les Administrateurs pourront demander en tant que de besoin. Tout Actionnaire qui ne fournit pas les renseignements demandés peut s'exposer de ce fait au prélèvement de retenues à la source, être contraint de fournir aux autorités américaines les informations requises et se voir imposer le rachat de ses Actions dans la Société (Voir la section « ***Imposition – Impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis*** »).

Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal en ce qui concerne les exigences en matière de déclaration et de certification fiscales du gouvernement fédéral, des États et des autorités locales aux États-Unis et hors des États-Unis applicables dans le cadre d'un investissement dans la Société.

Risque de rachat anticipé

Un Fonds qui investit en Titres à revenu fixe peut être soumis à un risque de rachat anticipé. Le risque de rachat anticipé fait référence à la possibilité pour un émetteur d'exercer son droit de rachat d'un titre à revenu fixe de manière anticipée (un rachat anticipé). Les émetteurs peuvent racheter les titres en circulation avant leur date d'échéance pour un certain nombre de raisons (comme la baisse des taux d'intérêt, les variations d'écart de crédit et l'amélioration de la qualité de crédit de l'émetteur). Si un émetteur rachète par anticipation un titre dans lequel un Fonds a investi, le Fonds peut ne pas récupérer le montant total de son investissement initial et peut être contraint de réinvestir dans des titres dégageant un rendement inférieur, des titres supportant un risque de crédit supérieur ou d'autres titres avec des caractéristiques différentes et moins favorables.

Risque opérationnel

Investir dans un Fonds, à l'instar de tout autre fonds, peut impliquer des risques opérationnels liés à des facteurs tels que des erreurs de traitement, des erreurs humaines, des procédures internes ou externes inadéquates ou inopérantes, des défaillances des systèmes et technologies, des changements de personnel et des erreurs émanant de prestataires tiers. La survenance de tels défaillances, erreurs ou manquements pourrait entraîner une perte d'informations ou d'activité ou une surveillance accrue des autorités réglementaires, ou encore tout autre événement susceptible d'avoir un impact défavorable substantiel sur un Fonds. Bien que les Fonds s'efforcent de minimiser de tels événements par des contrôles et une supervision, certaines défaillances pourraient tout de même entraîner des pertes pour un Fonds.

Risque réglementaire

Les entités financières, telles que les sociétés d'investissement et les conseillers financiers, sont généralement soumises à une réglementation et une intervention étendues des autorités nationales et européennes. Ces réglementations et/ou interventions peuvent faire varier la façon dont un Fonds est réglementé, impacter les dépenses directement encourues par le Fonds et la valeur de ses investissements et limiter et/ou entraver la capacité d'un Fonds à atteindre son objectif d'investissement. Par ailleurs, les réglementations publiques peuvent avoir des effets imprévisibles et imprévus susceptibles d'impacter substantiellement la rentabilité des Fonds et la valeur des actifs qu'ils détiennent, les exposer à des coûts supplémentaires, imposer des changements des pratiques d'investissement et avoir des conséquences préjudiciables sur la capacité de distribution de dividendes des Fonds. Les Fonds peuvent en outre supporter des coûts supplémentaires en vue de se conformer à ces nouvelles obligations.

Risque de concentration des investisseurs

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que certains Fonds peuvent avoir une base d'investisseurs concentrée où de grands clients de type institutionnel (tels que des fonds de pension, des compagnies d'assurance ou autres régimes d'investissement collectif, notamment ceux gérés par les entités affiliées à PIMCO) détiennent une part importante des actifs d'un Fonds. Cela expose d'autres Actionnaires du Fonds à certains risques. Ces derniers comprennent le risque qu'une part importante des actifs d'un Fonds puisse être rachetée un jour qui aurait un impact sur la viabilité globale du Fonds ou sur la capacité des autres investisseurs qui n'auraient pas fait de demande de rachat ce jour à faire des rachats du Fonds, c.-à-d. lorsqu'il peut être nécessaire d'imposer un portail de rachat.

Risque lié aux petits/nouveaux Fonds

La performance d'un nouveau Fonds ou d'un Fonds de plus petite taille peut ne pas être représentatif de la façon dont le Fonds est sensé ou peut performer sur le long terme si et quand il devient plus conséquent et a entièrement mis en place ses stratégies d'investissement. Les positions d'investissement peuvent avoir une incidence disproportionnée (négative ou positive) sur la performance de nouveaux Fonds ou de plus petits Fonds. Des nouveaux Fonds ou des Fonds plus petits peuvent également avoir besoin de temps avant d'être pleinement investis dans des titres qui remplissent leurs objectifs et politiques d'investissement et réaliser une composition de portefeuille représentative. La performance du Fonds peut être supérieure ou inférieure pendant cette période de démarrage et peut également être plus volatile qu'elle ne le serait une fois que le Fonds sera pleinement investi. De même, la stratégie d'investissement d'un nouveau ou plus petit Fonds peut nécessiter une plus longue période de temps pour générer des rendements représentatifs de la stratégie. Les nouveaux Fonds ont un historique de performance limité à la disposition des investisseurs et les nouveaux et les plus petits Fonds peuvent ne pas attirer suffisamment d'actifs pour réaliser des efficiences en termes d'investissement et de négociation. Si un nouveau ou un plus petit Fonds ne parvenait pas à mettre en place avec succès ses stratégies d'investissement ou à atteindre son objectif d'investissement, la performance de celui-ci pourrait en être affectée de façon négative, et toute liquidation en résultant pourrait entraîner des coûts de transaction négatifs pour le Fonds et des conséquences fiscales pour les investisseurs.

Risque lié à la sécurité Internet

La technologie est devenue plus répandue dans le cours normal des affaires, les Fonds sont donc potentiellement plus vulnérables aux risques opérationnels par le biais de violations à la sécurité Internet. Une violation à la sécurité Internet se réfère à la fois à des événements intentionnels et accidentels qui peuvent entraîner la perte d'informations protégées, la corruption de données ou la perte de capacité opérationnelle. Cela peut ensuite entraîner des pénalités réglementaires pour un Fonds, un risque pour la réputation, des coûts supplémentaires de mise en conformité associés aux mesures correctives et/ou des pertes financières. Les violations de la sécurité Internet peuvent comprendre l'accès non autorisé aux systèmes d'informations numériques d'un Fonds (par ex., par le biais de piratage informatique ou de codage de logiciels malveillants), mais peuvent également provenir d'attaques externes telles que des attaques par déni de services (c'est-à-dire des efforts pour rendre indisponible aux utilisateurs ciblés des services en réseau). En outre, des violations de la sécurité Internet d'un prestataire de service tiers d'un Fonds (par ex. agents administratifs, agents de transfert, dépositaires et conseillers par délégation) ou d'émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer un Fonds à de nombreux risques similaires associés aux violations directes de la sécurité Internet. Tout comme pour les risques opérationnels en général, le Fonds a des systèmes de gestion des risques établis conçus pour réduire les risques associés à la sécurité Internet. Cependant, il ne peut être garanti que ces efforts soient fructueux, tout particulièrement parce que les Fonds n'ont pas un contrôle direct des systèmes de sécurité Internet des émetteurs ou prestataires de service tiers.

Autres risques

La synthèse des risques ci-dessus n'entend pas être une liste exhaustive de tous les facteurs de risques liés à l'investissement dans les Fonds. Divers autres risques peuvent exister. Il est recommandé aux investisseurs de réfléchir soigneusement à leur horizon d'investissement, en particulier à la Commission de souscription ou à la Commission de rachat qui peuvent être imposées.

CARACTÉRISTIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS AUX TITRES, PRODUITS DÉRIVÉS ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT

La présente section décrit les différentes caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement qu'utilisent certains des Fonds et présente des concepts relatifs aux politiques d'investissement des Fonds. Lorsqu'un Fonds utilise les titres, produits dérivés et techniques d'investissement présentés ci-dessous, il doit respecter ses objectifs et politiques d'investissement, en particulier en matière de notation, d'échéances et d'autres critères spécifiques précisés dans la politique d'investissement dudit Fonds.

Titres gouvernementaux

Les titres gouvernementaux sont des obligations d'un gouvernement, ou garanties par un gouvernement, par ses agences ou des entreprises soutenues par le gouvernement. Les gouvernements concernés ne garantissent toutefois pas la Valeur nette d'inventaire des Actions d'un Fonds. Ces titres sont exposés au risque de marché et de taux d'intérêt et, parfois, à des niveaux divers de risque de crédit. Les titres gouvernementaux peuvent comprendre des titres à coupon zéro, qui tendent à encourir un risque de marché supérieur à celui que courent les titres porteurs d'intérêts d'échéances similaires.

Titres liés à des créances hypothécaires et autres titres garantis par des actifs

Certains Fonds investissent parfois dans des titres garantis par des créances hypothécaires ou garantis par des actifs. Parmi ces titres liés à des créances hypothécaires figurent les titres hypothécaires à flux identiques, les obligations garanties par des hypothèques (CMO) (les CMO sont des titres de créance émis par une entité juridique et garantis par des hypothèques. Traditionnellement, ils sont notés par une agence de notation et enregistrés auprès de la SEC. Ils sont structurés en de multiples catégories, souvent appelées « tranches », chaque catégorie étant dotée d'une échéance différente. Ils ont droit à un échéancier de paiement différent pour le principal et les intérêts, (y compris les remboursements anticipés, les titres garantis par des hypothèques commerciales, les titres garantis par des hypothèques commerciales émis par voie privée, les *mortgage dollar rolls*, les CMO résiduelles (titres hypothécaires émis par des agences ou instrumentalités du gouvernement américain ou des initiateurs privés de, ou des investisseurs dans des, prêts hypothécaires y compris des associations d'épargne et de prêt, des promoteurs immobiliers, des banques hypothécaires, des banques commerciales, des banques d'investissement, des sociétés de personnes, des fiducies et des entités à objectif particulier des précédents), les titres garantis par des créances hypothécaires à coupon détaché (« SMBS ») et autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par et payable sur, des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers.

La valeur de certains titres garantis par des créances hypothécaires ou garantis par des actifs peut être particulièrement sensible aux variations des taux d'intérêt applicables. Le remboursement précoce de certains titres liés à des créances hypothécaires peut assortir le Fonds concerné d'un taux de rendement inférieur lors du réinvestissement du principal. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur d'un titre lié à une créance hypothécaire diminuera ; toutefois, si les taux d'intérêt baissent, la valeur d'un titre lié à une créance hypothécaire assorti d'un élément de remboursement anticipé n'augmentera pas forcément autant que celle d'autres Titres à revenu fixe. Le taux de remboursement anticipé des créances hypothécaires sous-jacentes influera sur le prix et la volatilité d'un titre lié à une créance hypothécaire ; il pourra également avoir un effet sur le raccourcissement ou l'allongement de la durée réelle du titre par rapport aux prévisions au moment de l'achat. Si le taux de remboursement anticipé des créances hypothécaires sous-jacentes allonge la durée réelle d'un titre lié à une créance hypothécaire, il est possible que la volatilité de ce titre augmente. La valeur de ces titres varie en fonction de la perception du marché quant à la solvabilité des émetteurs. En outre, bien que les hypothèques et les titres liés à des créances hypothécaires soient généralement soutenus par des garanties et/ou assurances publiques ou privées, rien ne garantit que les assureurs ou garants privés respecteront leurs engagements.

Un type de SMBS a une catégorie qui reçoit l'ensemble des intérêts des actifs hypothécaires (catégorie « intérêts uniquement ») alors que l'autre reçoit l'ensemble du principal (catégorie « principal uniquement »). Le rendement à l'échéance d'une catégorie intérêts uniquement est extrêmement sensible au rythme des paiements de principal (y compris les remboursements anticipés) sur les actifs hypothécaires sous-jacents, et un rythme rapide est susceptible d'avoir un effet défavorable sur le rendement à l'échéance issu de ces titres.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres de créance garantis (« CDO ») qui comprennent les obligations garanties (« CBO »), les prêts garantis (« CLO ») et autres titres de structure similaire. Une CBO est un trust garanti par un pool diversifié de titres à revenu fixe à haut risque, d'une qualité inférieure à « investment grade ». Un CLO est une valeur titrisée de type 144 A, notée par une ou plusieurs agences de notation et garantie habituellement par un

pool de prêts qui peuvent comprendre, entre autres, des prêts garantis de premier ordre nationaux et étrangers, des prêts de premier ordre non garantis et des prêts d'entreprises subordonnés, notamment les prêts dont la notation peut être inférieure à « investment grade » ou des prêts non notés équivalents. Les Fonds peuvent investir dans d'autres titres garantis par des actifs qui ont été proposés à l'investissement.

Les obligations garanties par des hypothèques précitées peuvent comprendre des obligations d'appui. Avec l'évolution des obligations garanties par des hypothèques, certaines d'entre elles se sont popularisées. Par exemple, les Fonds peuvent investir dans des obligations garanties par des hypothèques de catégorie à paiement proportionnel et amortissement planifié (« CAP ») et des certificats de titres à flux identiques et à catégories multiples. Les obligations garanties par des hypothèques à paiement proportionnel et les certificats de titres à flux identiques et à catégories multiples sont structurés de manière à verser, à chaque date de paiement, des paiements de principal à plus d'une catégorie. Ces paiements simultanés sont pris en compte dans le calcul de la date d'échéance ou de la date de distribution finale de chaque catégorie qui, comme pour d'autres obligations garanties par des hypothèques et structures à flux identiques et à catégories multiples, doivent être retirés au plus tard à la date d'échéance ou à la date de distribution finale. Les catégories à amortissement planifié impliquent le paiement d'un montant de principal précis à chaque date de paiement. Les catégories à paiement planifié sont des obligations garanties par des hypothèques à paiement proportionnel dont le montant de principal requis sur les titres a le rang de priorité le plus élevé après que les intérêts ont été payés à toutes les catégories. Toute obligation garantie par des hypothèques ou structures à flux identiques et catégories multiples comprenant des titres à amortissement planifié doit également avoir des tranches d'appui (ou obligations d'appui, obligations parallèles ou obligations non CAP), qui prêtent ou absorbent des flux de trésorerie de principal pour permettre aux titres CAP de maintenir leurs échéances et leurs dates de distribution finale dans une fourchette d'expérience de remboursement anticipé réel. Ces tranches d'appui sont exposées à un risque lié à l'échéance plus élevé que d'autres titres liés à des hypothèques et offrent généralement aux investisseurs un rendement plus élevé en compensation. Si des montants de flux de trésorerie de principal sont reçus en dehors de la fourchette prédéfinie, de sorte que les obligations d'appui ne peuvent pas prêter aux titres CAP ou absorber suffisamment de flux de trésorerie en provenance de ceux-ci, ces titres sont exposés à un risque lié à l'échéance accru. Dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement d'un Fonds, le Conseiller en investissement peut investir dans différentes tranches d'obligations garanties par des hypothèques et, notamment, des obligations d'appui.

Prêts, crédits consortiaux et cessions de prêts

Certains Fonds peuvent investir dans des prêts, des crédits consortiaux et/ou des cessions de prêts, tel que précisé dans le Supplément afférent à chacun de ces Fonds et sous réserve que ces instruments constituent des valeurs mobilières négociées sur un Marché réglementé ou des instruments du marché monétaire négociés habituellement sur le marché monétaire, qu'ils soient liquides et que leur valeur puisse être déterminée avec précision à tout moment.

Ces crédits sont supposés constituer des instruments du marché monétaire normalement négociés sur le marché monétaire s'ils satisfont à l'un des critères suivants :

- (a) leur échéance à l'émission est de 397 jours maximum ;
- (b) leur échéance résiduelle est de 397 jours maximum ;
- (c) ils font l'objet d'ajustements réguliers de leur rendement dans le sillage des conditions du marché monétaire, au moins tous les 397 jours ; ou
- (d) leur profil de risque, y compris les risques de crédit et de taux d'intérêt, est le même que celui des instruments financiers qui ont une échéance mentionnée aux points (a) ou (b), ou font l'objet de l'ajustement cité au point (c).

Ces crédits sont supposés liquides s'il est possible de les vendre pour un coût limité rapidement au moment voulu, en prenant en compte l'obligation du Fonds concerné de racheter ses Actions à la demande d'un Actionnaire.

Ils sont également supposés avoir une valeur qu'il est possible de déterminer à tout moment avec précision s'ils sont soumis à des systèmes d'évaluation exacts et fiables, qui remplissent les critères suivants :

- (a) ils permettent au Fonds concerné de calculer sa Valeur nette d'inventaire en accord avec la valeur à laquelle le prêt détenu dans le portefeuille pourrait être échangée entre des parties consentantes et avisées lors d'une transaction à des conditions normales ; et

- (b) ils sont basés sur des données de marché ou des modèles d'évaluation, dont des systèmes fondés sur le coût amorti.

Les crédits consortiaux représentent traditionnellement une participation directe dans un prêt à une société. Ils sont généralement proposés par des banques ou autres institutions financières ou des syndicats de prêt. Quand un Fonds achète des crédits consortiaux, il assume le risque économique associé à la société qui emprunte et le risque de crédit associé à la banque entremetteuse ou autre intermédiaire financier. Les cessions de prêts comportent habituellement le transfert d'une créance d'un bailleur à un tiers. Quand un Fonds achète des prêts, il assume le risque de crédit associé à la seule société qui emprunte.

Ces prêts peuvent être garantis ou non. Les prêts totalement garantis offrent au Fonds une meilleure protection qu'un prêt non garanti si les intérêts ou le principal programmé ne sont pas payés. Il ne peut toutefois pas être assuré que la cession d'une garantie d'un prêt garanti satisferait l'obligation de l'emprunteur. En outre, l'investissement dans des prêts par le biais d'une cession directe comporte le risque que, si le prêt est liquidé, le Fonds peut devenir le propriétaire partiel d'une garantie et supporte les frais et engagements associés à la propriété et la cession de la garantie.

Un prêt est souvent administré par une banque agissant en tant qu'agent pour tous les détenteurs. Le Fonds peut avoir à se fier à la banque ou autre intermédiaire financier pour engager les recours appropriés envers une société qui a emprunté, à moins, qu'en vertu des conditions du prêt ou d'une autre forme d'endettement, le Fonds ait un recours direct contre cette société.

Les crédits consortiaux ou les cessions de prêts dans lesquels un Fonds prévoit d'investir n'ont pas à être notés par un service de notation reconnu universellement.

Titres de créance de sociétés

Les titres de créance de sociétés comportent les obligations, créances et obligations non garanties (qui sont des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un Marché réglementé) de sociétés et les autres instruments de sociétés similaires, dont les titres convertibles. Les titres de créance peuvent être achetés accompagnés de warrants. Les titres de société générateurs de revenu peuvent également comporter certains types d'actions privilégiées. Le taux d'intérêt d'un titre de créance peut être fixe, flottant ou variable et évoluer à l'inverse d'un taux de référence. Voir « ***Titres à taux variable et flottant*** » ci-dessous. Le taux d'un rendement ou le rendement du principal de certains titres de créance peut être lié ou indexé sur le niveau des taux de change entre le Dollar US et une ou plusieurs autre(s) devise(s).

Les titres de créance de sociétés sont exposés au risque de l'incapacité de l'émetteur à satisfaire ses paiements de principal et d'intérêts relatifs à l'obligation. Ils peuvent également être exposés à la volatilité des cours en raison de facteurs comme la sensibilité aux taux d'intérêt, la perception du marché quant à la solvabilité des émetteurs et la liquidité générale du marché. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des titres de créance de sociétés peut diminuer. Les titres de créance dont l'échéance est longue tendent à être plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ceux ayant une échéance plus courte.

La défaillance de sociétés peut avoir un impact sur le niveau des rendements dégagés par les titres de créance de sociétés. Une défaillance inattendue peut réduire le revenu et la valeur en capital d'un titre de créance de société. En outre, les anticipations du marché concernant les conditions économiques et le nombre potentiel de défaillances de sociétés peuvent avoir un impact sur la valeur des titres de créance de sociétés.

Les titres de créance de sociétés peuvent être soumis à un risque de manque de liquidité, car il peut être difficile de les acheter ou de les vendre dans des conditions de marché différentes. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au point « Risque de liquidité » de la section « **Facteurs de risques généraux** ».

Titres à rendement élevé

Les titres dont la notation est inférieure à Baa de Moody's ou BBB de S&P ou ayant une cote Fitch équivalente sont parfois appelés obligations « à rendement élevé » ou « pourries » (*junk bonds*). L'investissement dans ces titres présente des risques particuliers qui s'ajoutent à ceux associés à l'investissement dans des titres à revenu fixe dotés d'une notation supérieure. Tout en offrant un potentiel d'appréciation du capital plus important et des rendements élevés, ces titres comportent habituellement une plus grande volatilité des cours et peuvent s'avérer moins liquides que les titres dotés d'une notation supérieure. Ces titres sont jugés éminemment spéculatifs quant à la capacité

permanente de l'émetteur à faire les paiements de principal et d'intérêts. Ils peuvent également montrer une plus grande sensibilité aux conditions économiques et de compétition dans le secteur défavorables réelles ou perçues à celle des titres dotés d'une notation supérieure. Il est possible aussi que les émetteurs défaillants ne reprennent pas leurs paiements de principal ou des intérêts, et le Fonds pourrait alors perdre la totalité de son investissement.

Les titres à haut rendement peuvent ne pas être cotés sur une bourse et un marché secondaire pour de tels titres peut être illiquide par rapport aux marchés d'autres titres à revenu fixe plus liquides. Par conséquent, les opérations sur titres à haut rendement peuvent entraîner des coûts plus élevés que les opérations sur des titres négociées plus activement, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le prix auquel les Fonds pourraient vendre un titre à haut rendement, et pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette d'inventaire quotidienne des actions. Un manque de données accessibles au public, des activités irrégulières de négoce et des écarts cours acheteur/cours vendeur importants, entre autres facteurs, peuvent rendre, dans certaines circonstances, les créances à haut rendement plus difficile à vendre au bon moment ou à un prix avantageux que s'il s'agissait d'autres types de titres ou instruments. En raison de ces facteurs, un Fonds peut ne pas être capable de réaliser la valeur réelle de ces titres et/ou peut ne pas recevoir les bénéfices d'une vente d'un titre à haut rendement pendant une longue période de temps après une telle vente, ces deux situations pourraient entraîner des pertes pour le Fonds. En outre, une publicité négative et les perceptions des investisseurs, qu'elles soient ou non basées sur des analyses fondamentales, peuvent réduire la valeur et la liquidité de titres à haut rendement, tout particulièrement sur des marchés à faibles volumes. Lorsque les marchés secondaires des titres à haut rendement sont moins liquides que le marché d'autres types de titres, il pourrait être plus difficile d'évaluer les titres car une telle évaluation pourrait nécessiter plus de recherche et des éléments de jugement pourraient jouer un rôle plus important dans cette évaluation car il existe moins de données objectives fiables disponibles. PIMCO cherche à minimiser les risques d'investissement dans tous les titres par le biais de la diversification, d'une analyse approfondie et d'une attention particulière aux développements du marché actuel.

L'utilisation des notations de crédit comme seule méthode d'évaluation des titres à haut rendement peut impliquer certains risques. Par exemple, les notations de crédit évaluent la sécurité des paiements du capital et des intérêts, et non le risque lié à la valeur de marché d'un titre. Les agences de notation peuvent également ne pas mettre à jour les notations de crédit en temps opportun afin de refléter les événements ayant pris place depuis la dernière notation du titre. PIMCO ne se repose pas uniquement sur les notations de crédit lorsqu'elle sélectionne les titres de créance pour le Fonds, et développe son analyse indépendante propre de la qualité de crédit de l'émetteur. Si une agence de notation change la notation d'un titre de créance détenu par un Fonds, le Fonds peut conserver le titre si PIMCO estime que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Notations de crédit et titres non notés

Les agences de notation sont des services privés qui fournissent des notations sur la qualité de crédit des titres à revenu fixe, dont les titres convertibles. L'**Annexe 2** du présent Prospectus décrit les diverses notations attribuées aux titres à revenu fixe par Moody's, S&P et Fitch. Ces notations ne constituent pas des normes absolues de la qualité de crédit ni des évaluations des risques de marché. Il se peut que les agences de notation ne changent pas les notations en temps et en heure et que la situation financière actuelle d'un émetteur soit meilleure ou pire que ce qu'indique la notation. Un Fonds ne vendra pas nécessairement un titre si sa notation est rétrogradée par rapport à celle qu'il avait au moment de l'achat. Les Conseillers en investissement ne se fondent pas uniquement sur les notations de crédit. Ils effectuent leur propre analyse de la qualité de crédit de l'émetteur. Si les services de notation attribuent différentes notations à un même titre, il revient aux Conseillers financiers de déterminer celles qui, selon eux, reflète le mieux la qualité et le risque du titre à ce moment, et qui peut être la plus élevée de toutes.

Un Fonds peut acheter des titres non notés (c'est-à-dire qu'une agence n'a pas notés) si le gestionnaire de son portefeuille estime que le titre présente une qualité comparable à celle d'un titre noté que le Fonds pourrait acheter. Les titres non notés peuvent être moins liquides que des titres comparables notés et comportent le risque que le gestionnaire du portefeuille ne puisse pas évaluer la note de crédit comparative du titre avec exactitude. L'analyse de la solvabilité des émetteurs de titres à rendement élevé peut se révéler plus complexe que celle des émetteurs de titres à revenu fixe de qualité supérieure. Si un Fonds investit dans des titres à rendement élevé et/ou non notés, sa capacité à atteindre son objectif d'investissement peut dépendre plus fortement de l'analyse de solvabilité réalisée par le gestionnaire de portefeuille que si le Fonds investit exclusivement dans des titres notés et de meilleure qualité.

Titres à taux variable et flottant

Les titres à taux variable et flottant permettent d'ajuster périodiquement le taux d'intérêt payé sur les obligations. Tous les Fonds peuvent investir dans des instruments de créance à taux flottant (les « floaters ») et négocier des écarts de crédit. Un écart de crédit est une position dont la valeur est déterminée par les variations de la différence entre les

cours ou les taux d'intérêt, selon le cas, des titres ou devises respectifs. Le taux d'intérêt d'un *floater* est un taux variable lié à un autre taux d'intérêt et redéterminé périodiquement.

Si les titres à taux variable et flottant apportent au Fonds une certaine protection contre les hausses de taux d'intérêt, le Fonds peut participer également à toute baisse de ces taux.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments de créance à taux flottant inversé (« *inverse floaters* »). Le taux d'intérêt d'un *inverse floater* est fixé dans la direction opposée à celle du taux de marché du taux auquel l'*inverse floater* est lié. Le cours d'un titre à taux d'intérêt flottant inversé peut présenter une volatilité plus grande que celui d'une obligation à taux fixe à la qualité de crédit similaire.

Obligations indexées sur l'inflation

Les obligations indexées sur l'inflation sont des titres à revenu fixe dont la valeur nominale est régulièrement ajustée en fonction du taux d'inflation. Si l'indice qui mesure l'inflation recule, la valeur du principal des obligations indexées sur l'inflation sera ajustée à la baisse et, par conséquent, l'intérêt dû sur ces titres (calculé par rapport à un plus petit montant) sera réduit. Le remboursement à l'échéance du principal d'origine (tel qu'ajusté par l'inflation) est garanti dans le cas des obligations indexées sur l'inflation du Trésor américain. En ce concerne les obligations qui n'offrent pas une garantie similaire, la valeur ajustée du principal remboursé à l'échéance peut être inférieure au principal d'origine.

La valeur des obligations indexées sur l'inflation change de concert avec les changements des taux d'intérêt réels. Les taux d'intérêt réels sont liés à la relation entre les taux d'intérêts nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêts nominaux augmentent plus rapidement que le taux d'inflation, il est possible que les taux d'intérêt réels progressent, entraînant peut-être une baisse de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. La valeur peut également souffrir des hausses à court terme de l'inflation. Toute hausse du principal d'une obligation indexée sur l'inflation sera considérée comme un revenu imposable ordinaire, même si l'investisseur ne reçoit pas le principal avant l'échéance.

Titres convertibles et Titres de capital

Les titres convertibles dans lesquels les Fonds peuvent investir se composent d'obligations, créances, obligations non garanties et actions privilégiées qui peuvent être converties ou échangées contre des actions sous-jacentes d'actions ordinaires, selon un ratio fixé ou à déterminer. Le revenu généré par les titres convertibles peut être supérieur à celui des actions ordinaires dans lesquelles ces titres sont convertibles. Un Fonds peut être tenu d'autoriser l'émetteur d'un titre convertible à le racheter, à le convertir en action ordinaire sous-jacente ou à le vendre à un tiers.

Il est possible qu'un Fonds qui détient des titres convertibles ne soit pas en mesure de contrôler si l'émetteur d'un titre convertible décide de le convertir. Si tel est le cas, cela pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement car l'émetteur peut réaliser la conversion avant la date à laquelle le Fonds aurait décidé de le faire si l'émetteur n'avait pas choisi de convertir le titre.

Alors que des pays ou des sociétés peuvent être qualifiés d'investissements favorables, des opportunités de Titres à revenu fixe pures peuvent s'avérer inintéressantes ou limitées en raison d'une offre insuffisante ou de restrictions juridiques ou techniques. Un Fonds peut alors penser aux titres convertibles ou aux titres de capital pour obtenir une exposition à ces investissements.

Les cours des titres de capital présentent généralement une volatilité supérieure à celle des Titres à revenu fixe. La valeur de marché des titres de capital détenues par un Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse, parfois de façon très rapide ou imprévisible. Les titres de capital peuvent perdre de la valeur du fait de facteurs ayant une influence défavorable sur les titres de capital en général ou sur des secteurs particuliers sur les marchés. La valeur d'un titre de capital peut diminuer pour plusieurs raisons liées directement à l'émetteur : performance de la direction, endettement financier et réduction de la demande pour les biens et services de l'émetteur.

Instruments convertibles en cas d'urgence

Les titres convertibles en cas d'urgence (« **CoCos** ») sont un type de titre de créance hybride qui vise soit à être converti en action soit à subir une réduction du principal lorsque certains « événements déclencheurs » liés à des

seuils de fonds propres réglementaires se produisent ou lorsque les autorités de réglementation de l'établissement bancaire émetteur remettent en question la viabilité de l'entité dans le cadre de la continuité de ses activités. Les CoCos seront assortis de caractéristiques uniques de conversion en action ou de réduction du principal qui sont ajustées à l'établissement bancaire émetteur et à ses obligations réglementaires. Certains risques supplémentaires associés aux CoCos sont décrits ci-dessous :

- Risque d'absorption des pertes : Les caractéristiques des CoCos ont été conçues pour satisfaire à des obligations réglementaires particulières imposées aux établissements bancaires. Plus particulièrement, les CoCos peuvent être convertis en actions de l'établissement bancaire émetteur ou subir une réduction de leur principal si son ratio de fonds propres réglementaires tombe en dessous d'un niveau prédéterminé ou lorsque l'autorité de réglementation appropriée estime que l'établissement bancaire n'est pas viable. En outre, ces instruments de créance hybrides ne sont assortis d'aucune échéance déterminée et ont des coupons entièrement discrétionnaires. Ceci signifie que les coupons peuvent être annulés à la discrétion de l'établissement bancaire ou à la demande de l'autorité de réglementation concernée afin d'aider la banque à absorber les pertes.
- Instruments subordonnés Dans la plupart des cas, les CoCos seront émis sous la forme d'instruments de créance subordonnés afin de fournir le traitement approprié des fonds propres avant une conversion. Par conséquent, dans le cas d'une liquidation ou dissolution d'un émetteur avant qu'une conversion ait eu lieu, les droits et demandes des détenteurs de CoCos, tels que les Fonds, à l'encontre de l'émetteur dans le cadre ou découlant des conditions des CoCos seront généralement de rang inférieur par rapport aux demandes de tous les détenteurs d'obligations non subordonnées de l'émetteur. En outre, si les CoCos sont convertis en actions sous-jacentes de l'émetteur suite à une conversion, chaque détenteur passera donc, en raison de cette conversion, de détenteur d'un titre obligataire à détenteur d'un titre de capital.
- La valeur de marché fluctuera en fonction de facteurs imprévisibles. La valeur des CoCos est imprévisible et sera influencée par de nombreux facteurs dont, notamment, (i) la solvabilité de l'émetteur et/ ou les fluctuations des ratios de fonds propres applicables à cet émetteur ; (ii) l'offre et la demande de CoCos ; (iii) les conditions générales de marché et les liquidités disponibles, et (iv) les événements économiques, financiers et politiques qui touchent l'émetteur, son marché en particulier ou les marchés financiers en général.

Titres internationaux

L'investissement au niveau mondial comporte des risques et considérations particuliers. Il est recommandé aux Actionnaires de réfléchir soigneusement aux risques importants que courent les Fonds qui investissent au niveau mondial dans des titres émis par des sociétés et des gouvernements. Ces risques comportent : des différences dans les normes de comptabilité, d'audit et de communication financière ; de manière générale des taux de commissions plus élevés sur les transactions de portefeuille étrangères ; la possibilité de nationalisation, d'expropriation ou de fiscalité confiscatoire ; des modifications défavorables apportées aux réglementations relatives à l'investissement ou au contrôle des changes ; et l'instabilité politique. Il peut exister des écarts favorables ou défavorables entre les économies étrangères individuelles et celle de l'investisseur en termes de croissance du produit intérieur brut, de taux d'inflation, de réinvestissement des capitaux, de ressources, d'autosuffisance et de situation de la balance des paiements. Les marchés, les valeurs des titres, les rendements et le risque associé à certains marchés peuvent fluctuer indépendamment les uns des autres. Par ailleurs, certains titres et dividendes et intérêts générés par ces titres peuvent être imposables à l'étranger et supporter des retenues sur les paiements afférents à ces titres. Les titres internationaux se négocient souvent plus rarement et leurs volumes de négociation sont inférieurs à ceux des titres nationaux et peuvent donc présenter une plus grande volatilité de leur cours. Les investissements dans des titres au niveau international peuvent également supporter des frais de garde supérieurs à ceux des investissements nationaux et des frais supplémentaires de transaction du fait de la conversion des devises étrangères. La valeur des titres libellés ou cotés dans des devises étrangères subira aussi l'effet des modifications des taux de change.

Certains Fonds peuvent également investir dans la dette souveraine émise par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités, ou autres entités gouvernementales. Il peut être demandé aux détenteurs de dette souveraine de participer au rééchelonnement de cette dette et d'accorder des prêts supplémentaires aux entités gouvernementales. En outre, il n'existe aucune procédure en matière de faillite qui permettrait de récupérer la dette souveraine défaillante.

Titres de marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des titres d'émetteurs qui sont liés économiquement à des pays dont l'économie est en développement, ou économies de « marchés émergents » (« titres de marchés émergents »). Un titre est économiquement lié à un pays de marché émergent sur l'émetteur ou le garant du titre ont leur siège social dans le pays ou si la devise de règlement du titre est la devise du pays du marché émergent.

Le Conseiller en investissement a toute discrétion pour identifier les pays qu'il qualifie de marchés émergents et y investir. Pour investir dans des titres de marchés émergents, un Fonds se concentre sur les pays possédant un produit national brut par habitant relativement faible et un potentiel de croissance économique rapide. Les marchés émergents sont en général situés en Asie, en Afrique, au Moyen Orient, en Amérique latine et dans les pays européens en développement. Le Conseiller en investissement sélectionne les pays et les devises des Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants, ainsi que tout autre facteur qu'il considère comme pertinent.

Les titres de marchés émergents comportent des risques supplémentaires, dont : une incertitude et une instabilité sociale, économique et politique plus grandes ; une implication substantielle des gouvernements dans l'économie ; une supervision et une réglementation moindres de la part des mêmes gouvernements ; l'inexistence de techniques de couverture de change ; des sociétés récemment constituées et de petite taille ; des normes d'audit et de communication financière différentes, d'où une possible absence d'informations importantes relatives aux émetteurs ; et des systèmes juridiques moins développés. En outre, les marchés émergents peuvent avoir des procédures différentes en matière de compensation et de règlement, susceptibles de ne pouvoir s'adapter au volume des transactions sur titres ou de compliquer autrement la conclusion de ces transactions. Un Fonds peut rater des opportunités d'investissement intéressantes, détenir une partie de ses actifs en numéraire en attente d'investissement, ou céder un titre en portefeuille avec retard du fait de problèmes de règlement. Ce retard pourrait donner naissance à un passif envers l'acheteur du titre.

Transactions en devises étrangères

Tous les Fonds peuvent acheter et vendre des options sur devises étrangères et/ou des contrats de change à terme sur devises et réaliser des transactions en devises étrangères au comptant ou à terme dans une optique de gestion efficace de portefeuille et d'investissement, dans les limites et restrictions stipulées de temps à autre par la Banque centrale, afin de réduire les risques de mouvements défavorables du marché dans les taux de change ou pour accroître l'exposition aux devises étrangères ou pour échanger les fluctuations de change d'un pays contre celles d'un autre. Les Catégories couvertes, partiellement couvertes et exposées aux devises peuvent acheter et vendre des devises au comptant ou à terme, dans une optique de gestion efficace de portefeuille, en complément des techniques et instruments stipulés de temps à autre par la Banque centrale, afin de réduire les risques de changements défavorables des taux de change et dans les limites et conditions prescrites de temps à autre par la Banque centrale.

Un contrat de change à terme sur devises, qui comporte l'obligation d'acheter ou de vendre une devise spécifique à une date et un prix futurs définis au moment de la conclusion du contrat, réduit l'exposition d'un Fonds aux variations de valeur de la devise qu'il livrera et augmente son exposition aux variations de la valeur qu'il recevra pendant la durée du contrat. L'effet sur la valeur du Fonds est similaire à celui de la vente de titres libellés dans une devise et à l'achat de titres libellés dans une autre devise. Un contrat portant sur la vente d'une devise aurait pour effet de limiter le gain potentiel si la valeur de la devise couverte augmente. Un Fonds peut conclure ces contrats afin de se couvrir contre le risque de change, d'accroître son exposition à une devise ou pour échanger les fluctuations d'une devise contre celles d'une autre. Il est possible que les transactions de couverture intéressantes ne soient pas disponibles dans tous les cas. Il ne peut être garanti qu'un Fonds conclura lesdites transactions à un moment donné ou de temps à autre. Il faut ajouter que ces transactions peuvent ne pas remplir leur rôle et éliminer toute chance qu'un Fonds profite de fluctuations favorables des devises concernées. Un Fonds peut utiliser une devise (ou un panier de devises) pour se couvrir contre les fluctuations défavorables de la valeur d'une autre devise (ou panier de devises) si les taux de change entre les deux devises présentent une corrélation positive.

Le Conseiller en investissement n'emploie aucune technique pour couvrir les Catégories d'actions non couvertes contre le risque de fluctuation des taux de change entre la Devise de référence du Fonds en question et la devise de référence de la Catégorie d'actions non couverte respectivement. La Valeur nette d'inventaire par Action et la performance d'investissement des Catégories d'actions non couvertes subiront l'effet des variations de valeur entre la devise de référence de la Catégorie d'actions non couverte et la Devise de référence du Fonds en question.

Obligations liées à des événements

Les obligations liées à des événements sont des titres de créance émis généralement par des entités à objectif particulier constituées par des compagnies d'assurance, et dont les paiements d'intérêts sont liés aux sinistres de contrats d'assurance IARD. Les sinistres importants, comme ceux causés par une tempête, réduisent les paiements d'intérêts et peuvent affecter ceux de principal. Les petits sinistres donnent lieu à des paiements d'intérêts supérieurs au marché.

De manière générale, les obligations liées à des événements sont émises en vertu de la Règle 144A. Les Fonds investissent dans les seules obligations qui satisfont les critères de qualité de crédit présentés dans les politiques d'investissement afférentes à chaque Fonds. S'ils ne sont pas émis avec un organisme qui s'enregistrera auprès de la *Securities and Exchanges Commission* des États-Unis dans l'année qui suit l'émission, l'investissement dans ces titres sera soumis à une limite totale de 10 % des investissements dans des titres non cotés.

Si un événement déclencheur entraîne des sinistres supérieurs à un montant propre à une zone géographique et à une période précisée dans une obligation, le passif, en vertu des conditions de l'obligation, est limité au principal et aux intérêts échus de l'obligation. Si aucun événement déclencheur n'a lieu, le Fonds récupérera son principal majoré des intérêts. Les obligations liées à des événements permettent souvent d'allonger l'échéance obligatoire ou optionnelle à la discrétion de l'émetteur, afin de traiter et de vérifier les demandes d'indemnisation des sinistres dans les cas où un événement déclencheur a eu lieu, ou a pu avoir lieu. L'allongement de l'échéance peut accroître la volatilité. Il faut ajouter aux événements déclencheurs présentés que les obligations liées à des événements peuvent également exposer le Fonds à des risques imprévus, dont, sans s'y limiter, le risque d'émetteur, le risque de crédit, le risque de contrepartie, les interprétations réglementaires ou juridictionnelles et les implications fiscales néfastes. Si un événement déclencheur survient, les obligations liées à des événements peuvent devenir illiquides.

Contrats pour différence et swaps d'actions

Les contrats pour différence (« CFD ») (appelés également swaps synthétiques) peuvent servir à assurer un profit ou éviter une perte par référence aux fluctuations de la valeur ou du cours des titres ou des instruments financiers ou dans un indice de ces titres ou instruments financiers. Un contrat pour différence d'action est un instrument dérivé conçu pour répliquer la performance économique et les flux de trésorerie d'un investissement en action traditionnel.

Les CFD peuvent servir en tant qu'alternative aux, et aux mêmes fins que les contrats à terme standardisés et options, en particulier si aucun contrat à terme standardisé n'est disponible pour un titre spécifique ou si une option sur un indice ou un contrat à terme d'indice ne représente pas une méthode efficace pour avoir une exposition en raison du risque de cours ou du risque de discordances du delta ou du bêta.

Certains Fonds peuvent investir dans des CFD et des swaps d'action de rendement total (swaps d'action). Les risques inhérents aux CFD et aux swaps d'action dépendent de la position qu'un Fonds peut prendre dans la transaction : En utilisant des CFD et des swaps d'action, un Fonds peut se trouver en position « longue » sur la valeur sous-jacente, auquel cas le Fonds bénéficiera de l'augmentation de la valeur de l'action sous-jacente et encourra des pertes en cas de repli de cette valeur. Les risques inhérents à une position « longue » sont les mêmes que ceux liés à l'achat de l'action sous-jacente. En revanche, un Fonds peut se trouver en position « courte » sur l'action sous-jacente, auquel cas le Fonds bénéficiera du repli de la valeur de l'action sous-jacente et encourra des pertes en cas d'augmentation de cette valeur. Les risques inhérents à une position « courte » sont supérieurs à ceux d'une position « longue » : en effet, s'il existe bien un plafond de perte dans une position « longue » si la valeur de l'action sous-jacente est valorisée à zéro, la perte maximum d'une position « courte » est celle de l'augmentation de l'action sous-jacente, qui théoriquement, est illimitée.

Il convient de remarquer qu'une position « longue » ou « courte » ou de swap d'action est fondée sur l'opinion du Conseiller en investissement sur l'orientation future du titre sous-jacent. Cette position est susceptible d'avoir un effet négatif sur la performance du Fonds. Il existe toutefois un risque supplémentaire lié à la contrepartie en cas de recours à des CFD et des swaps d'action : le Fonds court le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer le paiement auquel elle s'est engagée. Le Conseiller en investissement concerné veillera à sélectionner soigneusement les contreparties impliquées dans ce type de transaction et à limiter et contrôler strictement le risque de contrepartie.

Produits dérivés

Tous les Fonds peuvent, sans y être tenus, utiliser des instruments dérivés à des fins de gestion des risques ou dans le cadre de leurs stratégies d'investissement, conformément aux limites et directives publiées de temps à autre par la Banque centrale. En général, les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend, ou est dérivée, de la valeur d'un actif, taux de référence ou indice sous-jacents. Ces contrats peuvent porter sur des actions, des

obligations, des taux d'intérêt, des devises ou des taux de change et indices liés. Quelques exemples d'instruments dérivés qu'un Fonds peut utiliser : contrats d'options, contrats à terme, options sur contrats à terme, contrats de swaps (dont les swaps de crédit, les swaps de défaillance, les options sur contrats de swaps, les straddles, les contrats de change à terme et les obligations structurées), étant entendu que dans chaque cas l'utilisation de ces instruments (i) ne donnera pas lieu à une exposition à des instruments autres que des valeurs mobilières, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, (ii) ne donnera pas lieu à une exposition à des actifs sous-jacents autres que ceux dans lesquels un Fonds peut investir directement et (iii) un Fonds ne s'écartera pas de son objectif d'investissement du fait de l'utilisation de ces instruments. Un gestionnaire de portefeuille peut décider de ne pas recourir à une de ces stratégies et il ne peut être garanti qu'une stratégie de produits dérivés utilisée par un Fonds portera ses fruits.

Les Fonds peuvent acheter et vendre des obligations structurées et des titres hybrides, acheter et vendre des options d'achat et de vente sur titres (y compris des options doubles (*straddles*)), des indices de titres et des devises, conclure des contrats à terme et utiliser des options sur contrats à terme (y compris des options doubles). Tous les Fonds peuvent également conclure des contrats de swap de taux d'intérêt, d'indices sur titres, de titres spécifiques et des swaps de crédit. Dans la mesure où un Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises étrangères, il peut également investir dans des contrats de swaps de taux de change. Les Fonds ont aussi la possibilité de conclure des contrats de swap dont des options sur des contrats de swap pour des devises autres que le dollar US, taux d'intérêt et indices de valeurs, ainsi que des contrats de change à terme et des swaps de défaillance. Les Fonds peuvent recourir à ces techniques dans le cadre de leurs stratégies globales d'investissement.

Certains Fonds peuvent investir en produits dérivés pouvant être qualifiés d'« exotiques ». En particulier, dans le cas de ces Fonds, il s'agira d'options à barrière et de swaps de variance et swaps de volatilité. Les swaps de variance et swaps de volatilité sont des produits financiers dérivés négociés de gré à gré qui permettent à l'investisseur de couvrir le risque et/ou de gérer efficacement l'exposition associée à l'amplitude d'une fluctuation, telle que mesurée par la volatilité ou par la variance d'un produit sous-jacent tel qu'un taux de change, un taux d'intérêt ou un taux de titre. Ils peuvent être utilisés dans des circonstances où, par exemple, le Conseiller en investissement estime que la volatilité réelle d'un actif donné sera probablement différente de ce qu'indique le cours du marché. Une option à barrière est un type d'option financière dans lequel l'option d'exercice de droits aux termes du contrat concerné dépend de si l'actif sous-jacent a ou non atteint ou dépassé un cours prédéterminé. La composante supplémentaire d'une option à barrière est le point déclencheur – ou barrière – qui, dans le cas d'une option à barrière activante, entraîne le versement d'un montant à l'acheteur de l'option à barrière. Inversement, une option à barrière désactivante ne donnera lieu à un paiement en faveur de l'acheteur de cette option que si la barrière n'est jamais atteinte pendant la durée de vie du contrat. Les options à barrière peuvent être utilisées dans des circonstances où, par exemple, le conseiller en investissement estime que la probabilité que le cours d'un actif donné franchisse un seuil diffère de ce qu'indique le cours du marché du moment.

Si les prévisions du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, de valeurs de marché ou autres facteurs économiques s'avèrent erronées lors de l'application d'une stratégie de produits dérivés à un Fonds, ledit Fonds aurait peut-être pu se trouver dans une meilleure situation s'il n'avait conclu aucune transaction. L'emploi de ces stratégies implique des risques spéciaux, dont la possibilité d'une corrélation imparfaite, voire même d'une corrélation nulle, entre les fluctuations des cours des instruments dérivés et ceux des investissements liés. Si certaines stratégies utilisant des instruments dérivés peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire les gains, voire entraîner des pertes, en annulant les fluctuations favorables des cours des investissements liés ou en raison de l'impossibilité pour le Fonds d'acheter ou de vendre un titre en portefeuille au moment qui serait le plus bénéfique pour lui, ou la nécessité de vendre un titre en portefeuille à un moment défavorable et l'impossibilité de vendre ou dénouer ses positions de produits dérivés.

Le succès lié à l'utilisation par un Fonds de contrats de swaps et d'options sur contrats de swaps dépendra de la capacité du Conseiller en investissement à prévoir correctement les types d'investissements qui produiront de meilleurs rendements que d'autres. Les contrats sont souvent considérés comme des investissements illiquides du fait qu'ils impliquent deux parties et que leur durée peut être supérieure à sept jours. En outre, un Fonds supporte le risque de perdre le montant qu'il espère recevoir, en vertu du contrat de swap, en cas de défaillance ou de faillite de la contrepartie au contrat. Le marché des swaps est assez récent et n'est pas encore vraiment réglementé. La capacité d'un Fonds à dénouer ses contrats de swap ou à réaliser les montants à recevoir, en vertu de ces contrats, peut subir l'effet des évolutions de ce marché, dont une réglementation gouvernementale potentielle. Les swaps utilisés par les Fonds seront cohérents avec la politique d'investissement du Fonds en question, telle que présentée dans le Supplément.

Les contrats de swap comportent deux parties pour des périodes allant de quelques semaines à plus d'un an. Dans une transaction de swap standard, les deux parties conviennent d'échanger les rendements (ou différentiels des taux de rendement) obtenus ou réalisés sur un/des investissement(s) particulier(s) prédéterminé(s) qui peuvent être ajustés pour inclure un facteur d'intérêt. Le rendement brut qui est échangé entre les parties est généralement calculé par rapport à un « montant notionnel », c'est-à-dire le rendement issu de la valeur d'un montant en devises particulier ou de son augmentation, investi à un taux d'intérêt spécifique, en particulier une devise étrangère, ou un « panier » de devises représentant un indice particulier. Un « quanto » ou « swap différentiel » combine un taux d'intérêt et une transaction de devises. Parmi les types de contrats de swap figurent : (i) les taux d'intérêt plafond, selon lesquels une partie convient, en échange d'une prime, d'effectuer des paiements à l'autre partie si les taux d'intérêt excèdent un taux défini (le « taux plafond »), (ii) les taux d'intérêt plancher, selon lesquels une partie convient, en échange d'une prime, d'effectuer des paiements à l'autre partie si les taux d'intérêt tombent en deça d'un taux défini (le « taux plancher ») et (iii) les tunnels de taux d'intérêt, selon lesquels une partie vend un taux plafond et achète un taux plancher, ou inversement, en vue de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt excédant des niveaux minimum et maximum déterminés.

Un Fonds peut conclure des contrats de swaps de défaillance. L'« acheteur » d'un contrat de swap de défaillance est tenu de faire des paiements réguliers au « vendeur » pendant la durée du contrat si aucune défaillance sur une obligation de référence sous-jacente n'est survenue. En cas de défaillance, le vendeur doit payer à l'acheteur la valeur notionnelle totale, ou « valeur nominale », en échange de l'obligation de référence. Dans une transaction de swap de défaillance, un Fonds peut être acheteur ou vendeur. Si un Fonds est vendeur et qu'aucune défaillance a lieu, le Fonds perd son investissement et ne récupère rien. Mais si une défaillance a lieu, le Fonds (s'il est acheteur) recevra la valeur notionnelle totale de l'obligation de référence qui peut être faible, voire nulle. S'il est vendeur, un Fonds perçoit un revenu à taux fixe pendant la durée du contrat, habituellement de six mois à trois ans, à condition qu'aucune défaillance ne survienne. En cas de défaillance, le vendeur doit payer à l'acheteur la valeur notionnelle totale de l'obligation de référence.

Une créance structurée est un titre de créance dérivé qui combine un instrument à revenu fixe et une série de composants dérivés. En conséquence, le coupon, la durée de vie moyenne, et/ou les valeurs de l'obligation peuvent être exposés aux mouvements futurs des divers indices, cours des actions, taux de change, vitesses des remboursements anticipés des titres garantis par une créance hypothécaire, etc.

Un titre hybride est un titre qui combine deux ou plusieurs instruments financiers. En général, les titres hybrides combinent une action ou une obligation traditionnelle et une option sur un contrat à terme. En général, le principal à payer à l'échéance ou au rachat, ou le taux d'intérêt d'un titre hybride est lié (de manière positive ou négative) au cours de quelques indices de devises ou de titres ou d'un autre taux d'intérêt ou d'un autre facteur économique (chacun une « valeur de référence »). Le taux d'intérêt ou (à la différence de la plupart des titres à revenu fixe) le principal payable à l'échéance d'un titre hybride peut se trouver accru ou diminué selon les variations de la valeur de la référence.

L'emploi d'instruments dérivés implique des risques différents, voire supérieurs, de ceux associés à l'investissement direct dans des titres et autres investissements plus traditionnels. Les paragraphes suivants présentent une discussion générale des facteurs de risques importants relatifs à tous les instruments dérivés que peuvent utiliser les Fonds.

Risque de gestion. Les produits dérivés sont des instruments très spécialisés qui requièrent des techniques d'investissement et des analyses de risque différents de ceux associés aux actions et aux obligations. Le recours à un produit dérivé suppose la compréhension non seulement de l'instrument sous-jacent mais aussi du produit dérivé lui-même, sans l'avantage de pouvoir observer la performance de ce produit dans toutes les conditions de marché possibles.

Risque de crédit. L'utilisation d'un instrument dérivé comporte le risque de supporter une perte si l'autre partie (appelée habituellement « contrepartie ») au contrat n'effectue pas les paiements requis ou ne respecte pas les dispositions du contrat. Par ailleurs, les swaps de défaillance peuvent causer des pertes si un Fonds n'évalue pas correctement la solvabilité de la société sur laquelle est basé le swap de défaillance. Les produits dérivés hors cote sont également soumis au risque selon lequel l'autre partie d'une transaction ne respecte pas ses obligations contractuelles. Pour les produits dérivés négociés en bourse, le principal risque de crédit est lié à la solvabilité de l'échange lui-même ou du courtier compensateur inhérent.

Risque de liquidité. Le risque de liquidité existe lorsqu'un instrument dérivé particulier est difficile à acheter ou à vendre. Il peut s'avérer impossible d'initier une transaction ou de dénouer une position à un moment ou à un cours

avantageux si une transaction dérivée est particulièrement importante ou si le marché concerné est illiquide (comme c'est le cas pour de nombreux instruments dérivés négociés hors marché).

Risque d'exposition. Certaines opérations peuvent créer une forme d'exposition. Ces transactions comprennent, entre autres, des contrats de prise en pension et le recours à des transactions de titres à l'émission, à livraison différée ou à placement progressif. Bien que l'emploi de produits dérivés puisse créer un risque d'exposition, toute exposition née de cet emploi sera gérée selon la méthode de mesure avancée du risque, conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Indisponibilité. Il arrive qu'il ne soit pas possible de réaliser dans tous les cas des transactions de produits dérivés pertinentes, à des fins de gestion des risques ou autres, car les marchés destinés à certains instruments dérivés sont de création récente et poursuivent leur développement. À l'expiration d'un contrat donné, le gestionnaire de portefeuille peut souhaiter conserver la position du Fonds sur l'instrument dérivé et donc conclure un contrat similaire, mais se trouver dans l'impossibilité de le faire si la contrepartie au contrat d'origine ne veut pas conclure le nouveau contrat et que le gestionnaire ne trouve aucune autre contrepartie qui convienne. Il ne peut y avoir de garantie qu'un Fonds conclura, à tout moment ou de temps à autre, des transactions de produits dérivés. Certaines considérations réglementaires et fiscales peuvent limiter la capacité d'un Fonds à utiliser des produits dérivés.

Risque de marché et autres risques. Les instruments dérivés, à l'image de la plupart des autres investissements, comportent le risque que la valeur de marché de l'instrument change de façon défavorable aux intérêts d'un Fonds. Si les prévisions du gestionnaire de portefeuille en matière de valeur des titres, de devises ou de taux d'intérêt ou autres facteurs économiques, sont erronées lors de l'utilisation de produits dérivés pour un Fonds, ledit Fonds aurait peut-être pu se trouver dans une meilleure situation s'il n'avait pas conclu la transaction. Si certaines stratégies qui impliquent des instruments dérivés peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire les gains, voire causer des pertes, en annulant les mouvements favorables des cours d'autres investissements du Fonds. La loi peut également obliger un Fonds à acheter ou vendre un titre à de mauvaises conditions en termes de temps et de cours pour conserver des positions de compensation ou couvrir les actifs dans le cadre de transactions de produits dérivés.

Quelques exemples de risques autres associés à l'utilisation de produits dérivés : le risque d'erreurs d'évaluation des produits dérivés et l'impossibilité pour des produits dérivés de correspondre parfaitement aux actifs, taux et indices sous-jacents. Beaucoup de produits dérivés, en particulier ceux négociés hors marché, sont complexes et leur évaluation est souvent subjective. Les erreurs d'évaluation peuvent donner lieu à des obligations de paiements en numéraire aux contreparties ou à une perte pour un Fonds. Il faut ajouter que la valeur des produits dérivés peut ne pas correspondre parfaitement, en tout ou partie, à la valeur des actifs, taux de référence ou indices qu'ils sont censés répliquer étroitement. Par ailleurs, un Fonds qui emploie des produits dérivés peut réaliser des plus-values plus importantes à court terme (qui sont le plus souvent imposées au taux normal de l'impôt sur le revenu) que s'il n'avait pas utilisé ces instruments.

Transactions de titres à l'émission, à livraison différée et à placement progressif

Tous les Fonds peuvent acheter des titres éligibles pour l'achat sur une base à l'émission, acheter et vendre des titres à livraison différée et conclure des contrats d'achat de titres à un cours fixé et une date future au-delà du moment normal de règlement (placement progressif), dans une optique de gestion des investissements et/ou de gestion efficace de portefeuille. Tant que ces transactions sont en cours, le Fonds met de côté et conserve, jusqu'à la date de règlement, un montant suffisant d'actifs (que le Conseiller en investissement juge liquides) pour correspondre au prix d'achat. Les transactions de titres à l'émission, à livraison différée et à placement progressif comportent un risque de perte si la valeur des titres se replie avant la date de règlement. Ce risque s'ajoute à celui que les autres actifs du Fonds puissent perdre aussi de la valeur. Traditionnellement, aucun revenu n'est constaté au titre des valeurs que le Fonds s'est engagé à acheter avant leur livraison, mais un Fonds peut avoir un revenu sur les titres qu'il a conservés séparément pour couvrir ces positions.

Valeurs mobilières illiquides

Certains titres illiquides doivent être évalués à la juste valeur, déterminée de bonne foi et sous la supervision des Administrateurs. Un Conseiller en investissement peut connaître des retards importants dans la cession de titres illiquides et les transactions de titres illiquides peuvent comporter des frais d'enregistrement et autres coûts de transaction supérieurs à ceux des transactions de titres liquides. À cet égard, le terme « titres illiquides » désigne des titres qu'il n'est pas possible de céder dans les sept jours d'activité normale et à un montant proche de leur évaluation par le Fonds.

Certificats de dépôt

Les ADR, GDR et EDR sont des valeurs mobilières dont la forme enregistrée certifie qu'un certain nombre d'actions ont été déposées auprès de la banque dépositaire qui a émis ces ADR, GDR et EDR. Les ADR sont négociés sur les bourses et marchés des États-Unis, les GDR sur les bourses d'Europe et les bourses et marchés des États-Unis et les EDR sur les bourses et marchés d'Europe.

Garantie

Chaque Fonds peut recevoir des liquidités et des obligations d'État de haute qualité dans la mesure jugée nécessaire par le Conseiller en investissement en ce qui concerne les transactions de produits dérivés de gré à gré ou les techniques de gestion efficace du portefeuille pour le Fonds. Une politique de décote documentée est en place pour les Fonds. Elle contient des informations détaillées concernant la politique en place pour chaque catégorie d'actifs reçue et prend en compte les caractéristiques des actifs et les résultats de l'ensemble des tests de résistance effectués en tant que de besoin. Tout réinvestissement d'une garantie en espèces doit être diversifié conformément aux exigences de la Banque centrale. Les garanties en espèces réinvesties exposent les Fonds à certains risques tels que le risque de défaillance ou de faillite de l'émetteur du titre concerné dans lequel la garantie a été investie. Il est recommandé aux investisseurs de consulter la section « **Facteurs de risques généraux** » du Prospectus pour obtenir à ce sujet toutes les informations concernant le risque de contrepartie et le risque de crédit.

Indices financiers

Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés par les Fonds, qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. En outre, les indices financiers auxquels les Fonds peuvent acquérir une exposition seront généralement rééquilibrés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les frais associés à l'acquisition d'une exposition à un indice financier seront affectés par la fréquence de rééquilibrage de l'indice financier concerné. Chaque fois que la pondération d'un élément constitutif de l'indice financier excède les restrictions d'investissement relatives aux OPCVM, le Conseiller en investissement accordera la priorité à la recherche d'une solution à la situation dans le meilleur intérêt des Actionnaires et du Fonds. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions.

Risque lié aux titres municipaux

Un Fonds peut être plus sensible à l'évolution de la situation économique ou politique s'il investit une part substantielle de ses actifs dans les obligations de projets similaires (notamment liés à l'éducation, la santé, le logement, les transports et les services publics), des obligations liées au développement industriel ou des obligations à caractère général, particulièrement s'il existe une forte concentration d'émetteurs dans une même localité. La valeur des titres municipaux peut ainsi être sensiblement affectée par la réalité politique, économique, juridique et législative de la localité de l'émetteur ou par des événements en rapport avec le secteur municipal. Par ailleurs, une restructuration notable des niveaux d'imposition au plan national, voire même des débats importants sur ce sujet au sein d'un organe législatif compétent, pourraient entraîner un recul des cours des obligations municipales. La demande de titres municipaux est fortement influencée par la valeur du revenu exonéré d'impôt pour les investisseurs. Une baisse des taux d'imposition sur le revenu pourrait ainsi limiter l'intérêt de la détention de titres municipaux. De la même façon, des changements dans la réglementation d'un secteur spécifique, tels que le secteur hospitalier, pourraient avoir un impact sur le flux de revenus d'un sous-ensemble donné du marché. Les titres municipaux sont également soumis au risque de taux, de crédit et de liquidité.

Risque immobilier

Un Fonds qui investit en instruments dérivés de type immobilier est soumis à des risques similaires à ceux associés à la détention directe de biens immobiliers, y compris des pertes consécutives à des accidents ou condamnations, ainsi que l'évolution de la situation économique locale et générale, l'offre et la demande, les taux d'intérêt, les lois relatives à l'occupation des sols, les limites réglementaires sur les loyers, les impôts fonciers et les charges d'exploitation. Un investissement dans un dérivé immobilier adossé à la valeur d'un fonds d'investissement immobilier (« REIT ») est soumis à des risques supplémentaires, tels qu'une mauvaise performance du REIT de par son gestionnaire, des changements défavorables des lois fiscales ou l'absence de qualification du REIT à l'exonération d'impôt sur les transferts de revenus. Par ailleurs, certains REIT manquent de diversification parce qu'ils investissent dans un nombre restreint de biens, une zone géographique étroite ou un unique type d'actifs. En outre, les documents

constitutifs d'un REIT peuvent contenir des stipulations qui peuvent rendre difficiles et chronophages tout changement de contrôle du REIT. Enfin, les REIT privés ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs nationale. Ils sont donc généralement affectés par un manque de liquidité. Il en découle une capacité réduite pour un Fonds à procéder au rachat anticipé de son investissement. Les REIT privés sont aussi généralement plus difficiles à évaluer et peuvent supporter des frais supérieurs aux REIT publics.

INFORMATIONS CLÉS CONCERNANT LES TRANSACTIONS D' ACTIONS

Le tableau suivant synthétise les principales informations concernant l'achat et la vente d'Actions de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces politiques, veuillez vous référer aux autres sections de ce Prospectus.

	Catégories Institutionnel	Catégories G Institutionnel	Catégories S	Catégorie H Institutionnel	Catégories R	Catégories Investor	Catégories Administrative	Catégories E	Catégories T	Catégories M Retail	Catégories G Retail	Catégorie Z
Jours de transaction	Quotidienne											
Heure limite ⁷	16h00 heure de Dublin											
Heure limite de règlement des souscriptions ⁹	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction	16h00 heure de Dublin le Jour de transaction
Commission de change	Néant	Néant	Néant	1 % ¹	1 % ¹	Néant	Néant	1 % ¹	Néant	1 % ¹	1 % ¹	Néant
Montant minimum de souscription initiale ²	10 millions USD	10 millions USD	10 millions USD	5 millions USD	5 000 USD ³	5 millions USD	5 millions USD	5 000 USD ⁴	5 000 USD ⁴	5,000 USD ⁴	5 000 USD ⁴	50 millions USD
Participation minimale ²	500 000 USD ⁵	500 000 USD	500 000 USD ⁵	500 000 USD	5 000 USD ³	500 000 USD	500 000	5 000 USD ³	5 000 USD ³	5 000 USD	5 000 USD ³	20 millions USD
Commission de souscription ⁶	Max. 5 %	Max 5 %	Max 5 %	Néant	Max 5 %	Max. 5 %	Max. 5 %					
Commission de rachat ⁹	Néant											
Moment d'évaluation ⁹	21h00 heure de Dublin											

- 1 Une Commission d'échange ne pouvant excéder 1 % du prix de souscription de l'ensemble des Actions du Fonds vers lequel l'échange s'effectue sera prélevée. Voir « Comment échanger des Actions » pour obtenir des informations sur les commissions d'échange des Catégories H Institutionnel, E, M Retail, G Retail et R.
- 2 Ou l'équivalent dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. Les Administrateurs ou leur délégué peuvent renoncer au montant minimum de souscription initiale et à la participation minimale.
- 3 Ou l'équivalent dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée, s'il y a lieu, si l'investissement est effectué par le biais d'un compte omnibus. 25 000 USD si l'investissement est effectué directement via NSCC FundServe.
- 4 Ou l'équivalent dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée, s'il y a lieu, si l'investissement est effectué par le biais d'un compte omnibus. 25 000 USD si l'investissement est effectué directement via NSCC FundServe. 5 000 000 USD si l'investissement est effectué directement via l'Agent administratif.
- 5 500 000 USD ou l'équivalent dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée, sous réserve d'un minimum de 100 000 USD ou l'équivalent dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée, s'il y a lieu.
- 6 Aucune Commission de souscription n'est prélevée si la souscription est effectuée directement auprès de l'Agent administratif. Si elle s'effectue par le biais d'un intermédiaire, le montant dû au titre de la souscription peut être déduit d'une Commission de souscription ne pouvant excéder 5 % du montant de l'investissement dans le Fonds, à la discrétion du Gestionnaire. La Commission de souscription est payable aux intermédiaires financiers nommés par un Distributeur ou directement au Gestionnaire. Les investisseurs qui souhaitent recourir aux services d'un prête-nom sont informés qu'une commission distincte peut être due audit prête-nom. Aucune Commission de souscription n'est due pour les Catégories T et les investisseurs des Catégories T qui souhaitent bénéficier de services de prête-nom sont informés qu'aucune commission séparée ne sera due au fournisseur de ces services (en dehors de la Commission de distribution exigible tel que stipulé dans le Prospectus).
- 7 Pour toutes les Catégories, l'Heure limite de réception des ordres est 16 heures, heure irlandaise, le Jour de transaction (ou tout autre horaire tel que pouvant être spécifié dans le Supplément concerné du Fonds) pour les demandes directement déposées auprès de l'Agent administratif. Si les souscriptions d'Actions sont faites par l'intermédiaire des sous-mandataires du Distributeur ou d'autres d'intermédiaires, ceux-ci peuvent imposer des heures limites antérieures pour la réception des demandes.
- 8 Si les souscriptions d'actions sont faites par l'intermédiaire des agents du Distributeur ou d'autres d'intermédiaires, ceux-ci peuvent imposer des heures limites antérieures pour la réception des règlements.
- 9 Sauf indication contraire dans le Supplément concerné.

COMMENT ACHETER DES ACTIONS

Catégories et types d'Actions

Catégories d'Actions

Les Catégories Z sont principalement proposées aux autres Fonds de la Société ou aux investisseurs institutionnels pour un investissement direct, s'ils ont conclu un contrat de gestion d'investissement ou autre avec le Conseiller en investissement ou un affilié de PIMCO qui les autorise à investir dans les Catégories Z.

Les Catégories Institutional sont proposées principalement aux investisseurs institutionnels pour un investissement direct et également, à la discrétion du Gestionnaire, à d'autres types d'investisseurs, notamment les investisseurs ayant des contrats de distribution ou autres contrats similaires avec le Distributeur et ayant convenu des commissions spécifiques avec leurs clients.

Les Catégories Investor sont proposées principalement via des sociétés de courtage, des intermédiaires et d'autres entités ayant conclu des contrats avec le Distributeur. Chacune d'elles paie des Frais de service au Gestionnaire qui servent à rémunérer ces entités au titre des services fournis aux Actionnaires des Fonds.

Les Catégories Administrative sont proposées principalement via divers intermédiaires (dont des programmes offshore des sociétés de courtage américaines) et sociétés qui ont conclu un contrat de courtage avec le Distributeur ou qui ont accepté d'agir en tant que courtiers remisiers pour la Société. Les Catégories Administrative comportent des Frais de commercialisation qui rémunèrent ces entités pour les services qu'elles fournissent aux Actionnaires des Catégories Administrative.

Les Catégories H Institutional sont proposées principalement en tant que véhicule d'investissement pour les produits institutionnels de répartition des actifs.

Les Catégories E sont proposées principalement aux investisseurs privés. Les investisseurs qui souhaitent acheter des Actions des Catégories E doivent s'adresser à leur intermédiaire financier.

Les Catégories G Institutional sont proposées principalement aux investisseurs institutionnels pour un investissement direct et également via certains intermédiaires financiers qui facturent à leurs clients des frais de transaction ou autres au titre de leurs investissements dans les Fonds. Les Catégories G Institutional sont proposées par des investisseurs institutionnels qui recherchent une catégorie qui fait des distributions une fois par an. Certains Fonds peuvent également émettre des Actions de Capitalisation de Catégorie G Institutional.

Les Catégories G Retail sont proposées principalement aux investisseurs privés. Les investisseurs qui souhaitent acheter des Actions des Catégories G Retail doivent s'adresser à leur intermédiaire financier. Les Catégories G Institutional sont proposées par des investisseurs privés qui recherchent une catégorie qui fait des distributions une fois par an.

Les Catégories M Retail sont proposées principalement aux investisseurs privés. Les investisseurs qui souhaitent acheter des Actions des Catégories M Retail doivent s'adresser à leur intermédiaire financier. Les Catégories M Retail sont proposées par des investisseurs privés qui recherchent une catégorie qui fait des distributions une fois par mois.

Les Catégories T sont proposées dans certains pays principalement aux investisseurs privés via des sociétés de courtage, des intermédiaires et d'autres entités ayant conclu des contrats avec le Distributeur et à sa discrétion. Chacune d'elles paie une Commission de distribution au Distributeur qui sert à rémunérer ces entités au titre des services fournis aux Actionnaires de ces Fonds.

Les Catégories R ne sont proposées qu'aux intermédiaires et établissements qui ont conclu des contrats de distribution ou autres contrats similaires avec le Distributeur et qui ont des contrats de commission distincts avec leurs clients et d'autres investisseurs à la discrétion du Gestionnaire.

Les Catégories S sont principalement proposées aux intermédiaires et établissements qui ont conclu des contrats de distribution ou autres contrats similaires avec le Distributeur ou aux investisseurs institutionnels pour un investissement direct, s'ils ont conclu un contrat de gestion d'investissement ou autre avec le Conseiller en investissement ou un affilié de PIMCO qui les autorise à investir dans les Catégories S.

S'ils souscrivent directement auprès de l'Agent administratif, les investisseurs dans les Catégories Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, R, ou S (sous réserve du paragraphe ci-dessus concernant les Catégories R et S) n'auront pas à supporter de Commission de souscription. Si la souscription s'effectue par le biais d'un intermédiaire, le montant dû au titre de la souscription peut être majoré d'une Commission de souscription ne pouvant excéder 5 % du montant de l'investissement dans le Fonds, à la discrétion du Gestionnaire. La Commission de souscription est déduite du montant net reçu par l'Agent administratif pour la souscription d'Actions ou du montant reçu des investisseurs par un intermédiaire financier.

Il est possible de souscrire des Actions dans les Catégories Administrative, Investor, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, R ou S (sous réserve des exigences applicables concernant les Catégories R et S) auprès des agents du Distributeur qui ont conclu un contrat avec ce Distributeur. Un agent peut facturer des frais à ses clients au titre des investissements dans les Fonds. Ces frais peuvent s'ajouter aux frais applicables aux Fonds qui sont décrits dans le présent Prospectus ou dans le Supplément afférent à chaque Fonds. Le montant de ces frais sera convenu entre l'agent et ses clients et ne sera pas supporté par le Fonds.

La Société peut créer des Catégories d'Actions supplémentaires dans un Fonds auxquelles peuvent s'appliquer différentes commissions, modalités et frais. Ces Catégories d'Actions supplémentaires seront communiquées au préalable à la Banque centrale, et validées par celle-ci.

Types d'Actions

Au sein de chaque Catégorie de chaque Fonds, la Société pourra émettre des Actions de distribution (actions qui distribuent un revenu), des Actions de Distribution II (actions qui distribuent un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (actions qui capitalisent les revenus). Cette structure de Catégories multiples permet à l'investisseur de choisir la méthode d'acquisition d'Actions qui lui convient le mieux, en fonction du montant de son acquisition, de la durée pendant laquelle il prévoit de conserver ses Actions et d'autres circonstances. Lorsqu'une émission couvre des Actions de catégories ou de types différent(e)s, la Valeur nette d'inventaire par Action peut varier d'une catégorie à l'autre, cette variation traduisant le fait que les revenus sont cumulés ou distribués, ou que les frais et droits correspondants diffèrent.

Actions de Distribution II

Les Actions de Distribution II sont un type d'Actions distribuant des revenus qui vise à offrir un rendement amélioré aux Actionnaires.

Pour les Actions de Distribution II, le Conseiller en investissement du Fonds concerné peut chercher à couvrir l'exposition aux devises des Actions de Distribution II afin d'essayer de réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre la devise dans laquelle les Actions de Distribution II sont libellées et la Devise de référence du Fonds concerné. Cependant, il n'existe aucune garantie que l'exposition aux devises de telles Actions puisse être entièrement couverte contre la Devise de référence du Fonds concerné.

Afin de générer ce rendement amélioré, les Administrateurs peuvent, à leur gré, verser des commissions ou frais à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement (tel que défini ci-dessous) entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la devise de référence du Fonds correspondant (qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise de la Catégorie d'Actions couverte concernée et la Devise de référence du Fonds pertinent.

Pour les Actions de Distribution II, un Fonds peut conclure un contrat de change à terme afin de mettre en place une couverture de devise de la Catégorie d'Actions. Le contrat générerait un rendement implicite basé sur le différentiel de taux d'intérêt entre la Devise de référence et la devise de la Catégorie d'Actions couverte impliquée. Lorsque le taux d'intérêt de la devise de la Catégorie d'Actions couverte est supérieur à celui de la Devise de référence du Fonds concerné, la distribution attendue payable aux Actionnaires de la Catégorie d'Actions couverte serait plus élevée. De même, si le taux d'intérêt de la devise de la Catégorie d'Actions couverte devait baisser en-dessous de celui de la devise de référence du Fonds concerné, les distributions attendues payables aux Actionnaires de la devise de la Catégorie d'Actions couverte pertinente seraient alors inférieures aux distributions payables aux Actionnaires de la devise de la Catégorie d'Actions de base du Fonds concerné.

Si les différentiels de rendement sont pris en compte dans les distributions des Actions de Distribution II, cela implique que les investisseurs renoncent aux gains de capital en faveur de distributions de revenu lorsque le rendement implicite de la catégorie d'actions couverte dépasse celui de la devise de la Catégorie d'Actions de base. Inversement, lorsque les rendements nets de couverture de la devise de la Catégorie d'Actions ne peuvent pas entièrement couvrir la portion du différentiel de rendement d'une distribution, un tel manque peut entraîner la réduction des dividendes versés et, dans des circonstances extrêmes, peut réduire le capital du Fonds. Ce risque lié à la croissance du capital est particulièrement pertinent pour les Actions de Distribution II car une proportion importante des distributions de ce type d'Actions peut être issue du capital.

En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de Distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'Actions versant un dividende plus élevé.

Toutes distributions impliquant le versement de dividendes à partir du capital, la facturation de frais sur le capital du Fonds et l'inclusion de différentiels de rendement représentent un rendement ou un retrait d'une partie d'un investissement d'origine d'un Actionnaire ou de toute plus-value attribuable à l'investissement d'origine.

Alors que le versement de toutes les distributions pourrait entraîner une réduction immédiate de la Valeur nette d'inventaire par Action, les Actions de Distribution II peuvent verser des distributions plus importantes (en payant des dividendes à partir du capital, en facturant des frais au capital du Fonds et en incluant les différentiels de rendement), ce qui peut par conséquent entraîner une plus grande réduction de la Valeur nette d'inventaire par Action du Fonds concerné.

Catégories couvertes

En ce qui concerne les Catégories couvertes, la Société prévoit de limiter le risque de change auquel sont exposés les Actionnaires en réduisant l'impact des fluctuations des taux d'intérêt et des fluctuations de taux de change entre les devises des Catégories couvertes et l'exposition aux risques de change du Fonds.

Catégories partiellement couvertes

Les Catégories partiellement couvertes visent à ne couvrir principalement que l'exposition aux devises des pays développés du portefeuille sous-jacent d'actifs dans la devise dans laquelle est libellée la Catégorie partiellement couvertes sans couvrir l'exposition aux devises des marchés émergents.

Catégories exposées aux devises

Les Catégories exposées aux devises visent à compenser une partie ou la totalité de l'exposition couverte du Fonds à la Devise de référence. Ceci exposera davantage les Actionnaires aux fluctuations du taux de change des devises concernées par rapport à la Devise de référence.

Informations supplémentaires relatives à la couverture des Catégories d'actions

Les opérations de couverture, telles que décrites ci-dessus, sont soumises aux Réglementations et interprétations émises par l'Autorité de tutelle de temps à autre qui, actuellement, stipulent que la couverture ne peut être supérieure à 105 % de la Valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises, respectivement. Bien que cela ne soit pas le but recherché, les positions surcouvertes et sous-couvertes peuvent augmenter, de temps à autre, du fait de facteurs incontrôlables par les OPCVM. Ainsi, le Conseiller en investissement surveillera les positions couvertes pour veiller à ce que les positions surcouvertes d'une Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises ne dépassent pas 105 % de la Valeur nette d'inventaire de cette Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises respectivement et que les expositions aux taux d'intérêt ou aux positions en devises largement supérieures à 100 % de la Valeur nette d'inventaire d'une Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises, respectivement, ne soient pas reconduites de mois en mois. Tous les coûts et gains/pertes de la couverture initiale de la devise de référence du Fonds (au niveau du Fonds), le cas échéant, sont supportés par l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Toutefois, tous les coûts et gains/pertes découlant des opérations de couverture d'une Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises particulière seront supportés par la Catégorie en question.

Même si la Société fait tout ce qui est en son pouvoir pour appliquer les techniques de couverture mentionnées précédemment concernant les Catégories couvertes, partiellement couvertes et exposées aux devises, selon le cas, rien ne garantit que l'objectif de ces techniques sera atteint. Les opérations de couverture sont clairement rattachées à une Catégorie spécifique. Les coûts et gains/pertes issus des opérations de couverture ne seront cumulés que dans la Catégorie couverte, partiellement couverte et exposée aux devises et seront intégrés dans la Valeur nette d'inventaire par Action de ladite Catégorie. Toutefois, les investisseurs doivent noter qu'il n'existe aucune séparation entre les engagements des Catégories d'Actions. Les Actionnaires sont donc exposés au risque que les opérations de couverture réalisées dans une Catégorie aient un effet défavorable sur la Valeur nette d'inventaire d'une autre Catégorie. La performance d'une Catégorie couverte s'alignera probablement sur celles des actifs sous-jacents, en particulier si elle supporte des risques autres que le risque respectif de taux d'intérêt ou de taux de change. Il est peu probable que les Actionnaires des Catégories couvertes et respectivement partiellement couvertes contre le taux de change tirent autant de bénéfice que les Actionnaires des Catégories non couvertes contre le risque de change si la devise de la Catégorie se déprécie face à la Devise de référence et/ou la devise dans laquelle les actifs du Fonds concerné sont libellés.

Souscriptions d'Actions

Investissement minimum.

Le Montant minimum de souscription initiale d'Actions des Fonds est précisé dans le chapitre « **Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions** » Les Administrateurs ont délégué à PIMCO le pouvoir de renoncer au Montant minimum de souscription initiale et à la Participation minimale.

Ordres d'achat et calcul du prix des Actions.

L'Agent administratif (ou un mandataire de l'Agent administratif ou du Distributeur qui transmettra à l'Agent administratif) qui reçoit un ordre d'achat avant l'Heure limite de réception des ordres, accompagné du paiement selon l'un des modes exposés plus loin, traitera cet ordre à la Valeur nette d'inventaire par Action de ce Jour de transaction. Un ordre reçu après l'Heure limite de réception des ordres sera traité à la Valeur nette d'inventaire par Action du Jour de transaction suivant. Les ordres de négociation qui parviennent à certains intermédiaires qualifiés (qui ont conclu un contrat avec le Gestionnaire ou le Distributeur), un Jour de Transaction avant l'Heure limite de réception des ordres, de la part de personnes qui souhaitent souscrire des Actions, sont transmis à l'Agent administratif ou à son délégué avant 9 heures (heure de Dublin) le Jour ouvré suivant et exécutés à la Valeur nette d'inventaire par Action déterminée le Jour de transaction précédent.

Sous réserve des informations susmentionnées concernant les demandes de souscriptions que l'Agent administratif a reçues d'intermédiaires financiers après l'Heure limite de réception des ordres pour le Jour de transaction concerné, ces demandes seront mises en attente jusqu'au Jour de transaction suivant, sauf si la Société et l'Agent administratif en conviennent autrement, pour autant que ces demandes tardives parviennent avant le Moment d'évaluation.

Investissement initial.

Un ordre initial d'achat d'Actions doit être fait via un Formulaire de demande et envoyé par courrier postal ou envoi électronique approuvé (si ledit moyen respecte les exigences de la Banque centrale) ou télécopie (et l'original posté immédiatement) à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres du Jour de transaction concerné. Les Formulaires de demande et informations concernant la souscription sont disponibles auprès de l'Agent administratif. Les Formulaires adressés par télécopie ou par envoi électronique approuvé sont traités comme des ordres définitifs et il est impossible de les retirer après que l'Agent administratif les a acceptés. Les Formulaires de demande comportent certaines conditions concernant la procédure de souscription d'Actions de la Société et précisent les dédommagements en faveur de la Société, du Gestionnaire, des Conseillers en investissement, de l'Agent administratif, du Dépositaire, du Distributeur et des autres Actionnaires pour toute perte subie du fait de la souscription ou de la détention d'Actions de la Société par certains souscripteurs.

L'Agent administratif doit recevoir le Formulaire de demande original (accompagné des autres documents requis pour le traiter ou dans le cadre des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent) dans les meilleurs délais. Les modifications relatives aux coordonnées d'un investisseur et aux instructions de paiement sont traitées après la réception des documents originaux. La Société et l'Agent administratif se réservent le droit de demander tous documents supplémentaires nécessaires de temps à autre afin de satisfaire aux exigences réglementaires ou autres. Le compte d'un investisseur sera bloqué et les rachats ne seront pas permis si l'Agent administratif n'a pas reçu l'original du Formulaire de demande et tous les documents justificatifs (y compris tout document demandé après

l'ouverture du compte) et qu'il n'a pas effectué toutes les procédures nécessaires à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Pour avoir le droit d'investir dans les Catégories Z, un investisseur doit avoir un contrat de gestion d'investissement ou autre en vigueur avec le Conseiller en investissement ou un affilié de PIMCO.

Sauf disposition précisée plus bas, l'Agent administratif doit recevoir le paiement des Actions d'un Fonds avant l'Heure limite de règlement en fonds disponibles et dans la Devise de référence ou la devise de la Catégorie d'Actions. Il est aussi possible de faire un paiement dans une devise librement convertible. Dans ce cas, l'Agent administratif s'occupera des opérations de change nécessaires pour le compte et aux frais et risques du souscripteur. Si le paiement complet n'est pas arrivé pour l'Heure de règlement ou si les fonds ne sont pas disponibles, l'Agent administratif peut, à sa seule discrétion, annuler l'attribution des Actions demandées. Aucune Action ne peut être attribuée si son paiement complet n'a pas été reçu. Dans ce cas, et nonobstant l'annulation de la demande, la Société peut facturer au souscripteur la perte qu'elle a pu subir.

Investissements supplémentaires.

Un investisseur peut acheter des Actions supplémentaires des Fonds en adressant un ordre de souscription par courrier postal à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres du Jour de transaction concerné. Il est possible de faire un investissement supplémentaire par télécopie ou tout autre moyen autorisé par les Administrateurs, y compris par envoi électronique approuvé (si ledit moyen respecte les exigences de la Banque centrale) sans avoir à adresser les documents d'origine. Ces demandes doivent comporter les informations précisées de temps à autre par les Administrateurs ou leur délégué. Les Actionnaires existants à la date du présent Prospectus qui souhaitent souscrire par télécopie ou par un autre moyen doivent s'adresser à l'Agent administratif pour de plus amples informations.

Prix d'émission.

Les Actions sont émises à l'origine au Prix d'émission initial puis à la Valeur nette d'inventaire par Action de la catégorie et du type d'Actions déterminée chaque Jour de transaction, majorée, le cas échéant, de la commission de souscription applicable.

Sauf décision contraire des Administrateurs notifiée par écrit aux investisseurs potentiels, le Prix d'émission initial par Action d'une Catégorie d'un Fonds non encore ouvert, sera, selon la devise de la Catégorie, 10,00 AUD, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 1 000 JPY, 10 000 KRW, 10,00 ILS, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 SEK, 10,00 SGD ou 10,00 USD hors Commission de souscription ou Commission d'échange payable.

Si un Fonds fonctionne déjà, ou si les Administrateurs souhaitent proposer des Actions d'une Catégorie qui ont toutes été rachetées, le Prix d'émission initial par Action d'une Catégorie qui n'est pas ouverte à ce moment, sera, à la discrétion des Administrateurs ou de leur délégué, le prix indiqué plus haut ou le prix initial d'une nouvelle Catégorie, calculé à partir d'une catégorie existante du Fonds, ou un prix calculé par référence à la Valeur nette d'inventaire par Action d'Actions existantes dudit Fonds le Jour de transaction qui termine la Période d'offre initiale multiplié par le taux de change en vigueur à cette date, selon le cas.

La Période d'offre initiale de chaque Catégorie se terminera dès qu'un investisseur souscrira des Actions de cette Catégorie. Si toutes les Actions d'une Catégorie sont rachetées, les Administrateurs peuvent ouvrir de nouveau la Période d'offre initiale après notification à la Banque centrale.

Dispositions afférentes à la lutte contre le blanchiment d'argent.

La Société se réserve le droit de vérifier l'identité des investisseurs, comme les Administrateurs le jugent approprié, pour respecter les obligations de la Société en vertu de la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et, en l'absence de justification satisfaisante, ou pour toute autre raison, la Société peut rejeter une demande de souscription en tout ou partie. Les Administrateurs peuvent déléguer l'exercice de ce droit et de leur discrétion à l'Agent administratif avec le pouvoir de sous-déléguer. Si la demande de souscription est rejetée, l'Administrateur renvoie par virement bancaire, aux frais et risques du souscripteur, l'argent de la souscription ou son solde dans les 28 Jours ouvrés qui suivent le rejet.

Aucun paiement ne sera versé à un investisseur si la Société et/ou l'Agent administratif n'ont pas reçu les documents qu'ils ont demandés et/ou qui leur sont nécessaires afin de remplir leurs obligations en vertu de la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent.

En l'absence d'activité sur un compte pendant six mois ou plus, la Société et/ou l'Agent administratif pourront être amenés à demander des documents supplémentaires.

Autres informations relatives à l'achat.

Il est possible d'émettre des fractions d'Actions pour des montants minimums de 0,001 action. L'argent des demandes de plus petites fractions d'Actions ne sera pas restitué au souscripteur, mais conservé dans les actifs du Fonds concerné. Les Actions seront émises sous forme nominative uniquement et aucun certificat d'action ne sera émis. L'Agent administratif émettra des confirmations écrites pour la propriété des Actions.

La Société peut, à son absolue discrétion, sous réserve de s'être assurée qu'aucun préjudice important viendrait nuire aux Actionnaires existants et sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés de 2014, accepter une souscription d'Actions d'une Catégorie contre la cession à la Société d'investissements qui feront partie des actifs du Fonds concerné. Le nombre d'Actions qui seront émises ainsi sera égal à celui qui aurait été émis, le jour où les investissements ont été cédés à la Société, pour une somme égale à la valeur des investissements. L'Agent administratif calculera la valeur de ces investissements selon les méthodes d'évaluation exposées à la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ».

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la Loi de 1933. Elles ne sont pas et ne seront pas non plus éligibles en vertu de lois en vigueur d'un État, et les Actions ne peuvent être transférées, proposées ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et possessions) ou à, ou en faveur d'une, Personne des États-Unis (au sens de la Réglementation S de la Loi de 1933 et interprété par la SEC) sauf à être enregistrées ou faire l'objet d'une exemption. La définition de « Personne des États-Unis » est donnée dans la section « **Définitions** ». La Société n'est pas et ne sera pas enregistrée au titre de la Loi de 1940, et les investisseurs ne bénéficieront pas des avantages de cet enregistrement. Conformément à l'exemption d'enregistrement en vertu de la Loi de 1940, la Société se réserve le droit de faire un placement à titre privé de ses Actions auprès d'une catégorie limitée de Personnes des États-Unis. Les Actions n'ont pas reçu l'agrément de, et n'ont pas été rejetées par la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, une autre commission des valeurs mobilières d'un État ou autre autorité de réglementation des États-Unis et aucune des autorités précitées n'a contrôlé ou validé le bien-fondé de cette offre ou l'exactitude et le caractère approprié des présents documents d'offre. Toute déclaration contraire est illégale.

Il ne peut être émis ou vendu d'Actions pendant une période où le calcul de la Valeur nette d'inventaire d'un Fonds est suspendue, tel que décrit à la rubrique « **Suspension** » de la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ».

Toutes les Actions des Fonds auront rang égal, sauf disposition contraire.

Rejet d'une demande.

La Société, le Gestionnaire, l'Agent administratif, le Distributeur ou tout agent agissant pour le compte de la Société peut rejeter toute demande, en tout ou partie, sans en expliquer la raison, auquel cas le montant de la souscription, ou le solde de celui-ci, sera restitué au demandeur, à ses risques et frais, sans intérêts ni indemnité, par virement sur le compte qu'il a indiqué.

Prête-nom.

Pour qu'il soit plus facile de traiter les investissements de certains investisseurs dans la Société, l'Agent administratif a décidé, avec l'accord de la Société, de nommer un prête-nom professionnel qui fournira ses services à ces investisseurs. Les Actions acquises pour le compte d'investisseurs qui profitent de ce service seront enregistrées au nom du prête-nom et l'exercice de tous les droits attachés aux Actions contre la Société se fera uniquement via le prête-nom. La relation de la Société avec le prête-nom sera la même qu'avec les actionnaires inscrits et le prête-nom conclura des contrats avec les investisseurs pour leur transmettre toutes les informations pertinentes et recevoir leurs instructions dans le cadre de tout ce qui concerne les Actions qu'ils détiennent. Ni la Société ni l'Agent administratif ne sont responsables d'un manquement du prête-nom dans l'exercice des droits attachés aux Actions conformément aux instructions données par l'investisseur sous-jacent.

Pratiques de négociation abusive.

De manière générale, la Société incite les Actionnaires à investir dans les Fonds dans le cadre d'une stratégie à long terme. La Société dissuade les pratiques de négociation excessive, à court terme et abusive. Ces activités, parfois appelées « market timing » peuvent nuire aux Fonds et à leurs Actionnaires. Ainsi, selon divers facteurs (comme la taille du Fonds et le montant de ses actifs détenus en numéraire), la négociation à court terme ou excessive effectuée par des Actionnaires dudit Fonds peut en contrarier la gestion efficace du portefeuille. De ce fait, les frais de transactions et les impôts peuvent augmenter et grever la performance du Fonds et de ses Actionnaires.

La Société s'efforce de dissuader et d'empêcher toute pratique de négociation abusive et d'en réduire le risque par diverses méthodes. Tout d'abord, dans la mesure où il y a un délai entre le changement de valeur des positions d'un portefeuille et le moment où la valeur nette d'inventaire des actions d'un Fonds reflète ce changement, le Fonds est exposé à un risque. En effet, des investisseurs peuvent chercher à exploiter ce retard pour acheter ou demander le rachat d'Actions à des valeurs nettes d'inventaire qui ne reflètent pas la juste valeur des cours. La Société s'efforce de dissuader et d'empêcher cette activité, appelée parfois « arbitrage de cours périmé » en pratiquant l'évaluation à la « juste valeur » des titres du Fonds. De plus amples renseignements sont donnés à la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ».

Ensuite, la Société s'efforce de vérifier les activités sur les comptes des Actionnaires pour détecter et empêcher des pratiques de négociation excessive et perturbatrice. La Société et PIMCO se réservent le droit de limiter ou de refuser une transaction d'achat ou d'échange si, de l'avis de la Société ou de PIMCO, la transaction s'avèrerait défavorable aux intérêts d'un Fonds ou de ses Actionnaires. Si l'Agent administratif rejette une demande de souscription, il restituera l'argent, ou son solde, de la souscription au souscripteur, par virement bancaire sur le compte d'origine et aux frais et risques de celui-ci, dans les cinq Jours ouvrés qui suivent le rejet. La Société peut, entre autres choses, chercher les occurrences d'achats et de ventes fréquents parallèles, semble-t-il, aux fluctuations à court terme des cours des Actions. Les avis annonçant la limite ou le rejet de transactions prendront des formes différentes selon le cas.

Bien que la Société et ses prestataires de services s'efforcent d'utiliser ces méthodes pour détecter et empêcher les activités de négociation abusive, il ne peut être garanti que ces activités seront limitées ou supprimées. Par nature, les comptes omnibus, dans lesquels sont regroupés les achats et ventes d'Actions des Fonds effectués par de multiples Actionnaires pour la présentation d'un Fonds sur une base nette, masquent aux Fonds l'identité des investisseurs individuels. Les Fonds ont plus de difficulté à identifier les transactions à court terme.

COMMENT PROCÉDER AU RACHAT D' ACTIONS

Un investisseur peut demander le rachat d'Actions (les vendre) en adressant une demande à l'Agent administratif (ou au mandataire de l'Agent administratif ou du Distributeur qui transmettra à l'Agent administratif). L'ordre de rachat d'Actions doit être fait sur le Formulaire de demande de rachat et adressé par courrier postal ou télécopie à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres du Jour de transaction concerné, ou par tout autre moyen autorisé par les Administrateurs, y compris par envoi électronique (qui doit respecter les exigences de la Banque centrale). Les Formulaires de demande de rachat sont disponibles sur demande auprès de l'Agent administratif. Les rachats ne sont pas permis si l'Agent administratif n'a pas reçu le Formulaire de demande de rachat d'origine accompagné de tous les documents justificatifs et qu'il n'a pas effectué toutes les procédures nécessaires à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les Formulaires adressés par télécopie ou par tout autre moyen, y compris par envoi électronique, sont traités comme des ordres définitifs et il est impossible de les retirer après que l'Agent administratif les a acceptés. Les demandes de rachat adressées par télécopie ou envoi électronique approuvé ne seront traitées (sans que le formulaire original soit nécessaire) que si le paiement doit être versé sur le compte enregistré. Le produit des rachats sera payé à l'Actionnaire inscrit ou, dans le cas de co-Actionnaires, sur le compte enregistré des dits co-Actionnaires.

Il n'est pas possible de retirer une demande de rachat après que l'Agent administratif a accepté la demande.

Ordres des rachats et calcul du prix des Actions.

L'Agent administratif (ou un mandataire de l'Agent administratif ou du Distributeur qui transmettra à l'Agent administratif) qui reçoit une demande de rachat avant l'Heure limite de réception des ordres, la traitera à la Valeur nette d'inventaire par Action de ce Jour de transaction. Une demande de rachat reçue plus tard prend effet le Jour de transaction suivant. Les ordres de négociation qui parviennent à certains intermédiaires qualifiés (qui ont conclu un contrat avec le Gestionnaire ou le Distributeur) un Jour de Transaction, avant l'Heure limite de réception des ordres, de la part de personnes qui souhaitent demander le rachat d'Actions, sont transmis à l'Agent administratif ou à son délégué avant 9 heures (heure de Dublin) le Jour ouvré suivant et exécutés à la Valeur nette d'inventaire par Action déterminée le Jour de transaction précédent. La demande doit comporter précisément les informations pertinentes, comme le numéro du compte, le montant du rachat (en devises ou en actions), les noms du Fonds et de la Catégorie. Elle doit être signée par le(s) signataire(s) appropriés.

Sous réserve des informations susmentionnées concernant les demandes de rachats que l'Agent administratif a reçues d'intermédiaires financiers après l'Heure limite de réception des ordres pour le Jour de transaction concerné, ces demandes seront mises en attente jusqu'au Jour de transaction suivant, sauf si la Société et l'Agent administratif en conviennent autrement, pour autant que ces demandes tardives soient reçues avant le Moment d'évaluation.

Autres informations relatives au rachat.

Le produit des rachats sera envoyé par virement bancaire sur le compte référencé sur la Demande de souscription de la manière suivante :

- Catégories Z, S, Institutional, Investor et Administrative : normalement le Jour ouvré qui suit le Jour de transaction pour tous les Fonds, à l'exception du Fonds Global Multi-Asset Fund pour lequel il est envoyé le deuxième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction pertinent ;
- Catégorie H Institutional : normalement, par virement bancaire le quatrième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction ;
- Catégories E et T : normalement, par virement bancaire le troisième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction.
- G Institutional : normalement envoyé par virement bancaire le Jour ouvré qui suit le Jour de transaction pertinent pour tous les Fonds ;
- Catégories M Retail et G Retail : normalement, par virement bancaire le troisième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction ; et
- Catégories R : normalement, par virement bancaire le troisième Jour ouvré qui suit le Jour de transaction.

Dans tous les cas, la période entre une demande de rachat et le paiement du produit ne dépassera 14 jours civils, sous réserve que tous les documents requis aient été reçus.

Le produit des rachats sera normalement payé dans la devise de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie concernée (ou dans toute autre devise convenue de temps à autre avec l'Agent administratif). Le produit des rachats sera envoyé par virement bancaire uniquement à la banque dont le nom est précisé sur le Formulaire de demande.

Pour les besoins de la protection des Actionnaires, une demande de modification du nom de la banque (ou une demande de modification d'autres informations contenues dans le Formulaire de demande) doit parvenir par écrit à l'Agent administratif, signée par tous les signataires appropriés et avalisée par une institution spécialisée éligible. Il est recommandé aux Actionnaires de consulter l'Agent administratif pour savoir si une institution particulière est éligible.

Il ne peut être procédé au rachat d'Actions pendant une période où le calcul de la Valeur nette d'inventaire du Fonds concerné est suspendu, tel que décrit à la rubrique « **Suspension** » de la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ». Les Actionnaires qui demandent le rachat d'Actions seront avisés de cette suspension et, si elle n'est pas retirée, leur demande sera traitée le Jour de transaction qui suit la fin de cette suspension.

La Société peut, avec le consentement des Actionnaires, accepter une demande de rachat par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds concerné, ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, étant entendu qu'un Actionnaire qui demande le rachat aura droit de demander la vente d'un ou plusieurs des actifs qui seront distribués en nature et le versement à l'Actionnaire du produit en numéraire de cette vente, dont les coûts seront supportés par ledit Actionnaire. L'Agent administratif calculera la valeur de ces investissements selon les méthodes d'évaluation exposées à la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ».

La Société a le droit, pour tous les Fonds de limiter le nombre d'Actions rachetées un Jour de transaction à 10 % du nombre total d'Actions émises dans ce Fonds. Dans ce cas, la limite s'appliquera proportionnellement de sorte que tous les Actionnaires qui veulent que leurs Actions de ce Fonds soient rachetées verront la même proportion de leur demande effectuée et la même proportion reportée au Jour de transaction suivant et traitées en priorité (au prorata) sur les demandes de rachats reçues ultérieurement. Si des demandes de rachat sont reportées, l'Agent administratif en informera les Actionnaires concernés.

Les Statuts comportent des dispositions spéciales pour une demande de rachat reçue d'un Actionnaire et qui ferait que plus de 5 % de la Valeur nette d'inventaire d'un Fonds seraient rachetés par la Société un Jour de transaction. Dans ce cas, la Société peut, à sa seule discrétion, accepter la demande de rachat par le transfert en nature à l'Actionnaire d'actifs du Fonds concerné ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en numéraire moins les frais du transfert et autres frais, étant entendu que ce versement ne porterait pas préjudice aux intérêts des Actionnaires restants dudit Fonds. Lorsque que l'Actionnaire qui demande ce type de rachat est informé que la Société entend accéder à sa demande par une distribution d'actifs, au lieu d'un transfert de ces actifs, il peut demander à la Société d'organiser leur vente et le paiement du produit de la vente, dont les coûts seront supportés par ledit Actionnaire.

La Société se réserve le droit de racheter les Actions qui sont, ou sont devenues, détenues, directement ou indirectement par une Personne des États-Unis ou si la détention des Actions par une personne pourrait entraîner des procédures réglementaires, juridiques, une imposition ou des préjudices importants pour la Société ou les Actionnaires dans leur ensemble. Si la Valeur nette d'inventaire de la Société, d'un Fonds ou d'une Catégorie est inférieure au montant fixé par les Administrateurs, ceux-ci, conjointement avec le Conseiller en investissement, peuvent décider, à leur absolue discrétion, qu'il est dans l'intérêt des Actionnaires concernés de racheter d'office toutes les Actions de la Société ou du Fonds ou de la Catégorie concerné. Selon un avis préalable de quatre semaines minimum à douze semaines maximum expirant un Jour de transaction, la Société peut procéder au rachat d'office, au Prix de rachat de ce Jour de transaction, de toutes les Actions participatives d'un Fonds ou d'une Catégorie ou de tous les Fonds ou de toutes les Catégories non encore rachetées.

L'Agent administratif peut refuser d'exécuter une demande de rachat qui aurait pour effet que la valeur d'une détention dans un Fonds soit inférieure à la Participation minimale afférente audit Fonds. La Société peut traiter une demande de rachat ayant cet effet comme une demande de rachat de la détention totale de l'Actionnaire.

La Société sera soumise à la retenue à la source irlandaise sur le produit des rachats, au taux en vigueur, sauf si elle a reçu la déclaration pertinente en la forme voulue confirmant que l'Actionnaire n'est ni un Résident irlandais ni un Résident habituel en Irlande auquel il est nécessaire de prélever cet impôt.

Sur demande, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion et avec l'accord préalable du Dépositaire, accepter de fixer d'autres Jours de transaction et d'autres Moments d'évaluation au bénéfice de tous les Actionnaires pour le rachat d'Actions d'un Fonds.

La Société se réserve le droit de racheter d'office l'ensemble des Actions des Catégories Z d'un Actionnaire (en déduisant le montant dû au titre de frais de gestion non payés), s'il est mis fin à la gestion d'investissement pour quelque raison que ce soit.

Nonobstant tout autre disposition du présent Prospectus (y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, toute renonciation au Montant minimum de souscription initiale ou à la Participation minimale à l'initiative des Administrateurs ou de leur délégué), les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, racheter l'ensemble des Actions détenues par un Actionnaire dont le compte fait état d'une participation inférieure à la Participation minimale, y compris lorsque des demandes de rachat donnent lieu à la détention de montants nominaux d'Actions.

COMMENT ÉCHANGER DES ACTIONS

Les Actionnaires peuvent échanger tout ou partie de leurs Actions d'une Catégorie d'un Fonds (le « Fonds initial ») contre des Actions de la même Catégorie d'un autre Fonds qui sont proposées à ce moment (le « Fonds choisi ») en avisant l'Agent administratif à l'Heure limite de réception des ordres pour le Jour de transaction fixé ou avant celle-ci. Les demandes d'échange reçues après l'Heure limite de réception des ordres d'un Jour de transaction, seront traitées le Jour de transaction suivant.

Les échanges auront lieu le Jour de transaction sur la base de la Valeur nette d'inventaire des Actions concernées, le rachat et la souscription étant simultanés, et prendront le Jour de transaction suivant où le Fonds initial et le Fonds choisi sont évalués, étant entendu que tous les documents ont été reçus en bonne et due forme.

Aucun échange n'aura lieu si, à sa suite, l'Actionnaire détient un nombre d'Actions soit du Fonds initial, soit du Fonds choisi, d'une valeur inférieure à la Participation minimale pour le Fonds et la Catégorie concernés.

Aucune commission d'échange ne s'applique aux Actions des Catégories Institutional, Investor, Administrative et G Institutional. Les Actions des Catégories H Institutional, E, M Retail, R et G Retail peuvent supporter une Commission d'échange de 1 % maximum du prix de souscription sur le total des Actions du Fonds choisi, calculée le Jour de transaction où l'échange est effectif. La Commission d'échange s'ajoute au prix de souscription du Fonds choisi. PIMCO a le droit, à sa seule discrétion, d'annuler la Commission d'échange.

L'Agent administratif déterminera le nombre d'Actions de la nouvelle catégorie à émettre en échange selon la formule suivante :

$$S = R \times \frac{RP \times ER}{SP}$$

Où :

- S** est le nombre d'Actions à émettre dans la Catégorie choisie ;
- R** est le nombre d'Actions de la première Catégorie, précisé dans l'avis, et dont le détenteur a demandé l'échange ;
- RP** est le prix de rachat par Action de la première Catégorie calculé au Moment d'évaluation pour le Jour de transaction où l'échange est effectif ;
- ER** dans le cas d'un échange d'Actions libellées dans la même devise, est égal à 1. Sinon, ER est le facteur de conversion déterminé par les Administrateurs le Jour de transaction et réputé représenter le taux de change effectif applicable au transfert d'actifs entre les Fonds afférents à la première et à la nouvelle Catégorie d'Actions après ajustement de ce taux si nécessaire pour refléter les frais réels de ce transfert ;
- SP** est le prix de souscription par Action de la Catégorie choisie, calculé au Moment d'évaluation pour le Jour de transaction où l'échange est effectif. Une Commission d'échange peut s'ajouter au prix de souscription dans le Fonds choisi pour les Actions des Catégories H Institutional.

et le nombre d'actions de la Catégorie choisie à émettre ou à créer sera créé ou émis pour chaque Action de la première Catégorie échangée dans la proportion (ou aussi près que possible) de S à R, où S et R ont le sens qui leur est donné ci-dessus

S'ils demandent l'échange d'Actions en tant qu'investissement initial dans un Fonds, les Actionnaires doivent veiller à ce que la valeur des Actions échangées est au moins égale à la Participation minimale de ce Fonds. Dans le cas d'échange partiel d'une détention, la valeur de la détention restante doit être au moins égale à la Participation minimale pour ce Fonds.

Il ne peut être échangé d'Actions pendant une période où le calcul de la Valeur nette d'inventaire du Fonds concerné est suspendu, tel que décrit à la rubrique « **Suspension** » de la section « **Calcul et suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire** ». Les Actionnaires qui demandent l'échange de leurs Actions d'un Fonds dans un autre,

seront informés de toute suspension et, s'ils ne la retirent pas, leur demande sera traitée le Jour de transaction suivant où le Fonds initial et le Fonds choisi sont négociés après la fin de ladite suspension.

Sous réserve des informations susmentionnées concernant les demandes d'échange qui parviennent à l'Agent administratif d'intermédiaires financiers après l'Heure limite de réception des ordres pour le Jour de transaction concerné, ces demandes seront mises en attente jusqu'au Jour de transaction suivant, sauf si la Société et l'Agent administratif en conviennent autrement, pour autant que ces demandes tardives soient reçues avant le Moment d'évaluation.

La Société peut échanger d'office la totalité ou une partie des Actions d'une catégorie d'un Fonds (la « Catégorie d'Actions initiale ») contre des Actions participatives de n'importe quelle catégorie du même Fonds (la « Catégorie d'Actions choisie ») moyennant un préavis d'au moins quatre semaines expirant un Jour de transaction, avec les titulaires d'Actions dans la Catégorie d'Actions initiale. Aucun échange d'office n'aura lieu si, à sa suite, l'Actionnaire détient un nombre d'Actions soit de la Catégorie d'action initiale, soit de la Catégorie d'action choisie, d'une valeur inférieure à la Participation minimale pour le Fonds et la Catégorie concernés. Aucun frais n'est facturé pour échanger d'office des Actions d'une catégorie d'un Fonds, et un échange d'office ne pourra se faire s'il résulte en une augmentation des frais à la charge des Actionnaires. La Société ou son délégué déterminera le nombre d'Actions de la Catégorie d'Actions choisie à émettre pour l'échange conformément à la formule décrite ci-dessus.

Le Gestionnaire se réserve le droit de refuser les achats d'échange (ou l'achat et le rachat et/ou le rachat et l'achat) si, selon lui, la transaction aurait un effet défavorable sur un Fonds et ses Actionnaires. Bien que le Gestionnaire ne prévoie pas de mettre fin ou de modifier le privilège d'échange, il se réserve le droit de le faire à tout moment.

TRANSACTIONS DES FONDS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Sous réserve des dispositions de cette section, une Personne liée peut réaliser des transactions financières, bancaires ou autres avec une autre Personne liée ou avec la Société dont, sans s'y limiter, un investissement de la Société dans des titres d'un Actionnaire ou l'investissement par une Personne liée dans une société ou un organisme dont les investissements font partie des actifs d'un Fonds, ou sa participation à un de ces contrats ou transactions.

Une Personne liée peut être impliquée dans d'autres activités financières, d'investissement et professionnelles, susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêt avec la direction de la Société et/ou leurs rôles respectifs à l'égard de la Société. Ces activités peuvent inclure la gestion ou le conseil d'autres fonds, l'achat et la vente de titres, des services bancaires et autres services de gestion des investissements, des services de courtage, l'évaluation de titres non cotés (ou les commissions payables à l'entité qui évalue ces titres peuvent augmenter parallèlement à l'augmentation des actifs) et occuper des fonctions d'administrateur, de dirigeant, de conseiller ou d'agent d'autres fonds ou sociétés, dont des fonds ou sociétés dans lesquels la Société peut investir. Les Personnes liées ne sont pas tenues de rendre compte aux Actionnaires des bénéfices réalisés et ces bénéfices peuvent être conservés par la partie concernée, sous réserve que ces transactions soient effectuées à des conditions commerciales et de concurrence normales, soient conformes aux meilleurs intérêts des Actionnaires ; et

- (a) qu'une évaluation certifiée de cette transaction par une personne approuvée par le Dépositaire, (ou par le Gestionnaire dans le cas d'une transaction impliquant le Dépositaire), indépendante et compétente a été obtenue ; ou
- (b) cette transaction a été exécutée aux meilleures conditions disponibles selon les règles d'une bourse organisée ; ou
- (c) si (a) ou (b) ne sont pas possibles, que cette transaction ait été exécutée à des conditions que le Dépositaire a jugées conformes au principe que ces transactions sont exécutées comme si elles étaient effectuées à des conditions commerciales et de concurrence normales.

Une Personne liée peut investir dans les Actions relatives à un Fonds ou des biens pouvant être inclus dans les biens de la Société ou les négocier pour son propre compte ou pour le compte de quelqu'un d'autre.

Les liquidités de la Société peuvent être déposées auprès d'une Personne liée, pour autant que les restrictions d'investissement précisées au paragraphe 2.7 de l'**Annexe 4** soient respectées.

Toutes les Personnes liées peuvent, dans le cadre de leurs activités, avoir des conflits d'intérêt potentiels avec la Société dans des circonstances autres que celles précitées. Les Personnes liées veilleront dans ce cas à leurs obligations contractuelles envers la Société et, en particulier, à leurs obligations à agir dans le meilleur intérêt de la Société et des Actionnaires tant que possible, à leurs obligations envers d'autres clients quand elles font des investissements susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts, les Personnes liées s'efforceront de les résoudre avec équité.

Le Gestionnaire peut en toute liberté conclure de temps à autre des accords avec des banques, intermédiaires financiers ou grands Actionnaires institutionnels afin de compenser les Frais de gestion résultant de leur investissement dans la Société. Les obligations résultant de tels accords seront à la charge du Gestionnaire.

CALCUL ET SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Valeur nette d'inventaire

L'Agent administratif calcule la Valeur nette d'inventaire de chaque Fonds et/ou Catégorie au Moment d'évaluation le Jour de transaction ou pour chaque Jour de transaction conformément aux Statuts. La Valeur nette d'inventaire d'un Fonds est déterminée au Moment d'évaluation pour le Jour de transaction en valorisant les éléments d'actif dudit Fonds (y compris le revenu constaté mais non encaissé) et en déduisant les éléments de passif dudit Fonds (y compris la provision pour taxes, les frais et charges constatés et autres engagements).

La Valeur nette d'inventaire attribuable à une Catégorie est déterminée au Moment d'évaluation pour le Jour de transaction en calculant la partie de la Valeur nette d'inventaire du Fonds concerné attribuable à ladite Catégorie, sous réserve d'ajustements pour prendre en compte les éléments d'actif et/ou de passif attribuables à la Catégorie. La Valeur nette d'inventaire d'un Fonds est libellée dans la Devise de référence du Fonds, ou dans la devise que les Administrateurs peuvent déterminer de manière générale ou en relation avec une Catégorie particulière ou dans un cas spécifique.

La Valeur nette d'inventaire par Action est calculée au Moment d'évaluation le Jour de transaction ou par rapport au Jour de transaction, en divisant la Valeur nette d'inventaire du Fonds concerné ou attribuable à une Catégorie par le nombre total d'Actions émises ou supposées émises dans le Fonds ou la Catégorie au Moment d'évaluation pertinent. Le résultat total est arrondi à la deuxième décimale ou tout autre nombre de décimales déterminé par les Administrateurs. Ces arrondis peuvent créer un bénéfice pour le Fonds ou l'Actionnaire concerné.

Calcul

Les Statuts précisent la méthode d'évaluation des éléments d'actif et de passif de chaque Fonds. Les Statuts stipulent que la valeur d'un investissement coté ou négocié sur un Marché réglementé est calculée par référence au cours de clôture ou, si les cours acheteurs et vendeurs sont cotés, à la moyenne des deux cours cotés au Moment d'évaluation concerné. Si un investissement est coté ou négocié sur plusieurs Marchés réglementés, la bourse ou le marché pertinent sera le marché ou bourse principal sur lequel l'investissement est coté ou négocié ou la bourse ou le marché qui, selon les Administrateurs, présente les critères les plus justes pour déterminer la valeur de cet investissement. Les investissements cotés ou négociés sur un Marché réglementé, mais acquis ou négociés avec une prime ou une décote ou hors de la bourse ou d'un marché, peuvent être évalués en tenant compte du niveau de prime ou de décote au Moment d'évaluation, sous réserve que le Dépositaire s'assure que l'adoption de cette procédure se justifie pour la détermination de la valeur probable de réalisation de l'investissement.

Les Statuts disposent que, lorsque les prix cotés ne sont pas disponibles, pour une raison ou pour une autre, ou qu'ils ne représentent pas, de l'avis des Administrateurs de la Société, la juste valeur et lorsque les investissements ne sont ni cotés, ni négociés sur un marché, la valeur de ces investissements sera la valeur de réalisation probable estimée prudemment et de bonne foi par les Administrateurs de la Société, ou par toute autre personne compétente désignée par les Administrateurs de la Société et approuvée à cet effet par le Dépositaire. Pour déterminer cette valeur, les Administrateurs de la Société sont en droit de se fonder sur une évaluation émise par un teneur de marché ou toute autre personne qualifiée de l'avis des Administrateurs de la Société et approuvée à cet effet par le Dépositaire pour évaluer les investissements concernés. Si des cotations fiables ne sont pas disponibles pour les Instruments à revenu fixe, la valeur de ces titres sera déterminée par référence à la valorisation d'autres titres de notation, rendement, échéance et autres caractéristiques comparables.

Les Statuts disposent également que les contrats dérivés négociés sur un Marché réglementé seront évalués à leur prix de règlement, tel que déterminé par le Marché réglementé. Si le prix du Marché réglementé n'est pas disponible, la valeur sera la valeur probable de réalisation estimée avec soin et de bonne foi par une personne ou une société (y compris le Conseiller en investissement) compétente, choisie par les Administrateurs et approuvée à cet effet par le Dépositaire. Les contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur un Marché réglementé peuvent être valorisés quotidiennement à l'aide d'une valorisation fournie par la contrepartie ou une valorisation alternative, par exemple calculée par la Société ou son délégué ou par un agent de valorisation indépendant. Si la Société utilise une valorisation autre que celle fournie par la contrepartie pour les contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur un Marché réglementé :

- elle suivra les principes d'évaluation des instruments hors cote établis par des organismes comme l'*International Organisation of Securities Commissions* ou l'*Alternative Investment Management Association* ;

l'évaluation sera fournie par une personne compétente nommée par le Gestionnaire ou les Administrateurs et approuvée à cet effet par le Dépositaire ; et

- l'évaluation sera rapprochée de celle fournie par la contrepartie tous les mois. En cas de divergences importantes, la Société fera vérifier ces évaluations et expliquer les écarts par les parties concernées.

Si la Société utilise une valorisation autre que celle fournie par la contrepartie pour les contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur un Marché réglementé :

- l'évaluation doit être approuvée ou vérifiée par une partie agréée à cet effet par le Dépositaire et indépendante de la contrepartie ; et

la vérification indépendante doit être effectuée au moins une fois par semaine.

Les Statuts stipulent également que les contrats de change à terme et les contrats de swap de taux d'intérêt seront valorisés de la même manière que les contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur un Marché réglementé ou bien, par référence à des cotations de marché librement disponibles. Dans le second cas, il n'est pas nécessaire que ces prix soient vérifiés ou rapprochés de la valorisation de la contrepartie.

Selon les dispositions des Statuts également, les valorisations des parts ou actions ou d'autres participations similaires dans un organisme de placement collectif qui prévoit que ses parts, actions ou autres participations similaires puissent être rachetées au choix d'un détenteur sur les actifs de cet organisme, seront égales à la dernière valeur nette d'inventaire disponible par part, action ou autre participation similaire ou (si des cours acheteurs ou vendeurs sont publiés) au cours moyen situé entre les derniers cours acheteurs et vendeurs disponibles.

Les Statut stipulent en outre que les actifs de trésorerie sont normalement évalués à leur valeur nominale (majorée des intérêts déclarés ou échus mais non encore reçus au Moment d'évaluation concerné) sauf si les Administrateurs pensent que cette valeur a peu de chance d'être reçue ou payée en totalité. Les administrateurs appliquent alors une décote pour refléter la valeur réelle de ces actifs au Moment d'évaluation ; les certificats de dépôt et investissements similaires seront normalement évalués par référence au meilleur prix disponible pour des certificats de dépôt ou investissements similaires ayant mêmes échéance, montant et risque de crédit au Moment d'évaluation ; les contrats de change à terme sont normalement évalués par référence au prix auquel un nouveau contrat de change à terme de mêmes taille et échéance serait conclu au Moment d'évaluation ; les contrats à terme standardisés, les contrats à terme sur indices boursiers et les options qui sont négociés sur un marché sont normalement évalués au prix de règlement au Moment d'évaluation. Si le prix de règlement n'est pas disponible, ces contrats et options seront évalués, avec soin et de bonne foi, à leur valeur probable de réalisation par des personnes compétentes que le Dépositaire approuvera à cet effet.

Nonobstant les dispositions précédentes de cette section, la Valeur nette d'inventaire d'un fonds de marché monétaire sera calculée selon la méthode du coût amorti. Dans le cadre de cette méthode, les titres sont évalués initialement sur la base de leur coût à la date d'acquisition. Les Fonds pratiquent ensuite un amortissement linéaire proportionnel de toute prime ou décote jusqu'à l'échéance des titres, de sorte que la valeur comptable de ceux-ci ne varie normalement pas sous l'effet des facteurs de marché. Bien qu'elle soit employée dans un souci d'exactitude, la méthode du coût amorti peut aboutir à ce que l'évaluation des titres détenus par tout fonds de marché monétaire, ainsi que des placements à court terme, soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché de ces titres. La Valeur nette d'inventaire d'une Action de fonds de marché monétaire sera calculée au centième le plus proche du prix d'une Action de distribution (soit 0,01 USD).

L'Agent administratif contrôlera l'utilisation de la méthode du coût amorti de façon constante et déterminera au moins une fois par semaine l'écart, le cas échéant, entre la Valeur nette d'inventaire par Action d'un fonds de marché monétaire calculée sur la base des cours disponibles et celle déterminée à l'aide de la méthode du coût amorti. S'il y a lieu, l'Agent administratif recommandera les changements nécessaires pour s'assurer que les investissements sont évalués à leur juste valeur. Si les Administrateurs estiment qu'un écart par rapport au coût amorti par Action d'un fonds de marché monétaire est susceptible d'entraîner une dilution importante ou d'autres préjudices pour les Actionnaires ou les souscripteurs, les Agents administratifs et/ou leurs agents prendront les mesures qu'ils jugeront nécessaires, le cas échéant, pour éliminer ou atténuer dans la mesure du possible ces effets. Dans le cadre des procédures internes de la Société, tout écart de plus de 0,1 % entre la Valeur nette d'inventaire par Action calculée sur la base des cours disponibles et celle déterminée à l'aide de la méthode du coût amorti sera porté à l'attention des Agents administratifs ou du Gestionnaire. Tout écart de plus de 0,2 % entre la Valeur nette d'inventaire par Action calculée sur la base des cours disponibles et celle déterminée à l'aide de la méthode du coût amorti sera porté à l'attention des Administrateurs et du Dépositaire. En cas d'écart supérieur à 0,3 %, l'Agent administratif procédera à

un contrôle quotidien et les Administrateurs informeront la Banque centrale des mesures prises pour y remédier, le cas échéant. Les contrôles hebdomadaires et les procédures de notification mises en œuvre au besoin seront clairement documentés.

Dans le cadre d'un Fonds qui n'est pas un fonds du marché monétaire, la méthode du coût amorti peut être utilisée pour évaluer des instruments de premier ordre dont l'échéance résiduelle n'excède pas trois mois et qui ne présentent aucune sensibilité particulière aux facteurs de marché, y compris au risque de crédit, conformément aux exigences de la Banque centrale.

Les Administrateurs peuvent, avec l'accord du Dépositaire, ajuster la valeur d'un investissement s'ils estiment que, compte tenu de sa devise, de sa négociabilité, des taux d'intérêts applicables, des taux de dividende prévus, de son échéance, de sa liquidité ou de toute autre considération pertinente, cet ajustement est nécessaire pour refléter la juste valeur de cet investissement.

Une valeur exprimée dans une autre devise que la Devise de référence du Fonds concerné sera convertie dans la Devise de référence dudit Fonds au taux de change (officiel ou non) que les Administrateurs jugeront approprié.

Si, un Jour de transaction, (i) la valeur de toutes les demandes de rachat reçues par la Société est supérieure à la valeur de toutes les demandes de souscription reçues ce Jour de transaction, les Administrateurs peuvent évaluer les investissements au cours acheteur ou (ii) la valeur de toutes les demandes de souscription reçues par la Société est supérieure à la valeur de toutes les demandes de rachat reçues ce Jour de transaction, les Administrateurs peuvent évaluer les investissements au cours vendeur ; sous réserve que la politique de valorisation choisie par les Administrateurs soit appliquée sans discontinuer pendant toute la durée de la Société.

Si l'évaluation, selon les règles susmentionnées, d'un investissement spécifique est impossible ou inexacte en raison de circonstances particulières, les Administrateurs, ou leur délégué, utiliseront une autre méthode d'évaluation généralement reconnue, approuvée par le Dépositaire, afin d'obtenir une évaluation correcte du total des actifs de la Société.

Il est aussi possible de calculer le cours de marché des titres du NASDAQ National Market et des titres de petite capitalisation à l'aide du NASDAQ Official Closing Price (« NOCP ») au lieu du cours des dernières ventes publiées.

Swing Pricing

L'Acte constitutif de la Société offre la flexibilité de mettre en œuvre le swing pricing, si les Administrateurs estiment que ce mécanisme est approprié pour un type de Fonds particulier. Si un tel mécanisme est utilisé par un Fonds, les détails de celui-ci seront contenus dans le Supplément concerné. L'introduction du swing pricing pour tout Fonds existant nécessitera une notification préalable aux actionnaires.

Dans les circonstances appropriées, le swing pricing peut être utilisé comme un mécanisme efficace pour protéger les Actionnaires contre les effets de la dilution qui peuvent avoir lieu en raison de coûts de transaction plus élevés associés à des rentrées et sorties de fonds importantes. Conformément à l'Acte constitutif, les titres sous-jacents d'un Fonds qui sont cotés ou négociés sur un marché réglementé sont habituellement valorisés en ayant recours au cours moyen ou au dernier cours coté à la clôture, mais ces titres sont négociés en ayant recours au cours acheteur ou au cours vendeur. Plus les spreads sont élevés entre les cours acheteurs et vendeurs, plus l'impact sur la valorisation du Fonds sera élevé.

Le Swing Pricing est mis en place en augmentant ou diminuant la Valeur nette d'inventaire par Action d'un Swing factor, en fonction des rentrées et sorties nettes de trésorerie d'un Fonds particulier. Cette Valeur nette d'inventaire ajustée sera ensuite appliquée à toutes les souscriptions ou rachats qui sont reçus le Jour de transaction concerné. Les rentrées nettes de fonds élevées entraînent une hausse de la Valeur nette d'inventaire par Action, et les sorties nettes de fonds élevées entraînent une baisse de la Valeur nette d'inventaire par Action. Le mécanisme de swing pricing est mis en application par la Société lorsque les rentrées et sorties nettes de fonds dépassent un seuil prédéterminé établi par les Administrateurs, et au-delà duquel les Administrateurs estiment que le montant de dilution provoqué par les frais de transaction connexes pourrait être élevé pour un Fonds.

Le mécanisme de swing pricing, lorsqu'il est mis en application, le sera au niveau des Fonds plutôt qu'au niveau des Catégories d'Actions étant donné que les frais de transaction connexes sont engagés au niveau des Fonds.

Suspension

Les Administrateurs peuvent, à tout moment, déclarer une suspension provisoire du calcul de la Valeur nette d'inventaire et donc de l'émission, du rachat ou de l'échange d'Actions d'un Fonds pendant :

- (i) une période où les principaux marchés ou places boursières, sur lesquels une part importante des investissements dudit Fonds sont cotés ou négociés sont fermés, en dehors des jours fériés habituels, ou durant laquelle les négociations de ces investissements sont limitées ou suspendues ;
- (ii) une période où, en raison d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou de toute circonstance hors du contrôle des Administrateurs, de leur responsabilité et de leur pouvoir, la cession ou l'évaluation des investissements du Fonds concerné n'est pas raisonnablement possible sans nuire gravement aux intérêts des Actionnaires de la Catégorie concernée ou si, de l'avis des Administrateurs, les prix de rachat ne peuvent être calculés avec justesse ;
- (iii) une panne des moyens de communication utilisés normalement pour déterminer le cours d'un investissement des Fonds ou d'autres actifs ou si, pour quelque raison que ce soit, les cours actuels sur un marché ou une bourse d'actifs du Fonds concerné, ne peuvent être rapidement et précisément déterminés ; ou
- (iv) une période durant laquelle la Société n'est pas en mesure de rapatrier les fonds nécessaires au paiement des rachats d'Actions d'un Fonds aux Actionnaires ou durant laquelle le transfert des fonds impliqués dans la cession ou l'acquisition d'investissements au titre des rachats d'Actions ne peut, de l'avis des Administrateurs, être fait aux prix ou aux taux de change normaux.

La Banque centrale peut également imposer la suspension provisoire du rachat d'Actions d'une Catégorie dans l'intérêt des Actionnaires ou du public.

Les Actionnaires qui ont demandé l'émission ou le rachat d'Actions d'un Fonds ou l'échange d'Actions d'un Fonds dans un autre, seront informés de toute suspension en la forme prescrite par les Administrateurs et, sauf s'ils ont retiré leur demande, mais sous réserve des limites susmentionnées, leur demandes seront traitées le premier Jour de transaction qui suit la levée de la suspension. Toute suspension sera notifiée immédiatement à la Banque centrale et à la Bourse irlandaise et, en tout cas, le même Jour de transaction où la suspension intervient. Si cela est réalisable, toutes les mesures raisonnables seront prises pour mettre fin dès que possible à une période suspension.

PUBLICATION DU PRIX DES ACTIONS

Sauf si la détermination de la Valeur nette d'inventaire a été suspendue, la dernière Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Fonds est disponible auprès de l'Agent administratif et aux adresses suivantes : <http://GISNAV.pimcofunds.com>, <http://GISNAV.pimco-funds.com/Spain> et <http://GISNAV.pimco-funds.com/Italy> et/ou diffusée au public comme les Administrateurs peuvent le décider en tant que de besoin et conformément aux Lois en vigueur en Irlande, telles qu'amendées, modifiées, interprétées ou autorisées par la Banque centrale ou toute autre autorité de régulation pertinente ayant compétence. Par ailleurs, la Valeur nette d'inventaire par Action des Fonds dont des Catégories sont cotées à la Bourse irlandaise sera transmise immédiatement à la Bourse irlandaise après le calcul.

En outre, la dernière Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Fonds peut être consultée sur les sites de Bloomberg et Reuters pour chaque Jour de transaction. Il est conseillé aux Investisseurs de se reporter aux rapports semestriels et annuels de la Société pour avoir les symboles de Bloomberg.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Aux termes des Statuts, les Administrateurs ont le droit de payer des dividendes au moment qu'ils jugent justifiés sur (i) le produit net des investissements consistant en intérêts et dividendes, (ii) les plus-values réalisées sur la cession des investissements, moins les moins-values réalisées et latentes (frais compris) et (iii) d'autres fonds (y compris le capital) susceptibles d'être légalement distribués à partir du Fonds concerné ou de la Catégorie d'Actions du Fonds concerné.

Sous réserve d'autres dispositions dans le Supplément du Fonds concerné, les Administrateurs ont actuellement pour politique en matière de dividendes de verser aux détenteurs d'Actions de distribution le produit net des investissements des Fonds, le cas échéant (consistant en intérêts et dividendes, moins les frais). Le produit ou les gains affectés aux Actions de capitalisation n'est ni déclaré, ni distribué, mais la Valeur nette d'inventaire par action des Actions de capitalisation est modifiée pour tenir compte du produit ou des gains. Les Actions de Distribution II visent à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires, comme indiqué dans la section « **Comment acheter des Actions** », au paragraphe « **Types d'actions** ».

Un compte de péréquation est maintenu par chaque Fonds afin que le montant distribué soit le même pour toutes les Actions de la même catégorie, nonobstant les différentes dates d'émission. Une somme égale à cette part du prix d'émission par Action qui reflète le produit cumulé (le cas échéant), mais non distribué à la date d'émission des Actions, sera supposée être un paiement de péréquation et sera considérée reversée aux Actionnaires du Fonds correspondant au titre (i) du rachat de ces Actions avant le premier dividende ou (ii) du paiement du premier dividende auquel les Actionnaires avaient droit pendant le même exercice comptable que celui où les Actions sont émises. Le paiement de dividendes ultérieur au premier paiement du premier dividende ou le rachat d'Actions ultérieur au paiement du premier dividende sera supposé inclure le revenu net (le cas échéant) cumulé mais non payé à la date dudit rachat et de la déclaration de dividendes.

Les Actionnaires peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes dans d'autres Actions ou de percevoir leurs dividendes en espèces en cochant la case correspondante sur le Formulaire de demande.

Les dividendes non réinvestis dans des Actions sont versées aux Actionnaires par virement bancaire. Tout dividende non réclamé à l'issue d'un délai de six ans à compter de la date de déclaration dudit dividende est perdu par défaut et reversé sur le compte du Fonds concerné.

GESTION ET ADMINISTRATION

Administrateurs de la Société et Gestionnaire

Les pouvoirs de gestion de la Société et des actifs de la Société sont confiés aux Administrateurs. Les Administrateurs ont délégué la gestion quotidienne et la direction de la Société au Gestionnaire. Tous les Administrateurs de la Société sont donc non exécutifs.

Les Administrateurs de la Société et le Gestionnaire sont :

William R. Benz

M. Benz est directeur général au bureau de Londres et dirige PIMCO Europe, Middle East and Africa (EMEA). Il est membre du comité de direction de PIMCO et directeur général de PIMCO Europe Ltd. Chez PIMCO depuis 1986, il était auparavant chargé du groupe européen de services aux clients de PIMCO, après avoir supervisé de Newport Beach, Californie, USA, les services aux clients de PIMCO aux États-Unis. Il bénéficie de 29 années d'expérience dans l'investissement ; il est titulaire d'un MBA de Harvard Business School et d'une licence de l'University of California, Berkeley. M. Benz est administrateur du Gestionnaire, PIMCO Funds : Global Investors Series plc, PIMCO Funds Ireland plc, PIMCO Specialty Funds Ireland plc et PIMCO Fixed Income Source ETFs plc. M. Benz est *certified public accountant*.

Craig A. Dawson

M. Dawson est directeur général et responsable de la gestion commerciale stratégique. Précédemment il a occupé le poste de directeur des activités PIMCO en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Italie, puis le poste de responsable de la gestion des produits pour l'Europe. Avant de rejoindre PIMCO en 1999, M. Dawson a travaillé chez Wilshire Associates, société de conseils en investissement. Il bénéficie de 20 ans d'expérience dans l'investissement ; il est titulaire d'un MBA de l'université de Chicago Graduate School of Business et d'une licence de l'University of California, San Diego. M. Dawson est administrateur du Gestionnaire, PIMCO Select Funds plc, PIMCO Funds Ireland plc, PIMCO Specialty Funds Ireland plc et PIMCO Fixed Income Source ETFs plc.

David M. Kennedy

M. Kennedy (irlandais) a travaillé comme conseiller indépendant en aviation et en gestion stratégique et comme directeur non exécutif pour plusieurs sociétés publiques et privées depuis 1988. Ses fonctions d'administrateur actuelles comprennent Bon Secours Ireland Limited, AGF International Limited, PIMCO Select Funds plc, PIMCO Specialty Funds Ireland plc, PIMCO Funds Ireland plc, le Gestionnaire et PIMCO Fixed Income Source ETFs plc. De 1974 à 1988, il était directeur exécutif d'Aer Lingus et, de 1996 à 1997, chef d'exploitation de Trans World Airlines. Il a été administrateur de la Banque d'Irlande de 1984 à 1995, gouverneur adjoint de 1989 à 1991, président des trustees du fonds de pension de la Banque d'Irlande de 1994 à 1998 et président de Bank of Ireland Life de 2000 à 2004. Il a fait ses études au University College Dublin où il a obtenu un MSc de physique expérimentale en 1961.

Ryan Blute

M. Blute est directeur général, responsable de la gestion de patrimoine international et de la gestion de produits pour la région EMEA (Moyen-Orient et Afrique). En outre, il est directeur de la filiale de Munich et supervise l'activité PIMCO en Allemagne, en Autriche et en Italie. Avant d'occuper ses postes actuels, M. Blute a été directeur de produits pour les stratégies de crédit à Londres et responsable de comptes institutionnels basé à Newport Beach, en Californie. Il a également obtenu l'accréditation d'expert-comptable et a rejoint PIMCO en 2000. Il possède 16 ans d'expérience dans l'investissement, ainsi qu'un MBA obtenu à l'école supérieure de commerce de l'Université de Chicago. Il possède également un diplôme de premier cycle obtenu à l'Université d'Arizona.

Michael J. Meagher

M. Meagher (irlandais) était directeur exécutif de la Banque d'Irlande de 1983 à 1996, tout d'abord directeur financier puis directeur général de la *Corporate and Treasury Division*. En 1996, il a pris sa retraite pour se consacrer à des fonctions non exécutives. Il a quitté l'Ulster Bank Group où il avait été Directeur exécutif adjoint pour rejoindre la Banque d'Irlande. Auparavant, il avait été directeur exécutif d'Ulster Investment Bank depuis 1973. M. Meagher, qui a travaillé auparavant pour Citibank N.A. à Dublin et New York, est diplômé de l'University College Dublin et de l'University of Chicago Graduate School of Business. Il exerce ses fonctions d'administrateur notamment chez J.P. Morgan Bank Dublin plc, UniCredit Bank Ireland plc, Hewlett Packard International Bank Limited, Bank of Ireland Mortgage Bank, Pioneer Investment Management Ltd., St. Vincent's Healthcare Group Ltd., PIMCO Funds Ireland plc, PIMCO Select Funds plc, PIMCO Specialty Funds Ireland plc, le Gestionnaire et PIMCO Fixed Income Source ETFs plc. Il est également président des comités consultatifs de trois fonds de placement privés.

Gestionnaire

PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited a été nommée Gestionnaire de la Société en vertu d'un contrat de gestion (résumé à la section « **Informations générales** »). Le Gestionnaire est chargé de la gestion des investissements de tous les Fonds et de l'administration générale de la Société. Il peut déléguer ces fonctions sous réserve de la supervision et du contrôle généraux des Administrateurs. Le Gestionnaire, société à responsabilité limitée constituée le 14 novembre 1997, est détenu majoritairement par Allianz SE. Le capital social autorisé du Gestionnaire est de 100 000 000,652 EUROS dont 10 064 626,25 EUROS émis et payé. Actuellement, le Gestionnaire gère la Société, PIMCO Select Funds plc, PIMCO Funds Ireland plc, PIMCO Specialty Funds Ireland plc et PIMCO Fixed Income Source ETFs plc.

Comme il a déjà été dit, les Administrateurs du Gestionnaire sont également Administrateurs de la Société. Aux fins du présent Prospectus, l'adresse de tous les Administrateurs est celle du siège social de la Société. Le Secrétaire de la Société est Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited.

Conseillers en investissement

Le Gestionnaire a délégué la gestion des investissements des Fonds à PIMCO, PIMCO Asia Pte Limited, PIMCO Europe Ltd et PIMCO Deutschland GmbH en vertu des contrats de conseil en investissement (résumés dans la section « **Informations Générales** »). Il a la capacité de déléguer ces fonctions. PIMCO a été nommée Conseiller en investissement en vertu du Contrat de conseil en investissement.

Le Conseiller en investissement peut déléguer la gestion discrétionnaire des investissements de certains Fonds à des conseillers en investissement par délégation, sous réserve de toutes les exigences légales et réglementaires applicables. Les commissions de ces conseillers en investissement par délégation seront prélevées sur la Commission de gestion et versées par le Gestionnaire ou par les Conseillers en investissement pour le compte du Gestionnaire. Des informations détaillées sur ces délégations seront fournies aux Actionnaires sur demande et figureront en outre dans les rapports périodiques de la Société.

PIMCO est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Delaware dont le siège social est sis 650 Newport Center Drive, Newport Beach, California 92660, États-Unis. Au 30 juin 2012, PIMCO et ses autres sociétés affiliées au sein du groupe PIMCO géraient un encours d'environ 1 800 milliards USD, dont 1 400 milliards USD d'actifs de clients tiers. PIMCO est détenu majoritairement par Allianz SE, une holding de services d'assurance et financiers multinationale basée en Europe et cotée en bourse en Allemagne.

PIMCO est régie par la *U.S. Securities and Exchange Commission* (« **SEC** »), un organisme de réglementation indépendant, non partisan et quasi judiciaire chargé d'administrer et de faire appliquer les lois fédérales suivantes en matière de valeurs mobilières : *U.S. Securities Act* (loi américaine sur les valeurs mobilières) de 1933, telle qu'amendée, *U.S. Securities Exchange Act* (loi américaine sur les bourses de valeurs) de 1934, telles qu'amendées, *U.S. Investment Company Act* (loi américaine sur les sociétés) de 1940, telle qu'amendée, et *U.S. Investment Advisors Act* (loi américaines sur les conseillers en investissement) de 1940, telle qu'amendée. PIMCO est enregistrée en tant que conseiller en investissement auprès de la SEC en vertu de l'*U.S. Investment Advisors Act* de 1940, telle qu'amendée.

PIMCO Asia Pte Ltd. est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des Lois de Singapour, régie par l'autorité monétaire de Singapour (*Monetary Authority*) dans le cadre de ses activités d'investissement et détenue majoritairement par Allianz SE.

PIMCO Europe Ltd est une société de conseil en investissement constituée le 24 avril 1991 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois. Elle est régie par la FSA conformément à la FSMA dans le cadre de ses activités d'investissement et est majoritairement détenue par Allianz SE.

Le Gestionnaire a nommé PIMCO Deutschland GmbH en qualité de Conseiller en investissement doté de pouvoirs discrétionnaire en vertu du Contrat de conseil en investissement conclu avec PIMCO Deutschland GmbH. Aux termes de ce contrat, le Conseiller en investissement est chargé de gérer, sous la surveillance et le contrôle général des Administrateurs, les actifs et les investissements de Fonds spécifiques de la Société conformément à leurs objectifs et politiques d'investissement individuels. Le Gestionnaire décline toute responsabilité à l'égard des actions, coûts, charges, pertes, dommages ou frais découlant d'actes ou d'omissions de PIMCO Deutschland GmbH ou d'actes ou d'omissions de son propre fait consécutifs aux conseils ou aux recommandations de PIMCO Deutschland GmbH.

PIMCO Deutschland GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand dont le principal établissement est sis Seidlstraße 24-24a, 80335 Munich, Allemagne. PIMCO Deutschland GmbH est agréée en tant que gestionnaire de portefeuille par la *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* (« BaFin ») en Allemagne et est détenue majoritairement par Allianz SE.

Les Conseillers en investissement ont toute discrétion pour faire des investissements pour le compte des Fonds en vertu des fonctions de gestion discrétionnaire des investissements qui leur sont déléguées par le Gestionnaire, conformément à la Réglementation et aux objectifs et politiques d'investissement exposés dans le présent Prospectus et le Supplément afférent à chaque Fonds.

Dépositaire

Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited a été nommée Dépositaire en vertu d'un contrat de dépositaire (résumé dans la section « **Informations Générales** »).

Le Dépositaire est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 29 mars 1995, sous le numéro 231235. Son capital libéré est supérieur à 1 500 000 Dollars US. Le Dépositaire est une filiale à 100 % de Brown Brothers Harriman & Co. Le siège social du Dépositaire, est précisé dans le Répertoire. Il a pour activité principale la fourniture de services de garde et de fiducie, dont la fourniture de services fiduciaires d'entreprise aux organismes de placement collectif.

Le Dépositaire s'assurera que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des Actions, effectués par ou pour le compte de la Société, sont effectués dans le respect de la Réglementation et des Statuts, que les transactions qui impliquent les actifs de la Société font l'objet d'examens dans les délais normaux, c'est-à-dire les délais des pratiques de marché dans le cadre d'une transaction particulière, et s'assurera que le revenu de la Société est attribué conformément aux Statuts et à la Réglementation. Le Dépositaire exécute les instructions de la Société sauf si elles entrent en conflit avec la Réglementation et les Statuts. Le Dépositaire est également tenu de surveiller la conduite de la Société pendant chaque exercice comptable et d'en informer les Actionnaires.

Le Dépositaire a le pouvoir de déléguer tout ou partie de ses fonctions de garde, mais sa responsabilité ne sera pas annulée du fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs sous sa garde. La Banque centrale considère que, pour décharger le Dépositaire de sa responsabilité en vertu de la Réglementation, le Dépositaire doit faire preuve d'attention et de diligence dans son choix des dépositaires secondaires en tant qu'agents de garde pour garantir qu'ils ont et conservent l'expertise, la compétence et le niveau appropriés pour s'acquitter de leurs responsabilités en tant que dépositaires secondaires. Le Dépositaire doit conserver un niveau adéquat de supervision sur les dépositaires secondaires et enquêter régulièrement pour s'assurer qu'ils s'acquittent avec compétence de leurs obligations. Toutefois, cela n'entend pas être une interprétation juridique de la Réglementation.

Agent administratif

Le Gestionnaire a délégué la responsabilité de l'administration de la Société, dont les services de comptabilité des fonds, les fonctions d'agent d'enregistrement et de secrétaire de la Société à Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited, en vertu d'un contrat d'administration (résumé dans la section « **Informations générales** »). L'Agent administratif est chargé, entre autres, des services d'enregistrement des actions et d'agence de transfert, d'évaluation des actifs de la Société et du calcul de la Valeur nette d'inventaire, ainsi que de la préparation des rapports semestriels et annuels de la Société.

L'Agent administratif est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 29 mars 1995, sous le numéro 231236. Son capital libéré est supérieur à 700 000 USD. L'Agent administratif est une filiale à 100 % de Brown Brothers Harriman & Co., une société de personnes constituée en vertu des Lois de l'État de New York. Le siège social de l'Agent administratif est précisé dans le Répertoire. L'Agent administratif a pour activité principale la fourniture de services d'administration, de comptabilité, d'enregistrement, d'agence de transfert pour des fonds et de services liés aux Actionnaires d'organisme de placement et de fonds d'investissement.

Distributeurs

Le Gestionnaire a délégué la responsabilité de la distribution des Actions de la Société à PIMCO Europe Ltd, PIMCO Asia Pte Ltd. et PIMCO Australia Pty Ltd. en vertu de contrats de distribution distincts (résumés dans la section « **Informations générales** »). PIMCO Europe Ltd est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, régie par la Loi britannique relative aux services et marchés financiers (*Financial Services and Markets Act*) de 2000 dans le cadre de son activité d'investissement. Elle est détenue majoritairement par Allianz SE. PIMCO Asia Pte Ltd. est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des Lois de Singapour, régie par l'autorité monétaire de Singapour (*Monetary Authority*) dans le cadre de ses activités

d'investissement. Elle est détenue majoritairement par Allianz SE. PIMCO Australia Pty Ltd. est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des Lois de Nouvelle Galle du Sud, Australie, régie par l'*Australian Securities and Investment Commission* dans le cadre de son activité d'investissement. Elle est détenue majoritairement par Allianz SE.

Agents payeurs/ Représentants/ Distributeurs secondaires

Les Lois/réglementations locales des États membres de l'Espace Economique Européen peuvent imposer la nomination d'Agents payeurs/ Représentants/ Distributeurs secondaires/banques correspondantes (« **Agents payeurs** ») et le maintien de comptes par ces Agents par l'intermédiaire desquels l'argent des souscriptions, rachats ou des dividendes est versé. Les Actionnaires qui choisissent ou sont tenus, en vertu de réglementations locales, de payer ou de recevoir l'argent des souscriptions, rachats ou dividendes via un intermédiaire et non directement via le Dépositaire (par exemple, un Agent payeur dans une juridiction) supportent un risque de crédit associé à cet intermédiaire (a) au titre de l'argent de souscription, avant le transfert de cet argent au Dépositaire pour le compte de la Société ou du Fonds concerné et (b) au titre de l'argent des rachats payable par cet intermédiaire aux Actionnaires concernés. Les commissions et frais des Agents payeurs nommés par la Société, ou le Gestionnaire pour le compte de la Société ou d'un Fonds, sont calculés aux conditions commerciales normales et payées par le Gestionnaire, ou par les Conseillers en investissement au nom du Gestionnaire, sur les Frais de gestion du Fonds pour lequel un Agent payeur a été nommé.

Les Suppléments relatifs aux pays, qui portent sur des questions afférentes aux Actionnaires dans des juridictions dans lesquelles des Agents payeurs ont été nommés doivent être préparés pour être diffusés aux Actionnaires et, dans ce cas, une synthèse des dispositions importantes des contrats nommant les Agents payeurs sera incluse dans les dits Suppléments.

COMMISSIONS ET FRAIS

Commission de gestion payable au Gestionnaire

Les Commissions payables au Gestionnaire telles qu'indiquées ci-dessous ne peuvent excéder 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire de chaque Fonds.

Commission de gestion

Le Gestionnaire, pour ce qui concerne chacun des Fonds énumérés ci-dessous, fournit ou s'arrange pour faire fournir les services de conseil, d'administration, de garde et autres services pour lesquels chaque Fonds verse une Commission de gestion unique au Gestionnaire. La Commission de gestion pour chacun des Fonds s'accumule à chaque Jour de transaction et est exigible chaque mois en arriérés.

Le Gestionnaire peut verser la Commission de gestion en totalité ou en partie aux Conseillers en investissement en tant que rémunération des services de conseil et des autres services fournis par les Conseillers en investissement et afin que ces derniers s'acquittent des services d'administration, de garde et autres services fournis aux Fonds par le Gestionnaire.

(a) Services de conseil en investissement

Au nom de la Société, le Gestionnaire fournit et/ou assiste à la fourniture de services de conseil en investissement. Ces services couvrent l'investissement et le réinvestissement des actifs de chacun des Fonds. Les Frais des Conseillers en investissement (avec la TVA, si elle s'applique) seront versés par le Gestionnaire à partir des Frais de gestion.

(b) Services d'administration et de dépôt

Au nom de la Société, le Gestionnaire fournit et/ou assiste à la fourniture de services d'administration et de dépôt. De tels services incluent les services d'administration, d'agence de transfert, de comptabilité, de dépôt et de dépôt secondaire afférents à chacun des Fonds. Les frais et dépenses de l'Agent administratif et du Dépositaire (avec la TVA, si elle s'applique) seront versés par le Gestionnaire sur la Commission de gestion, ou par les Conseillers en investissement.

(c) Autres services et frais

Au nom de la Société, le Gestionnaire fournit et/ou assiste à la fourniture de certains autres services. Ils peuvent inclure les services de courtage, de domiciliation et d'autres services de représentation locale, de comptabilité, de vérification comptable, de support juridique ainsi que d'autres services professionnels de conseil, de régie d'entreprise, d'impression, de publication et de traduction et l'octroi et la coordination de certains services de surveillance, d'administration et de services aux Actionnaires nécessaires au fonctionnement des Fonds.

Les frais et autres dépenses courantes relatifs à ces services (avec la TVA, si elle s'applique) sont versés par le Gestionnaire, ou les Conseillers en investissement au nom du Gestionnaire, sur la Commission de gestion. Ces frais et dépenses incluent les frais d'enregistrement national, de l'agent payeur et de représentation locale, les frais occasionnés par la préparation, la traduction, l'impression, la publication et la distribution du Prospectus, des rapports annuels et semestriels et autres documents destinés aux Actionnaires, les frais de publication et de distribution de la Valeur nette d'inventaire, les dépenses de maintien de la cotation des Actions à la Bourse irlandaise, les frais occasionnés par l'obtention et le maintien d'une notation de crédit pour chaque Fonds ou Catégorie ou Action, les dépenses liées aux Assemblées d'Actionnaires, les primes d'assurance (telles que les primes d'assurance de responsabilité civile professionnelle et des Administrateurs et Cadres dirigeants), les frais et honoraires des professionnels, les frais annuels de vérification comptable, les frais de dépôt pour l'enregistrement des sociétés et d'autres frais statutaires et réglementaires courants, et les dépenses engagées par PIMCO et PIMCO Europe Ltd. lors de la prestation de services complémentaires de surveillance à la Société. Ces services peuvent inclure l'aide et le conseil à la préparation des rapports annuels et semestriels, les mises à jour du Prospectus, la surveillance de prestataires de services de transfert d'actions et l'assistance à l'organisation des assemblées d'Actionnaires et des réunions du Conseil d'administration.

La Société assumera le coût de la taxe à la valeur ajoutée applicable sur les frais dus au Gestionnaire ainsi que le coût de la taxe à la valeur ajoutée applicable sur tout autre montant dû au Gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Les Fonds assumeront les autres dépenses liées à leur fonctionnement qui ne sont pas couvertes par les Frais de gestion qui peuvent fluctuer et avoir un effet sur le montant total des dépenses des Fonds incluant, sans limitation, les impôts et frais imposés par les autorités, les frais de courtage, les commissions et autres frais transactionnels, le coût des emprunts incluant les intérêts, les frais de constitution, les dépenses extraordinaires (tels que les frais de litige et de dédommagement) et les honoraires et frais des Administrateurs indépendants et de leurs conseillers juridiques.

La Commission de gestion afférente à chaque Catégorie d'Actions de chaque Fonds (exprimée en pourcentage annuel de la Valeur nette d'inventaire) est présentée dans le Supplément afférent à chaque Fonds. L'attention des Actionnaires est également attirée sur le fait que la Commission de gestion et d'autres commissions peuvent être prélevées sur le capital au niveau d'un Fonds ou d'une Catégorie d'Actions, pour autant que le Supplément relatif au Fonds concerné le prévoit expressément.

La Commission de gestion afférente à certaines Catégories d'Actions est généralement supérieure à celle afférente aux Catégories Institutionnel. Sur cette Commission majorée, le Gestionnaire peut payer les dépenses occasionnées par la distribution, les intermédiaires et autres services rendus aux Actionnaires pour ces Catégories d'Actions des Fonds, directement ou indirectement, par des distributeurs, sociétés de courtage de valeurs, banques, intermédiaires financiers ou autres.

En raison de la nature fixe de la Commission de gestion, le Gestionnaire, et non les Actionnaires, assume le risque de l'augmentation du coût des services couverts par la Commission de gestion et assume le risque que le niveau des dépenses relatives à ces services soit supérieur à celui de la Commission de gestion résultant d'une diminution du volume des actifs nets. Inversement, le Gestionnaire, et non les Actionnaires, bénéficie de toute réduction dans le coût des services couverts par la Commission de gestion, y compris une baisse du niveau de dépenses résultant d'une augmentation du volume des actifs nets.

Commission de gestion afférente aux Catégories Z

En raison de la nature spécifique des actions de Catégorie Z et dans un effort d'éviter la duplication des frais, la Commission de gestion pour les Catégories Z est fixée à 0 % par an.

Investissement dans d'autres Organismes d'investissement collectif liés au Gestionnaire

Dans l'hypothèse où un Fonds acquiert des parts dans un autre organisme d'investissement collectif qui est géré, directement ou indirectement, par le Gestionnaire ou tout affilié du Gestionnaire auquel il est lié par le biais d'une gestion ou d'un contrôle commun ou par l'intermédiaire d'une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Fonds ne peut être assujéti à une commission de souscription, de conversion ou de rachat en relation avec l'investissement du Fonds dans l'autre organisme d'investissement collectif. Dans l'hypothèse où un Fonds investit dans les actions d'un autre Fonds de la Société, le Fonds investissant ne pourra pas facturer une Commission de gestion relative à la portion de ses actifs investis dans les autres fonds de la Société, sauf si l'investissement du Fonds investissant s'effectue dans des Catégories d'Actions à Commission de gestion réduits à zéro de l'autre Fonds (telles que les actions de la Catégorie Z de la Société). Par ailleurs, cette restriction n'empêche pas le Gestionnaire de facturer une Commission de gestion au Fonds investissant si le Gestionnaire facture de tels frais dans le but qu'ils soient transférés à une organisation non affiliée en tant que rémunération pour des services de répartition d'actifs en relation avec un Fonds pour lequel le service d'une telle organisation est utilisé.

Frais de service

Les Frais de service qui s'appliquent aux Catégories Investor uniquement sont payés au Gestionnaire et peuvent servir à rembourser les cabinets de courtage de valeurs, les intermédiaires financiers ou autres intermédiaires fournissant des services relatifs à la distribution et à la commercialisation d'Actions et/ou à la prestation de certains services aux Actionnaires ou à l'administration de plans ou de programmes financés par des Actions des Fonds et à rembourser d'autres frais afférents. Ces services sont fournis directement par le Gestionnaire ou indirectement par des cabinets de courtage de valeurs, des intermédiaires financiers ou autres intermédiaires à l'attention de tous les Actionnaires des Catégories Investor. Les mêmes services s'appliquent à tous les Actionnaires des Catégories Investor respectivement grevées par les frais. Ces services peuvent inclure : répondre aux questions des Actionnaires concernant la performance des Fonds, assister les Actionnaires pour l'achat, le rachat et l'échange d'Actions, maintenir des informations sur les comptes personnels et fournir des relevés de comptes aux Actionnaires et conserver d'autres archives importantes pour l'investissement d'un Actionnaire dans les Fonds.

Les plans ou programmes qui utilisent des Actions de Fonds comme source de financement peuvent inclure des produits d'assurance à capital variable et des régimes de pension, de retraite ou d'épargne gérés par les employeurs. Tous les investisseurs des Catégories Investor bénéficient de ces services en vertu de contrats conclus avec les intermédiaires financiers, ces derniers entretenant avec ces Actionnaires des relations de prestataires de services. Les Frais de services de chaque Fonds sont définis dans les Supplément afférent audit Fonds. Les Frais de service pour chacun des Fonds s'accumulent à chaque Jour de transaction et sont exigibles chaque mois en arriérés. Le Gestionnaire peut retenir pour son compte la totalité ou une partie des Frais de service qui ne sont pas dus aux cabinets de courtage de valeurs, aux intermédiaires financiers ou autres intermédiaires.

Frais de commercialisation

Les Frais de commercialisation, qui s'appliquent aux Actions des Catégories Administrative, sont payés au Distributeur au titre des services personnels qu'il rend aux Actionnaires des Fonds et de la tenue des comptes des Actionnaires. Cela comprend les rémunérations et les frais afférents (frais téléphoniques et frais généraux) dus aux consultants financiers ou autres salariés de courtiers partenaires ou remisiers, à certaines banques et à d'autres intermédiaires financiers qui participent au traitement des demandes d'achat ou de rachat ou au traitement des versements de dividendes, qui fournissent des informations régulières aux Actionnaires concernant leurs positions dans les Actions d'un Fonds, qui communiquent les informations de la Société aux Actionnaires, qui offrent des conseils permanents sur la pertinence de tel investissement spécifique proposé par les Fonds par rapport aux besoins des Actionnaires, qui répondent aux demandes de renseignement des Actionnaires sur ces services ou qui forment du personnel pour la prestation de ces services.

Ces services sont fournis directement par le Distributeur ou indirectement par des cabinets de courtage de valeurs, des banques, des intermédiaires financiers ou autres intermédiaires à l'attention de tous les Actionnaires des Catégories Administrative. Les Frais de commercialisation de chaque Fonds sont définis dans les Supplément afférent audit Fonds. Les Frais de commercialisation pour chacun des Fonds s'accumulent à chaque Jour de transaction et sont exigibles chaque mois en arriérés. Le Distributeur peut retenir pour son compte la totalité ou une partie des Frais de commercialisation qui ne sont pas à verser aux cabinets de courtage de valeurs, aux banques, aux intermédiaires financiers ou autres intermédiaires.

Commission de distribution

La Commission de distribution applicable aux Actions de Catégorie T est payée au Distributeur pour les services rendus aux Actionnaires des Fonds.

Ces services sont fournis directement par le Distributeur ou indirectement par des cabinets de courtage de valeurs, des banques, des intermédiaires financiers ou autres intermédiaires à l'attention de tous les Actionnaires des Actions de Catégorie T. La Commission de distribution pour chacun des Fonds est définie dans le Supplément afférent audit Fonds. La Commission de distribution pour chacun des Fonds s'accumule chaque Jour de transaction et est exigible chaque mois à terme échu. Le Distributeur peut retenir pour son compte la totalité ou une partie de la Commission de distribution qui n'est pas à verser aux cabinets de courtage de valeurs, aux banques, aux intermédiaires financiers ou autres intermédiaires.

Frais de constitution

Les Frais de constitution de chaque nouveau Fonds ainsi que ceux liés à la préparation et à l'impression du prospectus supplémentaire y afférent seront précisés dans le Supplément du Fonds concerné et amortis sur la première année de fonctionnement de chaque Fonds ou sur toute autre période déterminée par les Administrateurs. Les coûts de constitution ultérieure de Fonds seront facturés à chacun des Fonds correspondants et ces coûts seront sujets aux clauses de Limitation des dépenses indiquées ci-dessous.

Rémunération des Administrateurs

Les Articles stipulent que les Administrateurs sont habilités à recevoir des jetons de présence dont le montant est déterminé de temps à autre par la Société. Le montant total des jetons de présence versés à chaque Administrateur indépendant ne saurait dépasser 60 000 EUR par an. Chaque Administrateur indépendant de la Société est remboursé de ses défraiements raisonnables.

Autres Frais

Les détails concernant toute Commission de souscription à acquitter au moment de la souscription d'Actions (le cas échéant) et/ou toute Commission de rachat due au moment du rachat d'Actions (le cas échéant) et/ou toute Commission d'échange due au moment de l'échange d'Actions (le cas échéant) sont indiqués pour les Actions de chaque Fonds dans « **Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions** ».

Limitation des Dépenses (incluant la Renonciation et la Récupération de la Commission de gestion)

Le Gestionnaire a accepté avec la Société, conformément à l'Accord de gestion entre la Société et le Gestionnaire en date du 28 janvier 1998 et tel que modifié, de gérer les dépenses opérationnelles totales annuelles des Fonds pour toutes les Catégories de Fonds, en renonçant, réduisant ou remboursant l'ensemble ou une partie de sa Commission de gestion, dans la mesure où (et ceci pour chaque période de temps pendant laquelle) le montant des dépenses opérationnelles dépasse le montant de la Commission de gestion portant sur la Catégorie de Fonds correspondante (avant de procéder à la renonciation à toute Commission de gestion), en raison du paiement des Frais de constitution ou de la partie au prorata des jetons de présence des Administrateurs, ainsi que de tous Frais de service ou de commercialisation qui s'y appliquent, et des autres dépenses à la charge de la Catégorie des Actions de ce Fonds qui ne sont pas couvertes par la Commission de gestion telle que définie ci-dessus (autre que les Frais de constitution ou la partie au prorata des jetons de présence des Administrateurs), plus 0,0049 % par an (calculé sur une base quotidienne de la Valeur nette d'inventaire du Fonds).

À tout moment durant lequel l'Accord de gestion est en vigueur, le Gestionnaire peut récupérer d'un Fonds toute portion de la Commission de gestion annulée, réduite ou remboursée en conformité avec l'Accord de gestion (le « Montant remboursé ») durant les 36 mois précédents, à la condition que ce montant payé au Gestionnaire 1) ne dépasse pas annuellement 0,0049 % des actifs nets moyens de la Catégorie du Fonds (calculé sur une base quotidienne) ; 2) ne dépasse pas le total du Montant remboursé ; 3) n'inclut pas les montants antérieurement remboursés au Gestionnaire ; ou 4) ne contraint pas l'une des Catégorie d'un Fonds à afficher un rendement négatif.

Concernant les Transactions portant sur les Actions

Votre conseiller en investissement pourra vous facturer des frais ou dépenses autres que ceux indiqués dans ce Prospectus. Veuillez consulter le conseiller en investissement par l'intermédiaire duquel vous avez acquis des Actions si vous avez des questions portant sur ces frais ou dépenses supplémentaires.

Augmentation des Frais

Les taux des Frais s'appliquant aux prestations de services à l'un des Fonds ou des Catégories peuvent être augmentés dans la limite des niveaux maximaux indiqués plus haut dans la mesure où les Actionnaires du Fonds ou de la Catégorie concerné sont notifiés par écrit du (des) nouveau(x) taux au moins deux semaines à l'avance. »

SOFT COMMISSIONS

Toute Personne liée peut effectuer des transactions via une agence ou une autre personne avec laquelle cette Personne liée a conclu un accord en vertu duquel la partie fournira, de temps à autre, à la Personne liée des biens, services ou autres avantages, comme des services de recherche et de conseil, du matériel informatique associé à un logiciel spécialisé, ou des services de recherche et de mesure de performance, etc., dont la nature fait que les avantages fournis en vertu de l'accord doivent être ceux qui aident à la fourniture des services d'investissement à la Société et peuvent aider à l'amélioration de la performance d'un Fonds et de celle d'une Personne liée grâce à la fourniture de services à un Fonds, et pour lesquels aucun paiement direct n'a été fait mais la Personne liée s'engage à placer l'investissement auprès de cette partie. Pour lever toute ambiguïté, ces biens et services ne comprennent pas les voyages, le logement, les loisirs, les biens et services d'administration générale, l'équipement ou les locaux de bureaux, les frais d'adhésion, les salaires des employés ou les paiements directs en espèces. Dans tous les cas, l'exécution des transactions respectera les meilleures normes d'exécution et les taux de courtage ne seront pas supérieurs aux taux des services complets de courtage. Les accords de rétrocession de commissions figureront dans les rapports périodiques de la Société.

FISCALITÉ

Généralités

Les informations données ici ne sont pas exhaustives et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. Il est conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers professionnels quant aux implications de la souscription, l'achat, la détention, l'échange ou la cession des Actions dans la juridiction dans laquelle ils peuvent être imposables. De plus, les investisseurs potentiels doivent noter que les dividendes, qui sont versés à partir du capital, peuvent, en vertu de la législation des juridictions où ils sont susceptibles d'être imposés, avoir des incidences fiscales différentes en ce qui concerne les distributions de revenu. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

La présentation suivante sur la fiscalité se fonde sur les conseils reçus par les Administrateurs afférents au droit et à la pratique en vigueur dans lesdites juridictions à la date du présent document. Comme pour tout investissement, il ne peut être garanti que la situation fiscale actuelle ou envisagée au moment de l'investissement dans le Fonds durera indéfiniment. Il est conseillé aux Actionnaires potentiels de se familiariser avec et, si nécessaire, de se renseigner sur les lois et règlements (comme celles relatives à la fiscalité et au contrôle des changes) applicables à la souscription, l'achat, la détention, l'échange ou la cession d'Actions dans leur lieu de citoyenneté, résidence et domicile.

Les dividendes, intérêts et plus-values (le cas échéant) que la Société reçoit au titre de ses investissements (autres que les titres d'émetteurs irlandais) peuvent être soumis à l'impôt, y compris aux retenues à la source, dans les pays dans lesquels les émetteurs des investissements sont situés. Il est prévu que la Société ne soit pas en mesure de profiter de taux réduits de retenues à la source dans le cas de conventions visant à éviter la double imposition conclues entre l'Irlande et ces pays. Si, dans le futur, cette position devait changer et que l'application d'un taux réduit donne lieu à un remboursement à la Société, la Valeur nette d'inventaire ne serait pas recalculée et le bénéfice serait réparti au pro rata entre les Actionnaires existant au moment du remboursement.

Fiscalité irlandaise de la Société

Les Administrateurs ont appris que, conformément aux lois actuellement en vigueur en Irlande, la Société a le statut d'organisme de placement, tel que défini à la section 739B de la Loi fiscale, tant que la Société réside en Irlande. En conséquence de quoi, la Société n'est pas redevable de l'impôt irlandais sur ses revenus et ses plus-values.

Toutefois, un impôt peut s'appliquer si survient un « fait générateur de l'impôt » dans la Société. Un fait générateur de l'impôt peut être une distribution aux Actionnaires ou un encaissement, un rachat, une annulation, un transfert ou une cession supposée (une cession supposée existe à l'expiration d'une Période pertinente) d'Actions ou l'appropriation ou l'annulation d'Actions d'un Actionnaire par la Société pour satisfaire au montant d'impôt à payer au titre d'une plus-value sur un transfert. Aucun impôt ne sera dû par la Société au titre de faits générateurs de l'impôt concernant un Actionnaire qui n'est ni Résident irlandais, ni Résident habituel en Irlande au moment du fait générateur de l'impôt, sous réserve de l'existence d'une Déclaration pertinente et que la Société n'ait pas connaissance d'informations qui laisseraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes. En l'absence d'une Déclaration pertinente ou si la Société utilise des mesures équivalentes (voir le paragraphe intitulé « Mesures équivalentes » ci-dessous), l'investisseur est présumé être Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande. Un fait générateur de l'impôt ne comprend pas :

- l'échange d'Actions de la Société par un Actionnaire, à des conditions normales de marché et qui ne donne pas lieu à un paiement à l'Actionnaire, contre d'autres Actions de la Société ;
- une transaction (qui pourrait être autrement un fait générateur de l'impôt) dans le cadre d'actions détenues dans un Système de compensation reconnu désigné comme tel par les autorités fiscales irlandaises ;
- un transfert par un Actionnaire d'un droit à des Actions si le transfert a lieu entre époux et ex-époux, sous certaines conditions ; ou
- un échange d'Actions qui entre dans le cadre d'une fusion ou d'une restructuration éligible (au sens de la section 739H de la Loi fiscale) de la Société avec un autre organisme de placement.

Si la Société devient redevable de l'impôt en cas de fait générateur de l'impôt, elle aura le droit de déduire du paiement lié au fait générateur de l'impôt un montant égal à l'impôt concerné et/ou, le cas échéant, de s'approprier ou d'annuler le nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire ou le propriétaire réel des Actions tel que nécessaire pour

payer le montant de l'impôt. L'Actionnaire concerné indemnifiera la Société de toute perte résultant de l'impôt dû par la Société en cas de fait générateur de l'impôt si cette déduction, appropriation ou annulation n'a pas été faite.

Les dividendes reçus par la Société sur les investissements en actions irlandaises peuvent être soumis à la retenue à la source irlandaise au taux normal de l'impôt sur le revenu (actuellement 20 %). La Société peut toutefois faire une déclaration au payeur précisant qu'elle est un organisme de placement collectif ayant droit aux dividendes ce qui donne le droit à la Société de recevoir les dividendes sans déduction de la retenue à la source irlandaise sur les dividendes.

Droit de timbre

Aucun droit de timbre irlandais n'est dû sur l'émission, le transfert, le rachat ou le remboursement d'actions de la Société. Si une souscription ou un rachat d'Actions est effectué sous forme de transfert de titres, de biens ou autres types d'actifs, un droit de timbre irlandais peut être dû sur le transfert dudit actif.

La Société ne paiera aucun droit de timbre sur la mutation à titre onéreux ou le transfert d'actions ou de valeurs mobilières si les actions ou les valeurs mobilières concernées n'ont pas été émises par une société enregistrée en Irlande et que la mutation à titre onéreux ou le transfert ne concerne aucun bien immeuble situé en Irlande ou un droit ou un intérêt sur ce bien ou sur les actions ou les valeurs mobilières d'une société (autre qu'une société qui est un organisme de placement au sens de la section 739B (1) de la Loi fiscale ou une « société éligible » au sens du Paragraphe 110 de la Loi fiscale) qui est enregistrée en Irlande.

Fiscalité des Actionnaires

Actions détenues par un Système de compensation reconnu

Les paiements à un Actionnaire ou un encaissement, un rachat, une annulation ou un transfert d'Actions détenues par un Système de compensation reconnu ne donneront pas lieu à un fait générateur de l'impôt pour la Société (il existe toutefois, une ambiguïté dans la législation quant à savoir si les règles présentées dans ce paragraphe concernant les Actions détenues par un Système de compensation reconnu s'appliquent dans le cas d'un fait générateur de l'impôt né d'une cession supposée ; il est donc là aussi conseillé aux Actionnaires de se renseigner eux-mêmes à cet égard). Ainsi, la Société n'est pas tenue de déduire des impôts irlandais sur ces paiements que les Actions soient détenues par des Actionnaires qui sont ou non Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande ou qu'un Actionnaire qui n'est pas Résident ait fait ou non la Déclaration pertinente. Toutefois, les Actionnaires qui sont Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande ou qui ne sont pas Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande mais dont les Actions sont imputables à une filiale ou une agence en Irlande peuvent être redevables de l'impôt irlandais au titre d'une distribution, d'un encaissement, d'un rachat ou d'un transfert de leurs Actions.

Si aucune Action n'est détenue dans un Système de compensation reconnu au moment d'un fait générateur de l'impôt (et sous réserve de la précision donnée au paragraphe précédent sur un fait générateur de l'impôt né d'une cession supposée), les conséquences fiscales suivantes surviennent habituellement pour un fait générateur de l'impôt.

Actionnaires qui ne sont ni Résidents irlandais ni Résidents habituels en Irlande

La Société n'est pas tenue de déduire l'impôt à l'occasion d'un fait générateur de l'impôt concernant un Actionnaire si (a) l'Actionnaire n'est ni Résident irlandais ni Résident habituel en Irlande, (b) l'Actionnaire a déposé une Déclaration pertinente au moment ou aux environs du moment où l'Actionnaire a déposé les demandes d'achat des Actions et (c) la Société n'a pas connaissance d'informations qui laisseraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes. En l'absence d'une Déclaration pertinente (fournie en temps voulu) ou si la Société utilise des mesures équivalentes (voir le paragraphe intitulé « Mesures équivalentes » ci-dessous), un impôt s'appliquera sur un fait générateur de l'impôt dans la Société, même si l'Actionnaire n'est ni Résident irlandais ni Résident habituel en Irlande. L'impôt qui sera déduit est décrit ci-dessous.

Si un Actionnaire agit en tant qu'Intermédiaire pour le compte de personnes qui ne sont pas des Résidents irlandais ni des Résidents habituels en Irlande, la Société ne déduira aucun impôt au titre d'un fait générateur de l'impôt si (i) la Société a utilisé des mesures équivalentes ou (ii) l'Intermédiaire a déposé une Déclaration pertinente stipulant qu'il agit pour le compte de ces personnes et que la Société n'a pas connaissance d'informations qui laisseraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes.

Les Actionnaires qui ne sont ni Résidents irlandais ni Résidents habituels en Irlande et si (i) la Société a utilisé des mesures équivalentes ou (ii) ces Actionnaires ont déposé leur Déclaration pertinente et que la Société n'a pas

connaissance d'informations qui laisseraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes, ne sont pas redevables de l'impôt irlandais au titre du revenu de leurs Actions et des plus-values sur la cession de leurs Actions. Toutefois, un Actionnaire qui est une société et qui n'est pas Résident irlandais et qui détient des Actions, directement ou indirectement par le biais d'une ou pour une filiale ou une agence irlandaise, sera redevable de l'impôt irlandais sur le revenu de ses Actions ou sur les plus-values réalisées sur la cession des Actions.

Si la Société effectue une retenue à la source du fait qu'elle ne dispose pas de Déclaration pertinente de l'Actionnaire, la législation fiscale irlandaise offre un remboursement d'impôt uniquement aux sociétés soumises à l'impôt irlandais sur les sociétés, à certaines personnes handicapées et dans certains cas limités.

Actionnaires qui sont Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande

Sauf si un Actionnaire est un Investisseur irlandais exonéré et dépose une Déclaration pertinente à cet effet et que la Société n'a pas connaissance d'informations qui laisseraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes, ou sauf si les Actions sont achetées par le *Courts Service*, la Société est tenue de déduire l'impôt au taux de 41 % (25 % si l'Actionnaire est une société et si une déclaration appropriée est effectuée) sur une distribution (si les paiements sont annuels ou plus fréquents) à un Actionnaire qui est Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande. De même, la Société est tenue de déduire l'impôt au taux de 41 % (25 % si l'Actionnaire est une société et si une déclaration appropriée est effectuée) sur toute autre distribution à ou plus-value de l'Actionnaire (autre qu'un Investisseur irlandais exonéré qui a déposé une Déclaration pertinente) sur un encaissement, un rachat, une annulation, un transfert ou une cession supposée (voir ci-dessous) d'Actions par un Actionnaire qui est Résident irlandais ou un Résident habituel en Irlande.

La Loi de finances 2006 a introduit des règles (modifiées ensuite par la Loi de finances 2008) relatives à une *exit tax* (taxe à la sortie) automatique pour les Actionnaires Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande au titre des Actions qu'ils détiennent dans la Société à la fin d'une Période pertinente. Ces Actionnaires (sociétés et particuliers) sont supposés avoir cédé leurs Actions (cession supposée) à l'expiration de cette Période pertinente et sont imposés au taux de 41 % (25 % si l'Actionnaire est une société et si une déclaration appropriée est effectuée) sur toute plus-value supposée (calculée sans l'avantage de l'abattement de l'indexation) qui leur est imputée sur la base de l'accroissement de valeur (le cas échéant) des Actions depuis leur achat ou depuis la précédente *exit tax* appliquée, selon le plus récent.

Pour le calcul de tout autre impôt en cas de fait générateur de l'impôt ultérieur (autre qu'un fait générateur de l'impôt résultant de la fin d'une Période pertinente ou de paiements annuels ou plus fréquents), la cession supposée précédente est tout d'abord ignorée et l'impôt correct calculé normalement. Lors du calcul de cet impôt, un crédit est aussitôt imputé sur celui-ci pour tout impôt payé au titre de la précédente cession supposée. Si l'impôt dû au titre du fait générateur de l'impôt ultérieur est supérieur à celui sur la précédente cession supposée, la Société déduira la différence. Si l'impôt dû au titre du fait générateur de l'impôt ultérieur est inférieur à celui sur la précédente cession supposée, la Société remboursera l'excédent à l'Actionnaire (sous réserve du paragraphe « *Seuil de 15 %* » ci-dessous).

Seuil de 10 %

La Société n'est pas tenue de déduire cette *exit tax* sur une cession supposée si la valeur des actions imposables (c'est-à-dire les Actions détenues par des Actionnaires auxquels les procédures de déclaration ne s'appliquent pas) dans la Société (ou si le Fonds est un organisme à capital variable) est inférieure à 10 % de la valeur du total des Actions de la Société (ou du Fonds) et que la Société a choisi de communiquer certaines informations sur les Actionnaires concernés aux autorités fiscales (le « Porteur d'action concerné ») chaque année à laquelle s'applique la limite de *minimus*. Dans cette situation, l'obligation d'appliquer l'impôt sur chaque plus-value sur une cession supposée relève de la responsabilité de l'Actionnaire sous la forme d'une auto-estimation (les « auto-estimés ») et non à la Société ou au Fonds (ou à leurs prestataires de services). La Société est supposée avoir choisi la communication des informations dès qu'elle a averti le Porteur d'action concerné par écrit qu'elle fera le rapport requis.

Seuil de 15 %

Comme il a déjà été dit, si l'impôt dû au titre du fait générateur de l'impôt ultérieur est inférieur à celui sur la précédente cession supposée (par exemple, du fait d'une perte ultérieure sur une cession réelle), la Société remboursera l'excédent à l'Actionnaire. Si, toutefois, juste avant le fait générateur de l'impôt ultérieur la valeur des actions imposables de la Société (ou si le Fonds est un organisme à capital variable) est inférieure à 15 % de la

valeur du total des Actions, la Société peut décider que l'excédent d'impôt soit remboursé directement à l'Actionnaire par les autorités fiscales. La Société est supposée avoir pris cette décision dès qu'elle a averti l'Actionnaire par écrit qu'un remboursement lui sera fait directement par les autorités fiscales sur demande.

Autres

Pour éviter de multiples cessions supposées pour de multiples actions, la Société peut décider irrévocablement, en vertu de la section 739D(5B), de valoriser les Actions détenues au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année avant que ne survienne la cession supposée. Malgré l'ambiguïté de la législation, il est entendu de manière générale qu'elle vise à permettre à un fonds de grouper ses actions en groupes de six mois et donc de faciliter le calcul de l'*exit tax* en évitant d'effectuer des valorisations à diverses dates de l'année ce qui représenterait un fardeau administratif sérieux.

Les *Irish Revenue Commissioners* ont publié des notes explicatives relatives aux organismes de placement qui traitent des aspects pratiques pour le calcul/les objectifs ci-dessus.

Les Actionnaires (selon leur situation fiscale personnelle) qui sont Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande restent tenus de payer l'impôt ou un autre impôt au titre d'une distribution ou d'une plus-value sur un encaissement, un rachat, un transfert ou une cession supposée de leurs Actions. Ils peuvent en revanche avoir droit au remboursement de tout ou partie d'un impôt déduit par la Société au titre d'un fait générateur de l'impôt.

Mesures équivalentes

La loi de finance pour 2010 (*Finance Act*) (la « Loi ») a introduit des mesures généralement considérées équivalentes pour modifier les règles relatives à la Déclaration pertinente. Avant la Loi, aucun impôt n'était dû pour un organisme de placement au titre de faits générateurs de l'impôt d'un Actionnaire qui n'était ni Résident irlandais ni Résident habituel en Irlande au moment du fait générateur de l'impôt, sous réserve de l'existence d'une Déclaration pertinente et que l'organisme de placement n'ait pas connaissance d'informations qui auraient laissé raisonnablement suggérer que les informations contenues dans ladite Déclaration ne sont plus exactes. En l'absence d'une Déclaration pertinente, l'investisseur était présumé être Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande. La Loi comporte toutefois des dispositions qui permettent l'application de l'exonération susmentionnée pour les Actionnaires qui ne sont pas Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande si l'organisme de placement n'est pas commercialisé de manière active auprès de ces investisseurs et a mis en place des mesures équivalentes appropriées afin d'assurer que l'Actionnaire n'est pas Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande et que l'organisme de placement a reçu l'accord des autorités fiscales (*Revenue Commissioners*) à cet effet.

Personal Portfolio Investment Undertaking (« PPIU »)

La Loi de Finance 2007 a introduit des dispositions relatives à l'imposition des particuliers Résidents irlandais ou Résidents habituels en Irlande qui détiennent des Actions dans des organismes de placement. Ces dispositions ont introduit le concept d'un *personal portfolio investment undertaking* (« PPIU ») (organisme de placement de portefeuille personnel). Pour l'essentiel, un organisme de placement sera considéré comme un PPIU pour un investisseur spécifique si cet investisseur peut influencer sur la sélection de tout ou partie des biens détenus par l'organisme de placement, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de personnes agissant pour son compte ou auxquelles il est lié. Selon la situation des particuliers, un organisme de placement peut être considéré comme un PPIU pour certains, aucun ou tous les investisseurs particuliers, c'est-à-dire qu'il est un PPIU uniquement pour ceux qui peuvent « influencer » sur la sélection. Toute plus-value issue d'un fait générateur de l'impôt pour un organisme de placement qui est un PPIU pour un particulier le ou après le 20 février 2007, est imposée au taux de 60 %. Des exonérations particulières s'appliquent si le bien investi a été commercialisé à grande échelle et mis à la disposition du public ou s'il s'agit d'investissements non immobiliers conclus par l'organisme de placement. D'autres limites peuvent s'appliquer dans le cas d'investissements en terrains ou d'actions non cotées qui tirent leur valeur de terrains.

Impôt sur les donations ou les successions

La cession d'Actions peut être soumise à l'impôt sur les donations ou les successions (*Capital Acquisitions Tax*). Toutefois, comme la Société entre dans le champ de la définition d'organisme de placement (au sens de la section 739B (1) de la Loi fiscale), la cession de ses Actions par un Actionnaire n'est pas soumise à l'impôt sur les donations ou les successions, sous réserve que (a) à la date de la donation ou de la succession, le donataire ou le successeur ne soit pas domicilié ni Résident habituel en Irlande ; (b) à la date de la cession, l'Actionnaire qui cède (le

« cédant ») les Actions ne soit pas domicilié ou Résident habituel en Irlande ; et (c) les Actions fassent partie de la donation ou de la succession à la date de ladite donation ou de la succession et à la date de valorisation.

Des règles particulières s'appliquent pour les personnes non domiciliées en Irlande en matière de résidence fiscale pour l'impôt sur les donations ou les successions. Un donataire ou un cédant non domicilié en Irlande ne sera pas réputé être un Résident irlandais ou un Résident habituel en Irlande à la date concernée, sauf :

- i) si cette personne a été résident en Irlande pendant 5 années consécutives d'estimation qui précèdent immédiatement l'année d'estimation au cours de laquelle tombe cette date ; et
- ii) si cette personne est Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande à cette date.

Union européenne – Directive sur l'imposition des produits de l'épargne

Les dividendes et autres distributions faits par la Société, ainsi que le paiement du produit de la vente et/ou du rachat d'Actions de la Société, peuvent à l'avenir (en fonction du portefeuille d'investissement de la Société et du lieu de l'agent payeur - la définition d'agent payeur aux fins de la Directive sur les revenus de l'épargne, n'est pas nécessairement la même personne qui peut être considérée légalement comme l'agent payeur) être soumis au régime d'échange d'informations ou de la retenue à la source imposé par la Directive 2003/48/CE de 2003 du Conseil de l'Europe sur l'imposition des revenus de l'épargne sous la forme de paiements d'intérêts. Si un paiement est effectué à un Actionnaire qui est un particulier résident d'un État membre de l'Union européenne (ou une « entité résiduelle » établie dans un État membre) par un agent payeur dans un autre État membre (ou, dans certains cas, le même État membre que l'Actionnaire), la Directive s'applique. La Directive s'applique aux paiements d' « intérêts » (qui peuvent inclure les distributions ou les paiements de rachat par des organismes de placement collectif) ou autre revenu similaire effectués le ou après le 1er juillet 2005 et les souscripteurs d'Actions dans la Société doivent fournir certaines informations en vertu de la Directive. Il convient de remarquer que l'imposition d'échange d'informations et/ou de la retenue à la source sur les paiements fait à des certains particuliers et certaines entités résiduelles résidents d'un État membre de l'Union européenne, s'applique aussi à ceux résidents ou situés dans un des pays suivants : Anguilla, Aruba, Îles Vierges Britanniques, Îles Caïman, Guernesey, Île de Man, Jersey, Montserrat, Antilles néerlandaises et Îles Turques- et-Caïques.

Aux fins de la Directive, les paiements d'intérêts comprennent les distributions de revenu faites par certains fonds de placement collectif (dans le cas des fonds domiciliés dans l'Union européenne, la Directive ne s'applique actuellement qu'aux OPCVM) si le fonds a investi plus de 15 % de ses actifs, directement ou indirectement, dans des titres portant intérêts, et le revenu réalisé sur la vente, la mise en pension ou le rachat de parts de fonds si le fonds a investi plus de 25 % de ses actifs, directement ou indirectement, dans des titres portant intérêts.

Les pays suivants, Andorre, Liechtenstein, Monaco, San Marino et la Suisse, ne participent pas à l'échange automatique d'information. S'ils devaient échanger des informations, ce serait uniquement sur demande. Leur participation est réduite à l'imposition d'une retenue à la source.

Le 24 mars 2014, la Commission européenne a officiellement adopté une Directive (la « Directive modificatrice ») visant à modifier la Directive européenne sur l'épargne (2003/48/CE). Les amendements, entre autres conséquences, visent à (i) étendre le champ d'application de la Directive aux paiements effectués par le biais de certaines structures intermédiaires non établies dans un État membre au bénéfice final d'une personne physique résident de l'Union européenne et (ii) inclure certaines entités de l'Union européenne et certaines ententes légales qui ne sont pas soumises à une taxation effective au sens de la définition d'une « entité résiduelle » et (iii) étendre la définition des intérêts pour couvrir tous les autres revenus sensiblement équivalents aux intérêts.

Cependant, la Commission européenne a proposé l'abrogation de la Directive sur les revenus de l'épargne à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'Autriche et à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les autres états membres (sous réserve des exigences continues concernant le respect d'obligations administratives telles que la déclaration et l'échange d'informations concernant les paiements effectués à ces dates et la comptabilité des impôts à la source sur ces paiements). L'objectif est d'éviter un chevauchement entre la Directive sur les revenus de l'épargne et un nouveau régime d'échange d'informations automatique à mettre en œuvre conformément à la Directive du Conseil 2011/16/UE sur la Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (tel qu'amendé par la Directive du Conseil 2014/107/UE). La proposition prévoit également que, si elle est mise en œuvre, les États membres ne sont pas tenus d'appliquer les nouvelles exigences de la Directive modifiée.

Conformité aux exigences en matière de déclaration et de retenue à la source aux États-Unis

Les dispositions en matière de conformité fiscale des comptes étrangers (« **FATCA** ») adoptées dans le cadre de la loi HIRE (*Hiring Incentives to Restore Employment Act*) de 2010 instaurent un régime de communication d'informations détaillées visant à permettre aux autorités **américaines** de s'assurer que certains Ressortissants américains détenant des actifs financiers en dehors des États-Unis soient dûment assujettis à l'impôt aux États-Unis. En vertu de FATCA, certains revenus de source américaine (y compris les dividendes et intérêts) et les produits bruts de la vente ou de la cession d'actifs susceptibles de générer des intérêts ou des dividendes de source américaine versés à un établissement financier étranger (*foreign financial institution*, « **FFI** ») seront généralement soumis à une retenue à la source pouvant atteindre 30 %, à moins que le FFI ne conclue directement un accord (« **accord de FFI** ») avec les autorités fiscales américaines (*Internal Revenue Service*, « **IRS** ») ou que le FFI ne soit appliqué dans un pays de l'AIG (voir ci-dessous). Un accord de FFI engendrera des obligations pour le FFI, s'agissant notamment de la déclaration de certaines informations concernant les investisseurs américains directement à l'IRS et du prélèvement d'une retenue à la source dans les cas d'investisseurs ne remplissant pas les exigences requises. Dans ce contexte, la Société répondrait aux critères d'un FFI aux fins de FATCA.

Eu égard au fait que FATCA a pour objectif déclaré la communication d'informations (et non pas seulement le prélèvement d'une retenue à la source) et compte tenu des difficultés que la conformité à FATCA peut poser aux FFI dans certaines juridictions, les autorités américaines ont adopté une approche intergouvernementale en vue de la mise en œuvre de FATCA. À cet égard, les gouvernements irlandais et américain ont conclu un accord intergouvernemental (« **AIG irlandais** ») le 21 décembre 2012 et des dispositions ont été incorporées dans la Loi de finance 2013 en vue de sa mise en œuvre. En vertu de l'AIG irlandais, les autorités fiscales irlandaises (*Irish Revenue Commissioners*) peuvent par ailleurs définir un cadre réglementaire en ce qui concerne les obligations d'enregistrement et de déclaration énoncées par l'AIG irlandais. À cet égard, les autorités fiscales (Revenue Commissioners) (en conjonction avec le Ministère des finances) ont émis une Réglementation – S.I. No. 292 de 2014 qui a pris effet le 1^{er} juillet 2014. Des Notes d'orientation d'appui (qui seront mises à jour de façon ponctuelle) ont été émises par les autorités fiscales irlandaises (Irish Revenue Commissioners) le 1^{er} octobre 2014.

L'AIG irlandais vise à alléger le poids de FATCA sur les FFI en simplifiant le processus de conformité et en minimisant le risque d'assujettissement à la retenue à la source. Aux termes de l'AIG irlandais, des informations sur les investisseurs américains concernés seront fournies sur une base annuelle par chaque FFI irlandais (à l'exception de ceux exemptés des obligations prévues par FATCA) directement aux autorités fiscales irlandaises (*Irish Revenue Commissioners*), qui transmettront ensuite ces informations à l'IRS (avant le 30 septembre de l'année suivante) sans que le FFI ait besoin de conclure un accord de FFI avec l'IRS. Nonobstant, le FFI sera généralement exigé pour toute déclaration auprès de l'IRS afin d'obtenir un Numéro d'identification intermédiaire international (*Global Intermediary Identification Number – GIIN*).

En vertu de l'AIG irlandais, les FFI ne devraient généralement pas être tenus d'appliquer la retenue à la source de 30 %. Si, en vertu de FATCA, la Société est soumise à une retenue à la source aux États-Unis dans le cadre de ses investissements, les Administrateurs pourront prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec les placements effectués par un investisseur dans la Société afin de s'assurer que ladite retenue soit supportée d'un point de vue économique par l'investisseur qui en est à l'origine du fait qu'il n'a pas fourni les informations requises ou obtenu le statut de FFI participant (*participating FFI*).

Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant aux exigences auxquelles ils sont soumis dans le cadre de FATCA en fonction de leur situation personnelle.

Normes communes de déclaration (CRS)

L'Irlande et un certain nombre d'autres juridictions ont également annoncé qu'elles proposent de conclure des accords multilatéraux calqués sur les Normes communes de déclaration pour l'échange automatique d'informations comptables financières publiées par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Si cela était transposé dans le droit irlandais, cela pourrait nécessiter la divulgation de certaines informations de la part de l'Émetteur aux autorités fiscales irlandaises concernant les Actionnaires résidents ou établis dans les juridictions qui sont parties à un tel accord (ces informations seront ensuite fournies aux autorités fiscales pertinentes).

Fiscalité

Les investisseurs potentiels et les Actionnaires doivent être conscients qu'ils peuvent être tenus de payer un impôt sur le revenu, une retenue à la source, un impôt sur les plus-values, un impôt sur la fortune, des droits de timbre ou tout autre type d'impôt sur les distributions ou les distributions réputées d'un Fonds, plus-value au sein d'un Fonds, latente ou réalisée, revenu reçu ou cumulé ou réputé reçu au sein d'un Fonds, etc. Les exigences en termes de

paiement de ces impôts dépendront des lois et pratiques du pays où les Actions ont été achetées, vendues, détenues ou rachetées et du pays de résidence ou de nationalité de l'Actionnaire. Ces lois et pratiques peuvent être modifiées de temps à autre.

Tout changement à la législation fiscale en Irlande, ou ailleurs, pourrait avoir une incidence sur la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement, la valeur des investissements d'un Fonds, sa capacité à verser des rendements aux Actionnaires ou à modifier ces rendements. De tels changements, qui pourraient également être rétroactifs, pourraient avoir une incidence sur la validité des informations contenues ci-après basées sur la législation et les pratiques fiscales actuelles. Les investisseurs potentiels et les Actionnaires doivent noter que les déclarations concernant la fiscalité contenues ci-après et dans le présent Prospectus sont basées sur les conseils reçus par les Administrateurs concernant les lois et pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date du présent Prospectus. Comme pour tout investissement, il ne peut être garanti que la situation fiscale actuelle ou envisagée au moment de l'investissement dans la Société durera indéfiniment. Il est conseillé aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires de consulter leurs conseillers financiers concernant leurs situations fiscales particulières et les conséquences fiscales d'un investissement dans un Fonds particulier.

Enfin, si la Société devient redevable de l'impôt, dans toute juridiction, y compris tous intérêts et pénalités en découlant en cas de fait générateur de l'impôt, la Société pourra déduire un tel montant du paiement découlant d'un tel fait ou racheter ou annuler d'office un nombre d'Actions détenu par l'Actionnaire ou le propriétaire effectif des Actions afin d'avoir une valeur suffisante après déduction de tous frais de rachat pour régler une telle dette. L'Actionnaire concerné indemniserait la Société de toute perte résultant de l'impôt dû par la Société et tous intérêts et pénalités en découlant en cas de fait générateur de l'impôt y compris si cette déduction, appropriation ou annulation n'a pas été faite.

Impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis

Les réflexions suivantes supposent à des fins de commodité que la Société, y compris chacun de ses Fonds, est considérée comme une seule unité au regard de l'impôt fédéral des États-Unis. La loi est plutôt floue sur ce sujet. Il est donc possible que la Société adopte une approche différente et traite chaque Fonds de la Société comme une entité distincte au regard de l'impôt fédéral des États-Unis. Il ne peut être garanti que les autorités fiscales des États-Unis (*Internal Revenue Service*) acceptent la position prise par la Société.

Les Fonds de la Société peuvent être organisés à différents moments et peuvent avoir des politiques et objectifs d'investissement différents. Le traitement fiscal fédéral américain des activités d'un Fonds peut donc être différent. Les commentaires ci-inclus se limitent au traitement fiscal fédéral américain de la Société telle qu'elle est structurée actuellement, et sont basés sur la législation et les réglementations en vigueur, qui peuvent changer rétroactivement ou de manière prospective.

Les réflexions suivantes constituent une synthèse générale de certaines implications de l'impôt fédéral des États-Unis susceptibles d'avoir un effet sur les Fonds et les Actionnaires du fait de leur investissement dans les Fonds. Ces réflexions ne prétendent pas traiter toutes les implications de l'impôt fédéral des États-Unis qui s'appliquent aux Fonds ou à toutes les catégories d'investisseurs, dont certains peuvent relever de règles spéciales. Elles ne traitent pas notamment des conséquences d'un investissement en Actions pour les « Ressortissants américains », tels que définis aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu (dénommés ci-après « Contribuables des États-Unis » - voir la définition ci-dessous), lesquels sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux. Ces réflexions supposent qu'aucun Contribuable des États-Unis ne détiendra uniquement, directement ou indirectement, ou ne sera jugé détenir, en vertu de certaines règles fiscales relatives à la propriété implicite, 10 % ou plus du total des droits de vote de toutes les Actions de la Société. Les réflexions suivantes ne traitent pas non plus des implications fiscales d'un investissement dans un Fonds pour un investisseur qui est un Contribuable des États-Unis ou qui serait imposable autrement aux États-Unis. Il est conseillé à tous les investisseurs de consulter leur conseiller fiscal quant aux implications fiscales d'un investissement dans les Fonds en vertu de la législation relative à l'impôt sur le revenu applicable au plan fédéral, des États ou local aux États-Unis, de même qu'à l'étranger, ainsi qu'en ce qui concerne toute question spécifique en matière de donation ou de succession.

Fiscalité de la Société

La Société, y compris chacun de ses Fonds, prévoit, de manière générale, de mener ses activités de sorte à ne pas être réputée faire du commerce aux États-Unis et, par conséquent, de n'avoir aucun revenu qualifié de « réellement

lié » à une activité commerciale exercée par le Fonds. Certaines catégories de revenus (notamment les dividendes et certains dividendes de remplacement ou autres paiements équivalents à des dividendes, ainsi que certains types de revenu d'intérêts) qu'un Fonds obtient de sources américaines sont soumises à un impôt américain au taux de 30 %, retenu le plus souvent sur ces revenus. D'autres catégories de revenus, qui comprennent généralement les plus-values (y compris celles sur les opérations d'options) et les intérêts de certains titres de créance en portefeuille (qui peuvent inclure des titres du gouvernement des États-Unis), les obligations du marché primaire émises au-dessous du pair qui ont une échéance de 183 jours maximum et les certificats de dépôt, ne seront pas soumises à cet impôt de 30 %. Si, par ailleurs, la Société, ou un de ses Fonds, a un revenu réellement lié à une activité commerciale exercée par cette entité aux États-Unis, ce revenu sera soumis à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis aux taux progressifs applicables aux sociétés américaines, et la Société peut également être redevable de l'impôt sur les bénéfices des succursales.

Comme il a été précisé plus haut, la Société prévoit, de manière générale, de mener ses activités de sorte à ne pas être réputée faire du commerce aux États-Unis au regard de l'impôt fédéral des États-Unis. Plus précisément, la Société prévoit d'entrer dans le champ des règles d'exonération de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel qu'amendé (le « Code »), selon lesquelles la Société ne sera pas réputée faire du commerce si ses activités se limitent à la négociation d'actions et de titres ou de matières premières pour son propre compte. Ces règles d'exonération s'appliquent, que l'activité de négociation soit exercée par la Société ou un courtier, un agent à la commission, un dépositaire ou un autre agent résident, ou que cet agent ait un pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions relatives aux transactions. Elles ne s'appliquent pas à un courtier en actions ou en titres ou en matières premières. La Société ne prévoit pas d'exercer ces activités. En outre, la règle d'exonération relative aux matières premières ne s'applique que si elles sont, par nature, négociées habituellement sur une bourse de marchandises reconnue et sur laquelle les transactions sont, par nature, effectuées de manière habituelle.

Toutefois, il convient de remarquer qu'il n'existe qu'un guide limité, y compris pour les réglementations envisagées qui ne sont pas encore finalisées, sur le traitement fiscal des personnes qui ne sont pas des Personnes des États-Unis qui prennent des positions sur titres et matières premières (y compris les produits dérivés de devises) aux États-Unis pour leur propre compte. Ainsi, les réglementations, telles qu'elles sont actuellement envisagées, n'offrent une exonération pour la négociation de participations en devises et produits dérivés de devises que si ces devises sont, par nature, négociées habituellement sur une bourse de marchandises organisée. Il est possible que la Société ait à modifier la façon dont elle exerce cette activité aux États-Unis en raison des directives futures.

Nonobstant les règles d'exonération précédentes, les investissements (directement ou indirectement par le biais d'entités fiscalement transparentes) dans des « Biens immobiliers des États-Unis », y compris des intérêts (autres qu'en tant que créanciers) dans des « Sociétés holding immobilières des États-Unis », telles que définies par le Code, peuvent faire en sorte que la Société ou un Fonds soit impliqué dans une activité ou une entreprise aux États-Unis, et dérive des revenus qui sont effectivement connectés avec une activité ou une entreprise américaine. Des investissements dans certaines sociétés en commandite principales peuvent tout particulièrement faire en sorte que la Société ou un Fonds soit impliqué dans une activité ou une entreprise aux États-Unis. Par conséquent, il ne peut être garanti que la Société ou un Fonds ne dérive pas de revenus qui soient effectivement connectés à une activité ou une entreprise aux États-Unis toute année donnée.

En outre, du fait de l'introduction récente des titres basés sur l'assurance et les catastrophes et des instruments dérivés liés sur le marché, il ne peut être garanti que ces instruments seront qualifiés de titres dont le revenu et les plus-values ne sont pas soumis à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis.

Le traitement des swaps de défaillance, de certains swaps sur rendement total et de certains autres contrats de swaps, qualifiés de « contrats à principal théorique » au regard de l'impôt fédéral des États-Unis, est incertain. Si les autorités fiscales américaines décident qu'un contrat de swap de défaillance, de swap sur rendement total ou d'un autre contrat de swap n'est pas considéré comme un « contrat à principal théorique » au regard de l'impôt fédéral des États-Unis, les paiements reçus par la Société au titre de ces investissements pourraient être soumis à l'accise, l'impôt sur le revenu et/ou à l'impôt sur les bénéfices des filiales.

La Société modifiera peut-être la façon dont elle obtient une exposition aux matières premières en raison de l'évolution des Lois fiscales américaines relatives au traitement fiscal des swaps liés aux matières premières, des créances structurées et autres instruments.

Conformément à l'U.S. Foreign Account Tax Compliance Act (« FACTA »), la Société (ou chacun de ses Fonds) sera soumise (soumis) aux retenues à la source des États-Unis (au taux de 30 %) sur certains paiements qui lui (leurs) seront faits (« paiements soumis à la retenue à la source »), sauf si elle (il) respecte (ou est réputée respecter) les

obligations en matière de communication d'informations détaillées et de retenue à la source. De manière générale, les paiements soumis à la retenue à la source comprennent les intérêts (y compris les obligations primaires émises au-dessous du pair), les dividendes, les loyers, les rentes annuelles et autres plus-values, profits ou revenus, fixes ou à déterminer, annuels ou périodiques, si ces paiements proviennent de sources américaines, ainsi que (à compter du 1^{er} janvier 2017) le produit brut des cessions de titres susceptibles de générer des intérêts ou des dividendes. Le revenu réellement lié à l'exercice d'une activité commerciale aux États-Unis n'est toutefois pas inclus dans cette définition. Pour pouvoir éviter la retenue à la source, à moins qu'elle ne soit réputée satisfaire aux exigences requises, la Société (ou chacun de ses Fonds) devra conclure un accord avec les États-Unis selon lequel elle identifiera et communiquera l'identification et les informations financières relatives à chaque Contribuable des États-Unis (ou aux entités étrangères dont la participation est importante) qui investit dans la Société (ou le Fonds concerné) et de prélever la retenue à la source (au taux de 30 %) sur les paiements soumis à la retenue à la source faits à un investisseur qui ne fournit pas les informations demandées par la Société pour satisfaire ses obligations en vertu de l'accord. En vertu d'un accord intergouvernemental conclu entre les États-Unis et l'Irlande, la Société (ou chaque Fonds) peut être réputé(e) respecter les obligations, et par conséquent ne pas être soumis(e) à la retenue à la source, si il(elle) identifie et communique les informations relatives aux contribuables américains directement au gouvernement irlandais. Certaines catégories d'investisseurs américains, dont, sans s'y limiter, les investisseurs exonérés, les sociétés faisant appel public à l'épargne, les banques, les sociétés d'investissement réglementées, les fiducies immobilières, les fonds communs de dépôt, les courtiers, les intermédiaires et les entités d'un État et fédérales, seront exonérées de cette communication. Des directives détaillées sur les mécanismes et la portée de ce nouveau régime de communication et de retenue à la source continuent d'être édictées. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la date ou à l'impact de ces directives sur les opérations futures de la Société.

Les Actionnaires devront justifier de leur statut au regard de l'impôt américain et fournir tous renseignements supplémentaires d'ordre fiscal que les Administrateurs ou agents pourront demander en tant que de besoin. Tout Actionnaire qui ne fournit pas les renseignements demandés ou (le cas échéant) qui ne satisfait pas ses obligations dans le cadre de la loi FATCA peut s'exposer de ce fait au prélèvement de retenues à la source, être contraint de fournir aux autorités américaines les informations requises par leurs services et se voir imposer le rachat de ses Actions dans la Société.

Fiscalité des Actionnaires

Pour un Actionnaire, les implications de l'impôt américain sur les distributions faites par un Fonds et sur les cessions d'Actions sont en général fonction de la situation personnelle de l'Actionnaire. Il est toutefois prévu que les Fonds seront gérés de sorte qu'un investissement dans les Fonds ne soumette pas, en et par lui-même, les Actionnaires, qui ne seraient par ailleurs pas redevables de l'impôt sur le revenu des États-Unis, à cet impôt.

Certains investisseurs qui peuvent être autorisés à investir dans les Fonds et qui ne sont pas des Personnes des États-Unis, sont néanmoins susceptibles d'être des « Contribuables des États-Unis » au regard de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis. « Contribuables des États-Unis » désigne un citoyen des États-Unis ou un résident étranger des États-Unis (tel que défini au regard de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis) ; une entité considérée, au regard de l'impôt américain, comme une société de personnes ou une société qui est créée ou constituée aux, ou en vertu des Lois des, États-Unis ou d'un de leurs États ; une autre société de personnes considérée comme un Contribuable des États-Unis en vertu des réglementations du Département du Trésor ; une succession dont le revenu est soumis à l'impôt sur le revenu des États-Unis quelle qu'en soit la source ; et une fiducie dont l'administration est supervisée par un tribunal des États-Unis et dont toutes les décisions importantes sont sous le contrôle d'un ou plusieurs fiduciaires américains. Les personnes qui ont perdu leur citoyenneté américaine et qui vivent hors des États-Unis sont néanmoins, dans certains cas, considérées comme des Contribuables des États-Unis.

Dans certains cas, les investisseurs qui sont des Contribuables des États-Unis peuvent être tenus de fournir à la Société un formulaire IRS W-9 dûment rempli et signé. Tous les autres investisseurs peuvent être tenus de fournir un formulaire IRS W-8 dûment rempli et signé. Les montants payés par un Fonds à un Contribuable des États-Unis ou un produit brut lié au rachat d'Actions seront généralement communiqués à l'investisseur qui est un Contribuable des États-Unis et aux autorités fiscales américaines sur un formulaire IRS 1099. Les entités et les sociétés exonérées, les Actionnaires qui ne sont pas des Contribuables des États-Unis, ainsi que d'autres catégories d'Actionnaires, ne sont toutefois pas soumis à l'envoi du formulaire IRS 1099, si ces Actionnaires fournissent à la Société un formulaire IRS W-8 ou IRS W-9, selon le cas, dûment rempli et signé, certifiant leur exonération. Si un Actionnaire ne fournit pas les formulaires demandés IRS W-8 (dans le cas des Actionnaires qui ne sont pas des Contribuables des États-Unis) ou IRS W-9 (pour les Actionnaires qui sont des Contribuables des États-Unis) dûment remplis et signés, il peut être sujet à une retenue à la source. La retenue à la source n'est pas un impôt supplémentaire. Tous les montants retenus peuvent être imputés sur l'impôt d'un Contribuable des États-Unis.

Comme il a déjà été dit, les Actionnaires pourront être amenés à fournir les informations et attestations fiscales supplémentaires que les Administrateurs pourront demander en tant que de besoin. Tout Actionnaire qui ne fournit pas les renseignements demandés peut s'exposer de ce fait au prélèvement des retenues à la source, être contraint de fournir aux autorités américaines les informations fiscales requises et/ou se voir imposer le rachat de ses Actions.

Règles relatives aux sociétés d'investissement étrangères passives.

La Société est une société d'investissement étrangère passive (une « PFIC ») au sens de la section 1297(a) du Code. Il est vivement conseillé aux Actionnaires qui sont des Contribuables des États-Unis ou qui sont détenus, directement ou indirectement, par des Contribuables des États-Unis, de consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'application des règles relatives aux PFIC.

Fiscalité américaine locale et au niveau d'un État

Outre les implications de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis décrit plus haut, il est conseillé aux investisseurs de réfléchir aux implications potentielles de la fiscalité américaine locale et au niveau d'un État d'un investissement dans la Société. Cette fiscalité est souvent différente des lois fiscales fédérales sur le revenu. Il est recommandé aux investisseurs de s'informer auprès d'un conseiller fiscal indépendant sur la fiscalité américaine locale et au niveau d'un État au regard de sa situation personnelle.

Fiscalité de la Californie

Si la Société est qualifiée de société au regard de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis, elle sera soumise à la franchise ou à l'impôt sur les sociétés de Californie au titre de son revenu généré en Californie. Il est possible à une société non américaine comme la Société d'éviter d'avoir des revenus provenant de Californie en investissant directement dans des biens intangibles personnels si (1) son domicile commercial est situé hors de Californie ou (2) ses activités d'investissement entrent dans le champ d'une règle d'exonération qui lui permet de négocier « des actions ou des titres » pour son propre compte sans générer de revenu en Californie. Le domicile commercial d'une société est le principal établissement à partir duquel elle dirige ou gère ses activités. La Société prévoit de faire en sorte que son domicile commercial ne soit pas en Californie. Il faut toutefois prendre en compte un élément pour déterminer le domicile commercial de la Société : ses investissements sont gérés depuis la Californie. Il ne peut donc être garanti que la Société maintiendra sa position si celle-ci est remise en cause. Il faut ajouter que, si la Société prévoit, de manière générale, de mener des activités d'investissement de sorte à entrer dans le champ de la règle d'exonération relative aux « actions ou titres », il existe peu d'explications sur la définition de « titres » à cet égard. S'il était décidé, par exemple, que les swaps liés à des matières premières et les créances structurées, les swaps de défaillance ou autres instruments dérivés ne sont pas des « titres » à cette fin, la Société pourrait ne pas entrer dans le champ de la règle d'exonération relative aux « actions ou titres ». Il ne peut donc pas être garanti que la Société réussira à éviter les revenus provenant de Californie.

Autres juridictions

Le revenu constaté par la Société provenant de juridictions qui ne sont ni les États-Unis ni l'Irlande, peut être soumis à l'impôt dans ces juridictions.

Considérations sur l'impôt au Royaume-Uni

La synthèse suivante relative à certaines dispositions fiscales pertinentes repose sur la loi et les pratiques actuelles au Royaume-Uni à la date de publication. Ces lois et pratiques peuvent faire l'objet d'un changement, et cette synthèse ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Elle n'est pas non plus une liste exhaustive de toutes les considérations fiscales possibles. Certaines catégories d'investisseurs, en particulier, sont soumises à des règles particulières au Royaume-Uni et leur situation n'est pas présentée ici. Par ailleurs, cette synthèse s'applique uniquement aux Actionnaires du Royaume-Uni qui détiennent des Actions à titre d'investissement et non à ceux pour lesquels la détention d'Actions entre dans le cadre d'une activité boursière ; elle ne porte pas non plus sur les Actionnaires du Royaume-Uni qui sont exonérés d'impôt ou soumis à une fiscalité particulière.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers professionnels quant aux implications fiscales applicables à l'acquisition, la détention et la cession d'Actions et à la perception des distributions selon les lois de leur pays de citoyenneté, résidence ou domicile.

Fiscalité de la Société

En tant qu'OPCVM, la Société ne sera pas considérée comme résident du Royaume-Uni aux fins de l'impôt britannique. Par conséquent, et sous réserve que la Société n'exerce aucune activité au Royaume-Uni par le biais d'un établissement permanent situé au Royaume-Uni aux fins de l'impôt des sociétés ou par le biais d'une filiale ou agence située au Royaume-Uni et soumise à l'impôt sur les bénéficiaires, la Société ne sera pas soumise à l'impôt britannique sur les sociétés au titre de ses revenus et de ses plus-values. Les Administrateurs entendent mener les activités de la Société de telle sorte qu'aucun établissement permanent, une filiale ou agence n'existe, dans la mesure où cela relève de leur contrôle, mais il ne peut être garanti que les conditions requises pour éviter l'existence d'un établissement permanent puissent être à tout moment satisfaites.

Les intérêts et autres revenus perçus par la Société qui proviennent du Royaume-Uni peuvent supporter une retenue à la source dans ce pays.

Fiscalité des Actionnaires

Les Actions dans la Société constituent des intérêts dans un « fonds offshore » en vertu de la législation du Royaume-Uni relative aux fonds offshore. À cette fin, chaque Catégorie d'Actions est traitée comme un « fonds offshore » distinct. En vertu du régime de fonds offshore présenté dans le *United Kingdom Offshore Funds (Tax) Regulations 2009* (le « Règlement ») de 1988, les personnes qui sont des résidents au Royaume-Uni à des fins fiscales peuvent être redevables de l'impôt sur le revenu (ou de l'impôt sur les sociétés) au titre de toute plus-value sur la cession ou le rachat d'Actions d'un fonds offshore. Toutefois, cet impôt ne s'applique pas si les Actions sont détenues dans une Catégorie à laquelle les autorités fiscales britanniques (*HM Revenue & Customs*, (« HMRC »)) ont donné le statut de « fonds déclarant » (veuillez vous reporter infra) pendant toute la période au cours de laquelle les Actions ont été détenues.

Il convient de remarquer qu'aux fins de la fiscalité britannique, une « cession » inclut généralement l'échange d'intérêts entre des Fonds de la Société ainsi que l'échange d'intérêts entre des Catégories d'Actions d'un même Fonds de la Société.

Selon leur situation personnelle, les Actionnaires résidents au Royaume-Uni à des fins fiscales peuvent être redevables de l'impôt britannique sur le revenu ou les sociétés au titre des dividendes ou autres distributions de revenu faits par la Société, que ces distributions soient ou non réinvesties. Les revenus reportables (voir plus loin) supérieurs aux distributions en numéraire (le cas échéant) sont également traités comme des dividendes ou intérêts supposés dans certains cas (voir plus loin).

Statut de fonds déclarant (« UKRF »)

La réglementation relative aux fonds offshore de 2009, introduite le 1er décembre 2009, stipule que si un investisseur résident au Royaume-Uni à des fins fiscales détient un intérêt dans un fonds offshore qui est un « fonds non déclarant », toute plus-value imputée à cet investisseur sur la vente ou autre cession de cet intérêt supporte l'impôt britannique sur le revenu et non sur les plus-values. Par contre, si un investisseur résident au Royaume-Uni à des fins fiscales détient un intérêt dans un fonds offshore qui était un « fonds déclarant » (et un « fonds de distribution » avant le 1er janvier 2010) pendant tous les exercices comptables où il a détenu cet intérêt, toute plus-value imputée à cet investisseur sur la vente ou autre cession de cet intérêt supporte l'impôt sur les plus-values et non l'impôt sur le revenu, assorti d'un allègement pour tout gain cumulé ou réinvesti qui a déjà supporté l'impôt britannique sur le revenu ou les sociétés (même si ce gain est exonéré de l'impôt britannique sur les sociétés).

Pour simplifier, un « fonds déclarant » est un fonds offshore qui satisfait certaines obligations préalables et annuelles de déclaration aux autorités fiscales britanniques et à ses Actionnaires. Les Administrateurs entendent mener les activités de la Société de telle sorte que ces obligations préalables et annuelles soient satisfaites de manière permanente pour chaque Catégorie de la Société qui a l'intention d'avoir le statut de « fonds déclarant » à compter de son lancement ou du 1^{er} janvier 2010. Ces obligations annuelles comprennent le calcul et la déclaration des rendements du fonds offshore par Action pour chaque période de déclaration (telle que définie aux fins de l'impôt du Royaume-Uni) à tous les Actionnaires concernés (tels que définis à cette fin). Les Actionnaires britanniques qui détiennent des intérêts à la fin de la période de déclaration à laquelle le revenu déclaré correspond, sont redevables de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés sur le plus élevé des distributions en numéraire payées ou du montant total déclaré. Le revenu déclaré est supposé acquis aux Actionnaires britanniques à la date où les Administrateurs publient la déclaration, sous réserve que la déclaration soit publiée dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice

des Fonds. Quand le statut de fonds déclarant est accordé par les autorités fiscales britanniques aux catégories concernées, il reste valable de manière permanente tant que les obligations annuelles sont satisfaites.

Les Administrateurs entendent entrer dans le régime des fonds déclarants pour les Catégories d'Actions citées à l'**Annexe 3**.

Quand les Fonds/Catégories d'Actions obtiennent le statut de fonds déclarant, les Actionnaires britanniques qui détiennent des actions à la fin de chaque « période de déclaration » (telle que définie aux fins de l'impôt britannique) sont potentiellement redevables de l'impôt britannique sur le revenu ou les sociétés au titre du « revenu déclaré » de leurs Actions d'une Catégorie, dans la mesure où ce montant est supérieur aux dividendes perçus. Les termes « revenu déclaré », « période de déclaration » et leurs implications sont présentés plus haut. Les dividendes et le revenu déclaré sont traités comme des dividendes perçus d'une société étrangère, à condition qu'ils ne soient pas requalifiés comme des intérêts. Si le revenu déclaré est requalifié comme un intérêt, le régime fiscal des Actionnaires particuliers résidents au Royaume-Uni et celui des Actionnaires sociétés britanniques sont décrits ci-dessous.

Si des particuliers résidents au Royaume-Uni reçoivent des dividendes ou un revenu déclaré de la part de la Société, un crédit d'impôt non remboursable égal à 10 % du dividende plus le crédit d'impôt peut être imputé sur leur dette fiscale. Toutefois, si les Fonds détiennent plus de 60 % d'« investissements éligibles » (voir plus loin), toute distribution est traitée comme un intérêt dans les mains de l'investisseur particulier britannique. Cela signifie qu'aucun crédit d'impôt n'est disponible et que les taux d'imposition normaux s'appliqueront sur cet intérêt.

Les Actionnaires sociétés résidents au Royaume-Uni peuvent être exonérés de l'impôt sur les dividendes payés par la Société, selon leur situation et sous réserve de remplir certaines conditions. Par ailleurs, les distributions à des sociétés qui ne sont pas britanniques qui exercent une activité commerciale au Royaume-Uni par l'intermédiaire d'un établissement permanent dans le pays, pourraient également bénéficier de l'exonération de l'impôt britannique sur les sociétés au titre des dividendes dans la mesure où les Actions détenues par cette société servent au, ou sont détenues pour, cet établissement permanent. Le revenu déclaré sera traité comme une distribution de dividendes à cette fin.

En vertu du régime fiscal des sociétés au Royaume-Uni, un Actionnaire société redevable de l'impôt britannique sur les sociétés sera imposé sur l'augmentation de valeur de sa participation à la juste valeur (et non à la cession) ou obtiendra un allègement fiscal sur la diminution équivalente de valeur, si les investissements détenus par le fonds offshore dans lequel l'Actionnaire investit se composent de plus de 60 % (en valeur) d'« investissements éligibles ». Les investissements éligibles sont, globalement, ceux dont le rendement a la forme, directement ou indirectement, d'intérêts. Un fonds offshore ne satisfait pas au test des investissements éligibles si, à tout moment, ses investissements se composent, entre autres, à plus de 60 % (à la valeur de marché) de titres de créance d'État ou de sociétés, d'argent placé avec intérêt ou de participations dans des organismes de placement ou des fonds offshore qui eux-mêmes ne satisfont pas au test des investissements éligibles.

Dispositions du Royaume-Uni contre l'« évasion fiscale »

L'attention des particuliers résidents au Royaume-Uni à des fins fiscales est attirée sur les dispositions des sections 714 à 751 (incluses) de la Loi britannique relative à l'impôt sur le revenu de 2007 en vertu desquelles ils peuvent être redevables de l'impôt sur le revenu non distribué du Fonds. Ces dispositions visent à empêcher l'évitement de l'impôt sur le revenu par des particuliers par le biais d'opérations qui ont pour effet de transférer des actifs ou des revenus à des personnes (y compris des sociétés) résidents ou domiciliés hors du Royaume-Uni et peuvent les rendre redevables de l'impôt sur le revenu au titre du revenu annuel non distribué de la Société. La législation ne concerne pas l'imposition des plus-values. Toutefois, cette législation ne s'appliquera pas si les Actionnaires concernés peuvent prouver aux autorités fiscales britanniques (HM Revenue & Customs) :

- i) qu'il ne serait pas raisonnable de tirer la conclusion de toutes les circonstances du cas, que la/les transaction(s) pertinent(e) avai(en)t pour objectif(s) d'échapper à l'impôt ;
- ii) que toutes les transactions pertinentes avaient un caractère commercial véritable et qu'il ne serait pas raisonnable de tirer la conclusion, de toutes les circonstances du cas, que la ou les transactions avaient plus qu'un objectif purement fortuit d'échapper à l'impôt ;
- iii) que toutes les transactions pertinentes étaient des transactions véritables sans lien de dépendance et si les Actionnaires étaient assujettis à l'impôt en vertu du Chapitre 2 de la Partie 13 concernant de telles transactions, une telle dette constituerait une restriction injustifiée et disproportionnée à une

liberté protégée par le Titre II ou IV de la Partie Trois du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Si la Société est contrôlée à des fins fiscales par des personnes, sociétés, particuliers ou autres) qui sont résidents au Royaume-Uni à cette fin, ou si elle est contrôlée conjointement par deux personnes, dont l'une est résident au Royaume-Uni à cette fin et détient au moins 40 % des intérêts, droits et pouvoirs permettant le contrôle de la Société ou que l'autre personne détient entre 40 % et 55 % de ces mêmes intérêts, droits et pouvoirs, la Société est une « société étrangère sous contrôle » aux fins de la partie 9A de la Loi relative à l'impôt (Dispositions internationales et autres dispositions) de 2010. Si une société résident au Royaume-Uni, seule ou avec des personnes liées ou associées aux fins de l'impôt britannique, détient 25 % ou plus des « produits imposables » d'une société étrangère sous contrôle (un « Intérêt de 25 % »), la société résident du Royaume-Uni peut être soumise à l'impôt britannique sur un montant calculé au pro rata de ses intérêts dans ces produits imposables. Les produits imposables d'une société étrangère sous contrôle ne comprennent pas ses plus-values. Les Actionnaires qui sont des sociétés résidents du Royaume-Uni doivent donc être conscients qu'ils peuvent, dans certaines circonstances, être redevables de l'impôt britannique d'un montant calculé par référence aux profits non distribués du Fonds et ils doivent donc se renseigner auprès de leurs propres conseillers professionnels en matière de fiscalité. Cette législation ne concerne pas l'imposition des plus-values. En outre, ces dispositions ne s'appliquent pas si un Actionnaire pense raisonnablement qu'il ne détient pas 25 % des parts de la Société au cours de la période comptable concernée.

L'attention des personnes résidents au Royaume-Uni à des fins fiscales (et qui, s'ils sont des particuliers, y sont également domiciliés à ces fins) est attirée sur les dispositions de la section 13 de la Loi sur les plus-values imposables (*Taxation of Chargeable Gains Act*) de 1992 (la « Section 13 »). La Section 13 s'applique à toute personne de ce type dont les intérêts proportionnels dans le Fonds (que ce soit en tant qu'Actionnaire ou autrement en tant que « participation » dans le Fonds aux fins de la fiscalité britannique) quand ils sont cumulés avec ceux des personnes liées sont de 25 % ou plus, si, parallèlement, le Fonds est lui-même contrôlé d'une manière qui, s'il était résident au Royaume-Uni à des fins fiscales, serait une société « fermée » à cette fin. Les dispositions de la Section 13 pourraient, si elles étaient appliquées, avoir pour effet que cet Actionnaire serait traité, au regard de l'impôt britannique sur les plus-values imposables, comme si une partie d'une plus-value imposable cumulée dans le Fonds a été également cumulée directement pour l'Actionnaire, cette partie étant égale à la proportion de la plus-value qui correspond à l'intérêt proportionnel dudit Actionnaire dans la Société en tant que « participant ». Cette exemption pourrait s'appliquer si aucune des acquisitions, détentions ou cessions des actifs pertinents n'avait l'évasion fiscale comme objectif principal ou si les gains pertinents découlant de la cession des actifs n'étaient utilisés qu'afin d'exercer des activités commerciales véritables et économiquement significatives en dehors du Royaume-Uni. Pour les particuliers résidents au Royaume-Uni domiciliés en dehors du Royaume-Uni, la Section 13 ne s'applique qu'aux gains relatifs aux actifs situés au Royaume-Uni, ainsi qu'à ceux situés en dehors du Royaume-Uni si ces gains sont rapatriés au Royaume-Uni.

Droit de timbre

En l'absence d'exonération applicable à un Actionnaire potentiel (comme celle accordée aux intermédiaires en vertu de la section 88A de la Loi de Finance de 1986) un droit de timbre, au taux de 0,5 %, est dû par l'Actionnaire potentiel sur l'acquisition d'Actions dans des sociétés constituées au Royaume-Uni ou qui tiennent un registre des actions au Royaume-Uni en vue de la souscription ultérieure d'actions, et peut s'appliquer sur le transfert des investissements aux Actionnaires pour un rachat.

Du fait que la Société n'est pas constituée au Royaume-Uni et que le registre des détenteurs d'Actions est tenu hors du Royaume-Uni, aucun droit de timbre n'est dû au titre d'un transfert, d'une souscription ou d'un rachat d'Actions, à l'exception de ce qui précède. Aucun droit de timbre ne sera dû si, à tout moment, un document écrit de transfert des Actions de la Société est signé et conservé hors du Royaume-Uni.

Les actionnaires peuvent se reporter à la section ci-dessous intitulée « Union européenne – Directive sur l'imposition des produits de l'épargne ».

Les actionnaires doivent également noter que le Royaume-Uni et l'Irlande ont signé le contrat multilatéral d'autorité compétente pour mettre en œuvre les « Normes communes de déclaration » proposées de l'échange international d'informations fiscales. Les NCD visent à standardiser, sur une base mondiale, l'échange automatique d'informations financières entre différents territoires. En tant qu'établissement financier dans une juridiction participante, il est possible que la Société soit dans l'obligation d'effectuer des vérifications préalables concernant les Actionnaires existants et nouveaux résidents dans les juridictions participantes et de déclarer certaines informations concernant ces Actionnaires aux autorités fiscales pour l'échange automatique annuel d'informations avec d'autres juridictions participantes. Il est estimé que le premier échange d'information aura lieu en 2017. Les Actionnaires devront peut-

être offrir des informations supplémentaires à la Société afin de lui permettre de répondre aux obligations conformément aux NCD. Des directives précises concernant les mécanismes et la portée de ce nouveau régime sont en constant développement. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la date ou à l'impact de ces directives sur les opérations futures de la Société.

Diversité réelle de l'actionariat

Les parts de chaque Compartiment seront disponibles à grande échelle. Les catégories d'investisseurs visées par les Compartiments ne sont pas limitées. Les Parts des Compartiments seront largement commercialisées et mises à disposition afin d'atteindre les catégories d'investisseurs visés et de manière à attirer ces catégories d'investisseurs.

RAPPORTS, COMPTES ET PUBLICATION DES PARTICIPATIONS

La Société préparera un rapport annuel et des comptes audités arrêtés au 31 décembre de chaque année civile, ainsi qu'un rapport et des comptes non audités semestriels arrêtés au 30 juin de chaque année. Le rapport annuel et les comptes audités sont publiés dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice de la Société et son rapport semestriel dans les 2 mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice. Dans chaque cas, ils sont proposés aux souscripteurs avant la conclusion d'un contrat et sont disponibles gratuitement aux Actionnaires sur demande et au public au siège de l'Agent administratif. Si un Fonds ou une catégorie est coté, les rapports annuels et semestriels seront déposés à la Bourse d'Irlande, respectivement dans les 6 mois et les 4 mois qui suivent la période financière concernée.

Sauf indication contraire dans un Supplément afférent à un Fonds, la Société communiquera au public tous les trimestres les participations de chaque Fonds. Ledit état sera publié au plus tôt le premier Jour ouvré tombant 60 jours après la fin du trimestre considéré et sera disponible jusqu'à la publication de l'état du trimestre suivant. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, mettre à la disposition (via le site Internet du Fonds ou par tout autre moyen) de tous les Actionnaires d'un Fonds plus tôt s'ils estiment approprié de le faire, les informations relatives au portefeuille.

Sauf indication contraire dans un Supplément afférent à un Fonds, la Société peut partager des informations relatives aux placements des Fonds non accessibles au public à des prestataires de services, y compris à des sous-conseillers de la Société, dès lors que ces informations leur sont nécessaires pour remplir leurs obligations contractuelles vis-à-vis des Fonds. La Société peut également communiquer des informations non accessibles au public à certains analystes de fonds de placement, à des agences de notation et de fixation des cours et à des entités de contrôle et de notation, comme Morningstar et Lipper Analytical Services, ou à d'autres entités ou tiers (y compris des entités qui analysent les participations d'un Fonds et fournissent une analyse ou d'autres services (pas nécessairement relatifs aux participations) aux Actionnaires ou aux Actionnaires potentiels) qui ont une activité les légitimant à recevoir ces informations, avant 60 jours après la fin d'un trimestre et plus fréquemment, le cas échéant. Si des informations non accessibles au public doivent être communiquées à un tiers, il peut être demandé à celui-ci de conclure un contrat avec la Société ou le Conseiller en investissement, contrat qui régira la communication de ces informations.

Par ailleurs, les informations relatives aux placements concernant les titres détenus par les Fonds qui sont défaillants, douteux ou qui connaissent un événement de crédit négatif (y compris à cet égard, ceux dont la note a été baissée par une agence de notation reconnue ou, s'ils ne sont pas notés, que le Conseiller en investissement estime rétrogradés) peuvent être communiquées à tout moment après que cette communication a été largement diffusée via le site Internet du Fonds ou par tout autre moyen.

Nonobstant toute disposition contenue dans la présente section, la Société peut, à sa discrétion, communiquer (ou non), sur demande d'un Actionnaire d'un Fonds (ou de son agent ou délégué dûment désigné), les participations du Fonds ou d'autres informations (par ex. données relatives aux risques ou statistiques) à cet Actionnaire (ou à son agent ou délégué dûment désigné) qui ne sont pas accessibles au public et de manière plus fréquente si l'Actionnaire (ou son agent ou délégué dûment désigné) a conclu un contrat avec la Société ou le Conseiller en investissement qui régit la communication de ces informations. Dans la mesure où la Société fournit des informations de participation non accessibles au public ou d'autres informations à un Actionnaire dans un Fonds, la Société fournira les mêmes informations relatives aux placements ou d'autres informations à tout autre Actionnaire dans le Fonds sur demande, à condition que ledit Actionnaire (ou son agent ou délégué dûment nommé) ait conclu un accord avec la Société ou le Conseiller en investissement, qui régit la communication de ces informations.

La politique susmentionnée n'interdit pas à la Société de communiquer au public des informations et/ou des synthèses d'ordre général sur un Fonds qui peuvent, par exemple, refléter la qualité ou la nature de son portefeuille sans permettre d'identifier un titre particulier dudit Fonds.

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus ou le Supplément d'un Fonds, rien ne limitera ou empêchera la Société de communiquer les informations relatives aux participations du Fonds pour respecter les lois et réglementations d'une juridiction où les actions de la Société sont vendues ou de communiquer, sur demande, ces informations à un tribunal d'une juridiction compétente.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Constitution et Capital social

La Société a été constituée et immatriculée en Irlande, en vertu de la Loi sur les sociétés de 2014 (*Companies Act*) et de la Réglementation, en tant que société d'investissement à capital variable, le 10 décembre 1997, sous le numéro 276928.

À la date des présentes, le capital social autorisé de la Société est de 38 092 EUR divisés en 30 000 actions de souscripteur de 1,27 EUR chacune et de 500 000 000 actions sans valeur nominale, désignées initialement comme des actions non classées. Les 30 000 actions de souscripteur d'origine, à l'exception de sept d'entre elles, ont été rachetées.

Les actions de souscripteur ne confèrent aucun droit aux dividendes à leurs détenteurs et, en cas de liquidation, les détenteurs auront droit au montant payé à l'origine, mais ne participeront pas aux actifs de la Société. Les droits de vote applicables aux actions de souscripteur sont résumés dans la rubrique « *Droits de vote* » plus loin. Les Statuts stipulent que les actions de souscripteur qui ne sont pas détenues par PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited ou ses prête-noms font l'objet d'un rachat d'office par la Société.

Les Statuts autorisent les Administrateurs à désigner des Actions d'un Fonds qui auront des structures différentes de frais et/ou autres caractéristiques spéciales et qui seront attribuées au Fonds concerné.

Acte constitutif et Statuts

L'Acte constitutif et les Statuts de la Société stipulent que la Société a pour unique objet le placement collectif de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides, tels que cités dans la règle 68 de la Réglementation, de capitaux levés auprès du public et que la Société fonctionne selon le principe de la répartition des risques, conformément à la Réglementation. Les Statuts comportent des dispositions sur les sujets suivants :

- (i) *Variation des droits.* Les droits attachés à une Catégorie d'Actions, que la Société soit liquidée ou non, seront modifiés ou abrogés avec l'accord écrit des détenteurs des trois quarts des actions émises dans cette catégorie, ou sur résolution extraordinaire adoptée lors d'une assemblée générale distincte des détenteurs d'Actions de cette catégorie. Les dispositions des Statuts afférentes s'appliqueront à toutes les assemblées générales distinctes mais en sorte que le quorum requis à ces assemblées (autres qu'une assemblée ajournée) sera de deux personnes détenant ou représentant par procuration au moins un tiers des actions émises de la catégorie en question et, lors d'une assemblée ajournée, une personne détenant des actions de cette catégorie ou son représentant. Un détenteur d'Actions de la catégorie concernée présent en personne ou représenté peut demander un vote à bulletins secrets.

Les droits conférés aux détenteurs d'Actions d'une catégorie émise avec des droits privilégiés ou autres ne seront pas, sauf *indication contraire* des modalités de l'émission d'actions de cette catégorie, supposés modifiés par la création ou l'émission d'autres Actions ayant rang égal.

- (ii) *Droits de vote.* Les Statuts stipulent que lors d'un vote à main levée, chaque Actionnaire présent en personne ou représenté aura droit à une voix ; lors d'un vote à bulletins secrets, chaque Actionnaire présent en personne ou représenté aura droit à une voix pour chaque Action entière qu'il détient ; et lors d'un vote à bulletins secrets des détenteurs d'Actions de deux catégories au moins au moment du vote, les droits de vote des Actionnaires feront l'objet d'un ajustement, déterminé par les Administrateurs, de sorte à refléter le dernier prix de rachat par Action calculé de chaque catégorie en question. Lors d'un vote à bulletins secrets, chaque détenteur d'une action de souscripteur présent en personne ou représenté aura droit à une voix au titre de la détention de cette Action.
- (iii) *Changement du Capital social.* La Société peut, de temps à autre et par voie de résolution ordinaire, augmenter son Capital social du montant prescrit dans la résolution ordinaire. La Société peut, de temps à autre et par voie de résolution ordinaire, modifier (sans le réduire) son capital social par regroupement puis division de tout ou partie de son capital social en Actions de montant plus grand que les actions existantes et en subdivisant, le cas échéant, ses Actions, ou une partie d'entre elles, en des montants plus petits ou en annulant des Actions qui, à la date de l'adoption de la résolution ordinaire, n'ont pas encore été achetées, ou prévues d'acheter par une personne. Outre le droit que les Statuts peuvent spécialement

conférer à la Société de réduire son capital social, la Société peut, par voie de résolution extraordinaire, réduire son capital social en tant que de besoin, comme elle l'entend et, en particulier, sans porter préjudice à la généralité de son pouvoir, mettre fin au, ou réduire le passif d'Actions quant au capital social non libéré ou, sans mettre fin au, ou réduire le passif d'Actions, annuler le capital libéré perdu ou qui n'est pas représenté par des actifs disponibles, ou rembourser le capital libéré supérieur aux obligations de la Société. La Société peut, en tant que de besoin, par voie de résolution extraordinaire, réduire son capital social selon toute manière permise par la Loi.

- (iv) *Intérêts des Administrateurs.* Aucun Administrateur ou prétendant au poste d'Administrateur, ne sera démis de ses fonctions du fait d'activités contractuelles avec la Société en tant que fournisseur, acheteur ou autre, et aucun contrat de ce type ou autre, ou accord, conclu par ou pour le compte de la Société dans lequel un Administrateur est, de quelque manière que ce soit, intéressé, ne l'obligera à l'éviter, ni aucun Administrateur, partie ou intéressé à ce contrat, ne sera tenu de rendre compte à la Société des profits réalisés au titre de ce contrat ou accord, du fait que cet Administrateur est en poste, ou de la relation fiduciaire établie en vertu de ce contrat ou accord. Mais l'Administrateur devra déclarer la nature de son intérêt lors de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle la question de ce contrat ou accord est étudiée ou, si l'Administrateur n'est pas intéressé, lors de cette réunion, au contrat ou accord envisagé, au cours de la réunion suivante du Conseil d'administration tenue après qu'il est devenu partie et, si l'Administrateur s'intéresse à un contrat ou accord après sa conclusion, alors au cours de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la conclusion du contrat ou accord.

Un Administrateur ne votera pas et ne fera pas partie du quorum statuant sur ce contrat ou accord dans lequel il détient un intérêt important, autrement qu'au titre de ses intérêts dans des Actions, obligations, titres ou autres, dans ou via la Société et, s'il vote, sa voix ne sera pas comptée, mais l'interdiction précitée ne s'appliquera pas à :

- (a) un contrat ou accord conclu par l'Administrateur pour garantir ou souscrire des Actions ou des obligations de la Société ou de ses filiales ;
- (b) un contrat ou une résolution accordant à l'Administrateur un titre ou un dédommagement au titre de l'argent qu'il a prêté à, ou des obligations qu'il a assumées en faveur de la Société ou de ses filiales ;
- (c) un contrat ou transaction avec une société si l'unique intérêt de l'Administrateur est d'être administrateur, membre ou créancier de cette société, mais qu'il ne détient pas d'intérêts dans plus de 1 % des actions émises dans quelque catégorie que ce soit de cette société ou d'une société tierce de laquelle il obtient un intérêt ou des droits de vote accordés aux membres de ladite société (cet intérêt étant supposé être un intérêt important en toutes circonstances en vertu des Statuts).

La Société peut, à tout moment et par voie de résolution ordinaire, suspendre ou abandonner les interdictions précitées, que ce soit globalement ou pour un contrat, accord ou transaction particulier. La Société peut, par voie de résolution ordinaire en assemblée générale, entériner toute transaction non autorisée car contradictoire au présent paragraphe (iv). Un avis écrit d'ordre général donné aux Administrateurs par un autre Administrateur indiquant que celui-ci est membre d'une société précisée et qu'il doit être considéré comme ayant un intérêt dans tout contrat qui pourrait être conclu avec cette société sera (si l'Administrateur concerné en donne communication lors d'une réunion du Conseil d'administration ou s'il prend les mesures raisonnables pour s'assurer que cet avis est lu lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, après l'avoir adressé) réputé être une déclaration suffisante de l'intérêt né d'un contrat conclu.

Si l'importance de l'intérêt de l'Administrateur ou le droit dudit Administrateur à voter donne lieu à des questions lors de cette réunion et que ce problème n'est pas résolu par son abstention volontaire au vote, cette question sera soumise au président de la réunion, dont la décision afférente à un autre Administrateur sera définitive, sauf si la nature ou l'ampleur des intérêts de l'Administrateur concernée n'a pas été communiquée correctement.

Quel que soit son intérêt, un Administrateur peut être compté dans le quorum de présence à une réunion où un contrat ou un accord dans lequel il détient un intérêt important est étudié (autre qu'afférent à sa nomination à un poste ou à un profit en vertu de la Société) et il peut voter sur tous les sujets à l'ordre du jour autres que ceux sur lesquels il lui est interdit de voter.

- (v) *Pouvoirs d'emprunt.* La Société peut emprunter à titre provisoire exclusivement et le montant emprunté cumulé ne doit pas dépasser 10 % de la Valeur nette d'inventaire de chaque Fonds. Sous réserve de cette limite, les Administrateurs ne peuvent exercer tous les pouvoirs d'emprunt au nom de la Société et donner ses actifs en garantie de ces emprunts, que dans le respect des dispositions de la Réglementation OPCVM.
- (vi) *Démission des Administrateurs.* Les Administrateurs ne démissionneront pas par rotation ou ne demanderont pas à être réélus en assemblée générale après leur nomination.
- (vii) *Rémunération des Administrateurs.* Les Administrateurs sont habilités à recevoir des jetons de présence dont le montant est déterminé de temps à autre par la Société et communiqués dans le Prospectus.
- (viii) *Transfert d'Actions.* À l'exception des dispositions de la section « **Forme des Actions, certificats d'Actions et transfert d'Actions** », les Actions sont librement transférables et donnent droit à participer aux dividendes du Fonds auxquelles elles appartiennent et à ses actifs en cas de liquidation. Les Actions, qui n'ont pas de valeur nominale et qui doivent être payées intégralement à l'émission, ne comportent pas de droits préférentiels ou de préemption.
- (ix) *Dividendes.* Les Administrateurs peuvent, à des moments qu'ils jugent appropriés, déclarer et payer ou réinvestir des dividendes, dont des dividendes intermédiaires, au titre des Actions ou d'une catégorie d'Actions s'ils l'estiment justifié, sur (i) le produit net des investissements consistant en intérêts et dividendes, (ii) les plus-values réalisées sur la cession des investissements, moins les moins-values réalisées et latentes (frais compris) et (iii) d'autres Fonds (y compris le capital) susceptibles d'être légalement distribués (y compris les frais et charges) déterminés conformément aux principes comptables généralement admis du Fonds concerné et comprenant l'addition des décotes moins l'amortissement d'une prime sur les investissements dudit Fonds, si les investissements de ce Fonds sont valorisés selon la méthode du coût amorti. Les Administrateurs peuvent, avec l'accord de la Société en assemblée générale, payer un dividende, en tout ou partie, dû aux détenteurs d'Actions par distribution en espèces des actifs de la Société et, en particulier, des investissements auxquels la Société a droit. Tous les dividendes non réclamés peuvent être réinvestis ou utilisés autrement par les Administrateurs en faveur de la Société jusqu'à ce qu'ils soient réclamés. Aucun dividende ne sera porteur d'intérêts contre la Société. Tout dividende non réclamé à l'issue d'un délai de six ans à compter de la date de déclaration dudit dividende est perdu par défaut et reversé au Fonds concerné.
- (x) *Fonds.* Les Administrateurs sont tenus de créer un fonds distinct ainsi :
 - (a) la Société tiendra des livres séparés dans lesquels toutes les transactions afférentes au fonds concerné seront enregistrées et, en particulier, le produit relatif à l'affectation et à l'émission des Actions de ce fonds. Les investissements et engagements, le revenu et les dépenses imputables seront appliqués ou facturés au fonds et, le cas échéant, affectés à la catégorie d'Actions ou au type d'Actions concerné émises dans le fonds, sous réserve des dispositions des Statuts ;
 - (b) les actifs dérivés d'autres actifs (liquidités ou autres) compris dans un fonds seront enregistrés dans les livres de la Société au même fonds que les actifs dont ils sont dérivés et toute augmentation ou diminution de valeur de ces actifs sera appliquée au fonds concerné ;
 - (c) si les Administrateurs jugent qu'un actif de la Société (qui n'est pas attribuable à des actions de souscripteur) n'est imputable à un ou plusieurs fonds, ils l'attribueront, avec l'accord du Dépositaire, à un ou plusieurs fonds et entre eux de la manière qu'ils estiment, à leur discrétion, juste et équitable, et les Administrateurs auront le pouvoir de modifier, et pourront modifier, de temps à autre avec l'accord du Dépositaire, la base des actifs qui n'ont pas été attribués auparavant ;
 - (d) chaque fonds se verra imputer les passifs, dépenses, coûts, charges ou réserves de la Société concernant ou attribuables à ce Fonds et ces passifs, dépenses, coûts, charges ou réserves de la Société qui ne sont pas imputables à un ou des Fonds particuliers, seront répartis et imputés par les Administrateurs, avec l'accord du Dépositaire, de la manière et sur la base qu'ils estiment, à leur discrétion, justes et équitables. Les Administrateurs auront le pouvoir de modifier, et peuvent modifier, de temps à autre avec l'accord du Dépositaire, cette base, y compris, si les circonstances le permettent, la réallocation de ces passifs, dépenses, coûts, charges ou réserves ;
 - (e) si, du fait de la procédure intentée par un créancier contre certains actifs de la Société ou autres, un

passif, une dépense, un coût, une charge ou une réserve est supporté différemment des dispositions du paragraphe (d) ci-dessus, ou dans des circonstances similaires, les Administrateurs peuvent transférer dans les livres et registres de la Société un actif d'un fonds vers un autre fonds ;

- (f) Si les actifs de la Société (le cas échéant) attribuables aux actions de souscripteur donnent lieu à des profits nets, les Administrateurs peuvent affecter les actifs qui représentent ces profits au(x) fonds, comme ils le jugent approprié.

Sous réserve de dispositions contraires des Statuts, les actifs détenus dans chaque fonds seront attribués exclusivement aux Actions de la Catégorie à laquelle ce fonds appartient.

(xi) *Liquidation.* Les Statuts comportent des dispositions sur les sujets suivants :

- (a) Les Administrateurs peuvent, à leur absolue discrétion, clôturer un Fonds sur avis écrit au Dépositaire, à la suite de l'un des événements suivants :

- (1) si la Valeur nette d'inventaire du Fonds concerné devient inférieure au montant que les Administrateurs peuvent déterminer pour ce Fonds ;
- (2) si un Fonds perd son agrément ou cesse d'être officiellement agréé ;
- (3) si une Loi est adoptée en vertu de laquelle il est illégal ou, de l'avis des Administrateurs, impossible ou déconseillé de continuer le Fonds concerné.

La décision des Administrateurs dans l'un des cas susmentionnés sera définitive et opposable à toutes les parties concernées, mais les Administrateurs n'assumeront aucune responsabilité s'ils ne clôturent pas le Fonds conformément à ces dispositions des Statuts ou autres.

- (b) Sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés de 2014, si la Société devait être liquidée, le liquidateur affectera les actifs à chaque Fonds de la manière et dans l'ordre et de la façon qu'il estime appropriés à la satisfaction des demandes des créanciers de ce Fonds. Le liquidateur inscrira dans les livres de la Société les transferts des actifs disponibles pour la répartition entre les membres de la Société de et vers les Fonds, tel que nécessaire pour assurer la satisfaction des demandes des créanciers selon les dispositions suivantes.

- (c) Les actifs disponibles pour la distribution entre les Actionnaires seront affectés dans l'ordre de priorité suivant :

- (1) Premièrement, au paiement aux détenteurs d'Actions de chaque Fonds d'une somme, dans la devise dans laquelle chaque Fonds est libellé ou dans une autre devise choisie par le liquidateur pour un montant aussi égal que possible (à un taux de change déterminé par le liquidateur), de la Valeur nette d'inventaire des Actions ou, le cas échéant, de la catégorie ou du type d'Actions de ce Fonds détenu par ces détenteurs à la date du début de la liquidation, sous réserve qu'il y ait suffisamment d'actifs disponibles dans le Fonds concerné pour permettre ce paiement. Si les actifs sont insuffisants dans le Fonds pour permettre le paiement, il faudra recourir :

- (A) premièrement aux actifs de la Société qui ne sont pas compris dans les Fonds ; et
- (B) deuxièmement, aux actifs restant dans les Fonds pour les autres catégories d'Actions (après paiement aux détenteurs d'Actions des catégories auxquelles ils appartiennent des montants auxquels ils ont droit respectivement en vertu du présent paragraphe (1)) au prorata de la valeur totale des actifs restants dans ce Fonds.

- (2) Deuxièmement, au paiement aux détenteurs d'actions de souscripteur de sommes égales au maximum au montant nominal payé sur les actifs de la Société qui ne sont pas compris dans les Fonds et restant après avoir servi selon le paragraphe (c)(1)(A) ci-dessus. Si les actifs sont insuffisants pour permettre ce paiement en totalité, il sera impossible de recourir aux actifs compris dans un Fonds.

- (3) Troisièmement, au paiement aux détenteurs d'Actions d'un solde restant dans les Fonds concernés, paiement fait au prorata du nombre d'Actions émises dans le Fonds.

- (4) Quatrièmement, au paiement aux détenteurs d'Actions d'un solde restant mais non compris dans un Fonds, paiement fait au prorata du nombre d'Actions détenues.

- (d) Si la Société est liquidée (que la liquidation soit volontaire, sous administration ou ordonnée par un tribunal) le liquidateur peut, sur l'autorité d'une résolution extraordinaire et d'un autre accord requis par la Loi sur les sociétés de 2014, répartir en espèces entre les Actionnaires tout ou partie des actifs de la Société, que ces actifs se composent ou non de biens d'une seule nature, et peut, à cette fin, déterminer la valeur qu'il estime juste d'une ou plusieurs catégories de biens et déterminer comment effectuer cette division entre les Actionnaires ou les différentes catégories d'Actionnaires. Le liquidateur peut, sur la même autorité, confier les actifs à des fiduciaires dans des fiducies en faveur

des Actionnaires que le liquidateur, sur la même autorité, estimera appropriés et la liquidation peut alors être terminée, de sorte que la Société soit dissoute mais également qu'aucun Actionnaire ne sera tenu d'accepter des actifs grevés de passifs. Si un Actionnaire le demande, la Société fera céder les actifs en espèces pour le compte de l'Actionnaire et lui paiera le produit de la vente en espèces. Le prix obtenu de la cession peut être différent de celui auquel les actifs ont été valorisés lors de la détermination de la Valeur nette d'inventaire. La Société n'assumera aucune responsabilité quant à un écart éventuel.

- (xii) *Qualification des Actions*. Les Statuts ne comportent pas de qualification des actions pour les Administrateurs.

Forme des Actions, certificats d'Actions et transfert d'Actions

Les Actions seront émises sous forme nominative uniquement. Aucun certificat d'action ne sera émis. Des confirmations écrites de l'inscription dans le registre des Actionnaires seront émises dans les cinq Jours ouvrés qui suivent le Jour de transaction où les Actions ont été réparties, sous réserve de la réception du paiement relatif à ces Actions.

Les Actions de chaque Fonds seront transférables par un document écrit signé par (ou, dans le cas d'un transfert effectué par une société, signé pour le compte de ou scellé par) le cédant. En cas de décès d'un des co-Actionnaires, le(s) survivant(s) est/sont la/les seule(s) personne(s) que reconnaît la Société comme ayant un titre de propriété sur, ou un intérêt dans les Actions enregistrées au nom desdits co-Actionnaires.

Les Administrateurs peuvent refuser l'enregistrement d'un transfert si, après ce transfert, le cédant ou le cessionnaire détiendrait des Actions dont la valeur serait inférieure à la Participation minimale pour le Fonds concerné, tel que précisé dans la section « **Informations importantes concernant les Transactions portant sur les Actions** » plus haut.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la Loi de 1933. Elles ne sont pas et ne seront pas non plus éligibles en vertu de Lois d'un État, et les Actions ne peuvent être transférées en faveur, directement ou indirectement, d'une Personne des États-Unis (au sens de la Règlementation S de la Loi de 1933) sauf à être enregistrées ou faire l'objet d'une exemption. La définition de « Personne des États-Unis » est donnée dans la section « **Définitions** ».

Litiges et arbitrages

La Société n'est pas défendante dans un litige ou un arbitrage et aucun Administrateur n'a connaissance d'un litige ou d'un arbitrage en cours ou potentiel contre la Société à la date du présent Prospectus.

Intérêts des Administrateurs.

- (a) Il n'existe aucun contrat de services en cours entre la Société et un de ses Administrateurs et aucun de ces contrats n'est envisagé.
- (b) À la date du présent Prospectus, aucun Administrateur n'a d'intérêts, directs ou indirects, dans des actifs qui ont été proposés ou qui sont proposés à l'achat ou à la cession par la Société ou émis pour celle-ci et aucun Administrateur n'a d'intérêts importants dans un contrat ou un accord en cours à la date des présentes dont la nature et les conditions sont inhabituelles ou importantes pour l'activité de la Société.
- (c) À la date du présent Prospectus, ni les Administrateurs ni une Personne liée n'avaient d'intérêts de propriétaires réels dans le capital social de la Société ou d'options sur ce capital autres que ceux précisés ci-dessous :
 - (i) Toute entité Allianz ou entité PIMCO peut, en tant que de besoin, faire un investissement provisoire dans chaque Fonds de la Société afin d'apporter des capitaux de lancement pour pouvoir lancer un Fonds, ou pour toute autre raison, si cela est nécessaire pour une gestion efficace d'un Fonds.
- (d) William R. Benz, Craig A. Dawson, David M. Kennedy, Ryan Blute et Michael J. Meagher, les Administrateurs de la Société sont également Administrateurs de PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited. Leurs biographies sont présentées dans la section intitulée « Gestion et administration » à la rubrique « **Administrateurs et Gestionnaire de la Société** ».

Contrats importants

Les contrats suivants ont été conclus autrement que dans le cours normal des activités prévues de la Société et sont ou peuvent être importants :

- (a) **Contrat de gestion** du 28 janvier 1998, tel que modifié par un addendum du 14 juin 2006, et tel que modifié en tant que de besoin, entre la Société et le Gestionnaire ; ce contrat stipule que la nomination du Gestionnaire restera en application sauf s'il est résilié et jusqu'à ce qu'il soit résilié par une ou l'autre partie, sur préavis écrit d'au moins 90 jours. Mais ce contrat peut être résilié sans délai par écrit à l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements de la Société envers le Gestionnaire qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou du manquement volontaire du Gestionnaire dans l'exécution ou la non-exécution de ses obligations et devoirs aux termes du contrat.
- (b) **Contrat de dépositaire** entre le Dépositaire, la Société et le Gestionnaire en date du 30 octobre 2008, tel que complété le 16 septembre 2009 et le 11 octobre 2011 (et tel que modifié en tant que de besoin par la Société, le Gestionnaire et le Dépositaire), selon lequel le Dépositaire a été nommé dépositaire des actifs de la Société. Il peut être mis fin à l'Accord de Dépôt par chacune des parties sous notification écrite de 90 jours ou immédiatement par écrit dans certaines circonstances telles que l'insolvabilité d'une des parties ou une violation non remédiée de l'Accord après notification à la condition que le Dépositaire continue d'agir en tant que dépositaire jusqu'à ce qu'un successeur au Dépositaire autorisé par la Banque centrale soit nommé par la Société ou que l'autorisation octroyée par la Banque centrale soit révoquée.

Le Dépositaire a le pouvoir de déléguer ses fonctions, mais sa responsabilité ne sera pas annulée du fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs sous sa garde. Le Dépositaire doit faire preuve d'attention et de diligence dans son choix d'un tiers en tant qu'agent de garde pour garantir que cet agent a l'expertise la compétence et le niveau appropriés pour s'acquitter de ses responsabilités et les conserve. Le Dépositaire doit conserver un niveau adéquat de supervision sur l'agent de garde et enquêter régulièrement pour s'assurer qu'il s'acquitte avec compétence de ses obligations.

Le Contrat de dépositaire stipule que la Société et le Gestionnaire dédommageront le Dépositaire et le dégageront de toute responsabilité envers toute perte, passif, réclamation, dommages, frais, prétention ou dépenses de toute nature résultant (dont, sans s'y limiter, les frais juridiques raisonnables pour un dédommagement total et autres coûts, charges et dépenses encourues pour faire appliquer ou tenter de faire appliquer ce dédommagement) que le Dépositaire peut supporter ou encourir dans ses fonctions de dépositaire (y compris, sans s'y limiter, agir sur instructions) autre qu'en raison de son manquement injustifiable à l'exécution de ses obligations ou de leur mauvaise exécution.

- (c) **Contrat d'administration** entre l'Agent administratif et le Gestionnaire en date du 30 octobre 2008 (tel que modifié en tant que de besoin par la Société, le Gestionnaire et l'Agent administratif) en vertu duquel celui-ci a été nommé Agent administratif pour gérer et administrer les affaires de la Société, sous réserve des modalités et conditions du Contrat d'administration. Le Contrat d'administration peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours ou sans délai par écrit dans certaines circonstances, comme l'insolvabilité d'une des parties ou une violation non réparée après envoi d'une notification. L'Agent administratif a le pouvoir de déléguer ses fonctions sur accord préalable de la Banque centrale. Le Contrat stipule que le Gestionnaire convient de dédommager l'Agent administratif envers toute perte, prétention, dommages, passif ou dépenses de toute nature (dont, sans s'y limiter, les honoraires et frais de conseil raisonnables) résultant d'une prétention, demande, action ou poursuite dans le cadre ou né de l'exécution de ses obligations et devoirs en vertu du contrat d'administration, et non d'une violation du Contrat par l'Agent administratif ou du manquement délibéré, de la mauvaise foi, d'une fraude ou de la négligence de l'Agent administratif dans l'exécution de ses obligations et devoirs.

Le Contrat prévoit également que l'Agent administratif convient de dédommager le Gestionnaire et la Société et de les dégager de toute responsabilité envers toute perte, prétention, dommages, passif ou dépenses (y compris les honoraires et frais de conseil raisonnables) résultant de la demande, action ou poursuite dans le cadre de l'exécution de leurs obligations et devoirs en vertu du Contrat et non d'une violation du Contrat par le Gestionnaire.

- (d) **Contrat de conseil en investissement**, en date du 22 décembre 2005, tel que modifié, entre PIMCO et le Gestionnaire. Ce contrat stipule que la nomination de PIMCO restera en application sauf si le contrat résilié

par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours au moins et jusqu'à ce qu'il le soit dans lesdites circonstances. Cependant ce contrat peut être résilié sans délai par écrit à l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements en faveur de PIMCO qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou du manquement délibéré de PIMCO dans l'exécution ou la non-exécution de ses obligations et devoirs aux termes du contrat.

- (e) **Contrat de conseil en investissement**, en date du 22 décembre 2005, tel que modifié, entre PIMCO Europe Ltd et le Gestionnaire. Ce contrat stipule que la nomination de PIMCO Europe Ltd restera en application sauf si le contrat est résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours au moins et jusqu'à ce qu'il le soit dans lesdites circonstances. Mais ce contrat peut être résilié sans délai par écrit à l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements en faveur de PIMCO Europe Ltd qui sont limitées pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de la mauvaise foi, de l'imprudence, de la fraude ou du manquement délibéré de PIMCO Europe Ltd dans l'exécution ou la non-exécution de ses obligations et devoirs aux termes du contrat.
- (f) **Contrat de distribution**, en date du 19 mars 2001 entre le Gestionnaire et PIMCO Europe Ltd (tel que modifié en tant que de besoin par le Gestionnaire et PIMCO Europe Ltd) ; ce contrat stipule que la nomination du Distributeur restera en application sauf si le contrat est résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours au moins et jusqu'à ce qu'il le soit dans lesdites circonstances. Mais ce contrat peut être résilié sans délai par écrit par l'une ou l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements par le Gestionnaire en faveur du Distributeur qui sont limités pour exclure les motifs nés de la négligence, de l'imprudence, de la mauvaise foi, de la fraude ou du manquement délibéré du Distributeur dans l'exécution ou la non-exécution de ses devoirs.
- (g) **Contrat de conseil en investissement**, en date du 4 avril 2013, tel que modifié, entre PIMCO Deutschland GmbH et le Gestionnaire. Ce contrat stipule que la nomination de PIMCO Deutschland GmbH restera en application sauf si le contrat est résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours au moins et jusqu'à ce qu'il le soit dans lesdites circonstances. Ce contrat peut cependant être résilié sans délai par écrit par l'une ou l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements en faveur de PIMCO Deutschland GmbH qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de la mauvaise foi, de l'imprudence, de la fraude ou du manquement délibéré de PIMCO Deutschland GmbH dans l'exécution ou la non exécution de ses obligations et devoirs aux termes du contrat.
- (h) **Contrat de conseil en investissement** en date du 4 avril 2013, tel que modifié, entre PIMCO Asia Pte Ltd. et le Gestionnaire. Ce contrat stipule que la nomination de PIMCO Asia Pte Ltd. restera en application sauf si le contrat est résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours au moins et jusqu'à ce qu'il le soit dans lesdites circonstances. Ce contrat peut cependant être résilié sans délai par écrit par l'une ou l'autre partie, dans certaines circonstances. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements en faveur de PIMCO Asia Pte Ltd., qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude, de l'imprudence ou du manquement délibéré de PIMCO Asia Pte Ltd. dans l'exécution ou la non-exécution de ses obligations et devoirs aux termes du contrat.
- (i) Le **Contrat de distribution**, en date du 2 février 2005 entre le Gestionnaire et PIMCO Australia Pty Ltd. (et comme il peut être modifié par la suite entre le Gestionnaire et PIMCO Australia Pty Ltd.). Ce contrat stipule que la nomination du Distributeur restera en application sauf et jusqu'à résiliation par l'une des parties sur préavis écrit d'au moins 90 jours. Cependant, dans certaines circonstances, le contrat peut être résilié immédiatement sous notification écrite par l'une ou l'autre des parties. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements de la part du Gestionnaire en faveur du Distributeur qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de l'imprudence, de la fraude, de la mauvaise foi ou du manquement volontaire du Distributeur dans l'exécution de ses obligations.
- (j) Le **Contrat de distribution**, en date du 28 novembre 2003 entre le Gestionnaire et PIMCO Asia Pte Ltd. (et comme il peut être modifié par la suite entre le Gestionnaire et PIMCO Australia Pty Ltd.). Ce contrat stipule que la nomination du Distributeur restera en application sauf et jusqu'à résiliation par l'une des parties sur préavis écrit d'au moins 90 jours. Cependant, dans certaines circonstances, le contrat peut être résilié immédiatement sous notification écrite par l'une ou l'autre des parties. Ce contrat comporte des dispositions relatives aux dédommagements de la part du Gestionnaire en faveur du Distributeur qui sont limités pour exclure les motifs nés du fait de la négligence, de l'imprudence, de la fraude, de la mauvaise

foi ou du manquement volontaire du Distributeur dans l'exécution de ses obligations.

Divers

À l'exception des dispositions de la section « **Constitution et Capital social** » ci-dessus, aucune action n'a été émise et aucun capital d'emprunt de la Société n'a été fait, que ce soit sur option ou non.

À la date du présent Prospectus, la Société n'a aucun capital d'emprunt (ni crédit à long terme) en cours ou créé mais non émis, ni d'hypothèques, obligations, vente à crédit ou engagements de location-acquisition.

À compter de la date du présent Prospectus, les Fonds n'acquerront pas de titres d'émetteurs exerçant des activités prohibées par la convention d'Oslo/la convention des Nations unies sur les armes à sous-munitions. Pour déterminer si une société exerce de telles activités, le Conseiller en investissement peut se référer à (a) des évaluations fondées sur des analyses émanant d'entités spécialisées dans le contrôle de la conformité auxdites conventions et/ou (b) des informations provenant d'autres prestataires fournissant des données pertinentes sur les fabricants d'armes à sous-munitions et/ou (c) des réponses fournies par un émetteur dans le cadre d'activités d'engagement actionnarial et/ou (d) d'autres informations accessibles au public. Les évaluations prises en compte peuvent être effectuées par le Conseiller en investissement lui-même ou par des tiers, y compris d'autres sociétés du groupe PIMCO.

À l'exception des dispositions de la section, « **Intérêts des Administrateurs** » ci-dessus, aucun Administrateur n'a d'intérêts dans des biens acquis ou que la Société pense acquérir ou leur promotion.

À l'exception du résultat des contrats que la Société a conclus et présentés dans la section, « **Contrats importants** » ci-dessus et de tous frais, commissions ou dépenses acquittés, aucun montant ou bénéfice n'a été payé ou donné ou doit être payé ou donné à un promoteur de la Société.

À l'exception de ce qui est précisé dans le présent Prospectus, aucune commission, décote, frais de courtage ou autres modalités spéciales n'a été payé ou accordé ou doit être payé au titre de la souscription ou de l'accord de souscrire ou de la fourniture ou accord de fournir la souscription d'Actions ou du capital d'emprunt de la Société.

Documents à consulter

Il est possible de consulter des exemplaires des documents suivants au siège social de la Société et au bureau de l'Agent administratif pendant les heures normales de bureau des Jours ouvrés :

- (a) Acte constitutif et Statuts de la Société
- (b) contrats importants susmentionnés ;
- (c) Réglementation OPCVM ; et
- (d) les Avis OPCVM publiés par la Banque centrale.

Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires des rapports annuel et semestriel, ainsi que de l'Acte constitutif et des Statuts, auprès de l'Agent administratif.

ANNEXE 1 – MARCHÉS RÉGLEMENTÉS

La liste ci-après, établie conformément aux exigences de la Banque centrale, recense les Bourses de valeurs et marchés réglementés, reconnus, en fonctionnement régulier et ouverts au public sur lesquels les actifs de chaque Fonds peuvent être investis en tant que de besoin. À l'exception des investissements autorisés en titres non cotés ou en parts d'organismes de placement collectif, les placements se limiteront aux Bourses et marchés ci-dessous. La Banque centrale ne publie pas de liste de Bourses ou marchés approuvés. Les Bourses et marchés repris dans le Prospectus proviendront de la liste suivante.

(i) toute Bourse de valeurs qui est :

-- située dans un État membre ; ou

- située dans l'un des pays suivants : Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse ; ou
- toute Bourse de valeurs figurant dans la liste suivante :

Argentine	Bolsa de Comercio de Buenos Aires
Argentine	Bolsa de Comercio de Cordoba
Argentine	Bolsa de Comercio de Rosario
Argentine	Bolsa de Comercio de Mendoza
Argentine	Bolsa de Comercio de La Plata
Bahreïn	Bourse de Bahreïn
Bangladesh	Bourse de Dhaka
Bangladesh	Bourse de Chittagong
Bermudes	Bourse des Bermudes
Botswana	Bourse du Botswana
Brésil	Bolsa de Valores de Rio de Janeiro
Brésil	Bolsa de Valores da Bahia-Sergipe-Alagoas
Brésil	Bolsa de Valores do Extremo Sul
Brésil	Bolsa de Valores Minas-Espírito Santo-Brasília
Brésil	Bolsa de Valores do Paraná
Brésil	Bolsa de Valores de Pernambuco e Paraíba
Brésil	Bolsa de Valores de Santos
Brésil	Bolsa de Valores de São Paulo
Brésil	Bolsa de Valores Regional
Brésil	Marché à terme brésilien
Chili	Bolsa de Comercio de Santiago
Chili	Bolsa Electronica de Chile
Chine (République populaire de)	Bourse de Shanghai
Chine (République populaire de)	Bourse de Shenzhen
Colombie	Bolsa de Bogata
Colombie	Bolsa de Medellin
Colombie	Bolsa de Occidente
Croatie	Bourse de Zagreb
Égypte	Bourse d'Alexandrie
Égypte	Bourse du Caire
Ghana	Bourse du Ghana
Hong Kong	Hong Kong Futures Exchange Ltd
Hong Kong	Bourse de Hong Kong
Islande	Bourse d'Islande
Inde	Bourse de Bangalore
Inde	Bourse de Calcutta
Inde	Bourse de Chennai
Inde	Bourse de Kochi
Inde	Bourse de Delhi
Inde	Bourse de Gauhati
Inde	Bourse de Hyderabad
Inde	Bourse de Ludhiana

Inde	Bourse de Magadh
Inde	Bourse de Mumbai
Inde	Bourse nationale indienne
Inde	Bourse de Pune
Inde	Bourse d'Ahmedabad
Inde	Bourse d'Uttar Pradesh
Indonésie	Bourse de Jakarta
Indonésie	Bourse de Surabaya
Israël	Bourse de Tel-Aviv
Jordanie	Marché financier d'Amman
Kenya	Bourse de Nairobi
Corée	Bourse de Corée
Koweït	Bourse du Koweït
Malaisie	Bourse de Kuala Lumpur
Île Maurice	Bourse de l'Île Maurice
Mexique	Bolsa Mexicana de Valores
Maroc	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca
Nigeria	Bourse du Nigeria à Lagos
Nigeria	Bourse du Nigeria à Kaduna
Nigeria	Bourse du Nigeria à Port Harcourt
Namibie	Bourse de Namibie
Pakistan	Bourse d'Islamabad
Pakistan	Bourse de Karachi
Pakistan	Bourse de Lahore
Pérou	Bolsa de Valores de Lima
Philippines	Bourse des Philippines
Russie	Système de négociation russe
Arabie Saoudite	Bourse d'Arabie saoudite
Singapour	Bourse de Singapour
Afrique du Sud	Bourse de Johannesburg
Corée du Sud	Bourse de Corée
Corée du Sud	KOSDAQ
Sri Lanka	Bourse de Colombo
Taiwan (République de Chine)	Taiwan Stock Exchange Corporation
Taiwan (République de Chine)	Gre Tai Securities Market
Thaïlande	Bourse de Thaïlande
Turquie	Bourse d'Istanbul
Ukraine	Bourse d'Ukraine
Uruguay	Bolsa de Valores de Montevideo
Venezuela	Bourse de Caracas
Venezuela	Bourse de Maracaibo
Venezuela	Bourse électronique du Venezuela
Zambie	Bourse de Lusaka
Zimbabwe	Bourse du Zimbabwe

- l'un des marchés suivants :

International :

Le marché organisé par l'*International Capital Market Association* ;

Au Canada :

Le marché de gré à gré des obligations d'État canadiennes régi par l'*Investment Dealers Association of Canada* ;

En Europe :

Le NASDAQ Europe. (Ce marché a été créé récemment et peut donc présenter un niveau général de liquidité moindre que celui observé sur des marchés plus anciens) ;

Le marché obligataire interbancaire chinois régi par la banque centrale de Chine– People's Bank of China

Au Royaume-Uni :

Le marché géré par les « institutions monétaires cotées » (*listed money market institutions*), tel que décrit dans la publication de la Banque d'Angleterre intitulée « *The Regulation of the Wholesale Cash and OTC Derivatives Markets under Section 43 of the FSA (the "Grey Paper") as amended from time to time (in Sterling, foreign currency and bullion)* » ; et

L'AIM (Alternative Investment Market), le marché des placements alternatifs au Royaume-Uni, régi et géré par la Bourse de Londres ; et

Le LIFFE (*London International Financial Futures and Options Exchange*) ; et

Le *London Securities and Derivatives Exchange* ;

En France :

Le marché des titres de créances négociables ;

Au Japon :

le marché de gré à gré japonais régi par la *Securities Dealers Association of Japan* ;

En Russie :

Bourse de Moscou

A Singapour :

Le SESDAQ (second marché de la Bourse de Singapour) ; et

Le Singapore International Monetary Exchange ;

Aux États-Unis :

Le NASDAQ aux États-Unis ; et

Le marché des titres d'État américains tenu par des *primary dealers* réglementés par la Réserve fédérale de New York ; et

le marché de gré à gré aux États-Unis régi par la *National Association of Securities Dealers Inc.* (également décrit comme le marché de gré à gré aux États-Unis tenu par des *primary dealers* et *secondary dealers* réglementés par la *U.S. Securities and Exchange Commission* et la *National Association of Securities Dealers* (ainsi que par des établissements bancaires réglementés par le *U.S. Comptroller of the Currency, Administrator of National Banks*, le Système de la Réserve fédérale ou la *Federal Deposit Insurance Corporation*)) ;

- toutes les Bourses de produits dérivés sur lesquelles les instruments financiers dérivés autorisés peuvent être cotés ou négociés ;
- dans un État membre ;
- dans un État membre de l'Espace économique européen (comprenant l'Union européenne, la Norvège et l'Islande, à l'exclusion du Liechtenstein) ;

En Asie, sur les marchés suivants :

- China Financial Futures Exchange
- Hong Kong Exchanges & Clearing ;
- marché à terme de Jakarta ;
- marché à terme coréen ;
- Bourse de Corée ;
- marché d'options et d'instruments à terme de Kuala Lumpur ;
- Bursa Malaysia Derivatives Berhad ;
- Bourse nationale indienne ;
- Bourse de commerce d'Osaka ;
- Bourse d'Osaka ;
- marché à terme de Shanghai ;
- Bourse de marchandises de Singapour ;

- Bourse de Singapour ;
- Bourse de Thaïlande ;
- marché à terme de Taiwan ;
- Bourse de Taiwan ;
- Bourse de Mumbai ;
- marché à terme international de Tokyo ;
- Bourse de Tokyo ;

En Australie, sur les marchés suivants :

- Bourse d'Australie ;
- marché à terme de Sydney ;

Au Brésil, à la Bolsa de Mercadorias & Futuros ;

En Israël, à la Bourse de Tel-Aviv ;

Au Mexique, sur le MEXDER (*Mexican Derivatives Exchange*) ;

En Afrique du Sud, sur le marché à terme d'Afrique du Sud ;

En Suisse, sur l'Eurex (Zurich) ;

En Turquie, sur le Turkdex (Istanbul) ;

Aux États-Unis d'Amérique, sur les marchés suivants :

- American Stock Exchange ;
- Chicago Board of Trade ;
- Chicago Board Options Exchange ;
- Chicago Mercantile Exchange ;
- Eurex US ;
- International Securities Exchange ;
- New York Futures Exchange ;
- New York Board of Trade ;
- New York Mercantile Exchange ;
- Pacific Stock Exchange ;
- Philadelphia Stock Exchange ;

Au Canada, à la Bourse de Montréal.

À seule fin de déterminer la valeur des actifs d'un Fonds, l'expression « marché reconnu » sera réputée inclure, s'agissant des instruments dérivés utilisés par un Fonds, toute Bourse de valeurs ou tout marché organisé sur laquelle/lequel ces instruments sont régulièrement négociés.

En outre et en complément de ce qui précède, chaque Fonds peut investir sur l'une quelconque des Bourses suivantes si la Société le juge utile, à condition toutefois que le Dépositaire puisse agir en tant que tel et, dans tous les cas, sous réserve de l'accord de la Banque centrale :

Albanie	Bourse de Tirana
Arménie	Bourse d'Erevan
Costa Rica	Bolsa Nacional de Valores
Équateur	Bourse de Guayaquil
Équateur	Bourse de Quito
Côte d'Ivoire	Bourse des valeurs d'Abidjan
Jamaïque	Bourse de Jamaïque
Kazakhstan (République du)	Bourse d'Asie centrale
Kazakhstan (République du)	Bourse du Kazakhstan
République kirghize	Bourse du Kirghizistan
Macédoine	Bourse de Macédoine

Papouasie-Nouvelle-Guinée	Bourse de Lae
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Bourse de Port Moresby
Porto Rico	Bourse de San Juan
Trinité-et-Tobago	Bourse de Trinité-et-Tobago
Tunisie	Bourse des valeurs mobilières de Tunis
Ouzbékistan	Bourse républicaine de Tachkent

En outre et en complément de ce qui précède, chaque Fonds peut, si la Société le juge utile, investir sur toutes les Bourses de produits dérivés du Liechtenstein sur lesquelles les instruments financiers dérivés autorisés peuvent être cotés ou négociés, à condition toutefois que le Dépositaire puisse agir en tant que tel et, dans tous les cas, sous réserve de l'accord de la Banque centrale.

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES NOTATIONS DES TITRES

La gamme de qualité des investissements d'un Fonds s'étend des titres dont la notation est la plus basse dans lesquels le Fonds peut investir, aux titres dont la notation est la plus élevée (selon Moody's, S&P ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, que le Conseiller en investissement estime de qualité comparable). Les titres sans notation sont traités comme s'ils étaient notés, selon l'opinion du Conseiller en investissement quant à leur similarité aux titres notés. Le pourcentage des actifs d'un Fonds investis dans des titres d'une qualité particulière varie. Vous trouverez ci-dessous une description des notations de Moody's, S&P et Fitch applicables aux titres à revenu fixe.

Les titres de créance de bonne qualité sont ceux dotés d'une des deux notations les plus élevées (la plus élevée s'applique aux billets de trésorerie) ou, s'ils ne sont pas notés, ceux que le Conseiller en investissement juge de qualité comparable.

Les titres de créance de qualité « Investment Grade » sont ceux dotés d'une des quatre notations les plus élevées ou, s'ils ne sont pas notés, ceux que le Conseiller en investissement juge de qualité comparable.

Les titres inférieurs à la qualité « Investment Grade », à rendement élevé (« Obligations pourries ») (Junk Bonds) sont ceux dotés d'une notation inférieure à Baa de Moody's ou BBB de S&P ou ayant une cote Fitch équivalente et les titres comparables. Ils ont la réputation d'être éminemment spéculatifs par rapport à la capacité de l'émetteur à rembourser le principal et les intérêts.

Moody's Investors Service, Inc.

Notations à long terme de Moody's : Obligations et Actions privilégiées

Aaa : les obligations notées Aaa sont celles de la meilleure qualité. Elles comportent le plus petit niveau de risque et sont souvent appelées « obligations de premier ordre ». Les paiements d'intérêts sont protégés par une marge importante ou exceptionnellement stable et le capital est assuré. En cas de changements des divers éléments de protection, ces changements, qui peuvent être identifiés, ne devraient pas nuire fondamentalement à la situation solide de ces émissions.

Aa : les obligations notées Aa sont estimées de bonne qualité à tous points de vue. Elles font partie avec le groupe noté Aaa des obligations dites de première qualité. Leur notation est inférieure à celle des meilleures obligations car leur marge de protection n'est pas toujours aussi importante que celle des titres notés Aaa ou du fait que les fluctuations des éléments de protection peuvent être de plus grande amplitude ou que les risques à long terme semblent quelque peu plus importants du fait de la présence d'autres éléments.

A : les obligations notées A présentent de nombreuses caractéristiques d'investissement favorables et constituent les obligations du groupe moyen-supérieur. Les facteurs de sécurité du principal et des intérêts sont corrects mais des éléments laissent suggérer une certaine sensibilité à un fléchissement possible à l'avenir.

Baa : les obligations notées Baa font partie du groupe moyen (c'est-à-dire qu'elles ne sont ni bien protégées ni mal assurées). La sécurité des paiements d'intérêts et de principal semble appropriée au moment présent, mais certains éléments de protection peuvent être absents ou s'avérer peu fiables sur une longue période. Ces obligations ne présentent pas des caractéristiques d'investissement extraordinaires et comportent également des aspects spéculatifs.

Ba : les obligations notées Ba présentent des éléments spéculatifs ; il n'est pas possible de considérer que leur avenir est correctement assuré. La protection des paiements d'intérêts et de principal peut être très limitée et donc aléatoire durant les périodes favorables et défavorables à l'avenir. Cette catégorie d'obligations est caractérisée par l'incertitude de leur situation.

B : les obligations notées B ne comportent généralement pas les caractéristiques d'un investissement souhaitable. L'assurance des paiements d'intérêts et de principal, ou le maintien d'autres modalités du contrat, peut s'avérer faible sur une période longue.

Caa : les obligations notées Caa sont de faible qualité. Ces émissions peuvent être défaillantes ou comporter des éléments qui mettent en péril le principal ou les intérêts.

Ca : les obligations notées Ca présentent un niveau spéculatif élevé. Ces émissions sont souvent défaillantes ou connaissent d'autres insuffisances notoires.

C : Les obligations notées C appartiennent à la catégorie d'obligations la plus mal notée. Ces émissions présentent des perspectives extrêmement mauvaises quant au niveau réel jamais atteint de qualité d'investissement.

Moody's applique également des modificateurs numériques, 1, 2 et 3 à chaque notation générique, de Aa à Caa, dans son système de notation des obligations d'entreprises. Le modificateur 1 indique que le titre est classé dans l'extrémité haute de sa catégorie de notation générique ; le modificateur 2, que le titre s'inscrit dans le classement moyen ; et le modificateur 3 que l'émission figure dans l'extrémité basse de sa catégorie.

Notations des obligations d'entreprises à court terme

Les notations à court terme de Moody's expriment les opinions sur la capacité des émetteurs à rembourser avec ponctualité des obligations de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an. Les obligations soutenues par des mécanismes comme des lettres de crédit et des cautionnements sont exclues sauf si leur notation est explicite.

Moody's utilise les trois désignations suivantes, relevant toutes de la qualité « investment grade », pour indiquer la capacité relative de remboursement des émetteurs notés :

PRIME-1 : les émetteurs notés Prime-1 (ou les institutions de soutien) présentent une très grande capacité à rembourser les titres de créance à court terme de premier ordre. La capacité de remboursement Prime-1 est souvent justifiée par plusieurs des caractéristiques suivantes : positions de marché dominantes dans des secteurs solides ; taux de rendement élevé sur les capitaux utilisés ; capitalisation prudente, peu de place accordée à l'endettement et vaste protection des actifs ; marges étendues de la couverture de bénéfices des charges financières fixes et forte génération interne de flux de trésorerie ; et accès solide à une gamme de marchés financiers et à des sources de substitution garanties de liquidités.

PRIME-2 : les émetteurs notés Prime-2 (ou les institutions de soutien) présentent une solide capacité à rembourser les titres de créance à court terme de premier ordre. Cette notation est normalement justifiée par la plupart des caractéristiques précitées, mais à un degré moindre. Malgré leur fermeté, les tendances de bénéfices et de ratios de couverture peuvent être plus enclines à varier. Les caractéristiques de capitalisation peuvent davantage subir l'effet des conditions externes, même si elles sont encore adéquates. Maintien de l'ample liquidité de substitution.

PRIME-3 : les émetteurs notés Prime-3 (ou les institutions de soutien) présentent une capacité correcte à rembourser les titres de créance à court terme de premier ordre. Ils peuvent subir plus fortement l'effet des caractéristiques sectorielles et des compositions du marché. La variabilité des bénéfices et de la rentabilité peut entraîner des modifications au niveau des mesures de protection des créances et nécessiter un levier financier assez élevé. Maintien de la liquidité adéquate de substitution.

NOT PRIME : Les émetteurs notés *Not Prime* n'entrent pas dans les catégories de notation Prime.

Notations des obligations municipales à court terme

Les obligations municipales sont classées selon trois notations, listées ci-après, qui définissent la qualité « investment grade ». Une notation composée de deux éléments est attribuée aux obligations à vue à taux variable (VRDO). Le premier élément représente l'évaluation du niveau de risque associé au calendrier des paiements du principal et des intérêts, le second l'évaluation du niveau de risque associé aux caractéristiques de l'obligation à vue. La notation à court terme attribuée à cette caractéristique des VRDO est appelée VMIG. Si l'aspect court ou long terme d'une VRDO n'est pas noté, cette partie est appelée NR, c'est-à-dire Aaa/NR ou NR/VMIG 1. Les notations des MIG prennent fin quand l'obligation est retirée, alors que l'expiration de la notation des VMIG est fonction des caractéristiques structurelles ou de crédit de chaque émission.

MIG 1/VMIG 1 : cette appellation désigne une qualité supérieure. Les flux de trésorerie solides, le soutien supérieur aux liquidités ou le large accès avéré au marché pour le refinancement offrent une forte protection.

MIG 2/VMIG 2 : cette appellation désigne une bonne qualité. La taille des marges de protection, bien qu'importante, ne l'est pas autant que dans le groupe précédent.

MIG 3/VMIG 3 : cette appellation désigne une qualité correcte. Tous les éléments des titres sont là, mais il leur manque la fermeté indéniable des catégories précédentes. La protection des liquidités et des flux de trésorerie peut être limitée et l'accès au marché pour du refinancement est probablement peu solide.

SG : cette appellation désigne une qualité spéculative. Les instruments de créance de cette catégorie n'ont pas de marge de protection.

Standard & Poor's Ratings Service.

Notations des obligations municipales et d'entreprises

Qualité « Investment grade »

AAA : AAA est la plus haute notation attribuée à des titres de créance par S&P. La capacité à payer les intérêts et à rembourser le principal est extrêmement solide.

AA : AA désigne une capacité de paiement très solide. L'écart qui sépare ces émissions de celles les mieux notées est faible.

A : A désigne une bonne capacité de paiement des intérêts et de remboursement du principal. Ces émissions peuvent toutefois souffrir davantage des effets défavorables des changements de situation et des conditions économiques que celles des catégories mieux notées.

BBB : BBB désigne une capacité correcte à payer les intérêts et rembourser le principal. Ces émissions qui présentent des paramètres de protection appropriés, peuvent toutefois avoir une capacité à payer les intérêts et rembourser le principal affaiblie par des conditions économiques défavorables ou des changements de situation, par rapport à celles mieux notées.

Niveau spéculatif

Les notations BB, B, CCC, CC et C sont jugées éminemment spéculatives quant à la capacité à payer les intérêts et à rembourser le principal. BB désigne le plus faible niveau de spéculation et C le plus élevé. Si ces titres de créance présentent néanmoins des caractéristiques de qualité et de protection, ils sont plombés par de graves incertitudes ou des expositions sérieuses à des conditions défavorables.

BB : BB désigne une vulnérabilité à court terme inférieure à celle d'autres émissions spéculatives. Ces émissions sont, toutefois, confrontées à des incertitudes persistantes ou à une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables susceptibles de peser sur la capacité à satisfaire les paiements d'intérêts et de principal en temps voulu. La notation BB est également utilisée pour les titres de créance subordonnés à des titres de premier ordre dont la notation réelle ou implicite est BBB-.

B : B désigne une plus forte vulnérabilité à la défaillance. Toutefois, ces émissions ont actuellement la capacité de satisfaire les paiements d'intérêts et de remboursement du principal. Cette capacité souffrira très probablement de conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, tout comme la volonté de payer les intérêts et de rembourser le principal. La notation B est également utilisée pour les titres de créance subordonnés à des titres de premier ordre dont la notation réelle ou implicite est BB ou BB-.

CCC : CCC désigne une vulnérabilité manifeste à la défaillance. Ces émissions dépendent de conditions commerciales, financières et économiques favorables pour satisfaire le paiement des intérêts et le remboursement du principal en temps voulu. Face à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, il est peu probable qu'elles aient la capacité de payer les intérêts et de rembourser le principal. La notation CCC est également utilisée pour les titres de créance subordonnés à des titres de premier ordre dont la notation réelle ou implicite est B ou B-.

CC : la notation CC est traditionnellement utilisée pour les titres de créance subordonnés à des titres de premier ordre dont la notation réelle ou implicite est CCC.

C : la notation C est traditionnellement utilisée pour les titres de créance subordonnés à des titres de premier ordre dont la notation réelle ou implicite est CCC-. Elle peut servir à couvrir un dépôt de bilan, alors que le service de la dette se poursuit.

CI : la notation CI est réservée aux obligations à revenu conditionnel qui ne donnent pas lieu à un paiement d'intérêts.

D : D désigne une défaillance. La notation D est utilisée lorsque les paiements d'intérêts ou de principal n'ont pas lieu à la date voulue, même si la période de grâce applicable n'a pas encore expiré, sauf si S&P estime que ces paiements auront lieu pendant cette période de grâce. La notation D est également utilisée en cas de dépôt de bilan si le service de la dette est compromis.

Plus (+) ou Moins(-) : Les notations AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout du signe plus (+) ou moins (-) pour indiquer le niveau relatif au sein des grandes catégories de notation.

Notations provisoires : La lettre « p » indique que la notation est provisoire. Une notation provisoire suppose l'achèvement réussi du projet financé par des titres de créance notés et indique que les obligations du service de la dette dépendent largement ou totalement de l'achèvement réussi et en temps voulu du projet. Bien que cette notation porte sur la qualité de crédit ultérieure à l'achèvement du projet, elle n'apporte aucun commentaire sur la probabilité ou le risque de défaillance si le projet n'est pas achevé. L'investisseur doit faire appel à son propre jugement quant à cette probabilité et ce risque.

r : la notation « r » sert à mettre en évidence les titres dérivés, hybrides ou autres obligations qui, selon S&P, peuvent connaître de fortes volatilité ou variabilité des rendements prévus en raison de risques qui ne sont pas liés au crédit. Quelques exemples de ces obligations : des titres dont le principal ou le rendement des intérêts est indexé sur des actions, des matières premières ou des devises ; certains swaps et options ; et des titres hypothécaires à intérêts uniquement ou principal uniquement.

L'absence du symbole « r » ne signifie pas nécessairement qu'une obligation ne présentera pas de volatilité ou de variabilité de la performance absolue.

N.R. : Non noté.

Les obligations des émetteurs hors des États-Unis et de leurs territoires sont notées sur la même base que les émissions d'entreprises et municipales. Les notations sont une mesure de la solvabilité de l'émetteur mais elles ne tiennent pas compte des taux de change et des incertitudes liées.

Définitions des notations des billets de trésorerie

La notation S&P d'un billet de trésorerie est une évaluation de la probabilité du paiement en temps voulu d'une créance dont l'échéance est de 365 jours maximum. Les notations sont classées en plusieurs catégories, allant de A pour les obligations de la meilleure qualité à D pour la plus faible. Ces catégories sont les suivantes :

A-1 : cette plus haute catégorie indique que le niveau de sécurité relatif aux paiements en temps voulu est élevé. Ces émissions, qui présentent des caractéristiques de sécurité extrêmement solides, sont assorties du signe (+).

A-2 : la capacité de ces émissions en termes de paiements en temps voulu est satisfaisante. Toutefois, leur niveau de sécurité n'est pas aussi élevé que celui des émissions notées A-1.

A-3 : ces émissions présentent une capacité correcte en termes de paiements en temps voulu. Elles sont, toutefois, plus vulnérables aux effets défavorables des changements de situation que les obligations dotées de notations plus élevées.

B : la capacité de ces émissions en termes de paiements en temps voulu est spéculative.

C : cette notation est attribuée aux obligations à court terme dont la capacité en termes de paiements est douteuse.

D : D désigne une défaillance. La notation D est utilisée lorsque les paiements d'intérêts ou de principal n'ont pas lieu à la date voulue, même si la période de grâce applicable n'a pas encore expiré, sauf si S&P estime que ces paiements auront lieu pendant cette période de grâce.

La notation d'un billet de trésorerie n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'un titre, de même qu'elle ne fait aucun commentaire sur son prix de marché ou son caractère approprié pour un investisseur spécifique. Les notations sont fondées des informations actuelles fournies à S&P par l'émetteur ou d'autres sources que S&P estime fiables. S&P ne fait aucun audit des notations et peut, parfois, se fonder sur des informations financières non auditées. Les notations peuvent faire l'objet de changements, de suspension ou de retrait en raison de changements dans ces informations ou de leur indisponibilité.

Fitch Ratings, Inc

Notation du crédit à long terme

Notation du crédit d'un émetteur

Les entités notées dans plusieurs secteurs, notamment les sociétés financières et non financières, les compagnies d'assurance et souveraines, se voient généralement attribuer une Note de Défaillance d'Émetteur (IDR, pour « Issuer Default Rating »). L'IDR détermine la vulnérabilité relative d'une entité en ce qui concerne la défaillance d'obligations financières. Le « seuil » de risque de défaillance évalué par l'IDR correspond généralement aux obligations financières dont le non-paiement reflète le mieux la faillite non traitée de cette entité. Ainsi, l'IDR prend également en compte la vulnérabilité relative au dépôt de bilan, au redressement judiciaire ou autre concept similaire, bien que l'agence reconnaisse que des émetteurs puissent également avoir une utilisation préférentielle et donc volontaire de ces mécanismes.

En résumé, l'IDR fournit un classement ordinal des émetteurs en fonction de l'opinion de l'agence quant à leur vulnérabilité relative à la défaillance, plutôt que sur la prédiction d'un pourcentage particulier de possibilité de défaillance. Pour des informations sur l'expérience de défaillance passée d'émetteurs évalués par Fitch, veuillez consulter les études de transition et de rendement disponibles sur le site Web de Fitch Ratings.

AAA : Qualité de crédit la plus élevée.

Une note « AAA » illustre la probabilité la plus faible de risque de défaillance. Elle n'est attribuée que dans des cas faisant preuve d'une capacité exceptionnellement forte de paiement d'engagements financiers. Il est très peu probable que des événements raisonnablement prévisibles nuisent à cette capacité.

AA : Qualité de crédit très élevée.

Une note « AA » illustre la probabilité d'un risque de défaillance très bas. Elle indique une capacité très forte de paiement d'engagements financiers. Les événements prévisibles ne nuisent pas particulièrement à cette capacité.

A : Qualité de crédit élevée.

Une note « A » illustre la probabilité d'un risque de défaillance faible. La capacité de paiement d'engagements financiers est considérée comme forte. Cependant, cette capacité souffrira plus probablement de conditions commerciales ou économiques défavorables que dans les cas de notes plus élevées.

BBB : Bonne qualité de crédit.

Une note « BBB » indique que la probabilité d'un risque de défaillance est actuellement faible. La capacité de paiement d'engagements financiers est considérée comme adéquate, mais des conditions commerciales ou économiques défavorables peuvent nuire à cette capacité.

BB : Spéculatif.

Une note « BB » indique une vulnérabilité élevée au risque de défaillance, notamment en cas d'évolutions futures défavorables des conditions commerciales et économiques. Cependant, il existe une certaine souplesse commerciale ou financière qui vient soutenir les engagements financiers.

B : Hautement spéculatif.

Une note « B » signale un risque de défaillance important, mais indique également qu'il reste une marge de sécurité limitée. Les engagements financiers sont actuellement remplis. Cependant, la détérioration de l'environnement commercial et économique peut nuire à la capacité de paiement sur la durée.

CCC : Risque de crédit important.

La défaillance est une possibilité concrète.

CC : Niveaux de risque de crédit très élevés.

Une défaillance est probable, quelle qu'elle soit.

C : Niveaux de risque de crédit exceptionnellement hauts.

La défaillance est imminente ou inévitable, ou l'émetteur est en statu quo. Une note « C » pour un émetteur indique que :

a. l'émetteur est entré dans une période de grâce ou de traitement suite au défaut de paiement d'une obligation financière importante ;

b. l'émetteur négocie un accord de statu quo ou d'exemption temporaire suite à un défaut de paiement d'une obligation financière importante ; ou

c. Fitch Ratings estime qu'une note « RD » ou « D » est imminente ou inévitable, notamment par le biais d'une annonce formelle d'échange de dette non recouvrable.

RD : « Restricted default » (Défaillance limitée).

Une note « RD » indique qu'un émetteur, selon Fitch Rating, a fait preuve d'un défaut de paiement non traité concernant une obligation, un prêt ou autre obligation financière importante, mais qu'il n'est pas en situation de dépôt de bilan, redressement, administration judiciaire, liquidation ou autre procédure formelle de liquidation et qu'il n'a pas cessé d'opérer. Cela inclut :

a. le défaut de paiement sélectif d'une catégorie spécifique ou devise de dette ;

b. l'expiration non traitée d'une période de grâce applicable, période de traitement ou période de tolérance vis-à-vis de la défaillance suite à un défaut de paiement d'un prêt bancaire, d'un titre de marchés de capitaux ou autre obligation financière importante ;

c. l'extension de plusieurs périodes de renoncations ou de tolérance vis-à-vis d'un défaut de paiement d'une ou plusieurs obligations financières, que ce soit en séries ou en parallèle ; ou

d. l'exécution d'un échange de dette non recouvrable vis-à-vis d'une ou plusieurs obligations financières importantes.

D : Défaillance.

Une note « D » indique que selon Fitch Ratings, un émetteur est en situation de dépôt de bilan, redressement, administration judiciaire, liquidation ou autre procédure formelle de liquidation ou qu'il a cessé d'opérer.

La note « Défaillance » n'est pas attribuée de manière prospective aux entités ou à leurs obligations ; dans un tel contexte, le non-paiement sur un instrument qui contient un report ou une période de grâce ne sera généralement pas considéré comme une défaillance avant l'expiration du report ou de la période de grâce, à moins qu'une défaillance soit autrement due à un dépôt de bilan ou autre circonstance similaire, ou à un échange de dette non recouvrable.

Une défaillance « imminente » fait généralement référence à l'occasion au cours de laquelle un défaut de paiement a été signalé par l'émetteur, mais qu'il n'est pas encore inévitable. Cela peut notamment être le cas d'un émetteur qui a manqué une échéance de paiement, mais (comme c'est le cas généralement) qui dispose d'une période de grâce au cours de laquelle il peut traiter le défaut de paiement. Autre possibilité : un émetteur a annoncé formellement un échange de dette non recouvrable, mais la date de l'échange aura lieu dans plusieurs jours ou semaines.

Dans tous les cas, l'attribution d'une note de défaillance indique l'avis de l'agence quant à la catégorie de note la plus appropriée parmi les autres notes possible, et elle peut s'éloigner légèrement de la définition d'une défaillance dans les conditions des obligations financières de l'émetteur ou de la pratique commerciale locale.

Remarque :

Les modificateurs « + » ou « - » peuvent être ajoutés à une note pour indiquer l'état relatif dans les catégories de notation majeures. De tels suffixes ne peuvent être ajoutés à la catégorie IDR à long terme « AAA » ou à celles sous « B ».

Notation du crédit à court terme

Notes du crédit à court terme attribuées aux émetteurs ou obligations de produits d'entreprises, publics ou structurés

Un émetteur à court terme ou une note d'obligation repose sur tous les cas de vulnérabilité à court terme à la défaillance de l'entité notée ou du flux de titres et est lié à la capacité à répondre aux obligations financières conformément à la documentation qui encadre l'obligation concernée. La note du crédit à court terme est attribuée aux obligations dont la maturité initiale est considérée comme « à court terme » en fonction des conventions du marché. Généralement, cela sous-entend jusqu'à 13 mois pour les obligations d'entreprise, souveraines et structurées et jusqu'à 36 mois pour les obligations des marchés financiers publics américains.

F1 : Qualité supérieure du crédit à court terme.

Cela indique la capacité intrinsèque la plus forte pour un paiement dans les délais des engagements financiers ; la note peut comporter un « + » pour signaler une caractéristique de crédit particulièrement forte.

F2 : Bonne qualité du crédit à court terme.

Bonne capacité intrinsèque pour un paiement dans les délais des engagements financiers.

F3 : Qualité acceptable du crédit à court terme.

La capacité intrinsèque pour un paiement dans les délais des engagements financiers est adéquate.

B : Qualité spéculative du crédit à court terme.

Capacité minimale pour un paiement dans les délais des engagements financiers, plus une vulnérabilité aux variations négatives d'arrivée à échéance dans un environnement financier et économique.

C : Risque élevé de défaillance à court terme.

La défaillance est une possibilité concrète.

RD : « Restricted default » (Défaillance limitée).

Indique une entité qui a déjà fait défaut sur l'un ou plusieurs de ses engagements financiers, bien qu'elle continue de répondre à ses autres obligations financières. Cela est généralement applicable à l'évaluation des entités uniquement.

D : Défaillance.

Indique une défaillance au sens large pour une entité ou la défaillance d'une obligation à court terme

ANNEXE 3

La Société prévoit de demander le statut de fonds déclarant au Royaume-Uni pour toutes les Catégories d'Actions existantes ou futures de la Société.

ANNEXE 4 – RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

La Société est un OPCVM agréé conformément à la Réglementation. Conformément à la Réglementation, un OPCVM est soumis aux restrictions d'investissement suivantes. Si la Réglementation est modifiée pendant la durée de vie de la Société, les restrictions d'investissement pourront être modifiées pour répercuter ces changements. Les Actionnaires seront informés de ces changements dans le rapport annuel ou semestriel suivant de la Société.

1 Investissements autorisés

Les investissements d'un OPCVM sont limités à ce qui suit :

- 1.1 Les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, tels que cités dans les avis relatifs aux OPCVM, qui sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un État membre ou d'un État non membre ou qui sont négociés sur un marché réglementé, qui fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public dans un État membre ou un État non membre.
- 1.2 Les valeurs mobilières émises récemment qui seront admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un autre marché (tel que décrit ci-dessus) dans le délai d'un an.
- 1.3 Les instruments du marché monétaire, tels que définis dans les Avis relatifs aux OPCVM, autres que ceux qui sont négociés sur un Marché réglementé.
- 1.4 Les parts d'OPCVM.
- 1.5 Les parts d'organismes de placement autres que les OPCVM, tels que définis dans la Notice d'information 2/03 de la Banque centrale.
- 1.6 Les dépôts auprès d'institutions de crédit tels que cités dans les Avis relatifs aux OPCVM.
- 1.7 Les instruments financiers dérivés tels que cités dans les Avis relatifs aux OPCVM.

2 Restrictions d'investissement

- 2.1 Un OPCVM ne peut pas investir plus de 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières négociables et des instruments du marché monétaire autres que ceux qui sont cités aux paragraphes 1.1 à 1.7.
- 2.2 Un OPCVM ne peut pas investir plus de 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières émises récemment qui seront admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un autre marché (tel que décrit au paragraphe 1.2) dans le délai d'un an. Cette restriction ne s'appliquera pas aux investissements de l'OPCVM dans certaines valeurs mobilières américaines appelées titres de type 144A, sous réserve que :
 - les valeurs mobilières sont assorties, lors de leur émission, d'une promesse d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis au cours de l'année suivant leur émission ; et
 - les valeurs mobilières ne sont pas des titres illiquides, c'est-à-dire qu'elles peuvent être réalisées par l'OPCVM dans les sept jours au prix, ou approximativement au prix, auquel elles sont valorisées par l'OPCVM.
- 2.3 Un OPCVM ne peut pas investir plus de 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières négociables ou des instruments du marché monétaire émis par un même organisme, sous réserve que la valeur totale des valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire, détenus dans chacun des organismes émetteurs dans lesquels il investit plus de 5 %, est inférieure à 40 %.

- 2.4** La limite de 10 % (paragraphe 2.3) est portée à 25 % pour les obligations émises par une institution de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre et qui est soumise par la législation à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les porteurs des obligations. Si un OPCVM investit plus de 5 % de son actif net dans ces obligations émises par un même émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut pas dépasser 80 % de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM.
- 2.5** La limite de 10 % (paragraphe 2.3) est portée à 35 % si les valeurs mobilières négociables ou instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre ou ses autorités locales, ou par un État non membre ou un organisme public international dont un ou plusieurs États membres font partie.
- 2.6** Il n'est pas tenu compte des valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaires cités aux paragraphes 2.4. et 2.5 aux fins de l'application de la limite de 40 % citée au paragraphe 2.3.
- 2.7** Un OPCVM ne peut pas investir plus de 20 % de son actif net dans des dépôts effectués auprès d'une même institution de crédit.

Les dépôts auprès d'une même institution de crédit, autre que les institutions de crédit agréées dans l'EEE ou les institutions de crédit agréées au sein d'un État signataire (autre qu'un État membre de l'EEE) de l'Accord de Bâle de juillet 1988 sur la Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, ou les institutions de crédit agréées à Jersey, à Guernesey, à l'Île de Man, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, détenus à titre de liquidités accessoires, ne doivent pas dépasser 10 % de l'actif net.

Cette limite peut être portée à 20 % pour les dépôts effectués auprès du fiduciaire/Dépositaire.

- 2.8** L'exposition d'un OPCVM au risque de contrepartie associé à un instrument dérivé hors cote ne peut pas dépasser 5 % de son actif net.

Cette limite est portée à 10 % pour les institutions de crédit agréées dans l'EEE ou les institutions de crédit agréées au sein d'un État signataire (autre qu'un État membre de l'EEE) de l'Accord de Bâle de juillet 1988 sur la Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, ou les institutions de crédit agréées à Jersey, à Guernesey, à l'Île de Man, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

- 2.9** Nonobstant les paragraphes 2.3, 2.7 et 2.8 ci-dessus, la combinaison d'au moins deux des investissements suivants émis ou effectués par un même organisme ou souscrits auprès d'un même organisme ne peut pas dépasser 20 % de l'actif net :
- les investissements en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire ;
 - les dépôts ; et/ou
 - les expositions au risque de contrepartie associé aux transactions dérivées hors cote.

- 2.10** Les limites citées aux paragraphes 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8 et 2.9 ci-dessus ne peuvent être combinées, de sorte que l'exposition à un même organisme ne dépasse pas 35 % de l'actif net.

- 2.11** Les sociétés appartenant au même groupe sont considérées comme un seul et même émetteur pour les besoins des paragraphes 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8 et 2.9. Toutefois, une limite de 20 % de l'actif net peut être appliquée aux investissements en valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaires au sein d'un même groupe.

- 2.12** Un OPCVM peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans diverses valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, ses autorités locales, des États non membres ou un organisme public international dont au moins un État membre fait partie.

Les émetteurs individuels doivent figurer dans la liste du Prospectus et peuvent être choisis dans la liste suivante :

gouvernements de l'OCDE (sous réserve que les émissions concernées soient de catégorie « investment grade »), gouvernement de Singapour, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale (IFC), Fonds monétaire international, Euratom, Banque asiatique de développement, Banque centrale européenne, Conseil de l'Europe, Eurofima, Banque africaine de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), Banque interaméricaine de développement, Union européenne, Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), Student Loan Marketing Association (Sallie Mae), Federal Home Loan Bank, Federal Farm Credit Bank, Tennessee Valley Authority, Straight-A Funding LLC, Gouvernement de la République populaire de Chine, Gouvernement du Brésil (sous réserve que les émissions soient de catégorie « investment grade »), Gouvernement de l'Inde (sous réserve que les émissions soient de catégorie « investment grade »).

L'OPCVM doit détenir des titres d'au moins 6 émissions différentes, chaque émission étant limitée à 30 % de l'actif net.

3 Investissement dans des organismes de placement collectif (« OPC »)

- 3.1** Un OPCVM ne peut pas investir plus de 20 % de son actif net dans un OPC.
- 3.2** Le total des investissements dans des organismes autres que des OPCVM ne peut pas dépasser 30 % de l'actif net.
- 3.3** Les OPC ne peuvent pas investir plus de 10 % de leur actif net dans d'autres OPC à capital variable.
- 3.4** Lorsqu'un OPCVM investit dans les parts d'autres OPC gérés, directement ou par délégation, par la société de gestion de l'OPCVM ou par une autre société à laquelle la société de gestion de l'OPCVM est liée par le biais d'une gestion ou d'un contrôle commun, ou par le biais d'une participation substantielle directe ou indirecte, cette société de gestion ou autre société ne peut pas appliquer de commission de souscription, de conversion ou de rachat au titre des investissements de l'OPCVM dans les parts de cet autre OPC.
- 3.5** Lorsqu'une commission (y compris une remise sur commission) est perçue par le gestionnaire/conseiller en investissement de l'OPCVM du fait d'un investissement dans les parts d'un autre OPC, cette commission doit être versée dans les biens de l'OPCVM.

4 OPCVM indiciels

- 4.1** Un OPCVM peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des actions et/ou titres de créance émis par un même organisme lorsque la politique d'investissement de l'OPCVM consiste à reproduire un indice satisfaisant les critères définis dans les Avis relatifs aux OPCVM et est reconnue par la Banque centrale.
- 4.2** La limite du paragraphe 4.1 peut être portée à 35 %, et appliquée à un seul et même émetteur lorsque des conditions de marché exceptionnelles justifient une telle mesure.

5 Dispositions d'ordre général

- 5.1** Une société d'investissement, ou une société de gestion agissant dans le cadre de tous les OPC qu'elle gère, ne peut pas acquérir d'actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion d'un organisme émetteur.
- 5.2** Un OPCVM ne peut pas acquérir plus de :
 - (i) 10 % des actions sans droit de vote d'un seul et même organisme émetteur ;
 - (ii) 10 % des titres de créance d'un seul et même organisme émetteur ;
 - (iii) 25 % des parts d'un seul et même OPC ;

- (iv) 10 % des instruments du marché monétaire d'un seul et même organisme émetteur.

REMARQUE : Les limites fixées aux points (ii), (iii) et (iv) ci-dessus peuvent être ignorées au moment de l'acquisition s'il est impossible de calculer à ce moment-là le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des valeurs mobilières en circulation.

- 5.3** Les paragraphes 5.1 et 5.2 ne s'appliquent pas aux :
- (i) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses autorités locales ;
 - (ii) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État non membre ;
 - (iii) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie ;
 - (iv) actions détenues par un OPCVM au capital d'une société constituée dans un État non membre qui investit principalement ses actifs dans les valeurs mobilières d'organismes émetteurs dont le siège social se trouve dans ledit État lorsque, conformément à la législation de cet État, une telle participation représente le seul moyen pour l'OPCVM d'investir dans les valeurs mobilières d'organismes émetteurs de cet État. Cette exception ne s'applique que si les politiques d'investissement de la société de l'État non membre respectent les limites fixées aux paragraphes 2.3 à 2.11, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.4, 5.5 et 5.6 et sous réserve que lorsque ces limites sont franchies, les paragraphes 5.5 et 5.6 ci-dessous sont observés ; et
 - (v) actions détenues par une société ou des sociétés d'investissement au capital de filiales ayant pour seule activité la gestion, le conseil ou la commercialisation dans le pays où se trouve la filiale, pour ce qui est du rachat de parts à la demande des porteurs de parts et exclusivement pour leur compte.
- 5.4** Les OPCVM ne sont pas tenus de respecter les restrictions d'investissement contenues dans les présentes lorsqu'ils exercent des droits de souscription attachés à des valeurs mobilières négociables ou des instruments du marché monétaire faisant partie de leurs actifs.
- 5.5** La Banque centrale pourra autoriser des OPCVM agréés récemment à déroger aux dispositions des paragraphes 2.3 à 2.12, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 pendant une période de six mois suivant la date de leur agrément, sous réserve qu'ils observent le principe de la répartition des risques.
- 5.6** Si les limites fixées dans les présentes sont franchies pour des raisons échappant au contrôle d'un OPCVM ou du fait de l'exercice de droits de souscription, l'OPCVM doit faire de la rectification de cette situation l'objectif prioritaire de ses transactions de vente, en tenant compte des intérêts de ses porteurs de parts.
- 5.7** Ni une société d'investissement, ni une société de gestion, ni un fiduciaire agissant pour le compte d'un fonds de placement de type *unit trust* ni une société de gestion d'un fonds de placement de type *common contractual fund*, ne peut exécuter de ventes à découvert de :
- valeurs mobilières négociables ;
 - instruments du marché monétaire ;
 - parts d'OPC ; ou
 - instruments financiers dérivés.
- 5.8** Un OPCVM peut détenir des actifs liquides à titre accessoire.

6 Instruments financiers dérivés

- 6.1** L'exposition globale de l'OPCVM (telle que prescrite dans les Avis relatifs aux OPCVM) au risque relatif aux instruments financiers dérivés sera gérée selon une méthode de mesure avancée du risque, conformément aux exigences de la Banque centrale.
- 6.2** L'exposition aux actifs sous-jacents des instruments financiers dérivés, y compris ceux incorporés dans des valeurs mobilières négociables ou des instruments du marché

monétaire, une fois combinée avec les positions résultant des investissements directs, le cas échéant, ne peut pas dépasser les limites d'investissement fixées dans les Avis relatifs aux OPCVM. (Cette disposition ne s'applique pas aux instruments financiers dérivés sur indice sous réserve que l'indice sous-jacent remplisse les critères établis dans les Avis relatifs aux OPCVM.)

6.3 Les OPCVM peuvent investir dans les instruments financiers dérivés négociés hors cote (OTC) sous réserve que les contreparties des transactions hors cote (OTC) soient des institutions soumises à une surveillance prudentielle et appartenant à des catégories agréées par la Banque centrale.

6.4 Les investissements dans les instruments financiers dérivés sont soumis aux conditions et limites fixées par la Banque centrale.

7 Restrictions d'emprunt et de prêt

(a) Un Fonds peut emprunter jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire à condition que cet emprunt soit provisoire. Un Fonds peut grever ses actifs en tant que sûreté pour ces emprunts.

(b) Un Fonds peut acheter des devises étrangères par le biais d'un contrat de prêt « adossé ». Les devises étrangères obtenues de cette façon ne sont pas considérées comme un emprunt aux fins des restrictions d'emprunt établies au point (a) ci-dessus sous réserve que le dépôt qui les compense :

(i) soit libellé dans la devise de référence du Fonds ; et

(ii) soit égal ou supérieur à la valeur du prêt en cours en devises étrangères.

RÉPERTOIRE

SOCIÉTÉ

PIMCO Funds : Global Investors Series plc
Siège social : 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande

GESTIONNAIRE

PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited
Siège social : 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande.

CONSEILLERS EN INVESTISSEMENT

Pacific Investment Management Company LLC 650 Newport Center Drive, Newport Beach, California 92660, États-Unis.

PIMCO Europe Ltd, 11 Baker Street, Londres, W1U 3AH, Royaume-Uni.

Tél. : +44 20 3640 1000

Télécopie : +44 20 2640 1007

PIMCO Asia Pte Ltd,

501 Orchard Road, #09-03, Wheelock Place, Singapour 238880.

PIMCO Deutschland GmbH, Seidlstrasse 24 – 24a, 80335 Munich, Allemagne.

AGENT ADMINISTRATIF

Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited

Siège social : 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande.

Tél. : +353 1 6036200

Télécopie : +353 1 6036300

DÉPOSITAIRE

Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited

Siège social : 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande.

DISTRIBUTEURS

PIMCO Europe Ltd

11 Baker Street, Londres, W1U 3AH, Royaume-Uni.

PIMCO Asia Pte, Ltd,

501 Orchard Road, #09-03, Wheelock Place, Singapour 238880.

PIMCO Australia Pty Ltd.

Level 19, 363 George Street, Sydney, New South Wales 2000, Australie.

CONSEILLERS JURIDIQUES EN MATIÈRE DE DROIT IRLANDAIS

Dillon Eustace

33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers

One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande.

SECRÉTAIRE

Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited

Siège social : 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande.

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations spécifiques relatives à PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds existants de la Société

23 décembre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

FONDS DE BASE

Fonds Euro Bond Fund	Fonds Income Fund
Fonds Euro Low Duration Fund	Fonds Low Average Duration Fund
Fonds Euro Income Bond Fund	Fonds Total Return Bond Fund
Fonds Strategic Income Fund	Fonds UK Low Duration Fund
Fonds Global Advantage Fund	Fonds Global Libor Plus Bond Fund
Fonds Unconstrained Bond Fund	

FONDS DE CRÉDIT

Fonds Diversified Income Fund	Fonds Global Investment Grade Credit Fund
Fonds Diversified Income Duration Hedged Fund	Fonds US High Yield Fund
Fonds Euro Credit Fund	Fonds UK Corporate Bond Fund
Fonds Global High Yield Bond Fund	Fonds UK Long Term Corporate Bond Fund
Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund	Fonds PIMCO Capital Securities Fund
Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund	

FONDS DE TITRES D'ÉTAT/HYPOTHÉCAIRES

Fonds Euro Long Average Duration Fund	Fonds UK Sterling Long Average Duration Fund
Fonds Euro Ultra-Long Duration Fund	

FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS

Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund	Fonds Emerging Markets Corporate Bond Fund
Fonds Emerging Asia Bond Fund	Fonds Emerging Markets Bond Fund
Fonds Emerging Local Bond Fund	Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund
Fonds PIMCO Asia Local Bond Fund	Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund
Fonds Emerging Markets 2018 Fund	

FONDS INTERNATIONAUX

Fonds Global Bond Fund	Fonds Global Bond Ex-US Fund
------------------------	------------------------------

FONDS D' ACTIONS

Fonds PIMCO Eqs Emerging Markets Fund	Fonds StockPLUS™ Fund *
Fonds PIMCO EqS Pathfinder Fund™ *	
Fonds PIMCO EqS Pathfinder Europe Fund™ *	Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund
Fonds PIMCO Global Dividend Fund	Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund
Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund	Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund
Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund	Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund
Fonds RAE Fundamental US Fund	Fonds PIMCO RAE Fundamental Global Developed Fund
Fonds PIMCO RAE Fundamental Europe Fund	Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund

FONDS DE PROTECTION CONTRE L'INFLATION

Fonds Commodity Real Return Fund	Fonds Global Real Return Fund
Fonds Euro Real Return Fund	Fonds UK Real Return Fund
Fonds Global Advantage Real Return Fund	Fonds Inflation Strategy Fund
Fonds Global Low Duration Real Return Fund	

FONDS ALTERNATIFS

Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund

FONDS D'ALLOCATION D'ACTIFS

Fonds Global Multi-Asset Fund	Fonds PIMCO Emerging Multi-Asset Fund
Fonds Dynamic Multi-Asset Fund	

FONDS À COURT TERME

Fonds US Short-Term Fund	Fonds Euro Short-Term Fund
--------------------------	----------------------------

*Marque déposée de Pacific Investment Management Company LLC aux États-Unis

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Commodity Real Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Commodity Real Return Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Commodity Real Return Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments dérivés indexés sur des indices de matières premières, adossés à un portefeuille d'Instruments à revenus fixes.	+/- 2 ans de son indice ⁽²⁾	B à Aaa ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

(2) L'indice désigne l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year Aggregate qui mesure la composante à revenu fixe du Fonds Commodity Real Return Fund.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Commodity Real Return Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds peut investir dans des instruments dérivés (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors bourse), à savoir des contrats de swap, des contrats à terme standardisés, des options sur contrats à terme standardisés, des obligations structurées et des obligations liées à des indices de matières premières. Ceci lui permet de s'exposer à tout indice ou sous-indice faisant référence à des matières premières (notamment tout indice appartenant à la famille d'indices Bloomberg Commodity) pour autant que celui-ci soit conforme aux exigences formulées par la Banque centrale et, si nécessaire, ait été validé par cette dernière. Des informations détaillées sur les indices employés par le Fonds ainsi que sur les types de matières premières auxquels ceux-ci font référence sont disponibles sur demande auprès du Conseiller en investissement. Ces instruments exposent le Fonds aux performances des marchés des matières premières sans qu'il soit nécessaire d'investir directement dans des matières premières « physiques ». Ils sont adossés à un portefeuille d'instruments à revenus fixes mondiaux géré activement. Le Fonds peut également investir dans des actions ordinaires et privilégiées ainsi que dans des titres convertibles dont les émetteurs sont actifs dans des secteurs liés aux matières premières.

Le Fonds cherche normalement à obtenir une exposition à un indice par le biais de contrats de swap. Dans le cadre d'un contrat de swap type, le Fonds reçoit de la contrepartie l'appréciation (ou la dépréciation) du cours de l'indice ou d'une portion de l'indice en échange d'une commission préalablement fixée.

Les actifs non investis dans des instruments dérivés liés à des indices de matières premières sont avant tout investis dans des Instruments à revenus fixes mondiaux de qualité « investment grade ». Le Conseiller en investissement gère activement les composants à revenus fixes du portefeuille dans l'objectif d'accroître la performance absolue et le rendement total du Fonds, dans le respect des plafonds d'investissement indiqués au sein de l'**Annexe 4**. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité équivalente par le Conseiller en investissement).

Le Conseiller en investissement applique une gestion active à la composante à revenu fixe du portefeuille dans le but d'améliorer la performance absolue des investissements, sous réserve d'une variation de la duration globale du portefeuille de plus ou moins deux ans par rapport à l'indice

Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year, sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement. L'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year évalue les principaux marchés d'obligations d'État liées à l'inflation. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la durée de l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'**Annexe 4**. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice Bloomberg Commodity Total Return. L'indice Bloomberg Commodity Total Return est un indice non géré constitué de contrats à terme sur 20 matières premières. L'indice, très liquide et diversifié, est conçu pour représenter les matières premières en tant que classe d'actifs à part entière. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir des Titres à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Par conséquent, les mouvements des positions en Titres à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux limites définies par la Banque centrale et sont décrites plus en détail dans la section « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds pourra chercher à obtenir une exposition de marché à des titres dans lesquels il investit essentiellement par le biais d'une série de mises en pension ainsi que de prêts de titres sous réserve des conditions et limites précisées dans les Règlements concernant les OPCVM.

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides, y compris, sans y être limité, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt, des titres adossés à des actifs et des instruments du marché monétaire. Ces actifs seront de qualité « investment grade », ou, en l'absence de notation, jugés par le Conseiller en investissement de qualité analogue.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (%)
Institutional	0,74	-	-	-	0,74
G Institutional	0,74	-	-	-	0,74
S	0,74	-	-	-	0,74
R	0,90	-	-	-	0,90
H Institutional	0,91	-	-	-	0,91
Investor	0,74	0,35	-	-	1,09
Administrative	0,74	-	0,50	-	1,24
E	1,64	-	-	-	1,64
T	1,64	-	-	0,40	2,04
M Retail	1,64	-	-	-	1,64
G Retail	1,64	-	-	-	1,64
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente et d'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 26 août 2006.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 CHF, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD, 100,00 RMB (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Les Actions de capitalisation de la Catégorie Institutional USD du Fonds sont actuellement cotées à l'Irish Stock Exchange. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis TT
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Diversified Income Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Diversified Income Fund

7 janvier 2016

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Diversified Income Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Diversified Income Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe de sociétés, à rendement élevé et de marchés émergents	+/- 2 ans de son indice	Max 10 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Diversified Income Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement de plus ou moins deux ans par rapport à celle d'une combinaison à parts égales des trois indices suivants : Barclays Global Aggregate Credit ex-Emerging Markets, BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained et JPMorgan EMBI Global, tous couverts en USD. L'indice Barclays Global Aggregate Credit ex-Emerging Markets mesure à grande échelle les marchés mondiaux développés du revenu fixe de catégorie investment grade. L'indice ne tient pas compte des déductions de frais, commissions ou taxes. L'indice BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained reproduit la performance d'obligations classées en deçà de la catégorie investment grade et émises par des sociétés domiciliées dans des pays à marché développé notées de BB1 à B3 selon la moyenne des notations de Moody's, S&P et Fitch. Les obligations admissibles sont pondérées par la capitalisation et la répartition totale vers un émetteur individuel (selon la définition des symboles Bloomberg) ne doit pas dépasser 2 %. Les émetteurs dépassant la limite sont réduits à 2 % et la valeur nominale de chacune de leurs obligations est ajustée au prorata. De même, dès lors que la valeur nominale des obligations de tous les autres émetteurs est inférieure au plafond de 2 %, elle est augmentée au prorata. L'indice est rééquilibré le dernier jour civil du mois. L'indice JPMorgan EMBI Global reproduit les rendements totaux d'instruments de créance libellés en USD et émis par des entités souveraines et quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux. L'indice ne suit que la région ou le pays spécifique. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs aux indices Barclays Global Aggregate Credit ex-Emerging Markets, BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained et JPMorgan EMBI Global, tous couverts en USD, sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir dans un pool diversifié d'Instruments à revenu fixe de sociétés, assortis d'échéances diverses. Le Fonds peut investir tous ses actifs dans des titres à rendement élevé qui ont fait défaut au paiement des intérêts ou au remboursement du principal, ou qui présentent un risque imminent de défaillance à ces paiements, sous réserve d'un montant maximum de 10 % de ses actifs investis dans des titres dont la notation est inférieure à B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, s'ils ne sont pas notés, que le Conseiller en investissement juge de qualité comparable). Par ailleurs, le Fonds peut investir, sans limite, dans des Instruments à revenu fixe d'émetteurs qui sont liés économiquement aux marchés émergents.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions

d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera une combinaison pondérée à parts égales des indices Barclays Global Aggregate Credit ex-Emerging Markets, BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained et JPMorgan EMBI Global. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,69	-	-	-	0,69
G Institutional	0,69	-	-	-	0,69
Catégorie S	0,69	-	-	-	0,69
H Institutional	0,86	-	-	-	0,86
R	0,87	-	-	-	0,87
Investor	0,69	0,35	-	-	1,04
Administrative	0,69	-	0,50	-	1,19
E	1,59	-	-	-	1,59
T	1,59	-	-	0,40	1,99
M Retail	1,59	-	-	-	1,59
G Retail	1,59	-	-	-	1,59
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les Frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la

fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 30 mai 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 100,00 RMB, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 7 juillet 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de

même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Asia Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Emerging Asia Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Emerging Asia Bond Fund, (celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement et dans des titres de marchés émergents), il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que la Commission de gestion et autres commissions payables par le Fonds seront imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Il est également porté à l'attention des Actionnaires que des dividendes peuvent être prélevés sur le capital du Fonds, ce qui entraînera le cas échéant une érosion de ce dernier et réduira son potentiel d'appréciation future, ce cycle pouvant se poursuivre jusqu'à l'épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Asia Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instrument à revenu fixe	+/- 2 ans de son indice	Caa à AA sauf titres adossés à des hypothèques ; A2/P-2 pour les titres du marché monétaire.	Mensuelle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Asia Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit dans une combinaison d'Instrument à revenu fixe d'émetteurs économiquement liés aux pays d'Asie hors Japon et de titres de marchés émergents, de produits dérivés (tels que détaillés ci-dessous) associés à ces titres et de devises émergentes. Le Fonds achète des Titres à revenu fixe notés au moins Caa par Moody's ou CCC par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogue par le Conseiller en investissement) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. La duration moyenne du portefeuille varie normalement dans une fourchette de plus ou moins deux ans par rapport à la duration de l'indice JPMorgan Asia Credit sur la base des prévisions relatives aux taux d'intérêt du Conseiller en investissement. L'indice JPMorgan Asia Credit (JACI) se compose d'obligations en dollar américain émises par des emprunteurs asiatiques souverains ou quasi-souverains, des banques et des entreprises. L'indice JACI actuel comporte la majeure partie des obligations à taux fixe émises par des entités domiciliées en Asie et dont la valeur nominale est d'au moins 300 millions d'USD et l'échéance supérieure à un an. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'indice JACI, y compris une description à jour de sa duration, auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif.

Le Fonds peut investir sans limite dans des Instrument à revenu fixe et des positions en devises non libellés en dollar américain. L'exposition du Fonds aux devises des marchés émergents fera l'objet d'une gestion active. Les positions en devises et la couverture actives de devises sont effectuées à l'aide de contrats de change à terme ainsi que de contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits dérivés sur indice) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) pourra donner lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et le risque géré à l'aide de la méthode de la valeur à risque conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne dépassera pas deux fois celle d'un portefeuille de référence comparable ou d'un portefeuille de référence (c'est-à-dire un portefeuille similaire sans produits dérivés) qui sera le reflet du style d'investissement voulu du Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera composé à 90 % de l'indice JPMorgan Asia credit (JACI) plus 10 % du Libor USD à 1 mois * indice JPMorgan Emerging Local Markets (ELMI+) / Libor USD à 3 mois. L'indice JPMorgan Asia Credit (JACI) mesure la performance du marché des obligations asiatiques hors Japon libellées en USD. L'indice fournit une référence pour les opportunités d'investissement dans des obligations à taux fixe et flottant libellées en USD émises par des emprunteurs asiatiques souverains ou quasi-souverains, des banques et des entreprises plus 10 % du Libor USD à 1 mois. L'indice de référence est ensuite couvert par rapport à l'indice JPMorgan Emerging Local Markets (ELMI+) qui réplique le rendement total des instruments monétaires libellés en devise locale de marchés émergents, divisé par le Libor USD à 3 mois. De plus amples informations sur les indices sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en en faisant la demande auprès du

Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui sont des instruments du marché monétaire. Il peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans y être limité, des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « investment grade », ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogue par le Conseiller en investissement ».

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,65	-	-	-	0,65
G Institutional	0,65	-	-	-	0,65
S	0,65	-	-	-	0,65
H Institutional	0,82	-	-	-	0,82
R	0,83	-	-	-	0,83
Investor	0,65	0,35	-	-	1,00
Administrative	0,65	-	0,50	-	1,15
E	1,50	-	-	-	1,50
T	1,50	-	-	0,40	1,90
M Retail	1,50	-	-	-	1,50
G Retail	1,50	-	-	-	1,50
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 7 mai 2010.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (Actions distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les mois et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. La distribution de dividendes à charge du capital vise à permettre au Fonds d'offrir un niveau de distributions stable aux investisseurs recherchant des solutions d'investissement axées sur les revenus.

Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire en tant que de besoin, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si la part distribuable du revenu, des plus-values ou du capital du Fonds n'est pas suffisante pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions peuvent être imputées sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu peut être obtenu en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Local Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Emerging Local Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Emerging Local Bond Fund, (celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés et dans des titres de marchés émergents), il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Local Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe libellés en devises locales	+/- 2 ans de son indice	Max 15 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Local Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit normalement au moins 80 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe libellés dans des devises de pays possédant des marchés émergents de valeurs mobilières, qui peuvent être représentés par des contrats à terme ou des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés ou des swaps. Le Fonds peut investir dans des contrats à terme ou des instruments dérivés libellés dans toute devise. Ces contrats à terme et instruments dérivés entreront dans les 80 % définis par la politique relative aux actifs citée dans la phrase précédente, du moment que l'actif sous-jacent de ces contrats ou produits dérivé est un Instrument à revenu fixe libellé dans la devise d'un marché émergent. Le Fonds peut, sans y être tenu, couvrir son exposition aux devises autres que l'USD. Les actifs qui ne sont pas investis dans des instruments libellés dans des devises de pays autres que les États-Unis décrits ci-dessus, peuvent être investis dans d'autres types d'Instruments à revenu fixe.

Le Fonds peut investir sans limite dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la rubrique « Titres des marchés émergents » du chapitre « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. PIMCO a toute discrétion pour identifier et investir dans les pays qu'elle considère comme des « marchés émergents ». PIMCO sélectionne les pays et les devises du Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants et tout autre facteur que PIMCO considère comme pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, Afrique, Moyen-Orient et Amérique latine ainsi que dans les pays européens en développement. Au lieu d'investir directement dans des titres de marché émergent, le Fonds peut investir dans des instruments dont le rendement est basé sur celui d'un titre de marché émergent, comme un instrument dérivé.

Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus à moins deux ans par rapport à celle de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified). L'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified) est un indice exhaustif des marchés émergents locaux. Il se compose d'obligations d'État en devises locales négociées régulièrement et à des taux fixes liquides par l'intermédiaire desquelles les investisseurs mondiaux peuvent obtenir une exposition. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la duration de l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified) sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir tous ses actifs dans des titres à rendement élevé (« obligations pourries » ou « junk bonds »), pour autant qu'il n'investisse pas plus de 15 % du total de ses actifs dans des titres assortis d'une notation inférieure à B selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres considérés comme étant de qualité équivalente par PIMCO.

Le Fonds peut investir l'ensemble de ses actifs dans des instruments dérivés (options, contrats à terme standardisés ou contrats de swap) ou dans des titres garantis par des créances hypothécaires ou par des actifs (tels que définis dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** »). Le Fonds peut, sans limitation, chercher une exposition de marché aux titres dans lesquels il investit principalement en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou en utilisant d'autres techniques d'investissement comme les dollar rolls qui, par certains aspects,

sont similaires aux contrats de prise en pension. Dans une transaction de « dollar roll », le Fonds vend un titre lié à une créance hypothécaire à un courtier et accepte simultanément de racheter un titre semblable (mais non identique) à l'avenir, à un prix prédéterminé. La « performance absolue » recherchée par le Fonds se compose des revenus et l'éventuelle appréciation du capital. Elle provient généralement des baisses de taux d'intérêt ou de l'amélioration des fondamentaux de crédit d'un secteur ou d'un titre donné.

Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme.

Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'**Annexe 4**. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est

anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified). De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,89	-	-	-	0,89
G Institutional	0,89	-	-	-	0,89
S	0,89	-	-	-	0,89
R	1,04	-	-	-	1,04
H Institutional	1,06	-	-	-	1,06
Investor	0,89	0,35	-	-	1,24
Administrative	0,89	-	0,50	-	1,39
E	1,89	-	-	-	1,89
T	1,89	-	-	0,40	2,29
M Retail	1,89	-	-	-	1,89
G Retail	1,89	-	-	-	1,89
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux Etats-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible

auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 10 décembre 2007.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutionnel, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutionnel et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutionnel et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de

croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Markets 2018 Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement le présent Supplément et y est incorporé, et doit être lu conjointement avec ce dernier.

Fonds Emerging Markets 2018 Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Emerging Markets 2018 Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que la Commission de gestion payable par le Fonds, ainsi que d'autres commissions, peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Markets 2018 Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Échéance moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe de marchés émergents	+/- 1 an de la Date d'échéance du Fonds (voir plus bas)	Notation de crédit minimum B3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Markets 2018 Fund vise à optimiser la performance absolue tout en appliquant une gestion prudente des investissements dans la limite de la Date d'échéance du Fonds (définie plus bas).

Il est prévu de liquider le Fonds conformément aux dispositions des Statuts le ou autour du 30 novembre 2018 (la « **Date d'échéance du Fonds** »). Pour plus d'informations sur la Date d'échéance du Fonds, se reporter à la section du présent Supplément intitulée « **Informations sur la Date d'échéance du Fonds** ».

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales au moins 80 % de son actif net dans des Instruments à revenu fixe à différentes échéances et d'émetteurs liés économiquement aux pays de marchés émergents et émis par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités et des sociétés. Ces instruments peuvent être libellés en devises autres que le dollar américain et notamment en devises de marchés émergents. Le Conseiller en investissement peut parvenir à l'exposition souhaitée en investissant directement dans des Titres à revenu fixe et/ou en investissant dans des produits dérivés, comme décrit plus bas. Le Fonds peut aussi investir dans des titres sans lien avec des pays de marchés émergents. Au cours des douze mois précédant la Date d'échéance du Fonds, le Conseiller en investissement peut estimer, à sa discrétion, qu'il n'est pas dans l'intérêt du Fonds d'acquiescer des Instruments à revenu fixe liés à des pays à marché émergent (par ex. si les conditions de marché sont défavorables). Dans ce cas, et au cours de ces douze derniers mois seulement, le Conseiller en investissement peut chercher à investir dans des Instruments à revenu fixe non liés à des pays à marché émergent, sans être soumis à la limite de 80 % précitée. L'échéance des Instruments à revenu fixe achetés au cours de cette période ne pourra toutefois pas dépasser la Date d'échéance du Fonds.

50 % au moins des Instruments à revenu fixe viendront à échéance au plus tard à la Date d'échéance du Fonds et aucun Instrument à revenu fixe n'aura une échéance postérieure au 30 novembre 2019. Le rendement total que le Fonds vise à optimiser dans le cadre de son objectif d'investissement variera en fonction des conditions de marché qui prévalent au moment où l'Actionnaire souscrit ou présente ses actions au rachat par le Fonds.

Le Fonds peut investir sans limite dans des instruments liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Le Conseiller en investissement a toute latitude, ainsi qu'il est dit dans la rubrique précitée, pour identifier les pays qu'il qualifie de marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds ») pour autant qu'il n'investisse pas dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à B3 selon Moody's, B- selon S&P ou une notation équivalente selon Fitch (ou, en l'absence de notation, dans des titres que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente). L'échéance moyenne du portefeuille de ce Fonds devrait se situer à entre moins un an et plus un an de la Date d'échéance du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « **Valeurs mobilières illiquides** » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts (titrisés ou non) qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds ne peut pas investir dans des actions ni dans des titres convertibles en actions, comme des obligations convertibles.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les positions en devises et la couverture active de devises peuvent être mises en place à l'aide d'instruments tels que des contrats de change à terme ainsi que des contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap, conformément aux prescriptions des Avis relatifs aux OPCVM. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** du Prospectus et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Lorsqu'il utilise des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds), le Fonds peut le faire (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés, qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) (que ce soit aux fins de couverture et/ou d'investissement) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds devrait fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur d'inventaire nette. L'effet de levier du Fonds devrait atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement va juger nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec 99 % de certitude), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir.

Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds Emerging Markets 2018 Fund prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global. L'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global (EMBI) reproduit la performance absolue des titres de créance libellés en USD et émis par des entités souveraines ou quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené(e) à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Pour prendre ses décisions d'investissement, le Conseiller en investissement analyse les données quantitatives et qualitatives relatives aux économies de la planète et aux prévisions de croissance des divers secteurs industriels et diverses catégories d'actifs. Pour lui permettre de conserver toute souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui se présentent, le Fonds n'a pas pour objectif de concentrer ses investissements dans une région ou un secteur d'activité précis (bien qu'il puisse le faire, en pratique, mais sans y être obligé). De même, bien que le Fonds ait la capacité d'utiliser les types d'investissements définis dans cette politique, il est possible que certains types d'instruments ne soient pas utilisés en permanence. Si ces analyses sont faites quotidiennement, les changements importants d'exposition dureront normalement sur des périodes plus longues.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres négociés sur les marchés intérieurs russes ; cet investissement ne sera réalisé que dans des titres qui sont cotés/ négociés sur la Bourse de Moscou.

Le Fonds peut également détenir et conserver à titre accessoire des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris (sans y être limité) des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Le Fonds peut connaître une forte volatilité de temps à autre. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section du Supplément intitulée « **Facteurs de risque** ».

Informations sur la Date d'échéance du Fonds

Sauf modification des objectifs et politiques d'investissement ayant pour effet de fixer une Date d'échéance du Fonds différente (conformément aux prescriptions de la Banque centrale), il est prévu de liquider le Fonds suivant les dispositions des Statuts à ou autour de la Date d'échéance du Fonds à moins que les Administrateurs, exerçant leur pouvoir discrétionnaire, ne décident d'une liquidation anticipée du Fonds.

Au cours de l'année précédant la Date d'échéance du Fonds, si les conditions du marché et la détérioration de la liquidité le justifient, les Administrateurs, sur recommandation du Conseiller en investissement, pourront juger dans l'intérêt du Fonds d'en reporter la Date d'échéance afin de préserver le capital.

Conseiller en investissement

PIMCO Deutschland GmbH

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est USD.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,50	-	-	-	0,50
G Institutional	0,50	-	-	-	0,50
Catégorie S	0,50	-	-	-	0,50
H Institutional	0,67	-	-	-	0,67
Cat. R	0,72	-	-	-	0,72
Investor	0,50	0,35	-	-	0,85
Administrative	0,50	-	0,50	-	1,00
Cat. E	1,30	-	-	-	1,30
M Retail	1,30	-	-	-	1,30
G Retail	1,30	-	-	-	1,30
Cat. T	1,30	-	-	0,40	1,70
Cat. Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », les « Honoraires de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Emerging Markets 2018 Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Emerging Markets 2018 Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période plus courte déterminée par les Administrateurs.

Commission de rachat

Nonobstant la section du Prospectus intitulée « Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions », une Commission de rachat ne pouvant excéder 3 % de la Valeur nette d'inventaire des Actions présentées au rachat sera imposée en cas de rachat d'Actions avant la Date d'échéance du Fonds. Aucune commission de rachat ne sera appliquée si les Actions sont présentées au rachat dans le cadre de la liquidation du Fonds. La commission sera conservée par le Fonds et utilisée, entre autres, pour couvrir les frais de transaction engagés du fait de la vente d'actifs avant la date d'échéance du Fonds. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, renoncer en totalité ou en partie à la Commission de rachat afférente à un rachat d'Actions.

Informations concernant les transactions

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes à Munich (Allemagne) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède et à condition qu'il y ait un Jour de transaction par quinzaine, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Heure limite de réception des ordres

Nonobstant la définition de l'Heure limite de réception des ordres figurant au Prospectus, l'Heure limite de réception des ordres pour toutes les Catégories du Fonds est 16 h 00, heure d'Irlande, le Jour ouvrable précédant immédiatement le Jour de transaction pour les demandes effectuées directement auprès de l'Agent administratif. Si les souscriptions d'Actions sont faites par l'intermédiaire des sous-mandataires du Distributeur ou d'autres d'intermédiaires, ceux-ci peuvent imposer des heures limites antérieures pour la réception des demandes.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente et d'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, T, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, S et R. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1,000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Aucune Action ne sera ouverte à la souscription au cours des douze mois précédant la Date d'échéance du Fonds.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutions, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions peuvent être prélevées sur le capital ainsi susceptible de diminuer, tandis qu'anticiper le potentiel de croissance future du capital pourra faire croître le revenu. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II ainsi susceptible de diminuer, tandis qu'anticiper le potentiel de croissance future du capital pourra faire croître le revenu. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans ce Fonds sont des investisseurs qui recherchent un fonds présentant un rendement attrayant, qui sont également disposés à accepter le risque accru que représente un investissement dans des titres de marchés émergents et dans des titres à rendement élevé, ainsi que des investisseurs possédant un portefeuille d'investissement international. Ce Fonds convient aux investisseurs qui sont en mesure d'identifier une « date cible » précise à laquelle ils auront besoin de réaliser leur investissement et qui ont la capacité d'avoir une part de leur capital indisponible au moins jusqu'à la Date d'échéance du Fonds.

Facteurs de risque

Ce qui suit constitue une description non exhaustive de facteurs de risque particuliers. Cette liste doit être lue conjointement avec les mises en garde générales sur le risque énoncées dans le Prospectus principal et non indépendamment de celles-ci. Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous reporter à l'indicateur synthétique de rendement-risque (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'informations importantes pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI repose sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque indiquée par le SRRI est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Risque de liquidation du Fonds

Lors de la liquidation du Fonds, y compris en cas de liquidation anticipée avant la Date d'échéance du Fonds, le Fonds distribuera aux Actionnaires la quote-part de l'intérêt qu'ils détiennent dans les actifs du Fonds. Il est possible qu'au moment de la vente ou de la distribution de certains placements détenus par le Fonds, leur valeur soit inférieure à leur coût initial, ce qui entraîne une perte pour les Actionnaires.

Risque d'échéance fixe

Si un Actionnaire demande le rachat des Actions du Fonds qu'il détient à une date antérieure à la Date d'échéance du Fonds, ce rachat peut être assujéti à une Commission de rachat (telle que décrite plus haut) et sera effectué à un prix qui sera fonction des cours de marché du jour concerné. Le Fonds peut donc ne pas convenir à des investisseurs prévoyant de retirer leur argent avant la Date d'échéance du Fonds. En outre, les rachats anticipés peuvent constituer des risques pour les Actionnaires restants, du fait des frais de transaction entraînés par l'activité de négociation supplémentaire qui peuvent ne pas être intégralement compensés par les frais de rachats retenus par le Fonds.

Les Actionnaires doivent également savoir que la Date d'échéance du Fonds peut être modifiée (de la manière décrite plus haut à la rubrique « **Informations sur la Date d'échéance du Fonds** »), ce qui peut affecter l'horizon d'investissement prévu. Dans ce cas, les Actionnaires qui présentent leurs Actions au rachat à la date d'échéance du Fonds ou vers cette date peuvent devoir acquitter une Commission de rachat.

Risque de remboursement anticipé et de réinvestissement

Certains des Titres à revenu fixe détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de remboursement anticipé. Il s'agit de la possibilité qu'un émetteur exerce son droit de rachat d'un titre à revenu fixe plus tôt que prévu (remboursement anticipé). Un émetteur peut effectuer le remboursement de titres en circulation avant leur échéance pour diverses raisons (*par ex.* baisse des taux d'intérêt, changements d'écarts de crédit et améliorations de la qualité du crédit de l'émetteur). Si un émetteur procède au remboursement anticipé d'un titre dans lequel le Fonds a investi, il se peut que le Fonds ne récupère pas le montant intégral de son investissement initial et qu'il soit contraint de réinvestir dans des titres à rendement moindre, à risque de crédit plus élevé ou dans des titres présentant d'autres caractéristiques moins favorables, ce qui réduirait le rendement du Fonds.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Cap
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Markets Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Emerging Markets Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Emerging Markets Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Markets Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe de marchés émergents	+/- 2 ans de son indice	Max 15 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Markets Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit au moins 80 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe d'émetteurs économiquement liés aux pays comportant des marchés émergents de valeurs mobilières. Ces titres peuvent être libellés en USD et dans des devises autres que l'USD. Le Fonds considère qu'un émetteur est économiquement lié aux marchés émergents de valeurs mobilières si (1) le siège social de l'émetteur est situé dans le pays ou (2) l'émetteur exerce une part prépondérante de ses activités dans le pays. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus à moins deux ans par rapport à celle de l'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Index Global. L'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global (EMBI) reproduit la performance absolue des titres de créance libellés en USD et émis par des entités souveraines ou quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la duration de l'indice JPMorgan Emerging Market Bond Global sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds peut investir tous ses actifs dans des titres à rendement élevé qui ont fait défaut au paiement des intérêts ou au remboursement du principal, ou qui présentent un risque imminent de défaillance à ces paiements, sous réserve d'un montant maximum de 15 % de ses actifs investis dans des titres dont la notation est inférieure à B par Moody's ou S&P ou ayant une note Fitch équivalente (ou, s'ils ne sont pas notés, que le Conseiller en investissement juge de qualité comparable).

Le Conseiller en investissement a toute discrétion pour identifier les pays qu'il qualifie de marchés émergents et y investir. De manière générale, pour le Conseiller en investissement, un marché émergent de valeurs mobilières est celui qui est situé dans un pays que la Banque mondiale ou ses organisations liées ou les Nations Unies et leurs autorités définissent comme une économie émergente ou en développement. Le Fonds se concentre sur les pays possédant un produit national brut par habitant relativement faible et un potentiel de croissance économique rapide. Le Conseiller en investissement sélectionne les pays et les devises du Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants ainsi que tout autre facteur qu'il juge pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine ainsi que dans les pays européens en développement.

Le Fonds ne peut investir plus de 20% de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite de 20 % de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds à l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Commissions payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en%)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,79	-	-	-	0,79
G Institutional	0,79	-	-	-	0,79
S	0,79	-	-	-	0,79
R	0,93	-	-	-	0,93
H Institutional	0,96	-	-	-	0,96
Investor	0,79	0,35	-	-	1,14
Administrative	0,79	-	0,50	-	1,29
E	1,69	-	-	-	1,69
T	1,69	-	-	0,40	2,09
M Retail	1,69	-	-	-	1,69
G Retail	1,69	-	-	-	1,69
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 27 juillet 2001.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques, des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

La Catégorie d'Actions de distribution Institutional USD du Fonds est actuellement cotée à la Bourse irlandaise. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Markets and Corporate Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Emerging Markets Corporate Bond Fund

1 février 2016

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Emerging Markets Corporate Bond Fund, (celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés, dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents), il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégorie de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Markets Corporate Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe	+/- 2 ans de son indice	15 % max. au-dessous de B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Markets Corporate Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales au moins 80 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié activement géré et composé d'Instruments à revenu fixe liés économiquement à des pays émergents, y compris des Instruments à revenu fixe émis par des sociétés qui sont économiquement liées aux pays de marchés émergents. L'exposition à ces émetteurs peut être obtenue par investissement direct dans des Titres à revenu fixe ou intégralement par le recours à des instruments financiers dérivés. Bien que le Fonds puisse investir dans tous les secteurs, il est prévu qu'une part importante de ces Instruments à revenu fixe puisse être émise par des entités d'infrastructure ou d'autres entités qui offrent une exposition aux projets ou actifs d'infrastructure. Comme indiqué ci-après, le Fonds peut, sous réserve des limites définies par la Banque centrale, effectuer des transactions portant sur des instruments financiers dérivés, et ce, principalement aux fins d'investissement et/ou de couverture. Ces transactions peuvent avoir un effet de levier pour le Fonds et créer des positions spéculatives. Cela peut entraîner un niveau de volatilité et de risque plus élevé. Les investissements du Fonds peuvent être libellés en dollars américains (USD) ou dans d'autres devises.

Les entités d'infrastructure œuvrent à la construction, l'exploitation, la propriété ou la maintenance de structures physiques, de réseaux et d'autres actifs d'infrastructure utilisés pour des services publics. Quelques exemples d'actifs et de projets d'infrastructure : (i) transports : routes, ponts, tunnels, chemins de fer, systèmes de transport en commun, aéroports, ports, (ii) services publics ou privés aux collectivités : centrales électriques et lignes de transmission et de distribution, centrales de distribution d'eau, stations d'épuration, (iii) réseaux de communication : réseau de diffusion radiophonique, réseaux sans fil, réseaux câblés, équipement de transmission, (iv) autres actifs liés aux services publics : centres de formation, hôpitaux, stades, institutions pénitentiaires, (v) logements détenus ou subventionnés par le gouvernement ou par des services publics et (vi) organisations ou agences actives dans le domaine du développement des infrastructures. Comme indiqué ci-avant, le Fonds peut s'exposer aux actifs d'infrastructures physiques par investissement direct dans des Instruments à revenu fixe.

Veillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. L'identification des pays considérés comme « marchés émergents » se fait essentiellement à la discrétion de PIMCO. Le Fonds se concentre sur les pays possédant un produit national brut par habitant relativement faible et un potentiel de croissance économique rapide. PIMCO sélectionne les pays et les devises du Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants et leurs évolutions juridiques et politiques ainsi que tout autre facteur que PIMCO considère comme pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, Afrique, Moyen-Orient et Amérique latine ainsi que dans les pays européens en développement. Le Fonds peut investir dans des instruments dont le rendement est basé sur celui d'un titre de marché émergent ou sur celui de la devise d'un pays émergent (par

exemple un instrument dérivé) plutôt que d'investir directement dans des titres ou des devises de marchés émergents.

La durée de vie moyenne du portefeuille du Fonds est normalement en deçà de deux ans (plus ou moins) de l'indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Index Diversified (description détaillée ci-dessous).

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité (« investment grade ») et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds »), pour autant qu'il n'investisse pas plus de 15 % du total de ses actifs dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à B selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres considérés comme étant de qualité équivalente par PIMCO.

Le Fonds ne peut investir plus de 20 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite de 20 % de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut investir l'ensemble de ses actifs dans des instruments dérivés (options, contrats à terme standardisés ou contrats de swap) ou dans des titres garantis par des créances hypothécaires ou par des actifs (tels que définis dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** »). Le Fonds peut, sans limitation, chercher une exposition de marché aux titres dans lesquels il investit principalement en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou en utilisant d'autres techniques d'investissement comme les *dollar rolls* qui, par certains aspects, sont similaires aux contrats de prise en pension. Dans une transaction de « dollar roll », le Fonds vend un titre lié à une créance hypothécaire à un courtier et accepte simultanément de racheter un titre semblable (mais non identique) à l'avenir, à un prix prédéterminé. La « performance absolue » recherchée par le Fonds se compose des revenus et l'éventuelle appréciation du capital. Elle provient généralement des baisses de taux d'intérêt ou de l'amélioration des fondamentaux de crédit d'un secteur ou d'un titre donné.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme.

Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas

dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds à l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Diversified. L'indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Diversified est une version pondérée unique de l'indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond. Il limite la pondération des pays de l'indice qui ont un encours de dette d'entreprise important en n'incluant qu'une partie spécifique de la valeur nominale actuelle éligible de l'encours de la dette de ces pays. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque actuellement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe libellés en dollars américains (USD) ainsi que des Instruments à revenu fixe libellés en devises étrangères et des positions en devises étrangères. Le Fonds peut, sans obligation, couvrir son exposition aux devises étrangères. Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,95	-	-	-	0,95
G Institutional	0,95	-	-	-	0,95
S	0,95	-	-	-	0,95
R	1,02	-	-	-	1,02
H Institutional	1,12	-	-	-	1,12
Investor	0,95	0,35	-	-	1,30
Administrative	0,95	-	0,50	-	1,45
E	1,85	-	-	-	1,85
T	1,85	-	-	0,40	2,25
M Retail	1,85	-	-	-	1,85
G Retail	1,85	-	-	-	1,85
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 octobre 2009.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 1 août 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement le présent Supplément et y est incorporé, et doit être lu conjointement avec ce dernier.

Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que la Commission de gestion et les autres commissions payables par le Fonds peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Full Spectrum Markets Bond Fund – Informations résumées

Le tableau ci-dessous offre un résumé des informations sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe de marchés émergents	+/- 2 ans de ses indices	Au max. 15 % en-dessous de B3 (sauf MBS et ABS)	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Full Spectrum Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales au moins 80 % de son actif net dans des instruments à revenu fixe d'émetteurs liés économiquement aux pays de marchés émergents. Ces instruments peuvent être libellés en devises autres que le dollar américain et notamment en devises de marchés émergents. Le Conseiller en investissement peut parvenir à l'exposition souhaitée en investissant directement dans des Titres à revenu fixe et/ou en investissant dans des produits dérivés, comme décrit plus bas.

Le Fonds peut investir sans limite dans des instruments liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la rubrique « **Titres de marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Le Conseiller en investissement a toute latitude, ainsi qu'il est dit dans la rubrique précitée, pour identifier les pays qu'il qualifie de marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 15 % de ses actifs dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à B3 selon Moody's ou B- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, dans des titres que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente), étant entendu que cette limitation ne s'applique pas aux investissements du Fonds dans des titres liés à des hypothèques et autres titres adossés à des actifs. La duration moyenne du Fonds varie normalement dans une fourchette de plus ou moins deux ans par rapport à la duration d'une combinaison des indices JPMorgan Government Bond Index Emerging Markets – Global Diversified, JPMorgan Emerging Markets Bond Index Global et JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Diversified, pondérés à 50 %, 25 % et 25 % respectivement. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration des indices auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds peut investir sans limite dans des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des titres d'émetteurs non américains. Le Fonds limite normalement son exposition à d'autres devises que le dollar américain (résultant de titres non libellés en USD ou de devises autres que l'USD) à 20 % à 80 % de ses actifs.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions, comme les obligations convertibles. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite de 33 % de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui peuvent être garantis ou non et constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non

bellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les positions en devises et la couverture active de devises peuvent être mises en place à l'aide d'instruments tels que des contrats de change à terme ainsi que des contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions des Avis relatifs aux OPCVM. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les instruments dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) pourrait créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds devrait fluctuer entre 0 et 400 % de la Valeur d'inventaire nette. L'effet de levier du Fonds devrait atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement va juger nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), toujours conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire va tenter de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress du modèle de VaR conformes aux exigences de la Banque centrale.

Le Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera une combinaison des indices JPMorgan Government Bond Index Emerging Markets Global Diversified,

JPMorgan Emerging Markets Bond Index Global et JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Diversified, pondérés à 50 %, 25 % et 25 % respectivement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au moins quotidiennement.

Pour prendre ses décisions d'investissement, le Conseiller en investissement analyse les données quantitatives et qualitatives relatives aux économies de la planète et aux prévisions de croissance des divers secteurs industriels et diverses catégories d'actifs. Pour lui permettre de conserver toute souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui se présentent, le Fonds n'a pas pour objectif de concentrer ses investissements dans une région ou un secteur d'activité précis (bien qu'il puisse le faire, en pratique, mais sans y être obligé). De même, bien que le Fonds ait la capacité d'utiliser les types d'investissements définis dans cette politique, il est possible que certains types d'instruments ne soient pas utilisés en permanence. Si ces analyses sont faites quotidiennement, les changements importants d'exposition dureront normalement sur des périodes plus longues.

Le Fonds peut également détenir et conserver à titre accessoire des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris (sans y être limité) des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,95	-	-	0,95
G Institutional	0,95	-	-	0,95
S	0,95	-	-	0,95
Investor	0,95	0,35	-	1,30
Administrative	0,95	-	0,50	1,45
H Institutional	1,12	-	-	1,12
R	1,04	-	-	1,04
E	1,89	-	-	1,89
M Retail	1,89	-	-	1,89
G Retail	1,89	-	-	1,89
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Commissions de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Emerging Markets Full Spectrum Bond Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période plus courte déterminée par les Administrateurs.

Informations concernant les transactions

Jour de transaction

« Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente et d'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, S et R. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, telle qu'indiquée en Annexe A, sera clôturée le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions peuvent être imputées sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu peut être obtenu en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans ce Fonds sont des investisseurs qui recherchent un fonds présentant un rendement élevé, qui sont également disposés à accepter le risque accru que représente un investissement dans des titres de marchés émergents, ainsi que des investisseurs possédant un portefeuille d'investissement international.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Cap
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés et dans titres et des devises de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds ne convient qu'aux investisseurs prêts à accepter un niveau de risque supérieur de volatilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Devises et/ou Instruments à revenu fixe de marchés émergents	0 à 2 ans	Max 15 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Emerging Markets Short-Term Local Currency Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit au moins 80 % de ses actifs dans des devises de, ou des Instruments à revenu fixe libellés dans les devises de, marchés émergents. Le Fonds peut investir sans limites dans des titres d'émetteurs qui sont liés économiquement à des pays dont l'économie est en développement, ou économies de « marchés émergents ».

Le Fonds peut investir directement dans des Titres à revenu fixe libellés dans les devises locales de marchés émergents. Lorsque cela n'est pas possible, le Fonds s'efforce de répliquer les rendements d'une obligation libellée dans la devise locale d'un marché émergent par le biais d'instruments dérivés, y compris, sans y être limité, des contrats de change à terme (livrable et non livrables), des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises croisées, des swaps de rendement total et des obligations indexées sur le crédit.

L'identification des pays considérés comme « marchés émergents » se fait essentiellement à la discrétion du Conseiller en investissement. Le Conseiller en investissement sélectionne les pays et les devises du Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants ainsi que tout autre facteur qu'il juge pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine ainsi que dans les pays européens en développement. Au lieu d'investir directement dans des titres de marché émergent, le Fonds peut investir dans des instruments dont le rendement est basé sur celui d'un titre de marché émergent, comme un instrument dérivé. La duration moyenne du portefeuille du Fonds varie selon les prévisions émises par le Conseiller en investissement concernant les taux d'intérêt ; dans des conditions de marché normales, elle ne doit normalement pas dépasser deux ans. Le Fonds peut investir tous ses actifs dans des titres à rendement élevé, sous réserve que 15 % au plus de ses actifs soient investis dans des titres dont la notation est inférieure à B selon Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement).

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques** ».

associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement », le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés par le Fonds. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple utiliser des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Plus (ELMI+). L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Plus (ELMI+) reproduit les rendements totaux des instruments monétaires libellés en devise locale de 22 pays émergents dont le commerce extérieur est supérieur ou égal à 10 milliards USD. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux qui sont présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,85	-	-	-	0,85
G Institutional	0,85	-	-	-	0,85
S	0,85	-	-	-	0,85
R	1,02	-	-	-	0,96
H Institutional	0,96	-	-	-	1,02
Investor	0,85	0,35	-	-	1,20
Administrative	0,85	-	0,50	-	1,35
E	1,75	-	-	-	1,75
T	1,75	-	-	0,40	2,15
M Retail	1,75	-	-	-	1,75
G Retail	1,75	-	-	-	1,75
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 août 2006.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Euro Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe libellés en euro	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euros et assortis d'échéances diverses. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice Citi Euro Broad Investment Grade (EuroBIG). L'indice Citi Euro Broad Investment Grade (EuroBIG) est représentatif des marchés des obligations de catégorie « investment grade » de la zone euro couvrant les obligations d'État, les titres liés au gouvernement, les obligations d'entreprise et les titres adossés à des actifs. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la duration de l'indice Citi Euro Broad Investment Grade (EuroBIG). Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement) à l'exception des titres adossés à des hypothèques, qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Étant donné que certains pays de l'OCDE peuvent être des marchés émergents, le Fonds peut, à certains moments, investir, directement ou indirectement, plus de 20 % de ses actifs dans des marchés émergents.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 20 % des actifs totaux. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un

tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Citi Euro Broad Investment Grade (EuroBIG). L'indice Citi Euro Broad Investment Grade (EuroBIG) est représentatif des marchés des obligations de catégorie « investment grade » de la zone euro couvrant les obligations d'État, les titres liés au gouvernement, les obligations d'entreprise et les titres adossés à des actifs. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il

convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe, Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	-	0,46
S	0,46	-	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	-	0,63
R	0,75	-	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	-	0,96
E	1,36	-	-	-	1,36
T	1,36	-	-	0,30	1,66
M Retail	1,36	-	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 23 décembre 1998.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Les Actions de capitalisation des Catégories Institutional EUR et Investor EUR du Fonds sont actuellement cotées sur l'Irish Stock Exchange. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du

capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Disc II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Credit Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Credit Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Credit Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe libellés en euro	+/- 2 ans de son indice	Caa à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Credit Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euro et assortis d'échéances diverses, qui peuvent être représentés par des participations directes ou indirectes dans des Titres à revenu fixe liés à des crédits ou des instruments dérivés tels que des options, des swaps de contrats à terme ou des swaps de défaillance de crédit.

Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Titres à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins Caa par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement) à l'exception des titres adossés à des hypothèques, qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins deux ans de celle de l'Indice Barclays Euro-Aggregate Credit.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Investissements à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net

dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Euro-Aggregate Credit. L'indice Barclays Euro-Aggregate Credit est la composante crédit de l'indice Barclays Capital Euro-Aggregate. L'indice est constitué d'obligations émises en euro ou dans les monnaies ayant cours légal dans 17 pays souverains participant à l'Union Monétaire Européenne (UME). De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque

centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe, Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	-	0,46
S	0,46	-	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	-	0,63
R	0,75	-	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	-	0,96
E	1,36	-	-	-	1,36
T	1,36	-	-	0,40	1,76
M Retail	1,36	-	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat**

d'Actions » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 septembre 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en

renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Income Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

SUPPLÉMENT

Fonds Euro Income Bond Fund

29 janvier 2016

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié aux investissements dans le Fonds Euro Income Bond Fund du fait de sa capacité à investir dans des titres à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à l'investissement dans un Fonds une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; il peut également ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion ou des autres commissions payables par le Fonds peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les actionnaires doivent noter que les dividendes sont payés à partir du capital du Fonds. Par conséquent, le capital s'érodera et les distributions seront obtenues en renonçant à la croissance potentielle future, et ce cycle continuera jusqu'à l'épuisement total du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Income Bond Fund– Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées des Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Obligations et autres Instruments à revenu fixe libellés en euro	1 à 8 ans	max 50 % inférieurs à Baa3.	Mensuelle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif principal d'investissement du Fonds Euro Income Bond Fund est l'optimisation du revenu tout en appliquant une gestion prudente des investissements. L'appréciation du capital à long terme est un objectif secondaire.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres Instruments à revenu fixe libellés en euros et assortis d'échéances diverses. Le Fonds vise à maintenir un niveau élevé de dividendes en investissant dans une large variété de secteurs à revenu fixe qui, selon le Conseiller en investissement, génèrent habituellement des revenus élevés. De manière générale, le Fonds répartit ses actifs dans plusieurs secteurs d'investissement, par exemple (i) des obligations d'entreprises à haut rendement et de qualité « investment grade » d'émetteurs situés dans l'Union européenne et des pays autres, notamment les pays de marchés émergents ; (ii) obligations et autres titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Union européenne et autres pays, leurs agences et organismes ; (iii) des titres liés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des actifs (qui sont sans effet de levier) ; et (iv) des positions de change, dont en devises de pays émergents. Toutefois, Le Fonds n'est pas tenu d'obtenir une exposition à un secteur d'investissement et son exposition) à un de ces secteurs variera dans le temps. L'exposition à ces titres peut être obtenue par investissement direct dans les titres susmentionnés ou par le recours à des instruments financiers dérivés. Le Fonds peut réaliser des opérations sur instruments financiers dérivés comme les options, les contrats à terme, les *swaps* (y compris les *swaps* d'indices à revenu fixe) ou des *swaps* de défaillance de crédit, principalement à des fins d'investissement et/ou de couverture dans les limites fixées par la Banque centrale.

L'appréciation du capital que recherche le Fonds vient généralement d'une hausse de la valeur des obligations et autres Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds et due aux baisses des taux d'intérêt ou à l'amélioration des fondamentaux de crédit dans un secteur ou un titre particulier. Comme il a déjà été dit, l'appréciation du capital est un objectif secondaire pour le Fonds. C'est pourquoi l'accent mis sur le revenu ainsi que l'imputation des Frais de gestion sur le capital sont susceptibles d'éroder ce capital et de restreindre la capacité du Fonds à pérenniser la future croissance du capital.

Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de moins 1 an à plus 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente. Les actifs qui ne sont pas investis dans des obligations et des Instruments à revenu fixe libellés en euro peuvent être investis dans d'autres Instruments à revenu fixe qui ne sont pas nécessairement libellés en euro ou liés économiquement à la zone euro. Le Fonds peut investir 25 % maximum de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement aux pays de marchés émergents.

Le Fonds peut investir 100 % maximum de ses actifs dans des Titres à revenu fixe (tels que décrits plus haut) émis ou garantis (capital et intérêts) par un gouvernement de l'Union européenne (y compris ses agences et organismes) et dans des contrats de mise en pension garantis par ces obligations pour autant qu'il détienne aux moins six émissions différentes et que les titres d'une émission ne représentent pas plus de 30 % de son actif net, si le Conseiller l'estime approprié provisoirement ou à des fins défensives. Le Fonds aura recours à des contrats de mise en pension uniquement à des fins de gestion de portefeuille efficace.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des actions afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement ou qu'une analyse approfondi a identifiées comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le Conseiller en investissement l'estime approprié sur le fondement d'une analyse des investissements approfondie, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions synthétiques vendeuses. Les positions synthétiques vendeuses sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donnent jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions synthétiques vendeuses. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 30% de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées, selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents, ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice obligataire ou lié à des Instruments à revenu fixe donné (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à

un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits dérivés sur des indices) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque (VaR) est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Le Fonds risque par conséquent de subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la VNI du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que la limite ci-dessus est le plafond de Valeur à risque imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Il peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans y être limité, des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « investment grade », ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogue par le Conseiller en investissement.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe Ltd

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,40	1,79
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR,

10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 29 juillet 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés mensuellement et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration. Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être imputées sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

Le Fonds pourra verser des dividendes à partir du produit net des placements et/ou du capital. Le paiement des dividendes à partir du capital vise à donner au Fonds la capacité de fournir un niveau constant et stable de distributions aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur la génération de revenus.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront normalement payés le dernier Jour ouvré du mois ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du mois. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Long Average Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Long Average Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Ainsi, le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Long Average Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe libellés en euro	+/- 2 ans de son indice	B3 à Aaa ; 10 % max. au-dessous de Baa3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Long Average Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euros. Dans des conditions de marché normales, au moins deux tiers de la duration du Fonds proviendra de l'exposition à des Instruments à revenu fixe libellés en euros d'État et/ou liées à un État. Normalement (comme défini), la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus à moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclays Euro Government (DE FR NL) Over 15 Year Index. Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, sous réserve d'une catégorie de notation de B3 par Moody's ou BBB- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement).

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisés pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés »), à l'exclusion des obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, des billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) ou des bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que (i) si le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié(e) dans l'EEE ou est un membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté(e) sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un État en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel État. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, du titre et de la rentabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 10 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites

plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir directement dans des actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif dans des titres convertibles en actions. Si un titre convertible est converti en action, le Conseiller en investissement fera tout son possible pour se séparer de l'action dans un délai raisonnable, dans les meilleurs intérêts du Fonds. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Dans des conditions de marché normales, il est attendu que toute durée découlant d'un investissement dans des titres de marchés émergents n'excède pas un an.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice

Barclays Euro Government (Germany, France, Netherlands) Over 15 Years. L'indice Barclays Euro Government (Germany, France, Netherlands) Over 15 Years représente le composant d'exposition des gouvernements allemand, français et néerlandais dont l'échéance est supérieure à 15 ans de l'indice Barclays Euro-Aggregate. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe, Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en%)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 septembre 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les mois.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte concernée et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de

même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds d'une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition d'actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèces conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que des fonds, tel que le Fond, qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelées « obligations pourries » ou *junk bonds*) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risques de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur les paiements de principal ou d'intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Low Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Low Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Low Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées des Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Obligations à court terme et autres Instruments à revenu fixe libellés en euro	+/- 2 ans de son indice	De B3 à Aaa, Max 10 % inférieure à Baa3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Low Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euro et assortis d'échéances diverses. La duration moyenne du portefeuille sera de plus ou moins deux ans de celle de l'indice Barclays Euro Aggregate ex Treasury 1-3 Year. L'indice Barclays Euro Aggregate ex Treasury 1-3 Year est un indice composé exclusivement d'instruments de qualité « investment grade » libellés en euro dont l'échéance résiduelle est d'au moins 1 an mais pas plus de 3 ans, principalement des obligations d'entreprises, des obligations publiques et des obligations garanties. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur l'indice Barclays Euro Aggregate ex Treasury 1-3 Year, y compris une description à jour de sa duration, auprès du Conseiller en investissement. Sous réserve des restrictions décrites ci-après, le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de son actif dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) sous réserve d'une notation minimum de B3 selon Moody's ou B- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente). Le Fonds peut investir sans limite dans des Instruments à revenu fixe libellés en euro d'émetteurs situés hors de l'Union européenne. L'exposition à ces titres peut être obtenue par investissement direct dans les titres susmentionnés ou par le recours à des instruments financiers dérivés. Le Fonds peut réaliser des opérations sur instruments financiers dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les swaps (y compris les swaps d'indices à revenu fixe) ou des swaps de défaillance de crédit, principalement à des fins d'investissement et/ou de couverture dans les limites fixées par la Banque centrale.

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés ») mais non compris les obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, les billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et les bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que si (i) le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou dans un Etat membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un Etat en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel Etat. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance,

du titre et de la rentabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement correspond à celui du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 20 % maximum de son actif net dans des Instruments à revenu fixe de marchés émergents.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 20 % des actifs totaux. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « Gestion de portefeuille efficace », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposent sur des catégories d'actifs envisagées entrant dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des obligations et autres Titres à revenu fixe, des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice obligataire ou lié à une obligation donnée (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement. Si le Conseiller en investissement l'estime approprié sur le fondement d'une analyse approfondie des investissements, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Les positions vendeuses synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions vendeuses synthétiques destinées

essentiellement à gérer l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt et également à constituer des positions vendeuses à des fins d'investissement. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donne jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués au sein de l'Annexe 4. L'emploi de dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) puisse créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation des instruments dérivés sera couvert et géré par la méthode de la Valeur à risque, conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque (« **VaR** ») est une méthode statistique permettant de prévoir, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir, calculée à un niveau de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de chances que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention sera fixée à 20 jours. La période Historique d'observation ne sera pas inférieure à un an. Il convient de noter que la limite de Valeur à risque est celle imposée actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si les limites imposées par la Banque centrale étaient amenées à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou ces nouvelles limites par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Deutschland GmbH

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'EUR.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en%)
------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--	----------------------------

Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes à Munich, en Allemagne, ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais non encore lancée, tel que précisé dans l'Annexe A ci-dessus, se terminera le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription des nouvelles Catégories d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la

Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories d'Actions G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, mois ou année ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, mois ou année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, ce qui a pour conséquence que le capital peut s'éroder, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que des fonds, tels que le Fonds, qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelées « obligations pourries » ou *junk bonds*) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur les paiements de principal ou d'intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Real Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Real Return Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Real Return Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation et libellés ou non en euro	+/- 2 ans de son indice	B3 à Aaa ; 10 % max. au-dessous de Baa3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Real Return Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation et libellés en euro, assortis d'échéances diverses et émis par des gouvernements, leurs agences ou organismes et des sociétés. Les obligations indexées sur l'inflation sont des Instruments à revenu fixe structurés pour offrir une protection contre l'inflation. La valeur du principal de l'obligation ou du produit des intérêts payés au titre de l'obligation est ajustée pour suivre les changements d'une mesure du taux officiel de l'inflation. Pour mesurer l'inflation, les gouvernements émetteurs de la zone euro utilisent l'indice des prix à la consommation harmonisé hors tabac, calculé par Eurostat, ainsi que d'autres indices de mesure de l'inflation nationaux comparables. Les obligations indexées sur l'inflation émises par d'autres gouvernements sont généralement ajustées pour refléter un indice de mesure de l'inflation comparable, calculé par ces gouvernements. Le « rendement réel » est égal au rendement total moins le coût estimé de l'inflation, mesuré traditionnellement par la variation du taux officiel de l'inflation.

La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins deux ans de celle de l'indice Barclays Capital Euro Government (AAA + AA) Inflation-Linked Bond Index. Sous réserve des restrictions décrites ci-après, le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, sous réserve d'une notation de B3 par Moody's ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement).

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés ») mais non compris les obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, les billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et les bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que si (i) le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou dans un Etat membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un Etat en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel Etat. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, du titre et de la profitabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur

exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Capital Euro Government (AAA + AA) Inflation-Linked Bond. L'indice Barclays Capital Euro Government (AAA + AA) Inflation-Linked Bond a été conçu comme un indice de référence des marchés en croissance des obligations indexées sur l'inflation de la zone euro. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Deutschland GmbH

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes à Munich, en Allemagne, ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 septembre 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, ce qui a pour conséquence que le capital peut s'éroder, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que les fonds, tels que le Fonds, qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelées « obligations pourries » ou *junk bonds*) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur les paiements de principal ou d'intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Short-Term Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Short-Term Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Short-Term Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe libellés en euro à échéance courte	0 - 1,5 ans	B3 à Aaa ; 10 % max. au-dessous de Baa3	Mensuelle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Short-Term Fund vise à obtenir un revenu courant maximum, tout en préservant le capital et la liquidité journalière.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euros et assortis d'échéances diverses. La duration moyenne du portefeuille du Fonds varie en fonction des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement et ne devrait pas dépasser une année et demie. Le Fonds compare sa performance à un taux de référence de l'Indice Euribor Rate à 1 mois. L'Euribor à 1 mois (*Euro Interbank Offered Rate*) est le taux auquel les dépôts à terme interbancaires en euro sont offerts par une banque très bien notée à une autre banque très bien notée. Il est publié à 11h, heure de Berlin, pour une valeur au comptant (T+2). Sous réserve des restrictions mentionnées ci-dessous, le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, sous réserve d'une notation minimum n'étant pas inférieure à la cote de B3 par Moody's ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés ») mais non compris les obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, les billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et les bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que si (i) le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou dans un État qui est un membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une Bourse dans un État en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel État. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, de la sécurité et de la rentabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 20 % des actifs totaux. Par conséquent, les mouvements des positions en titres à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes

techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds à l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque absolue. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que la limite ci-dessus est le plafond de Valeur à risque présentement imposé par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Deutschland GmbH

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,40	-	-	0,40
G Institutional	0,40	-	-	0,40
S	0,40	-	-	0,40
H Institutional	0,57	-	-	0,57
R	0,63	-	-	0,63
Investor	0,40	0,35	-	0,75
Administrative	0,40	-	0,50	0,90
E	1,15	-	-	1,15
M Retail	1,15	-	-	1,15
G Retail	1,15	-	-	1,15
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes à Munich, Allemagne ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 août 2002.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

Le Prix d'émission initial de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds est de 10,00 EUR par Action ou, à la discrétion des Administrateurs ou de leur délégué, le prix initial d'une nouvelle Catégorie est calculé à partir d'une Catégorie existante du Fonds ou calculé par référence à la Valeur nette d'inventaire par Action des Actions en circulation du Fonds concerné le Jour de transaction à la fin de la Période d'offre initiale, multipliée par le taux de change en vigueur sur le marché à cette date, le cas échéant.

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les mois et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession

des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire à toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèces conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que des fonds tels que le Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non notés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelés « obligations pourries » ou junk bonds) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement sur le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur les paiements de principal ou d'intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples avec séparation des engagements entre ses différents compartiments, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928, agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Euro Ultra-Long Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Euro Ultra-Long Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Euro Ultra-Long Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe à échéance longue	+/- 2 ans de son indice	B3 à Aaa ; 10 % max. inférieure à Baa3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Euro Ultra-Long Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en respectant les objectifs fixés en termes de duration et en appliquant une gestion prudente du portefeuille.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en euros. Dans des conditions de marché normales, au moins les deux tiers de la duration du Fonds découleront de l'exposition aux Instruments à revenu fixe de gouvernements et/ou liés à des gouvernements libellés en euro, qui, pour éviter toute confusion, comprendront des swaps de taux d'intérêt libellés en euro. La duration moyenne de portefeuille pour ce Fonds variera normalement dans une fourchette de deux ans (plus ou moins) d'un mélange de l'indice Barclays 20 Yr, 25 Yr, 30 Yr et 35 Yr Nominal Swap Zero Coupon EUR Total Return pondéré à 50%/30%/15%/5% respectivement. L'indice Barclays 20 Yr, 25 Yr, 30 Yr, et 35 Yr Nominal Swap Zero Coupon EUR Total Return est un indice non géré constitué d'obligations à coupon zéro appréciées indépendamment de la courbe des swaps. Des détails de la duration de l'indice Barclays 20 Yr, 25 Yr, 30 Yr et 35 Yr Nominal Swap Zero Coupon EUR Total Return seront disponibles sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Titres à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés à une catégorie minimum B3 par Moody's ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés »), à l'exclusion des obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, des billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et des bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que (i) si le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou est un membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté(e) sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un État en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel État. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, du titre et de la rentabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds peut détenir des Titres à revenu fixe non libellés en euro et des positions en devises autres que l'euro. L'exposition aux devises autres que l'euro est limitée à 10 % de l'actif. Par conséquent, les mouvements des positions en Titres à revenu fixe non libellés en euro et en devises autres que l'euro peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions

actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds ne peut pas investir directement dans des actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Si la conversion d'un titre convertible entraîne la création d'un titre de participation, le Conseiller en investissement s'efforcera de céder ce titre dans un délai raisonnable, dans le meilleur intérêt du Fonds. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que toute duration découlant d'un investissement dans des titres de marchés émergents ne dépassera pas un an.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1 200 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque («**VaR**»), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice Barclays 20 Yr, 25 Yr, 30 Yr et 35 Yr Nominal Swap Zero Coupon EUR Total Return pondéré à 50 %/30 %/15 %/5 % respectivement. L'indice Barclays 20 Yr, 25 Yr, 30 Yr, et 35 Yr Nominal Swap Zero Coupon EUR Total Return est un indice constitué d'obligations à coupon zéro. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides, y compris, sans y être limité, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt, des titres adossés à des actifs et des instruments du marché monétaire. Ces actifs seront de qualité « investment grade », ou, en l'absence de notation, jugés par le Conseiller en investissement de qualité analogue.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 13 octobre 2006.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'Actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds d'une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition d'actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Il est porté à votre attention que des fonds tel que les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (appelées « obligations pourries » (junk bonds)) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés éminemment spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre ses titres. En cas de défaillance de l'émetteur sur le paiement du principal ou des intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Advantage Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Advantage Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Global Advantage Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés, dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégorie de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Advantage Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe	0 à 8 ans	Max 15 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Advantage Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit 80 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe liés économiquement à trois pays au moins (dont un peut être les États-Unis).

Le Conseiller en investissement sélectionne les composantes pays et devises du Fonds sur la base d'une évaluation de divers facteurs, dont, sans y être limité, leurs taux d'intérêt et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales et leurs balances commerciales et balances des comptes courants. La duration moyenne du portefeuille du Fonds varie en fonction des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement et ne devrait pas dépasser huit ans.

Le Fonds peut investir 30 % maximum de ses actifs dans des titres à rendement élevé, sous réserve d'un maximum de 15 % dans des titres qui font l'objet d'une notation inférieure à B selon Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés de qualité équivalente par le Conseiller en investissement). Le Fonds peut investir sans limite dans des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des titres libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Fonds peut également investir sans limite dans des instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui sont des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap de devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « Gestion de portefeuille efficace ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « Gestion de portefeuille efficace » et « Caractéristiques et risques associés aux titres,

produits dérivés et techniques d'investissement », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice PIMCO Global Advantage Bond (GLADI) (London Close). L'indice PIMCO GLADI (London Close) est un indice diversifié au niveau mondial qui couvre un univers étendu d'opportunités à revenu fixe et de secteurs, allant des marchés développés aux marchés émergents, des actifs virtuels aux actifs réels et des liquidités aux instruments dérivés. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en%)
Institutional	0,70	-	-	-	0,70
G Institutional	0,70	-	-	-	0,70
S	0,70	-	-	-	0,70
H Institutional	0,87	-	-	-	0,87
R	0,94	-	-	-	0,94
Investor	0,70	0,35	-	-	1,05
Administrative	0,70	-	0,50	-	1,20
E	1,70	-	-	-	1,70
T	1,70	-	-	0,40	2,10
M Retail	1,70	-	-	-	1,70
G Retail	1,70	-	-	-	1,70
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 3 avril 2009.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans ce Fonds sont des investisseurs qui recherchent un rendement élevé et acceptent le risque accru lié aux investissements dans des titres à rendement élevé et des titres de marchés émergents. Ce sont également des investisseurs disposant d'un portefeuille d'investissement international.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions partiellement Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Advantage Real Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Advantage Real Return Fund

14 octobre 2015

Les termes en majuscule indiqués du présent document ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent l'entière responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global Advantage Real Return Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Advantage Real Return Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments internationaux à revenu fixe liés à l'inflation	+/- 3 ans de son indice	B à Aaa ; max. 10 % sous Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Advantage Real Return Fund vise à optimiser le rendement réel, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs nets dans des instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation, libellés en devises locales, de marchés globaux développés et émergents. Le reste des actifs nets du Fonds sont investis dans d'autres instruments détaillés ci-dessous. Le Fonds peut également investir dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe, comme des obligations, assortis d'échéances diverses, émis par des gouvernements, leurs agences ou leurs organismes, des organisations supranationales et des sociétés. Le Fonds peut également investir dans des titres garantis par des créances hypothécaires et autres titres garantis par des actifs qui seront sans effet de levier. L'exposition à ces actifs peut être obtenue par investissement direct dans des Titres à revenu fixe ou par le recours à des instruments financiers dérivés, tels que présentés ci-dessous. Le Fonds peut investir sans limite dans des titres d'émetteurs liés économiquement à des marchés émergents. L'exposition à ces marchés émergents peut comprendre tous les types de titres présentés dans cette politique d'investissement.

Les obligations indexées sur l'inflation sont des Instruments à revenu fixe structurés pour offrir une protection contre l'inflation. La valeur du principal de l'obligation ou du produit des intérêts payés au titre de l'obligation est ajustée pour suivre les changements d'une mesure du taux officiel de l'inflation. Le Trésor américain utilise l'indice des prix à la consommation en milieu urbain (*Consumer Price Index for Urban Consumers*) pour mesurer l'inflation. Les obligations indexées sur l'inflation émises par d'autres gouvernements sont généralement ajustées pour refléter un indice de mesure de l'inflation comparable, calculé par ces gouvernements. Le « rendement réel » est égal au rendement total moins le coût estimé de l'inflation, mesuré traditionnellement par la variation du taux officiel de l'inflation.

Normalement, la duration moyenne de ce Fonds est de plus ou moins trois ans par rapport à celle de l'indice PIMCO Global Advantage Inflation-Linked Bond Index USD Unhedged (le « PIMCO GLADI ILB K »). Le PIMCO GLADI ILB représente le marché obligataire mondial, qui recouvre les marchés développés et émergents, de la dette des gouvernements liée à l'inflation. Il fonde les pondérations des pays qui le composent sur le produit intérieur brut en tant qu'alternative à la capitalisation boursière que préfèrent d'autres indices d'obligation liées à l'inflation. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'indice PIMCO GLADI ILB, y compris une description à jour de sa duration, auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition en devises autres qu'en USD relative à l'exposition en devises autres qu'en USD afférente au PIMCO GLADI ILB est limitée à 20 % de l'actif net. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale, le cas échéant, et sont détaillées dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif net quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissements estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui sont des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposent sur des catégories d'actifs envisagées entrant dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des obligations et autres Titres à revenu fixe, des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés ; lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice obligataire ou lié à une obligation donnée (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le Conseiller en investissement l'estime approprié sur le fondement d'une analyse des investissements approfondie, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés comme les swaps de défaillance de crédit, les swaps de rendement total ou des swaps de taux d'intérêt pour créer des positions courtes synthétiques. Les positions courtes synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions courtes et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions courtes synthétiques destinées essentiellement à gérer l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt et également à constituer des positions courtes à des fins d'investissement. Le Fonds prend des expositions longues et courtes sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et courtes ne donne

jamais lieu à des positions courtes non couvertes. Le recours du Conseiller en investissements aux positions courtes synthétiques peut varier et dépendra des conditions de marché. Toutefois, le Fonds n'aura pas un nombre important de positions courtes synthétiques et ces positions ne dépasseront pas 30 % de son actif net. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits dérivés sur des indices) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut donner lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice PIMCO Global Advantage Inflation-Linked Bond Index (« **PIMCO GLADI ILB** »). Le PIMCO GLADI ILB représente le marché obligataire mondial, qui recouvre les marchés développés et émergents de la dette des gouvernements liée à l'inflation. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en%)
Institutional	0,69	-	-	-	0,69
G Institutional	0,69	-	-	-	0,69
S	0,69	-	-	-	0,69
H Institutional	0,86	-	-	-	0,86
R	0,87	-	-	-	0,87
Investor	0,69	0,35	-	-	1,04
Administrative	0,69	-	0,50	-	1,19
E	1,59	-	-	-	1,59
T	1,59	-	-	0,40	1,99
M Retail	1,59	-	-	-	1,59
G Retail	1,59	-	-	-	1,59
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR,

10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, tel que présenté dans le l'Annexe A ci-dessus, se terminera le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans le Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu fixe de base, attirés par la diversification qu'offre cette approche de l'investissement obligataire et qui veulent équilibrer leurs positions en actions avec une option d'investissement plus stable, ou des investisseurs qui recherchent une protection contre les taux d'inflation (cette protection pourra être obtenue par le biais de l'investissement dans des instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation, tel que décrit ci-dessus).

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale » (et qui sont disponibles en versions partiellement Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Bond Ex-US Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Bond Ex-US Fund

20 janvier 2016

Les termes avec une majuscule indiqués dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global Bond Ex-US Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Bond Ex-US Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe intermédiaires non américains	+/- 3 ans de son indice	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Bond Ex-US Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe d'émetteurs qui ont leur siège social ou qui exercent une part prépondérante de leurs activités en dehors des États-Unis, et qui représentent au moins trois pays autres que les États-Unis. Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie de plus ou moins trois ans par rapport à celle de l'indice Barclays Global Aggregate ex-USD. L'Indice Barclays Global Aggregate ex-USD évalue les marchés mondiaux des instruments à revenu fixe de type « investment grade ». Les principales composantes de cet indice sont les indices Pan-European Aggregate et Asian-Pacific Aggregate, les indices Eurodollar et EuroYen et l'indice canadien, parmi un certain nombre de plus petits indices. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la duration de l'indice Barclays Global Aggregate ex-USD sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limites dans des titres d'émetteurs qui sont liés économiquement à des pays dont l'économie est en développement, ou économies de « marchés émergents » (« titres de marchés émergents »).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Global Aggregate ex-USD. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à

risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,30	1,69
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat**

d'Actions » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 mars 2003.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 20 juillet 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des devises de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe intermédiaires américains et non américains	+/- 3 ans de son indice	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; max. 10 % au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis libellés dans les principales devises internationales. La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins trois ans de celle de l'indice Barclays Global Aggregate. L'indice Barclays Global Aggregate évalue les marchés mondiaux des titres à revenu fixe de type « investment grade ». Les trois principales composantes de cet indice sont les indices US Aggregate, Pan-European Aggregate et Asian-Pacific Aggregate. L'indice comporte également des obligations d'entreprises Eurodollar et EuroYen, des fonds de l'État canadien et des titres 144A USD de catégorie « investment grade ». Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice Barclays Global Aggregate sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limites dans des titres d'émetteurs qui sont liés économiquement à des pays dont l'économie est en développement, ou économies de « marchés émergents » (« titres de marchés émergents »).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un

tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Global Aggregate. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce

nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en%)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,30	1,69
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 janvier 1998.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, tel que présenté dans le l'Annexe A ci-dessus, se terminera le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Les Actions de capitalisation des Catégories Institutional USD et Investor USD du Fonds sont actuellement cotées sur l'Irish Stock Exchange. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la

Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Cap
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global High Yield Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global High Yield Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global High Yield Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global High Yield Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe et à rendement élevé américains et non américains	+/- 2 ans de son indice	20 % max. Caa ou en dessous	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global High Yield Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe et à rendement élevé libellés dans les principales devises mondiales et notés en dessous de Baa par Moody's ou de BBB par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % du total de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe et à rendement élevé notés Caa ou moins par Moody's ou CCC ou moins par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité analogue par le Conseiller en investissement). La partie des actifs du Fonds qui ne sont pas investis dans des Instruments à revenu fixe dont la notation est inférieure à Baa par Moody's ou à BBB par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente peut être investie dans des Instruments à revenu fixe de qualité supérieure. Le Fonds peut investir dans des titres qui ont fait défaut sur le paiement des intérêts ou le remboursement du capital, ou qui présentent un risque imminent de défaillance pour ces paiements. La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins deux ans de celle de l'indice BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained. L'indice BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained reproduit la performance d'obligations de qualité inférieure à « investment grade » et émises par des sociétés domiciliées dans des pays aux marchés développés. Pour les besoins de l'indice, on entend par marché développé un membre du FX-G10, une nation d'Europe occidentale ou un territoire des États-Unis. Le FX-G10 comprend tous les pays de la zone euro, les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Suisse, la Norvège et la Suède. La qualité des obligations doit être inférieure à « investment grade », mais être au moins B3 selon la combinaison des notations de Moody's, S&P et Fitch. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut détenir des titres à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions,

(ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à

changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,55
S	0,55	-	-	-	0,55
H Institutional	0,72	-	-	-	0,72
R	0,80	-	-	-	0,80
Investor	0,55	0,35	-	-	0,90
Administrative	0,55	-	0,50	-	1,05
E	1,45	-	-	-	1,45
T	1,45	-	-	0,40	1,85
M Retail	1,45	-	-	-	1,45
G Retail	1,45	-	-	-	1,45
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 30 mai 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

La Catégorie d'Actions de distribution Institutional USD du Fonds est actuellement cotée à la Bourse irlandaise. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la

Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Investment Grade Credit Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Investment Grade Credit Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global Investment Grade Crédit Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Investment Grade Credit Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe de sociétés, américains et non américains	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 15 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Investment Grade Credit Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe de catégorie « investment grade » de sociétés qui ont leur siège social ou qui exercent une part prépondérante de leurs activités dans au moins trois pays, dont un peut être les États-Unis. Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclays Global Aggregate Credit. L'indice Barclays Global Aggregate Credit est la composante de crédit de l'indice Barclays Global Aggregate, qui est un indice non géré qui mesure à grande échelle les marchés mondiaux du revenu fixe de catégorie « investment grade ». Les trois principales composantes de l'indice Barclays Global Aggregate sont les indices US Aggregate, Pan-European Aggregate et Asian-Pacific Aggregate. La composante de crédit exclut toutefois les obligations d'État et les obligations titrisées. La composante de crédit comporte également des obligations d'entreprises en Eurodollar et Euro-Yen, des titres canadiens et des titres 144A USD de catégorie « investment grade ». Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice Barclays Global Aggregate Credit sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques, qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 15 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe, liés économiquement aux pays de marchés émergents, dont certains peuvent être de qualité inférieure à « investment grade », sous réserve des limites susmentionnées.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits dérivés sur indice) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) pourra donner lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la valeur à risque (« **VaR** ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 % de certitude), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Global Aggregate Credit Index. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque sont présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé

pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,40	1,79
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 mars 2003.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due/s).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessous, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II ainsi susceptible de diminuer, tandis qu'anticiper le potentiel de croissance future du capital pourra faire croître le revenu. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Cap
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis II
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Dis
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

Fonds PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds **Global Libor Plus Bond Fund** (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Libor Plus Bond Fund

11 décembre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Global Libor Plus Bond Fund, (celui-ci ayant la possibilité d'investir largement dans des instruments financiers dérivés et dans des titres de marchés émergents), il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de distribution II, de distribution G Institutional et de distribution G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que la Commission de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Libor Plus Bond Fund – Informations résumées

Le graphique qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe	- 1 an à + 5 ans	20 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Libor Plus Bond Fund vise à optimiser la performance absolue à long terme, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses afin d'atteindre son objectif d'investissement. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de moins 1 an à plus 5 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement. Le Fonds n'est pas conçu pour répliquer un indice de marché obligataire. Le Fonds vise des rendements supérieurs au Libor USD 1 mois (une mesure du rendement des titres du marché monétaire) sur le moyen à long terme en investissant de façon flexible dans divers Instruments à revenu fixe en fonction de l'opinion du Conseiller en investissement concernant les titres du marché mondial des titres à revenu fixe. L'approche du Fonds en matière de sélection d'Instruments à revenu fixe intègre les perspectives macroéconomiques mondiales du Conseiller en investissement, son expertise dans le domaine des placements à revenu fixe et son expérience sur une vaste gamme d'instruments d'investissement. Les actifs en titres à revenu fixe du Fonds sont sélectionnés de manière à refléter l'opinion du Conseiller en investissement sur l'attrait des fondamentaux, en tenant compte de la valorisation, du potentiel de rendement et de la volatilité. Le Conseiller en investissement peut atteindre l'exposition souhaitée en effectuant des investissements directs dans des Titres à revenu fixe et/ou en investissant dans des produits dérivés tels que décrits ci-dessous et à l'aide de positions longues et courtes comme décrites plus en détails ci-dessous.

Le Fonds peut investir dans des Instruments de qualité « investment grade », ainsi que dans des Instruments à rendement élevé, sous réserve d'un maximum de 20 % des actifs dans des titres qui font l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou BBB selon S&P ou une notation équivalente selon Fitch (ou, en l'absence de notation, considérés de qualité équivalente par le Conseiller en investissement). Le Fonds peut également investir 30 % maximum de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez vous reporter à la section « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Dans le cadre de ses investissements dans les pays émergents tels que décrits ci-dessus, le Conseiller en investissement peut investir 10 % maximum de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres négociés sur les marchés intérieurs russes. Un tel investissement ne peut être réalisé que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la bourse de Moscou.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actions privilégiées. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Les titres convertibles peuvent comprendre ou non une composante d'endettement. Sous réserve de la Réglementation, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 25 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont principalement effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Si après une analyse approfondie le Conseiller en investissement estime cela approprié, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions courtes synthétiques. Il s'agit, en termes économiques, de positions courtes mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prendra des positions longues et vendeuses synthétiques sur diverses périodes de temps conformément aux exigences de la Banque Centrale. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous. La proportion d'expositions longues et vendeuses dans le Fonds dépendra des conditions de marché à un moment donné. Il est possible que le Fonds ait une exposition longue uniquement, ou inversement une exposition vendeuse uniquement à tout moment. De telles positions peuvent être prises dans plusieurs catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes. La combinaison de positions longues brutes totales et de positions courtes brutes totales, lorsqu'elle est calculée à l'aide de la valeur notionnelle brute de tout instrument dérivé du Fonds et de la valeur de marché de tout investissement direct, ne devrait pas dépasser 1 400 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Pour de plus amples informations, reportez vous au paragraphe de cette section du Supplément précisant le niveau prévu d'effet de levier pour le Fonds qui est calculé à l'aide de la somme des notionnels des instruments dérivés utilisés.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et comme décrit plus en détails dans les sections « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres** » y compris les contrats à terme, contrats à terme standardisés, swaps, options (notamment les options à barrière), options sur contrats à terme standardisés et swaptions. Les swaps (qui comprennent les swaps de performance absolue, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et de volatilité) que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés qui sont autorisés par sa politique d'investissement du Fonds (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds avec les perspectives du Conseiller en investissement pour les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds fluctue entre 0 et 1 200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché anormales sont rares ou non prises en compte au cours de cette période. En conséquence, le Fonds pourrait subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut également détenir et conserver à titre accessoire des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris (sans y être limité) des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Les titres détaillés ci-dessus dans lesquels le Fonds investit sont cotés ou négociés sur les Bourses de valeurs ou les marchés qui figurent sur la liste de l'**Annexe 1** du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La devise de référence du Fonds est le dollar américain (USD).

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (%)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,66	-	-	-	0,66
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,20	-	-	-	1,20
M Retail	1,20	-	-	-	1,20
G Retail	1,20	-	-	-	1,20
T Retail	1,20	-	-	0,30	1,50
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veillez vous reporter aux sections « Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions », « Comment acheter des Actions », « Comment procéder au rachat d'Actions » et « Comment échanger des Actions » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z et R. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (actions qui distribuent un revenu), des Actions de distribution II (actions qui distribuent un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (actions qui capitalisent les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

Les Actions du Fonds seront proposées de 9 heures (heure d'Irlande) le 14 décembre 2015 jusqu'à 16 heures (heure d'Irlande) le 14 juin 2016 (la « **Période d'offre initiale** ») au Prix d'émission initiale et sous réserve que la Société accepte les demandes de souscription des Actions. Elles seront émises pour la première fois le premier Jour de transaction qui suit l'expiration de la Période d'offre initiale. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an. Après la clôture de la Période d'offre initiale, les Actions du Fonds seront émises à la Valeur nette d'inventaire par Action.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions couverte concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs qui recherchent des stratégies mondiales flexibles axés sur les titres à revenu fixe ayant un potentiel de rendement supérieur aux investissements sur le marché monétaire sur le moyen à long terme et ceux qui sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés aux investissements sur les marchés boursiers mondiaux du revenu fixe.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez-vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (le « **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. L'indicateur synthétique de risque et de rendement repose sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Low Duration Real Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Low Duration Real Return Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Low Duration Real Return Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation américains et non américains	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa ; max. 10 % sous Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Low Duration Real Return Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds appliquera une stratégie d'obligations mondiales indexées sur l'inflation, qui a pour objectif de développer le processus et la philosophie de rendement total du Conseiller en investissement. Le portefeuille est défini selon le principe de diversification au sein d'une large gamme de marchés mondiaux indexés sur l'inflation et autres secteurs à revenu fixe. Les stratégies descendantes et ascendantes sont utilisées pour identifier diverses sources de valeur dans le but de générer des revenus cohérents. Les stratégies descendantes sont utilisées en tenant compte d'une vision macro des forces risquant d'influencer à moyen terme l'économie mondiale et les marchés financiers. Les stratégies ascendantes guident le processus de sélection des titres et facilitent l'identification ainsi que l'analyse des titres obligataires indexés sur l'inflation qui sont sous-évalués.

Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation, assortis d'échéances diverses et émis par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités et des sociétés. Les obligations indexées sur l'inflation sont des Instruments à revenu fixe structurés pour offrir une protection contre l'inflation. La valeur du principal de l'obligation ou du produit des intérêts payés au titre de l'obligation est ajustée pour suivre les changements d'une mesure du taux officiel de l'inflation. Le Trésor américain utilise l'indice des prix à la consommation en milieu urbain (Consumer Price Index for Urban Consumers) pour mesurer l'inflation. Les obligations indexées sur l'inflation émises par d'autres gouvernements sont généralement ajustées pour refléter un indice de mesure de l'inflation comparable, calculé par ces gouvernements. Le « Rendement réel » est égal au rendement total moins le coût estimé de l'inflation, mesuré traditionnellement par la variation du taux officiel de l'inflation. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe non liés à l'inflation.

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit (comprenant ou non une composante d'endettement) et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés ») mais non compris les obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, les billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et les bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que si (i) le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou est un membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un État en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel État. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, du titre et de la profitabilité de l'investissement dans son ensemble et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year USD Hedged. L'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year USD Hedged est un indice non géré qui mesure la performance des principaux marchés des obligations d'État indexées sur l'inflation. L'indice comprend des obligations indexées sur l'inflation présentant une échéance résiduelle de 1 à 5 ans, émises par des pays développés. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais ayant reçu la note minimum de B3 par Moody's ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds ne peut pas investir directement dans des actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de ses actifs totaux dans des titres convertibles en actions. Si les titres sont convertis en actions, celles-ci seront cédées à condition que le Conseiller en investissement estime qu'il est possible de vendre ou de liquider l'investissement sans conséquence induite pour le Fonds, tant en matière de marché que fiscale, et qu'il soit convaincu que cette liquidation est dans l'intérêt du Fonds. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options (dont options à barrière) et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote et y compris swaps de variance et swaps de volatilité) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques**

généraux ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. L'emploi de dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 0 et 500 % de la Valeur nette d'inventaire. Cependant, il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year. L'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond 1-5 Year mesure à grande échelle les principaux marchés des obligations d'État indexées sur l'inflation. De plus amples informations sur l'indice sont disponibles publiquement ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49

S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,30	1,69
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « **Commission de gestion** », les « **Frais de gestion** » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Global Low Duration Real Return Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Global Low Duration Real Return Fund et amortis sur les cinq premières années de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutions, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans le Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu fixe de base, attirés par la diversification qu'offre cette approche de l'investissement obligataire et qui veulent équilibrer leurs positions en actions avec une option d'investissement plus stable, ou des investisseurs qui recherchent une protection contre les taux d'inflation (cette protection pourra être obtenue par le biais de l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation, tel que décrit ci-dessus).

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement

des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risque généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que les fonds tel que les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelées « obligations pourries » (junk bonds)) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur le paiement du principal ou des intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Multi-Asset Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Multi-Asset Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Global Multi-Asset Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de qualité inférieure à « investment grade » et de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les actionnaires doivent noter que les dividendes sont payés à partir du capital du Fonds. Par conséquent, le capital s'érodera et les distributions seront obtenues en renonçant à la croissance potentielle future, et ce cycle continuera jusqu'à l'épuisement total du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de Distribution II pourront être imputés au capital de la Catégorie de Distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Multi-Asset Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe à échéances variables, actions et titres liés à des actions ou produits dérivés de ces titres, actions des catégories Z de Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Services plc ; autres organismes de placement	S/O	S/O	Trimestrielle

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Multi-Asset Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds s'exposera à une grande variété de catégories d'actifs, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des matières premières et des actifs immobiliers, tels que précisés ci-dessous. Le Fonds n'investira pas directement dans des matières premières ou des biens immobiliers.

Les Actifs du Fonds ne seront pas répartis selon une combinaison ou une pondération prédéterminée dans toutes les catégories d'actifs ou zones géographiques. Pour prendre ses décisions d'investissement, le Conseiller en investissement préfère analyser les données quantitatives et qualitatives relatives aux économies de la planète et aux prévisions de croissance des divers secteurs industriels et diverses catégories d'actifs.

Le Fonds peut obtenir l'exposition voulue en investissant directement dans des actions et des titres associés à des actions (comme les warrants et les titres convertibles en actions), des Instruments à revenu fixe et/ou en investissant dans des organismes de placement collectif sous-jacents et/ou des produits dérivés (comme des contrats de swaps, des contrats à terme standardisés et des options, qui peuvent être négociés en bourse ou hors bourse) selon le cas, dans le respect des limites exposées dans l'**Annexe 4** du Prospectus de la Société. Les organismes de placement collectif peuvent être d'autres Fonds de la Société (Actions des Catégories Z uniquement) ou d'autres organismes de placement collectif promus ou gérés par un promoteur non affilié.

Normalement, le Fonds investit 20 % à 80 % de son actif net en actions ou titres associés à des actions, et qui peuvent inclure des investissements dans d'autres Fonds de la Société (Actions de Catégorie Z uniquement) ou des organismes de placement collectif (comme indiqué ci-dessus et conformément aux directives de la Banque centrale) qui investissent principalement dans des actions ou des titres associés à des actions. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions ou des fonds indiciaires négociés en bourse. Un investissement dans un fonds indiciaire négocié en bourse doit respecter les limites apportées aux investissements dans des valeurs mobilières et des organismes de placement collectif présentées à l'**Annexe 4**.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif total dans des instruments liés aux matières premières. Ces instruments comprennent, sans s'y limiter, des instruments dérivés basés sur des indices de matières premières (dont l'indice Dow-Jones AIG Commodity et d'autres indices financiers éligibles validés par la Banque centrale), des obligations liées à un indice de matières premières et des fonds négociés en bourse éligibles. Le Fonds peut également investir dans des actions ou des titres associés à des actions d'émetteurs exerçant dans des secteurs liés aux matières premières.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux biens immobiliers par le biais de titres liés à l'immobilier, notamment des actions de sociétés d'investissement immobilier (REIT), des actions de sociétés dont l'activité principale est la propriété, la gestion et/ou la promotion de biens immobiliers ou des produits dérivés basés sur des indices de REIT ou autres indices liés à l'immobilier, qui satisfont les prescriptions de la Banque centrale.

Le Conseiller en investissements communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société.

Le Fonds peut investir sans limite dans des instruments liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. PIMCO Europe Ltd. a toute latitude, ainsi qu'il est dit dans la rubrique précitée, pour identifier les pays qu'elle qualifie de marchés émergents. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres négociés sur les marchés intérieurs russes ; cet investissement ne sera réalisé que dans des titres qui sont cotés/négociés à la Bourse de Moscou.

Le Fonds peut investir dans des Actions de Catégorie Z d'autres Fonds de la Société ou dans d'autres organismes de placement collectif qui sont domiciliés et régis dans des États membres, les Îles Anglo-normandes, l'Île de Man, la Suisse ou les États-Unis (ensemble les « **Fonds sous-jacents** » ou chacun un « **Fonds sous-jacent** »). Le Fonds investira, dans les limites exposées ci-dessous, dans un organisme qui n'est pas un OPCVM uniquement si celui-ci satisfait aux conditions suivantes : (i) le Fonds sous-jacent a pour seul objectif le placement collectif dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs financiers liquides de capitaux levés auprès du public et le Fonds sous-jacent fonctionne selon le principe de la répartition des risques ; (ii) sur demande d'un porteur de parts, le Fonds sous-jacent rachète les parts de ce porteur de parts ; (iii) le Fonds sous-jacent est agréé en vertu de lois qui lui imposent une supervision que la Banque centrale juge appropriée ; (iv) le niveau de protection des porteurs de parts du Fonds sous-jacent est équivalent à celui des porteurs de parts d'un OPCVM ; et (v) le Fonds sous-jacent publie des informations semestrielles et annuelles suffisantes pour permettre au Conseiller en investissement d'évaluer ses actifs, passifs, revenu et opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Les investissements du Fonds dans un Fonds sous-jacent donné ne peuvent dépasser 20 % de l'actif net total du Fonds. Les investissements combinés du Fonds dans des Fonds sous-jacents qui ne sont pas des OPCVM ne peuvent dépasser 30 % de l'actif net du Fonds. Sous réserve de la Réglementation présentée à l'Annexe 4 du Prospectus, le Fonds ne peut pas investir pas dans un Fonds sous-jacent qui investit lui-même plus de 10 % de son actif dans d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds n'achète pas plus de 25 % des actions d'un Fonds sous-jacent ni d'actions assorties de droits de vote dans un Fonds sous-jacent qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion du Fonds sous-jacent.

Le Fonds peut investir en actions de la Catégorie Z d'autres Fonds de la Société. L'investissement dans des Fonds qui investissent dans d'autres Fonds de la Société n'est pas permis. Le montant total maximal des Frais de gestion qui peuvent être facturés par les Fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit est égal à 5 % du total de leurs Valeurs nettes d'inventaire.

Pour lui permettre de conserver toute souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui se présentent, le Fonds n'est pas tenu d'investir un pourcentage particulier de sa Valeur nette

d'inventaire dans des zones géographiques, des secteurs industriels ou dans un type des investissements susmentionnés.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées, selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve de la Réglementation présentée à l'**Annexe 4** et détaillée aux chapitres « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, comme les contrats à terme standardisés, les contrats d'options, les options sur contrats à terme, les contrats de swaps (y compris, sans s'y limiter, les swaps de taux d'intérêt, les swaps d'inflation, les swaps de défaillance longs et courts, les swaps à terme, les swaps à différentiel fixe (*spread locks*) et les swaps de performance absolue sur indices de titres à revenu fixe, d'actions, de matières premières ou immobiliers) et les options sur contrats de swaps. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Ainsi, le Fonds peut recourir aux produits dérivés pour couvrir une exposition aux devises.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier, dont le niveau devrait être compris entre 0 % et 1200 % de la valeur liquidative. L'endettement du Fonds pourra être augmenté, par exemple, lorsque PIMCO estime approprié d'utiliser des instruments dérivés pour modifier l'exposition du Fonds aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, de change ou de crédit. L'effet de levier est calculé à l'aide de la somme des valeurs nominales des produits dérivés utilisés, comme le demande la Banque centrale et, de ce fait, ne prend en considération aucun arrangement de compensation réciproque ni de couverture en place au sein du Fonds à tout moment.

Le risque de marché associé à l'utilisation de produits dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un niveau de certitude unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche de la VaR repose sur une période d'observation historique et le résultat de la VaR peut de ce fait se trouver biaisé en l'absence

de conditions de marché anormales ou de leur omission de la période d'observation passée. En conséquence, il se peut qu'en cas de conjoncture anormale, les investisseurs subissent des pertes substantielles, que le Gestionnaire s'efforcera de limiter en procédant régulièrement à des contrôles a posteriori et des tests de contrainte du modèle de VaR conformément aux exigences de la Banque centrale.

Le Fonds entend faire appel au modèle de la valeur à risque relative. En conséquence, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera un composite constitué à 60 % de l'indice MSCI All Country World (ACWI) et à 40 % de l'indice Barclays Global Aggregate. L'indice MSCI All Country World (ACWI) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour évaluer la performance boursière de marchés développés et émergents. L'indice MSCI All Country World (ACWI) se compose de 45 indices nationaux, dont 24 de marchés développés et 21 de marchés émergents. L'indice Barclays Global Aggregate fournit une évaluation générale des marchés mondiaux à revenu fixe de qualité « investment grade ». Les trois principales composantes de cet indice sont les indices Barclays U.S. Aggregate, Barclays Pan-European Aggregate et Barclays Asian-Pacific Aggregate. L'indice Barclays Global Aggregate comprend également des obligations d'entreprises libellées en eurodollars et euro-yens, des titres du gouvernement canadien et des titres 144A de qualité « investment grade » libellés en USD. Des informations supplémentaires sur les indices sont à la disposition du public ou disponibles auprès du Conseiller en investissement, sur simple demande. La période de détention doit être de 20 jours. La période d'observation historique ne doit pas être inférieure à un an. Il convient de noter que les limites précitées constituent les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si toutefois les limites du modèle de VaR du Fonds ou les plafonds fixés par la Banque centrale venaient à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou ces plafonds et mettrait à jour le présent Supplément ainsi que le Processus de gestion du risque de la Société en conséquence. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,95	-	-	0,95
G Institutional	0,95	-	-	0,95
S	0,95	-	-	0,95
H Institutional	1,12	-	-	1,12
R	1,18	-	-	1,18
Investor	0,95	0,35	-	1,30
Administrative	0,95	-	0,50	1,45
E	2,15	-	-	2,15
M Retail	2,15	-	-	2,15
G Retail	2,15	-	-	2,15
Z Class	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis et en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, ne sera pas considéré comme un Jour de transaction pour le Fonds tout jour où, soit du fait de jours fériés, soit de fermetures des marchés et places boursières dans quelque juridiction que ce soit, il est difficile (i) d'administrer le Fonds ou (ii) d'évaluer une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 27 février 2009.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs peuvent raccourcir ou prolonger la période d'offre initiale de toute nouvelle catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Le Fonds peut payer de dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même verser des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le paiement des dividendes à partir du capital vise à donner au Fonds la capacité de fournir un niveau constant et stable de distributions aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur la génération de revenus.

Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire en tant que de besoins, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu, les plus-values distribuables ou le capital du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs dans ce Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de Distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II ainsi susceptible de diminuer, tandis qu'anticiper le potentiel de croissance future du capital pourra faire croître le revenu. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de rendement-risque (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'informations importantes pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI repose sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du

Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque indiquée par le SRRI est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds risque d'être exposée à des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Global Real Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Global Real Return Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Global Real Return Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation américains et non américains	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa ; max. 10 % sous Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Global Real Return Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe indexés sur l'inflation, assortis d'échéances diverses et émis par des gouvernements, leurs agences ou organismes et des sociétés. Les obligations indexées sur l'inflation sont des Instruments à revenu fixe structurés pour offrir une protection contre l'inflation. La valeur du principal de l'obligation ou du produit des intérêts payés au titre de l'obligation est ajustée pour suivre les changements d'une mesure du taux officiel de l'inflation. Le Trésor américain utilise l'indice des prix à la consommation en milieu urbain (*Consumer Price Index for Urban Consumers*) pour mesurer l'inflation. Les obligations indexées sur l'inflation émises par d'autres gouvernements sont généralement ajustées pour refléter un indice de mesure de l'inflation comparable, calculé par ces gouvernements. Le « rendement réel » est égal au rendement total moins le coût estimé de l'inflation, mesuré traditionnellement par la variation du taux officiel de l'inflation.

Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond. L'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond est un indice non géré qui mesure la performance des principaux marchés des obligations d'État indexées sur l'inflation. Il englobe les dettes indexées sur l'inflation des pays suivants : Australie, Canada, France, Suède, Royaume-Uni et États-Unis. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations

bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond. L'indice Barclays World Government Inflation-Linked Bond est un indice non géré qui mesure la performance des principaux marchés d'obligations d'État indexées sur l'inflation. L'Indice comprend les obligations indexées sur l'inflation émises par exemple par les pays suivants (liste non exhaustive) : Australie, Canada, France, Suède, Royaume-Uni et États-Unis. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il

convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	-	0,49
S	0,49	-	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	-	0,66
R	0,76	-	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	-	0,99
E	1,39	-	-	-	1,39
T	1,39	-	-	0,30	1,69
M Retail	1,39	-	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 août 2002.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN ; 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD, 100,00 RMB (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Income Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

SUPPLÉMENT

Fonds Income Fund

29 janvier 2016

Les termes en majuscules du présent document ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et le revenu est réalisé sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Tout investissement dans le Fonds ne doit pas constituer une part trop importante dans un portefeuille d'investissement et le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Income Fund – Informations résumées

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées des Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe	0 à 8 ans	Max. 50 % en dessous de Baa3 (sauf pour les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs)	Mensuelle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif principal d'investissement du Fonds est d'obtenir un revenu élevé, en accord avec une gestion prudente des investissements. L'appréciation du capital à long terme est un objectif secondaire.

Le Fonds utilisera une stratégie globale multisectorielle visant à combiner le processus et la philosophie d'investissement de rendement total du conseiller en investissement et l'optimisation du revenu. Le portefeuille est défini selon le principe de diversification au sein d'une large gamme de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale. Les stratégies descendantes et ascendantes sont utilisées pour identifier diverses sources de valeur dans le but de générer des revenus cohérents. Les stratégies descendantes sont utilisées en tenant compte d'une vision macro des forces risquant d'influencer à moyen terme l'économie mondiale et les marchés financiers. Les stratégies ascendantes guident le processus de sélection des titres et facilitent l'identification ainsi que l'analyse des titres sous-évalués.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Le Fonds vise à maintenir un niveau élevé de dividendes en investissant dans une large variété de secteurs à revenu fixe qui, selon le Conseiller en investissement, génèrent habituellement des revenus élevés. De manière générale, le Fonds répartit ses actifs dans plusieurs secteurs d'investissement, par exemple (i) des obligations d'entreprises à haut rendement et de qualité « investment grade » d'émetteurs situés dans l'Union européenne et des pays autres, notamment les pays de marchés émergents ; (ii) des obligations mondiales et Titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Union européenne et autres pays, leurs agences et instrumentalités ; (iii) des titres liés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des actifs - qui peuvent ou non être sans effet de levier ; et (iv) des positions de change, dont en devises de pays émergents. Toutefois, le Fonds n'est pas tenu d'obtenir une exposition à un secteur d'investissement et son exposition à un de ces secteurs variera dans le temps. L'exposition à ces titres peut être obtenue par investissement direct dans les titres susmentionnés ou par le recours à des instruments financiers dérivés. Le Fonds peut réaliser des opérations sur instruments financiers dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les options sur les contrats de swap et les contrats à terme (y compris les swaps d'indices à revenu fixe) ou des swaps de défaillance de crédit, principalement à des fins d'investissement et/ou de couverture dans les limites fixées par la Banque centrale.

L'appréciation du capital recherchée par le Fonds se traduit généralement par une hausse de la valeur des Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds provenant de la chute des taux d'intérêt ou de l'amélioration des paramètres fondamentaux de crédit d'un secteur d'investissement (ex. : progression de la croissance économique) ou d'une valeur mobilière spécifique (ex. : augmentation

de la notation de crédit ou des fondamentaux du bilan). Comme il a déjà été dit, l'appréciation du capital est un objectif secondaire pour le Fonds. C'est pourquoi l'accent mis sur le revenu ainsi que l'imputation des Commissions de gestion sur le capital sont susceptibles d'éroder ce capital et de restreindre la capacité du Fonds à pérenniser la future croissance du capital.

Normalement, la durée moyenne du portefeuille du Fonds varie de 0 à 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« **junk bonds** ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 50 % de son actif total dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente (ces limites ne s'appliqueront cependant pas aux investissements du Fonds dans des titres liés à une créance hypothécaire ou autres titres adossés à des actifs). Le Fonds peut investir 20 % maximum de son actif total dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents.

Si le Conseiller en investissement l'estime approprié, temporairement ou de manière défensive, le Fonds pourra investir 100 % de son actif net dans des Titres à revenu fixe (comme indiqué ci-dessus) émis par ou dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement des États-Unis (ce qui comprend ses agences ou instrumentalités) et des contrats de mise en pension garantis par ces obligations, sous réserve que le Fonds détienne au moins six émissions différentes et que les titres d'une de ces émissions ne représentent pas plus de 30 % de son actif net.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions, (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Les actions dans lesquelles le Fonds investit pourront comprendre des titres négociés sur les marchés intérieurs russes et, conformément aux prescriptions de la Banque centrale, les investissements ne pourront être réalisés que dans des titres qui sont cotés/ négociés sur la Bourse de Moscou. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des actions afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement ou qu'une analyse approfondie a identifiées comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de son actif net dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le Conseiller en investissement l'estime approprié sur le fondement d'une analyse des investissements approfondie, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Les positions vendeuses synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donnent jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Dans des conditions de marché normales, les positions vendeuses synthétiques ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'actif net. Vous trouverez ci-dessous d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition à d'autres devises que l'USD est limitée à 30 % du total des actifs. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur

devises. Le Fonds pourra utiliser différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) qui sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et à la performance d'un indice relatif à un revenu à taux fixe (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les instruments dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 0 et 500 % de la Valeur nette d'inventaire. Le niveau d'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux les prescriptions de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. En conséquence, le Fonds pourrait subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la VNI du Fonds et la période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ce plafond de VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans y être limité, des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « investment grade », ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogues par le Conseiller en investissement.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,55
S	0,55	-	-	-	0,55
H Institutional	0,72	-	-	-	0,72
R	0,80	-	-	-	0,80
Investor	0,55	0,35	-	-	0,90
Administrative	0,55	-	0,50	-	1,05
E	1,45	-	-	-	1,45
T	1,45	-	-	0,40	1,85
M Retail	1,45	-	-	-	1,45
G Retail	1,45	-	-	-	1,45
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les commissions payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion » et la « Commission de service » sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices). Le Fonds peut également émettre dans les Catégories Investor des Actions de distribution A (distribuant les bénéfices tous les ans).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,000 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 29 juillet 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la période initiale de souscription. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et des Catégories de distribution Investor A, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les mois et, selon le choix des Actionnaires, payés tous les mois en numéraire, ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

Il convient de noter que la Commission de gestion ou une partie de celle-ci, peut être imputée sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas des Catégories G Institutional, G Retail et des Catégories de distribution Investor A, les dividendes seront déclarés annuellement et en fonction du choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis dans des Actions supplémentaires tous les ans.

Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail Income peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

Le Fonds pourra payer des dividendes sur le revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront normalement payés le dernier Jour ouvré du mois ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du mois. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « Politique en matière de dividendes » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes, qui inclut les dates de distribution à jour, est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise

de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu et une plus-value à long terme et qui, pour cela, sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement sur les marchés de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale.

Informations complémentaires pour les Actionnaires des Catégories d'actions BRL (couvertes)

Nonobstant toute section du Prospectus, la devise de règlement pour les souscriptions et rachats liés aux Catégories d'actions BRL (couvertes) est la Devise de référence du Fonds (USD).

Conformément au Prospectus, la Valeur nette d'inventaire des Catégories d'actions BRL (couvertes) sera publiée dans la Devise de référence du Fonds (USD).

En ce qui concerne les Catégories d'actions BRL (couvertes), la Société a l'intention de limiter le risque de change de l'Actionnaire en réduisant les effets des fluctuations des taux de change entre les expositions des Catégories d'actions BRL et des expositions en devises du Fonds. Pour de plus amples informations, consultez la section du Prospectus intitulée « **Informations complémentaires concernant la couverture des Catégories d'actions** ».

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus. Par ailleurs, les Actionnaires des catégories d'actions libellées en Renminbi sont invités à prendre connaissance du facteur de risque qui suit.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Risques afférents à la catégorie d'actions en Renminbi

Le Fonds offre des catégories d'actions libellées en Renminbi chinois (RMB), la monnaie ayant cours légal en République Populaire de Chine (RPC). Il convient de noter qu'un investissement en RMB peut s'accompagner de risques particuliers qui s'ajoutent à ceux de l'investissement dans d'autres monnaies. Les taux de change peuvent subir l'impact imprévu des interventions (ou de l'absence d'interventions) des gouvernements ou des banques centrales, des contrôles des changes ou des événements politiques, surtout en RPC. L'incertitude juridique des transactions en devises est également supérieure dans le cas d'opérations en RMB à l'incertitude qui accompagne les opérations dans des devises dont l'utilisation pour des transactions internationales est plus ancienne.

Les catégories d'actions en RMB de ce Fonds sont libellées en RMB offshore (CNH). La convertibilité du CNH en RMB onshore (CNY) est un processus encadré, soumis à des politiques de contrôle des changes et à des restrictions affectant le rapatriement imposées par l'État chinois en coordination avec la Hong Kong Monetary Authority (HKMA, Autorité monétaire de Hong-Kong). La valeur du CNH

pourrait différer, éventuellement de manière substantielle, de celle du CNY en raison d'un certain nombre de facteurs y compris, sans s'y limiter, ces politiques de contrôle des changes et restrictions affectant le rapatriement des fonds appliquées par l'État chinois de temps en temps, ainsi que par d'autres forces de marché extérieures. Par ailleurs, les marchés de devises en RMB peuvent présenter des volumes de négociation inférieurs aux devises de pays plus développés et, de ce fait, les marchés en RMB peuvent être nettement moins liquides, soumis à des écarts de négociation plus importants et connaître une volatilité substantiellement plus marquée que ceux d'autres devises. En particulier, la négociation de RMB pendant les heures d'ouverture des marchés en Europe, qui sont celles où les opérations sur la catégorie d'actions couverte seront exécutées, entraîne de fait une moindre liquidité et des frais de transaction plus élevés. Ce phénomène entraînera probablement des écarts par rapport à la performance attendue en cas de négociation de RMB pendant les heures d'ouverture des marchés asiatiques, où la liquidité est généralement supérieure et les frais de transaction généralement moindres.

À l'extrême, le manque de liquidité pourrait rendre impossible l'exécution de la couverture en devise. La Société s'efforcera d'appliquer la couverture et de minimiser les frais de transaction dans la mesure du possible. Rien ne permet toutefois de garantir qu'elle y parviendra ; de plus, elle ne peut pas éliminer les risques ou frais de transaction visés plus haut. Les coûts et gains/pertes issus des opérations de couverture ne seront cumulés que dans la Catégorie couverte et seront intégrés dans la Valeur nette d'inventaire par Action de ladite Catégorie.

Les responsables de PIMCO Funds : Global Investors Series plc, dont les noms apparaissent sur le Prospectus, assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. D'après les connaissances des responsables (qui ont mis tout en œuvre pour garantir cet aspect), les informations contenues dans ce document sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'affecter l'importation de ces types de données.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Investor	Dis A
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Inflation Strategy Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Inflation Strategy Fund

14 octobre 2015

Les termes en majuscules du présent document ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Inflation Strategy Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Inflation Strategy Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Durée moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Actifs liés à l'inflation : Instruments à revenu fixe liés à l'inflation de diverses échéances à l'échelle mondiale. Devises de marchés émergents, actions et titres associés à des actions, instruments afférents aux matières premières et aux biens immobiliers.	S/O	Minimum « B »	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de préserver la valeur réelle du capital au travers d'une gestion prudente du portefeuille. Le Fonds sera géré activement et investira principalement dans un portefeuille diversifié d'actifs liés à l'inflation.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira à l'échelle mondiale dans une combinaison d'Instruments à revenu fixe liés à l'inflation, d'obligations et de devises de marchés émergents, d'actions et des titres associés à des actions, ainsi que d'instruments afférents aux matières premières et aux biens immobiliers. L'exposition à ces actifs peut être obtenue par investissement direct ou par le recours à des instruments financiers dérivés, tels que présentés ci-dessous. Le Fonds appliquera une stratégie d'investissement multi-actif, conformément à ses politiques d'investissement, dans le cadre de laquelle il s'attachera à préserver le capital au fil du temps en investissant dans diverses catégories d'actifs liés à l'inflation. La stratégie du Conseiller en investissement combinera des prévisions mondiales traditionnelles des taux d'intérêt et d'inflation à travers les économies à un processus d'investissement intégré, tel que décrit ci-après.

Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié, géré activement et composé d'Instruments à revenu fixe liés à l'inflation de diverses échéances émis par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités et des sociétés à l'échelle mondiale. Les Instruments à revenu fixe liés à l'inflation sont structurés de manière à offrir une protection contre l'inflation. La valeur du principal de l'obligation ou du produit des intérêts payés au titre de l'obligation est ajustée pour suivre les changements d'une mesure du taux officiel de l'inflation. Les actifs dans lesquels le Fonds investira seront notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement). Le Fonds peut investir sans limite dans des titres d'émetteurs liés économiquement à des marchés émergents. L'exposition à ces marchés émergents peut comprendre tous les types de titres présentés dans cette politique d'investissement.

Le Conseiller en investissement sélectionnera des actifs qu'il considérera comme étant liés à l'inflation. Les instruments afférents aux matières premières sont considérés comme liés à l'inflation dans la mesure où les matières premières, telles que les denrées alimentaires et l'énergie, sont incluses dans l'indice des prix à la consommation. Les instruments afférents aux biens immobiliers peuvent être liés à l'inflation dans la mesure où il existe généralement une corrélation positive entre la valeur de l'immobilier et l'inflation au cours d'une certaine période. D'autre part, étant donné que les fluctuations des taux de change peuvent influencer au fil du temps sur les mesures d'inflation (telles que l'indice des prix à la consommation), la politique d'investissement du Fonds intègre des considérations tactiques relatives aux devises de marchés émergents, comme indiqué plus en détail ci-dessous. Le Fonds investira également dans des actions de sociétés produisant des actifs pris en compte dans les mesures d'inflation courantes, comme décrit plus amplement ci-après.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à un maximum de 50 % du total de son actif dans des instruments afférents aux matières premières. Les instruments afférents aux matières premières comprennent, mais sans s'y limiter, les instruments dérivés (tels que décrits plus amplement ci-après) reposant sur les indices des matières premières (dont les indices des matières premières de la famille Bloomberg et d'autres indices financiers pertinents admis par la Banque centrale), les obligations liées à des indices de matières premières et les titres cotés en Bourse admissibles, qui peuvent comprendre des actions de fonds à capital fixe ou variable négociés en Bourse et d'autres titres afférents aux matières premières négociés sur un Marché réglementé.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux biens immobiliers par le biais de titres liés à l'immobilier, notamment des actions de sociétés d'investissement immobilier (REIT) cotées, des actions de sociétés dont l'activité principale est la propriété, la gestion et/ou la promotion de biens immobiliers ou des produits dérivés (tels que décrits plus amplement ci-après) basés sur des indices de REIT ou autres indices liés à l'immobilier. Normalement, le Fonds investit 20 % à 40 % du total de ses actifs dans des actions ou des titres associés à des actions. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions ou des fonds indiciaires négociés en bourse. Un investissement dans un fonds indiciaire négocié en bourse doit respecter les limites apportées aux investissements dans des valeurs mobilières et des organismes de placement collectif présentés à l'**Annexe 4**.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 30 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. L'exposition du Fonds aux devises de marchés émergents pourra être activement gérée sur une base flexible lorsque PIMCO considèrera cette approche judicieuse. Les positions en devises actives et les opérations de couverture du risque de change feront appel à des contrats de change au comptant et à terme ainsi qu'à des contrats à terme, d'options et de swap sur devises, conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. La réussite des techniques employées par PIMCO ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des actions et des instruments dérivés liés aux actions et aux instruments à revenu fixe, par exemple des contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres associés à des actions et des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné, y compris des indices liés aux matières premières. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés par le Fonds qui seront, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 400 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux prescriptions de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation historique. En conséquence, le Fonds pourrait subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ce plafond de VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif.

Le Fonds peut investir dans des liquidités et quasi-liquidités, telles que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt, sans limite, si PIMCO juge que les opportunités d'investissement dans les autres types d'instruments ne sont pas attrayantes.

Le Fonds pourra également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides (y compris des obligations et des instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire, mais ne sont pas cotés / négociés sur un Marché réglementé.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,90	-	-	0,90
G Institutional	0,90	-	-	0,90
S	0,90	-	-	0,90
H Institutional	1,07	-	-	1,07
R	1,16	-	-	1,16
Investor	0,90	0,35	-	1,25
Administrative	0,90	-	0,50	1,40
E	2,10	-	-	2,10
M Retail	2,10	-	-	2,10
G Retail	2,10	-	-	2,10
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Inflation Strategy Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Inflation Strategy Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR,

10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD, 100,00 RMB (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire en temps de besoin, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion ou une partie de celle-ci, peut être imputée sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution

Il, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans ce Fonds sont des investisseurs qui recherchent un rendement après inflation plus élevé à long terme, qui acceptent le risque accru inhérent à l'investissement dans des actifs liés à l'inflation, tels que décrits ci-avant, et qui cherchent à atténuer les effets négatifs de la hausse de l'inflation. Le Fonds s'adresse également aux investisseurs qui souhaitent diversifier leur portefeuille en ciblant d'autres actifs que les titres à revenu fixe nominaux (non liés à l'inflation) et les actions.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Low Average Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Low Average Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Low Average Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe à échéance courte	1 à 3 ans	B à Aaa ; max. 10 % en dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Low Average Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de un à trois ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement. La duration maximum des Instruments à revenu fixe achetés par le Fonds est de douze ans. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente). Le Fonds peut investir sans limite dans des Titres à revenu fixe libellés en USD d'émetteurs non américains.

Le Fonds peut détenir des Titres à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « Gestion de portefeuille efficace ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'Annexe 4 et décrites plus en détail dans les sections « Gestion de portefeuille efficace » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de

change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque absolue. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la VNI du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 29 août 2002.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD,

10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM.

Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé de lui accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et des autres commissions payables par le Fonds peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe de sociétés, américains et non américains	0 à 4 ans	B3 à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; Max 15 % en dessous de Baa3	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds appliquera une stratégie mondiale de crédit de qualité « investment grade », qui a pour objectif de développer le processus et la philosophie de rendement total du Conseiller en investissement. Ce processus comprend des stratégies descendantes et ascendantes qui aident l'équipe de gestion de portefeuille à identifier diverses sources de valeur et appuient sa prise de décision. Les stratégies descendantes se concentrent sur des considérations macroéconomiques à court et plus long terme et fournissent un contexte pour la sélection régionale et par secteur. Les stratégies ascendantes examinent les profils de crédits spécifiques et sont indispensables pour que le Conseiller en investissement puisse sélectionner des titres sous-évalués.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe d'entreprises de qualité « investment grade ». Normalement, la durée moyenne de ce portefeuille du Fonds varie de 0 à 4 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe notés « investment grade », mais peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B3 par Moody's ou B- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement) à l'exception des titres adossés à des hypothèques (avec effet de levier ou non), qui ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale. Bien qu'il n'y ait pas d'exigence en matière de cote de crédit minimale pour les titres adossés à des hypothèques, les titres adossés à des hypothèques dont la notation est basse seront pris en compte lors du calcul de la limite susmentionnée de 15 % sur les titres à notation inférieure. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe, liés économiquement aux pays de marchés émergents, dont certains peuvent être de qualité inférieure à « investment grade », sous réserve des limites susmentionnées.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de

temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** » du Prospectus. Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Bien que le Fonds prévoie d'investir essentiellement en obligations (comme décrit plus haut) et autres Instruments à revenu fixe, le Conseiller en investissement peut investir dans des titres convertibles ou des actions, des titres liés à des actions (comme les titres hybrides) et des instruments financiers dérivés connexes lorsqu'il considère que lesdits titres et instruments sont des investissements attractifs et dans le cadre de la poursuite de l'objectif d'investissement du Fonds. Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions.

Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'**Annexe 4** et décrites plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus, le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps utilisés par le Fonds (y compris swaps de défaillance, swaps de taux d'intérêt et swaps de rendement total) seront conformes à la politique d'investissement du Fonds. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné tel qu'un indice reposant sur des titres à revenu fixe (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés par le Fonds qui seront, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. En outre, les indices financiers auxquels le Fonds pourra acquérir une exposition seront généralement rééquilibrés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'**Annexe 4**. L'emploi de dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 0 et 500 % de la Valeur nette d'inventaire. Cependant, l'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement juge nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays Global Aggregate Credit 1-5 Years. L'indice Barclays Global Aggregate Credit 1-5 Years évalue les marchés mondiaux des titres à revenu fixe de type « investment grade » à court terme. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,49	-	-	0,49
G Institutional	0,49	-	-	0,49
S	0,49	-	-	0,49
H Institutional	0,66	-	-	0,66
R	0,76	-	-	0,76
Investor	0,49	0,35	-	0,84
Administrative	0,49	-	0,50	0,99
E	1,39	-	-	1,39
M Retail	1,39	-	-	1,39
G Retail	1,39	-	-	1,39
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Low Duration Global Investment Grade Credit Fund et amortis sur les cinq premières années de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale des Catégories d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, comme indiqué en Annexe A, sera clôturée le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutions, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu fixe de base, attirés par la diversification qu'offre cette approche de l'investissement obligataire et qui veulent équilibrer leurs positions en actions avec une option d'investissement plus stable.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risque généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Les Catégories d'Actions libellées en EUR, GBP et USD sont les versions d'exposition au risque. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO Capital Securities Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à capital variable à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

PIMCO Capital Securities Fund

le 7 janvier 2016

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputé sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations. Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital du Fonds. Par conséquent, le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Le Fonds a la capacité d'investir principalement dans des instruments financiers dérivés. Tout investissement dans le Fonds ne doit pas constituer une part trop importante dans un portefeuille d'investissement et le Fonds peut ne pas être recommandé à tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO Capital Securities Fund – Résumé des informations

Le tableau ci-dessous offre un résumé des informations sur le Fonds. L'ensemble de ces données repose sur les informations détaillées concernant les Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe	3 à 7 ans	Sans objet	Trimestrielle

(1) Notés par Moody's Investors Service, Dis. ou ayant obtenu une note équivalente chez Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'offrir une exposition ciblée aux Titres de capital ayant des cours attractifs (définis ci-dessous) ainsi que d'optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans un portefeuille d'Instruments à revenu fixe et autres titres géré activement, dont au moins 80 % seront investis dans des Titres de capital conformément aux politiques définies ci-dessous. Les Titres de capital sont des Titres à revenu fixe, des obligations convertibles en actions (*contingent convertible bonds*) et/ou des actions émises par des institutions financières telles que des banques et des compagnies d'assurance. Le Fonds associe des processus ascendants et descendants dans le but d'identifier les Titres de capital appropriés, chaque Titre de capital étant soumis à trois tests de présélection. La première présélection est la vision descendante du Conseiller en investissement concernant l'économie et les marchés financiers mondiaux. Ces domaines sont primordiaux pour le système bancaire et peuvent par exemple avoir un impact sur les réglementations et exigences en capital. Les risques bancaires et les risques souverains étant étroitement corrélés, cette présélection comprend également une évaluation du risque souverain dans le cadre d'un investissement dans le système bancaire d'un pays particulier. La seconde présélection consiste en une recherche ascendante du Conseiller en investissement qui comprend une évaluation de la solidité relative des bilans et de la capacité des sociétés à générer des bénéfices, tout en maintenant un accès solide aux équipes de direction des institutions financières et un dialogue permanent avec celles-ci concernant les futures sources de forces ou faiblesses en termes de crédit. La troisième présélection est la valorisation. La façon dont un Titre de capital passe chaque présélection aidera le Conseiller en investissement à prendre des décisions dans ce domaine.

Les actifs du Fonds ne seront pas répartis selon une combinaison ou une pondération prédéterminée en fonction de la zone géographique. Il n'existe pas de restrictions en termes de notation de crédit minimum des Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds, et le Fonds peut investir sans limite dans des titres qui ont fait l'objet d'une notation inférieure au « investment grade » attribué par Moody's, S&P ou Fitch (ou que le Conseiller en investissement estime être de qualité équivalente, si ces titres n'ont pas donné lieu à notation). Sous réserve des dispositions légales mentionnées au sein de l'Annexe 4, le Fonds ne peut investir que 7,5 % de sa Valeur d'inventaire nette dans des Instruments à revenu fixe, des Titres de Capital ou autres titres émis par un même organisme (à l'exclusion des obligations émises par des gouvernements, leurs agences ou instances). La durée moyenne du portefeuille du Fonds varie en fonction de la stratégie actuellement utilisée par le Conseiller en investissement pour la gestion des actifs du Fonds, mais varie normalement entre trois et sept ans. Si le Fonds n'investit pas dans des Titres de capital, il investira dans d'autres Instruments à revenu fixe, y compris des obligations de sociétés ou d'État à l'échelle mondiale.

Le Fonds peut détenir des positions actives en devises allant jusqu'à 10 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il peut détenir des positions en devises libellées en dollar US et autres devises. Les positions en devises et la couverture active de devises peuvent être mises en place à l'aide d'instruments tels que des contrats de change à terme ainsi que des contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions des Avis relatifs aux OPCVM. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres

organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds.

Les actions dans lesquelles le Fonds investit pourront comprendre des titres négociés sur les marchés intérieurs russes et, conformément aux prescriptions de la Banque centrale, les investissements ne pourront être réalisés que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la Bourse de Moscou. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des actions afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement ou qu'une analyse approfondie a permis d'identifier comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions ordinaires. Si la conversion d'un titre convertible en actions ordinaires entraîne le franchissement par le Fonds du seuil de 10 % de son actif net détenu en actions ordinaires, le Conseiller en placement s'efforcera de ramener l'investissement du Fonds en actions ordinaires en deçà de 10 % de son actif net, dans un délai raisonnable et en agissant au mieux des intérêts du Fonds.

Le Fonds peut également investir au maximum 10 % de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et autres Instruments à revenu fixe décrits dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides », et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Comme il est dit ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement. Si après une analyse approfondie le Conseiller en investissement estime cela approprié, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Les positions vendeuses synthétiques peuvent par exemple être utilisées par le Conseiller en investissement pour protéger le Fonds contre les fluctuations défavorables d'autres investissements. Il s'agit, en termes économiques, de positions courtes mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais associer des positions longues et vendeuses ne donne jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Dans des conditions de marché normales, les positions vendeuses synthétiques ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'actif net. Vous trouverez ci-dessous d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds.

Le Fonds pourra utiliser différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension) soumises aux conditions et plafonds définis par la Banque centrale de temps à autre et qui sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion efficace du portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote, mais ne comprennent pas les swaps de taux d'intérêt) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement à ce sujet, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice relatif à un revenu à taux fixe (pour lequel des informations détaillées seront disponibles auprès du Conseiller en investissement sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres,**

produits dérivés et techniques d'investissement » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) créera un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 500 % de la Valeur d'inventaire nette. L'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont normales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Le Fonds risque par conséquent de subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire va tenter de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR selon les exigences de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur d'inventaire nette du Fonds et la période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au moins quotidiennement.

Le Fonds peut également détenir et conserver à titre accessoire des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris (sans y être limité) des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,5 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,79	-	-	-	0,79
G Institutional	0,79	-	-	-	0,79
S	0,79	-	-	-	0,79
R	0,93	-	-	-	0,93

H Institutional	0,96	-	-	-	0,96
Investor	0,79	0,35	-	-	1,14
Administrative	0,79	-	0,50	-	1,29
E	1,69	-	-	-	1,69
T	1,69	-	-	0,40	2,09
M Retail	1,69	-	-	-	1,69
G Retail	1,69	-	-	-	1,69
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les commissions payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion » et la « Commission de service » sont détaillées dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis et en Angleterre (ainsi qu'à Munich, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements), ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires en aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour obtenir des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription pour toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 7 juillet 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des

Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration. Il convient de noter que la Commission de gestion ou une partie de celle-ci, peut être prélevée sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

Le Fonds pourra payer des dividendes sur le revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution.

Le cas échéant, les dividendes déclarés seront normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des dissidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds recherchent une exposition ciblée aux Titres de capital et sont pour cela prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement sur les marchés boursiers mondiaux.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Le Fonds peut investir de façon conséquente dans des titres convertibles dont l'émission est conditionnelle (*contingent convertible securities* (« **CoCo** »)), tel que décrit dans l'Objectif et les politiques d'investissement du Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur la section intitulée « *Instruments convertibles dont l'émission est conditionnelle* » au sein de la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** ».

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Les investisseurs types du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un fonds obligataire générant un revenu élevé et qui sont prêts à accepter le risque supplémentaire que représente l'investissement sur les marchés de pays émergents et dans des titres à rendement élevé.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund – Informations résumées

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées des Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe	0 à 6 ans	Max 50 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Objectif et politiques d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds PIMCO Credit Absolute Return Fund est de rechercher un rendement total positif dans une gamme d'environnements boursiers, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds recherche un rendement total positif plutôt qu'un rendement supérieur à un indicateur de référence particulier. Le Fonds cherche à produire des rendements absolus que la tendance des marchés soit à la hausse ou à la baisse.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira au moins 80 % de son actif net dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe. Les investissements comprendront des obligations, des titres de créance et autres instruments similaires émis par diverses entités des secteurs public et privé au niveau mondial. En outre, le Fonds peut également utiliser des positions courtes synthétiques choisies, comme indiqué ci-dessous, pour se couvrir contre les évolutions de marché défavorables ou pour produire des rendements à partir d'un titre, d'un marché ou d'un secteur géographique particuliers. Le recours du Conseiller en investissement aux positions courtes synthétiques peut varier et dépend des conditions de marché.

Le Fonds peut investir jusqu'à 70 % de son actif net en titres d'émetteurs liés économiquement à des marchés émergents. Le Fonds peut recourir aux instruments dérivés suivants : options, contrats à terme, contrats à terme standardisés et contrats de swap.

Le Fonds peut investir tout son actif dans des titres à rendement élevé ayant une notation Moody's ou S&P inférieure à Baa ou Fitch, s'ils ne sont pas notés, que le Conseiller en investissement estime de qualité comparable (« obligations à haut risque »). Ce type d'investissement est soumis à la condition sous réserve que 50 % au plus de son actif net soient investis dans des titres à revenu fixe ayant une notation inférieure à B selon Moody's ou S&P ou Fitch (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de ses actifs nets. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de change et les positions actives en devises sont effectuées en fonction de la conjoncture économique, par le biais de contrats de change au comptant et à terme, et de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres utilisées à des fins de gestion du portefeuille uniquement. La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de son actif net en titres convertibles en titres de capital tels que les obligations convertibles. Le Fonds ne peut investir plus de 15 % de son actif net en titres liés au capital (tels que les titres hybrides émis par des banques et des compagnies d'assurances). Les titres hybrides sont une forme de titres de créance qui comprennent des caractéristiques à la fois de dette et de capital, par exemple des actions préférentielles, qui ne sont pas des titres de capital purs,

mais qui sont traditionnellement réputés en être suffisamment proches pour être admis dans le calcul du ratio de niveau 1 ou de niveau 2 des fonds propres d'une banque. Le Fonds ne peut investir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son actif net dans des titres de capital. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif net quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en titres de capital, (ii) des titres de capital, (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des titres de capital afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement et qu'une analyse approfondie a identifié comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds.

Le Conseiller en investissement peut investir jusqu'à 25 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres négociés sur des marchés russes nationaux. Cet investissement sera limité aux titres cotés/négociés à la Bourse de Moscou.

Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le Conseiller en investissement l'estime approprié sur le fondement d'une analyse approfondie des investissements, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés comme les swaps de défaillance de crédit pour créer des positions courtes synthétiques. Les positions courtes synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions courtes et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions courtes synthétiques essentiellement pour gérer l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt et pour prendre des positions courtes à des fins d'investissement. Le Fonds prend des expositions longues et courtes sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et courtes ne donne jamais lieu à des positions courtes non couvertes. Le recours du Conseiller en investissement aux positions courtes synthétiques peut varier et dépendra des conditions de marché. Toutefois, ces positions ne dépasseront pas 30 % de l'actif net. Vous trouverez ci-dessous d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds.

Sous réserve des Règlements prévus à l'**Annexe 4** et décrits plus en détail au sein des rubriques « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, par exemple contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme standardisés et contrats de swap, dont des contrats de swap de défaillance de crédit (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice obligataire ou lié à une obligation donnée (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits

dérivés sur des indices) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la VaR du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La Période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ce plafond de VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de VaR utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Sous réserve des limites susmentionnées et des restrictions aux investissements exposées dans l'Annexe 4 du Prospectus, le Fonds ne sera pas tenu d'investir un pourcentage minimal de sa valeur nette d'inventaire dans des zones géographiques, des secteurs ou dans tout type d'investissements présentés ci-dessus, afin de maintenir ses souplesse et capacité à investir dans les opportunités qui se présentent.

Le Fonds peut également détenir et conserver des actifs liquides à titre accessoire et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des titres garantis par des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « investment grade » ou, s'ils ne sont pas notés, jugés par le Conseiller en investissement être de la même qualité.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--	--	-----------------------------

Institutional	0,90	-	-	-	0,90
G Institutional	0,90	-	-	-	0,90
S	0,90	-	-	-	0,90
R	0,99	-	-	-	0,99
H Institutional	1,07	-	-	-	1,07
Investor	0,90	0,35	-	-	1,25
Administrative	0,90	-	0,50	-	1,40
E	1,80	-	-	-	1,80
T	1,80	-	-	0,30	2,10
M Retail	1,80	-	-	-	1,80
G Retail	1,80	-	-	-	1,80
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute autre Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute

nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période initiale de souscription si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « Politique en matière de dividendes » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux

OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au PIMCO Fonds Dividend and Income Builder Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et des autres commissions payables par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif principal d'investissement du Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund est de procurer un revenu courant supérieur au rendement moyen des actions mondiales et de procurer un flot croissant de revenus par parts au fil du temps. Le Fonds recherche également une plus-value à long terme.

Le Fonds investit habituellement au moins 80 % de son actif net dans un portefeuille diversifié de placements générant des revenus, avec au moins 50 % de son actif net investis dans des Titres de capital et des titres associés à des actions. Le Fonds pourra aussi investir dans des Instruments à revenu fixe de diverses échéances et dans des instruments financiers dérivés connexes.

Les Titres de capital et titres associés à des actions dans lesquels le Fonds pourra investir sont : les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées. Les titres convertibles pourront se composer d'obligations, de créances et d'obligations non garanties qui peuvent être converties ou échangées selon un ratio, fixé ou qui sera déterminé. Le Fonds pourra investir dans des titres émis par des sociétés d'investissement immobilier (« REIT »), des certificats de titres en dépôt (américains et mondiaux), des émissions de droits de souscription et des billets structurés, par exemple des billets indexés sur des actions, des obligations avec bons de souscription et des instruments participatifs. Seuls les billets structurés qui ne font pas l'objet d'un effet de levier, qui sont « titrisés » et peuvent être librement vendus et transférés à d'autres investisseurs et qui sont achetés par l'intermédiaire de courtiers réglementés agréés sont considérés comme des « valeurs mobilières » négociées sur une Bourse de valeurs reconnue. Le Fonds concentre ses investissements dans des Titres de capital et des titres associés à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1,5 milliard de dollars américains, mais il peut également investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière est plus petite. Le Fonds ne se concentrera pas sur un secteur ou une zone géographique spécifique.

Le Fonds pourra aussi investir dans des instruments dérivés, par exemple des options, des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats de swaps et des contrats pour différence, et en particulier dans les instruments mentionnés ci-dessous, notamment les instruments dérivés basés sur des indices financiers éligibles qui auront été agréés par la Banque centrale ou qui répondent à ses exigences. Ces indices pourront faire référence à des actions et à des titres à revenu fixe, à des taux d'intérêt et à des matières premières. Le Conseiller en investissement pourra utiliser une exposition aux matières premières pour atteindre un objectif ciblé d'investissement ou pour rehausser et protéger le capital du Fonds.

Le Fonds pourra aussi investir dans des Instruments à revenu fixe, notamment des obligations (à taux fixe ou variable) et des titres de créance émis par diverses entités américaines ou non américaines, publiques ou privées, et dans d'autres instruments analogues (par exemple des crédits consortiaux et des cessions de prêts (qui ne sont pas garantis) dans la mesure où ce sont des titres transférables ou des instruments du marché monétaire cotés sur un Marché réglementé).

Les investissements à revenu fixe du Fonds pourront comprendre des titres de qualité « investment-grade » et des titres à rendement élevé de qualité « junk bonds » de toute notation. Le Fonds pourra investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à « investment grade ».

Le Fonds investit dans le monde entier et investira généralement dans des titres économiquement liés à divers pays. Le Fonds peut investir sans limite dans des titres d'émetteurs liés économiquement à des marchés émergents. Le Conseiller en investissement pourra investir jusqu'à 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres cotés sur les marchés intérieurs russes. Ces types d'investissements porteront uniquement sur des titres cotés/négociés à la Bourse de Moscou.

Le Fonds cherchera à maintenir un niveau élevé de dividendes en investissant dans une large variété d'actions et de titres à revenu fixe qui, selon l'avis du Conseiller en investissement, génèrent habituellement des revenus élevés. Pour effectuer des investissements dans des titres de participation et titres connexes, la démarche de gestion active du Fonds repose sur une analyse fondamentale pour s'efforcer de repérer les émissions qui sont à des cours attractifs, qui versent des dividendes et ont un potentiel de bénéfices et de croissance des dividendes futurs. L'approche du Fonds en matière de sélection des titres de participation et des titres connexes intègre les perspectives macroéconomiques mondiales de PIMCO, son expertise dans le domaine des actions et

des titres à revenu fixe et son expérience sur une vaste gamme d'instruments d'investissement. Les actions et les titres à revenu fixe du Fonds sont choisis pour refléter l'opinion de PIMCO en ce qui concerne les facteurs de risque d'investissement principaux, en prenant en compte à la fois le rendement potentiel et la volatilité, et en incluant une évaluation complète des émetteurs et de l'exposition aux pays.

Le Fonds pourra détenir des actions et des titres associés à des actions, des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Les positions de change autres qu'en USD seront illimitées. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD pourront influencer le rendement du Fonds. L'exposition du Fonds au change pourra être activement gérée sur une base flexible lorsque le Conseiller en investissement considèrera cette approche judicieuse. Les positions en devises et la couverture active de devises sont effectuées à l'aide de contrats de change à terme ainsi que de contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (y compris, sans limitation, à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire, mais ne sont pas cotés / négociés sur un Marché réglementé.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux actions et aux titres à revenu fixe, par exemple des contrats à terme standardisés, des options et des contrats de *swap* (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou indices sous-jacents basés sur des actions, des titres connexes et des titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné, y compris des indices liés aux matières premières. Le Conseiller en investissement communique aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui sont, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui

contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Bien que le Fonds investisse principalement en positions longues, lorsque le Conseiller en investissement le considérera judicieux suite à une analyse détaillée, le Fonds pourra utiliser des produits dérivés comme les contrats pour différence, les swaps de défaillance ou les swaps de rendement total pour créer des positions courtes synthétiques. Les positions courtes synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions courtes sur un émetteur particulier et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement utilisera principalement les positions courtes synthétiques à des fins de couverture, mais il pourra aussi prendre des positions courtes à des fins d'investissement. Le Fonds prend des expositions longues et courtes sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et courtes ne donne jamais lieu à des positions courtes non couvertes. Le recours du Conseiller en investissement aux positions courtes synthétiques peut varier et dépendra des conditions de marché. Toutefois, le Fonds n'aura pas un nombre important de positions courtes synthétiques et ces positions ne dépasseront pas 30 % de son actif net. Vous trouverez ci-dessous d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Il est prévu que le niveau d'exposition à l'effet de levier du Fonds fluctue entre 0 et 400 % de la Valeur nette d'inventaire. L'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux prescriptions de la Banque centrale, et ne prend pas en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. En conséquence, les investisseurs pourraient subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera pondéré à 75 % vis-à-vis de l'indice MSCI All Country World (« ACWI ») et à 25 % par rapport à l'indice Barclays Global Aggregate. L'indice MSCI ACWI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et du flottant, visant à évaluer les performances des marchés d'actions développés et émergents. L'indice Barclays Global Aggregate évalue les marchés mondiaux des titres à revenu fixe de type « investment grade ». De plus amples informations sur les deux indices sont disponibles sur www.msci.com ou peuvent être obtenues auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était

amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Exemption de frais de gestion ¹ (en %)	Frais unifiés exemption comprise (en %)	Frais unifiés exemption non comprise (en %)
Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
G Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
S	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
H Institutional	1,16	-	-	-	0,16	1,00	1,16
Investor	0,99	0,35	-	-	0,16	1,18	1,34
Administrative	0,99	-	0,50	-	0,16	1,33	1,49
E	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
T	2,35	-	-	0,30 ²	0,16	2,49	2,65
M Retail	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
G Retail	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
R	1,29	-	-	-	0,09	1,20	1,29
Z	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00

¹ L'exemption par le Gestionnaire sera étendue jusqu'à ce que le Gestionnaire décide, sur avis écrit préalable aux actionnaires du Fonds, d'interrompre ou de supprimer la renonciation à sa commission ou de la réduire pour toute période future. Le Supplément sera mis à jour afin de traduire tout changement de la commission de gestion et de sa renonciation.

² Concernant la Catégorie T, une fois la renonciation à la commission expirée, la Commission de distribution sera réduite à 0,15 de sorte que les frais unifiés exemption non comprise seront de 2,50 %. Le Supplément sera mis à jour en conséquence afin d'en tenir compte.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au

Fonds PIMCO Dividend and Income Builder Fund et amortis sur les cinq premières années de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année, ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être imputées sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard. Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu et une plus-value à long terme et qui, pour cela, sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement sur les marchés boursiers mondiaux.

Informations concernant le portefeuille

En ce qui concerne le Fonds, la Société publiera, sauf si elle estime que ce n'est pas dans le meilleur intérêt des Actionnaires, les dix principales participations du Fonds tous les mois, au plus tôt dix (10) jours ouvrables après la fin de chaque mois, jusqu'à la publication des informations du mois suivant. La Société mettra à disposition du grand public le tableau complet des participations du Fonds tous les trimestres, au plus tôt dix (10) jours ouvrables après la fin de chaque trimestre.

La Société peut partager des informations relatives aux placements du Fonds non accessibles au public avec des prestataires de services, y compris avec des sous-conseillers de la Société, dès lors que ces informations leur sont nécessaires pour remplir leurs obligations contractuelles vis-à-vis du Fonds. La Société peut également communiquer des informations non accessibles au public relatives au portefeuille de titres du Fonds à certains analystes de fonds communs de placement, à des agences d'évaluation et de notation, tels que Morningstar et Lipper Analytical Services, ou à d'autres entités qui ont une activité les légitimant à recevoir de telles informations, au plus tard le dernier jour

civil de chaque mois dans le cas des dix principales participations du Fonds et plus fréquemment, le cas échéant.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. A la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO Emerging Multi-Asset Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO Emerging Multi-Asset Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO Emerging Multi-Asset Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents ou dans des titres dont la notation est inférieure à la qualité « investment grade », il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les actionnaires doivent noter que les dividendes sont payés à partir du capital du Fonds. Par conséquent, le capital s'érodera et les distributions seront obtenues en renonçant à la croissance potentielle future, et ce cycle continuera jusqu'à l'épuisement total du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital de la Catégorie de Distribution II. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO Emerging Multi-Asset Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

I. Principaux investissements	a. Durée moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instrumentés liés aux marchés émergents : Instrumentés à revenu fixe assortis d'échéances diverses, Titres de capital ou produits dérivés liés à ces titres	Sans objet	Sans objet	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds est conçu pour fournir une exposition simultanée à un vaste spectre de catégories d'actifs des marchés émergents telles que les actions, les titres à revenu fixe, les devises, ainsi que les matières premières et les instruments afférents aux biens immobiliers (sans que ce soient des investissements directs dans ces matières premières ou ces biens immobiliers) comme il est indiqué plus en détail ci-dessous. Le Conseiller en investissement se sert de sa très grande expertise dans les domaines de la répartition d'actifs et des marchés émergents pour gérer activement les investissements du Fonds, notamment la composition relative des diverses catégories d'actifs des marchés émergents. Le Conseiller en investissement utilise en particulier une approche en trois étapes pour chercher à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds : 1) mise au point d'une répartition d'actifs cible à exécuter dans toutes les catégories d'actifs des marchés émergents mentionnées aux présentes ; 2) identification des stratégies de valeur relative conçues pour apporter une valeur ajoutée au-delà de la répartition cible ; et 3) utilisation de techniques de couverture pour gérer au mieux les risques hors normes. PIMCO évalue quotidiennement ces trois étapes et utilise une combinaison d'investissements directs et d'exposition aux produits dérivés pour mettre en œuvre ces trois étapes au sein du Fonds.

Le Conseiller en investissement considère qu'une répartition d'actifs neutre se compose de 50 % d'actions des marchés émergents, de 25 % d'obligations des marchés émergents locaux et de 25 % d'obligations des marchés émergents externes, bien que les expositions réelles du portefeuille puissent fortement dévier de ces cibles, sous réserve des restrictions mentionnées aux présentes.

Les stratégies de valeur relative que le Fonds peut développer visent à tirer parti de la relation perçue entre la valeur de deux titres. Les stratégies de valeur relative peuvent s'appliquer entre différents émetteurs, différents titres d'un même émetteur et entre différents instruments ayant des facteurs similaires de risque sous-jacent. Elles peuvent également servir pour des titres de catégories d'actifs différentes qui présentent des facteurs similaires de risque sous-jacents mais des évaluations différentes de ce risque. Dans l'application de ces stratégies le Fonds peut prendre une exposition longue à un titre ou une catégorie d'actifs tout en employant des instruments dérivés pour vendre synthétiquement à découvert un autre titre ou une autre catégorie d'actifs. PIMCO utilise ses modèles exclusifs pour rechercher les facteurs de risque sous-jacents et identifier des opportunités.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant, dans des circonstances normales, au moins 80 % de son actif net dans un portefeuille diversifié d'investissements économiquement associés au pays émergents. Le Conseiller en investissement peut obtenir l'exposition voulue à toutes les catégories d'actifs envisagées en investissant directement dans des actions et des titres associés à des actions, des Instruments à revenu fixe et/ou en investissant dans

des organismes de placement collectif sous-jacents ou des produits dérivés (comme des contrats de swaps, des contrats pour différence, des contrats à terme standardisés et des options, qui peuvent être négociés en Bourse ou hors Bourse) selon le cas, dans le respect des limites exposées dans l'Annexe 4. Dans des circonstances normales, le Fonds investit de 80 à 20 % de son actif net dans des actions et des titres apparentés aux actions. Le Fonds peut aussi s'exposer, bien qu'indirectement, aux matières premières, jusqu'à 25 % de son actif net, et aux biens immobiliers, comme décrit ci-dessous.

Sous réserve d'un minimum de 80 % de l'actif net investi dans des placements liés économiquement à des pays émergents, les actifs du Fonds ne sont pas répartis en fonction d'une combinaison ou d'une pondération préétablie de catégories d'actifs ou de zones géographiques. Pour prendre ses décisions d'investissement, le Conseiller en investissement préfère analyser les données quantitatives et qualitatives relatives aux économies des marchés émergents et aux prévisions de croissance des divers secteurs industriels et diverses catégories d'actifs. Pour lui permettre de conserver sa souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui pourraient se présenter, hors des paramètres de placement et des restrictions de la politique d'investissement, le Fonds n'est pas tenu d'investir un pourcentage particulier de sa Valeur nette d'inventaire dans des pays ou secteurs industriels particuliers de pays émergents ou développés ou dans un quelconque type d'investissements susmentionné. Si ces analyses sont faites quotidiennement, les changements importants d'exposition durent normalement sur des périodes plus longues. Dans le cadre de son processus d'investissement, le Conseiller en investissement s'efforce de réduire certains risques par la réalisation de diverses opérations de couverture. Ces opérations de couverture (mises en place normalement avec des instruments dérivés comme les contrats à terme standardisés, les options, les options sur contrats à terme standardisés et les transactions de swap) visent à réduire l'exposition du Fonds à des événements de marchés graves, imprévus, qui pourraient nuire sérieusement aux rendements.

PIMCO a toute discrétion pour identifier les pays qu'elle juge éligibles au statut de marchés émergents. Le Fonds se concentre sur les pays possédant un produit national brut par habitant relativement faible et un potentiel de croissance économique très rapide. Le Conseiller en investissement sélectionne les pays, les devises et la composition des émetteurs du Fonds en évaluant des facteurs comme les taux d'intérêt relatifs, les taux d'inflation, et les taux de change, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des paiements courants ainsi que tout autre facteur qu'il juge pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine ainsi que dans les pays européens en développement. Le Fonds peut investir dans des instruments dont le rendement est basé sur celui d'un titre de marché émergent ou sur celui de la devise d'un pays émergent (par exemple un instrument dérivé) plutôt que d'investir directement dans des titres ou des devises de marchés émergents. Pour le Conseiller en investissement, un titre est économiquement lié à un pays de marché émergent si l'émetteur ou le garant du titre a son siège social dans le pays ou si la devise de règlement du titre est la devise du pays du marché émergent. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres négociés sur les marchés intérieurs russes qui seront exclusivement cotés/négociés à la Bourse de Moscou.

Le Fonds peut investir, sans limites, dans des actions et des titres associés à des actions, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des warrants, des fonds indiciaires négociés en Bourse associés à des actions et des titres (comme les obligations, les billets structurés ou les obligations non garanties) qui sont convertibles ou que le Conseiller en investissement estime être convertibles en actions ordinaires ou privilégiées. Seuls les billets structurés, comme les crédits consortiaux et les billets indexés sur des actions qui ne font pas l'objet d'un effet de levier, qui sont « titrisés » et peuvent être librement vendus et transférés à d'autres investisseurs et qui sont achetés par l'intermédiaire de négociateurs réglementés agréés sont considérés comme des « valeurs mobilières » négociées sur une Bourse de valeurs reconnue.

Comme il a déjà été dit, il est possible d'obtenir cette exposition par le biais de l'investissement direct dans des actions et des titres associés à des actions ou par le recours aux instruments financiers dérivés. Les investissements directs ou indirects ne font l'objet d'aucune limite quant à la capitalisation boursière des émetteurs dans lesquels le Fonds investit mais, du fait que le Fonds investit dans des émetteurs liés aux pays de marchés émergents, il n'investit normalement que dans des titres d'émetteurs de petite capitalisation boursière.

Les Instruments à revenu fixe du Fonds peuvent comprendre des obligations d'entreprises à rendement élevé et de qualité « investment grade », des Titres à revenu fixe émis par des gouvernements, leurs agences et organismes, des titres garantis par des créances hypothécaires ou des actifs et des produits dérivés basés sur ces titres. Les investissements du Fonds en Titres à revenu fixe ne font l'objet d'aucune restriction en matière de notation de crédit minimale. Le Fonds peut donc investir, sans limite, dans des titres dont la notation est inférieure à la qualité « investment grade ».

Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Les investissements dans des organismes de placement collectif comprennent des fonds qui investissent dans des catégories d'actifs similaires à celles indiquées dans la présente politique, par exemple des actions, des instruments à revenu fixe et des instruments afférents aux matières premières. Ces organismes de placement collectif peuvent également offrir une exposition ou être liés économiquement aux marchés émergents.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à un maximum de 25 % du total de son actif dans des instruments afférents aux matières premières. Le Conseiller en investissement pourra utiliser une exposition aux matières premières pour atteindre un objectif ciblé d'investissement sur les marchés émergents. Les instruments afférents aux matières premières comprennent, mais sans s'y limiter, les instruments dérivés reposant sur les indices des matières premières (dont les indices de la famille Bloomberg et d'autres indices financiers pertinents admis par la Banque centrale), les obligations indexées et les titres cotés en Bourse admissibles, qui peuvent comprendre des actions de fonds à capital fixe ou variable négociés en Bourse et d'autres titres afférents aux matières premières négociés sur un Marché réglementé. Le Fonds peut également investir dans des actions ou des titres associés à des actions d'émetteurs exerçant dans des secteurs liés aux matières premières. Les instruments liés aux matières premières dans lesquels le Fonds investit peuvent, sans obligation, comprendre des titres de marchés émergents.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux biens immobiliers par le biais de titres liés à l'immobilier, notamment des actions de sociétés d'investissement immobilier (REIT), des actions de sociétés dont l'activité principale est la propriété, la gestion et/ou la promotion de biens immobiliers ou des produits dérivés basés sur des indices de REIT ou autres indices liés à l'immobilier, qui satisfont les prescriptions de la Banque centrale. Les instruments liés aux biens immobiliers dans lesquels le Fonds investit peuvent, sans obligation, comprendre des titres de marchés émergents.

Le Conseiller en investissement communique aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui sont, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices sont agréés par la Banque centrale ou respectent ses prescriptions.

Ainsi qu'indiqué ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement ou de couverture. Le Fonds peut recourir à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques pour les catégories d'actifs présentées plus haut dans la présente politique, si le Conseiller en investissement le juge pertinent après une analyse approfondie des investissements. Les positions vendeuses synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donne jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées, selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options sur et de contrats de swap de devises. Les différentes techniques de gestion efficace de

portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués au sein de l'Annexe 4. L'utilisation de produits dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) créera un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés est couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds peut subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera pondéré à 50 % par l'indice MSCI Emerging Markets, à 25 % par l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Global (EMBI Global) et à 25 % par l'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified). L'indice MSCI Emerging Markets est un indice de capitalisation boursière ajustée du flottant qui vise à mesurer les performances des marchés d'actions émergents. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Global (EMBI Global) reproduit la performance de titres de créance libellés en USD et émis par des entités souveraines ou quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux. L'indice J.P. Morgan Government Bond Index-Emerging Markets Global Diversified (GBI-EM Global Diversified) représente un indice exhaustif des marchés émergents locaux et consiste en des obligations d'État en devises locales négociées régulièrement, à taux fixe, liquides et auxquelles les investisseurs mondiaux peuvent obtenir une exposition. De plus amples informations sur les indices sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La Période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont celles imposées actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Si le Conseiller en investissement l'estime approprié, temporairement ou de manière défensive, dans des circonstances anormales dues à un niveau élevé de volatilité ou d'événements imprévus, le Fonds peut investir sans limites, mais conformément à la Réglementation, dans des titres de créance émis par des gouvernements, leurs agences ou organismes et des entreprises, y compris dans des

titres du Trésor américain et autres instruments très liquides, notamment des liquidités et autres instruments du marché monétaire comme les certificats de dépôt.

Comme indiqué en détail ci-dessus, les titres dans lesquels le Fonds peut investir seront cotés ou négociés sur des Bourses de valeurs et des marchés cités à l'Annexe 1 du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	1,35	-	-	1,35
G Institutional	1,35	-	-	1,35
S	1,35	-	-	1,35
R	1,38	-	-	1,38
H Institutional	1,52	-	-	1,52
Investor	1,35	0,35	-	1,70
Administrative	1,35	-	0,50	1,85
E	2,50	-	-	2,50
M Retail	2,50	-	-	2,50
G Retail	2,50	-	-	2,50
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis et en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera un Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Le Fonds pourra verser des dividendes à partir du produit net des placements et/ou du capital. Le paiement des dividendes à partir du capital vise à donner au Fonds la capacité de fournir un niveau constant et stable de distributions aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur la génération de revenus.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du mois ou du trimestre ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du mois ou du trimestre. En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés ou réinvestis le dernier Jour ouvré du mois de janvier qui suit la déclaration. Vous trouverez de plus amples informations dans la Politique en matière de dividendes de la Société, à la rubrique « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus; et un calendrier à jour des dates de distribution des dividendes peut être obtenu sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la

Catégorie de distribution, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs types dans ce Fonds sont des investisseurs qui recherchent une appréciation du capital, ayant un horizon d'investissement à long terme, mais acceptant également le risque de volatilité des marchés boursiers et le risque accru lié à l'investissement dans des titres des marchés émergents.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Des Catégories d'Actions partiellement couvertes sont disponibles en EUR. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO Global Dividend Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO Global Dividend Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO Global Dividend Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et des autres commissions payables par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement principal du Fonds est la recherche de revenus courants supérieurs au rendement moyen des actions mondiales. Le Fonds vise également une plus-value à long terme.

Les investissements pourront comprendre des Titres de capital et des titres associés à des actions, des Instruments à revenu fixe de diverses échéances ou des instruments financiers dérivés connexes. Le Fonds investit habituellement au moins les trois quarts de son actif net dans des Titres de capital et des titres associés à des actions. Les Titres de capital dans lesquels le Fonds pourra investir sont les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées. Les titres convertibles pourront se composer d'obligations, de créances et d'obligations non garanties qui peuvent être converties ou échangées selon un ratio, fixé ou qui sera déterminé. Le Fonds pourra investir dans des titres émis par des sociétés d'investissement immobilier (« REIT »), des certificats de titres en dépôt (américains et mondiaux), des émissions de droits de souscription et des billets structurés, par exemple des billets indexés sur des actions, des obligations avec bons de souscription et des instruments participatifs. Seuls les billets structurés qui ne font pas l'objet d'un effet de levier, qui sont « titrisés » et peuvent être librement vendus et transférés à d'autres investisseurs et qui sont achetés par l'intermédiaire de courtiers réglementés agréés sont considérés comme des « valeurs mobilières » négociées sur une Bourse de valeurs reconnue. Le Fonds concentre ses investissements dans des Titres de capital et des titres associés à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1,5 milliard de dollars américains, mais il peut également investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière est plus petite. Le Fonds ne se concentrera pas sur un secteur ou une zone géographique spécifique.

Le Fonds pourra aussi investir dans des instruments dérivés, par exemple des options, des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats de swaps et des contrats pour différence, et en particulier dans les instruments mentionnés ci-dessous, notamment les instruments dérivés basés sur des indices financiers éligibles qui auront été agréés par la Banque centrale ou qui répondent à ses exigences. Ces indices pourront faire référence à des actions et à des titres à revenu fixe, à des taux d'intérêt et à des matières premières. Le Conseiller en investissement pourra utiliser une exposition aux matières premières pour atteindre un objectif ciblé d'investissement ou pour rehausser et protéger le capital du Fonds.

Le Fonds pourra aussi investir dans des Instruments à revenu fixe, notamment des obligations (à taux fixe ou variable) et des titres de créance émis par diverses entités américaines ou non américaines, publiques ou privées, et dans d'autres instruments analogues (par exemple des crédits consortiaux et des cessions de prêts (qui ne sont pas garantis) dans la mesure où ce sont des titres transférables ou des instruments du marché monétaire cotés sur un Marché réglementé). Sous réserve des restrictions d'investissement décrites ci-après, les investissements en titres à revenu fixe du Fonds pourront comprendre des titres de qualité « investment-grade » et des titres à rendement élevé de qualité « junk bonds » de toute notation. Le Fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à « investment grade », dans la limite d'une notation B3 par Moody's ou B- par S&P ou une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente). Le Fonds investit dans le monde entier et investira généralement dans des titres économiquement liés à divers pays. Le Fonds peut investir sans limites dans des titres d'émetteurs liés économiquement à des marchés émergents. Le Conseiller en investissement pourra investir jusqu'à 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres cotés sur les marchés intérieurs russes. Le cas échéant, les investissements porteront uniquement sur des titres cotés / négociés à la Bourse de Moscou.

La plus-value recherchée par le Fonds provient généralement de l'augmentation de la valeur des actions, des titres associés à des actions, des obligations et des autres Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds. L'augmentation de la valeur des obligations et des autres Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds provient de la chute des taux d'intérêt ou de l'amélioration des paramètres fondamentaux de crédit d'un secteur ou d'une valeur mobilière spécifique. Pour effectuer des investissements, la démarche de gestion active du Fonds repose sur une analyse fondamentale pour s'efforcer de repérer les actions et valeurs connexes qui sont à des cours attrayants, ainsi que les émetteurs qui versent des dividendes et ont un potentiel de bénéfices et de croissance des

dividendes futurs. Le Fonds se concentre sur les titres qui versent des dividendes et sont considérés avoir un rendement intéressant.

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés/risques de crédit reconditionnés ») mais non compris les obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, les billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et les bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que si (i) le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou dans un Etat membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un Etat en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel Etat. Ces investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe n'est disponible, le Conseiller en investissement doit fournir une évaluation positive de la qualité de crédit du portefeuille de créance, du titre et de la profitabilité de l'investissement dans son ensemble, et cette évaluation doit être documentée de façon transparente.

Le Fonds pourra détenir à la fois des actions et des titres connexes non libellés en USD, des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions de change autres qu'en USD. Les positions de change autres qu'en USD seront illimitées. Par conséquent, les mouvements des positions en actions et des titres associés à des actions et des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD pourront influencer le rendement du Fonds. L'exposition du Fonds au change pourra être activement gérée sur une base flexible lorsque le Conseiller en investissement considèrera cette approche judicieuse. Les positions en devises et la couverture active de devises sont effectuées à l'aide de contrats de change à terme ainsi que de contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (y compris, sans limitation, à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres, utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds pourra également investir 10 % maximum de ses actifs dans des titres illiquides (y compris des obligations et des Instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire, mais ne sont pas cotés / négociés sur un Marché réglementé.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux actions et aux titres à revenu fixe, par exemple des contrats à terme standardisés, des options et des contrats de *swap* (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii)

d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou indices sous-jacents basés sur des actions, des titres connexes et des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné, y compris des indices liés aux matières premières. Le Conseiller en investissement communique aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui sont, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Ainsi que présenté ci-dessous, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Bien que le Fonds investisse principalement en positions longues, lorsque le Conseiller en investissement le considèrera judicieux suite à une analyse détaillée, le Fonds pourra utiliser des produits dérivés comme les contrats pour différence, les swaps de défaillance ou les swaps de rendement total pour créer des positions courtes synthétiques. Les positions courtes synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions courtes sur un émetteur particulier et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement utilisera principalement les positions courtes synthétiques à des fins de couverture, mais il pourra aussi prendre des positions courtes à des fins d'investissement. Le Fonds prend des expositions longues et courtes sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et courtes ne donne jamais lieu à des positions courtes non couvertes. Le recours du Conseiller en investissement aux positions courtes synthétiques peut varier et dépendra des conditions de marché. Toutefois, le Fonds n'aura pas un nombre important de positions courtes synthétiques et ces positions ne dépasseront pas 30 % de son actif net. Vous trouverez ci-dessous d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Il est prévu que le niveau d'exposition à l'effet de levier du Fonds fluctue entre 0 et 400 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux prescriptions de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. En conséquence, les investisseurs pourraient subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a

posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice MSCI All Country World (« ACWI »). L'indice MSCI ACWI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et du flottant, visant à évaluer les performances des marchés d'actions développés. De plus amples informations sur l'indice peuvent être obtenues sur le site www.msci.com ou en en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La Période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Exemption de frais de gestion ¹ (en %)	Frais unifiés exemption comprise (en %)	Frais unifiés exemption non comprise (en %)
Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
G Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
S	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
H Institutional	1,16	-	-	-	0,16	1,00	1,16
R	1,29	-	-	-	0,09	1,20	1,29
Investor	0,99	0,35	-	-	0,16	1,18	1,34
Administrative	0,99	-	0,50	-	0,16	1,33	1,49
E	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
T	2,35	-	-	0,30 ²	0,16	2,49	2,65
M Retail	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
G Retail	2,35	-	-	-	0,16	2,19	2,35
Z	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00

¹ L'exemption par le Gestionnaire sera étendue jusqu'à ce que le Gestionnaire décide, sur avis écrit préalable aux actionnaires du Fonds, d'interrompre ou de supprimer la renonciation à sa commission ou de la réduire pour toute période future. Le Supplément sera mis à jour afin de traduire tout changement à la commission de gestion et à sa renonciation.

² Concernant la Catégorie T, une fois la renonciation à la commission expirée, la Commission de distribution sera réduite à 0,15 de sorte que les frais unifiés exemption non comprise seront de 2,50 %. Le Supplément sera mis à jour en conséquence afin d'en tenir compte.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes qui inclut les dates de distribution à jour est disponible auprès du Conseiller en investissement sur demande.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être imputées sur le capital et que donc ce capital peut être érodé et le revenu généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, ce qui a pour conséquence que le capital peut s'éroder et que le revenu est généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu et une plus-value à long terme et qui, pour cela, sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement sur les marchés boursiers mondiaux.

Informations concernant le portefeuille

En ce qui concerne le Fonds, la Société publiera, sauf si elle estime que ce n'est pas dans le meilleur intérêt des Actionnaires, les dix principales participations du Fonds tous les mois, au plus tôt dix (10) jours ouvrables après la fin de chaque mois. Ces informations seront disponibles jusqu'à la publication des informations du mois suivant. La Société mettra à disposition du grand public le tableau complet des participations du Fonds tous les trimestres, au plus tôt dix (10) jours ouvrables après la fin de chaque trimestre.

La Société peut partager des informations relatives aux placements du Fonds non accessibles au public avec des prestataires de services, y compris avec des sous-conseillers de la Société, dès lors que ces informations leur sont nécessaires pour remplir leurs obligations contractuelles vis-à-vis du Fonds. La Société peut également communiquer des informations non accessibles au public relatives au portefeuille de titres du Fonds à certains analystes de fonds communs de placement, à des agences d'évaluation et de notation, tels que Morningstar et Lipper Analytical Services, ou à d'autres entités qui ont une activité les légitimant à recevoir de telles informations, au plus tard le dernier jour civil de chaque mois dans le cas des dix principales participations du Fonds et plus fréquemment, le cas échéant.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Il est également porté à votre attention que les fonds, tels que le Fonds, qui investissent dans des titres à rendement élevé et des titres non cotés dont la qualité de crédit est similaire (communément appelées « obligations pourries » ou *junk bonds*) peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés essentiellement spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre de tels titres en sa possession. En cas de défaillance de l'émetteur sur les paiements de principal ou d'intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. A la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO Capital Securities Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée au capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de maximiser le rendement total, tout en appliquant une gestion prudente des investissements. La « performance absolue » recherchée par le Fonds se compose des revenus et de l'éventuelle appréciation du capital.

Le Fonds sera géré activement et investira essentiellement, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres liés à des actions, des sociétés en commandite par actions, y compris des sociétés en commandite principales (telles que définies ci-dessous), qui se concentrent principalement sur le secteur des infrastructures énergétiques.

Pour atteindre son objectif d'investissement le Fonds investit dans des conditions normales au moins les deux tiers de son actif net dans un portefeuille d'investissements liés (i) à des sociétés en commandite par actions, également appelées sociétés en commandite principales (« **SCP** »), (ii) aux commandités propriétaires ou gestionnaires de SCP, (iii) à des sociétés issues de scissions (de SCP ou de commandités après des cessions ou restructurations) de SCP, (iv) à des sociétés similaires à des SCP en ceci qu'elles opèrent dans le même secteur ou sont concurrentes de SCP, (v) à d'autres entités qui ne sont pas nécessairement structurées comme des sociétés en commandite par action mais relèvent du secteur de l'énergie intermédiaire (la composante de transport du secteur des infrastructures d'énergie, comprenant oléo/gazoducs, wagons et camions-citernes) et (vi) à des entités à objectif particulier (créées dans un but précis, qui peuvent être utilisées comme véhicule d'investissement pour accéder aux investissements décrits ici). Le Fonds peut investir dans ces instruments soit sur le marché secondaire, soit à l'occasion d'une offre publique initiale.

Les SCP sont des sociétés en commandite constituées aux États-Unis, qui sont cotées et négociées sur des marchés réglementés. L'actif d'une SCP est la propriété d'une société par actions ou d'une société en commandite (l'entité opérationnelle) qui, à son tour, détient des filiales et des actifs opérationnels. La SCP est détenue en partie par un promoteur et en partie par le public. Les distributions en numéraire par les SCP ne sont pas garanties et dépendent de la capacité de chaque commandite à générer des flux de trésorerie suffisants. Les accords de commandite des SCP déterminent la manière dont sont effectuées les distributions en numéraire aux commandités et aux commanditaires. Les SCP sont traitées comme des sociétés en commandite pour les besoins de la fiscalité fédérale américaine et ne sont pas assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Le Fonds peut parvenir à l'exposition souhaitée en investissant directement dans des actions et des titres liés à des actions, des Instruments à revenu fixe et/ou des produits dérivés (essentiellement des contrats de swap, qui peuvent être négociés en bourse ou de gré à gré), selon le cas, dans le respect des limites aux investissements présentées en **Annexe 4** et décrites plus en détail ci-dessous. Le Fonds peut aussi recourir de manière importante aux produits dérivés pour se procurer une exposition aux actions et titres liés à des actions émis par des entités telles que des sociétés en commandite par actions, dont des SCP et des entités liées (comme décrites plus haut).

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, jusqu'à 100 % de son actif net en actions et titres liés à des actions, sociétés en commandite par actions, dont des SCP, et titres convertibles en actions (tels que décrits dans le Prospectus sous le titre « **Titres convertibles et actions** ») principalement dans le secteur des infrastructures énergétiques (dont les services aux collectivités), comme décrit plus en détail plus haut. Les titres convertibles pourront se composer d'obligations, de créances et d'obligations non garanties qui peuvent être converties ou échangées selon un ratio fixé ou qui sera déterminé. Le Fonds peut aussi investir dans des bons de souscription, des émissions de droits de souscription et des billets structurés tels que des billets indexés sur des actions, des titres liés à des actions et des instruments participatifs.

Les actifs non investis directement ou indirectement en actions et titres liés à des actions peuvent être investis en Instruments à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif net en Instruments à revenu fixe à échéances variables, émis principalement par des entreprises, des SCP et des entités liées du secteur de l'énergie. Les Instruments à revenu fixe seront à la fois de qualité « investment grade » et à rendement élevé (« junk bonds »). Le Fonds peut également investir dans des titres de trésorerie, instruments du marché monétaire et billets et obligations du Trésor et d'agences publiques des États-Unis. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des

Instruments à revenu fixe à rendement élevé faisant l'objet d'une notation Caa1 ou inférieure selon Moody's ou CCC+ ou inférieure selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente).

Le Fonds peut investir dans des titres et des instruments économiquement liés à des pays autres que les États-Unis. Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD et peut aussi investir dans des titres non libellés en USD d'émetteurs internationaux. Le Fonds peut détenir une exposition à des devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 5 % de l'actif net du Fonds. Toute exposition à des devises autres que l'USD au-delà de cette limite sera couverte. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti. Le Fonds peut toutefois aussi investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et comme décrit plus bas.

Le Fonds peut investir au maximum 20 % de son actif net dans des instruments liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Le Conseiller en investissement a toute latitude, ainsi qu'il est décrit dans la rubrique précitée, pour identifier les pays qu'il qualifie de marchés émergents. Le Conseiller en investissement pourra investir jusqu'à 10 % de l'actif net dans des titres cotés sur les marchés intérieurs russes. Un tel investissement ne peut être réalisé que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la bourse de Moscou.

Si après une analyse approfondie le Conseiller en investissement estime cela approprié, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions courtes synthétiques. Il s'agit, en termes économiques, de positions courtes mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions courtes synthétiques destinées essentiellement à gérer l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt et également à constituer des positions courtes à des fins d'investissement. Le Fonds prend des positions longues et courtes sur diverses périodes, mais associer des positions longues et courtes ne donne jamais lieu à des positions courtes non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions courtes synthétiques. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds utilisera des actions, des titres liés à des actions et des instruments dérivés liés à des instruments à revenu fixe, essentiellement des contrats de swap, mais aussi des contrats à terme standardisés, des options et des options sur contrats à terme standardisés et pourra également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise (qui comprennent les swaps de performance absolue, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et de volatilité) reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Par exemple, lors de l'utilisation de produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, des indices d'actions, des titres liés à des actions et des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds avec les perspectives du Conseiller en investissement sur divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une

exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise auquel le Fonds ne peut être directement exposé) et que cette exposition à un indice respecte les prescriptions de la Banque centrale. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund prévoit d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Alerian MLP. L'indice Alerian MLP est un outil de premier plan pour la mesure des SCP du secteur de l'énergie à grosse capitalisation et capitalisation moyenne. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds utilisera une stratégie axée sur les infrastructures énergétiques visant à déployer le processus d'investissement de rendement total, la philosophie du conseiller en investissement et l'optimisation du revenu. Le portefeuille est défini selon le principe de diversification au sein d'une gamme de catégories d'actifs. Des stratégies descendantes et ascendantes sont utilisées pour identifier diverses sources de valeur dans le but de générer des revenus cohérents. Les stratégies descendantes se concentrent sur des considérations macroéconomiques à court et plus long terme et fournissent un contexte pour la sélection régionale et par secteur. Les stratégies ascendantes guident le processus de sélection des titres et facilitent l'identification ainsi que l'analyse des titres sous-évalués.

Pour lui permettre de conserver sa souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui se présentent, le Fonds n'a pas pour objectif de concentrer ses investissements dans une région

particulière (bien qu'il puisse le faire en pratique, mais sans y être obligé). De même, bien que le Fonds ait la capacité d'utiliser les types d'investissements définis dans cette politique, il est possible que certains types d'instruments ne soient pas utilisés en permanence. Si ces analyses sont faites quotidiennement, les changements importants d'exposition s'étendront normalement sur des périodes plus longues.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Le Fonds peut connaître une forte volatilité de temps à autre. Veuillez vous reporter à la rubrique du Supplément intitulée « **Facteurs de risque** » pour plus d'informations.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Renonciation à la Commission de gestion (en %)	Frais de gestion unifiés dont Renonciation ¹ (en %)	Frais de gestion unifiés hors Renonciation (en %)
Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
G Institutional	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
S	0,99	-	-	-	0,16	0,83	0,99
Investor	0,99	0,35	-	-	0,16	1,18	1,34
Administrative	0,99	-	0,50	-	0,16	1,33	1,49
H Institutional	1,16	-	-	-	0,16	1,00	1,16
R	1,21	-	-	-	0,16	1,05	1,21
E	2,20	-	-	-	0,16	2,04	2,20
M Retail	2,20	-	-	-	0,16	2,04	2,20
G Retail	2,20	-	-	-	0,16	2,04	2,20
T	2,20	-	-	0,40	0,16	2,44	2,60
Z	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00

¹ Ce chiffre tient compte d'une renonciation à la commission de gestion par le Gestionnaire de 0,16 % jusqu'au 30 novembre 2016. Cette renonciation prendra fin le 1^{er} décembre 2016.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », « Frais de suivi », « Honoraires de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts associés à la constitution du Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund ainsi qu'à la préparation et à l'impression du Supplément associé ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO MLP & Energy Infrastructure Fund et amortis sur la première année de fonctionnement de ce dernier ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Tout jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède et sous réserve qu'il y ait un Jour de transaction par quinzaine, il n'y aura pas de Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne la Catégorie M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent, à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevés sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un tel taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu et une plus-value à long terme et qui, pour cela, sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement sur les marchés boursiers mondiaux.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les actionnaires sont invités à noter que le Fonds peut être tenu de présenter des déclarations fiscales et de payer des d'impôts sur le résultat dans certaines juridictions où il détient des investissements. En particulier, les investissements dans certaines sociétés en commandite principales (décrites plus haut) peuvent assujettir le Fonds à des obligations déclaratives et fiscales auprès des administrations fiscales fédérales, d'État et locales aux États-Unis. Bien qu'il ne soit pas prévu que les investissements dans des instruments dérivés de sociétés en commandite principales, comme les swaps de rendement total, entraînent les mêmes conséquences fiscales, il n'est pas possible de garantir absolument que les investissements dérivés dans des sociétés en commandite principales n'assujettiront pas le Fonds à des obligations déclaratives et fiscales. L'assujettissement à l'impôt et les dépenses connexes peut avoir pour effet de réduire la rentabilité du Fonds. Un résumé général des conséquences au regard de la fiscalité fédérale américaine auxquelles le Fonds pourrait être exposé est présenté dans le Prospectus à la rubrique intitulée « Impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis » sous le titre « Fiscalité ».

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Cap.
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'acronyme RAE contenu dans le nom du Fonds veut dire Research Affiliates Equity.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et autres commissions payables par le Fonds peut être imputée au capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est de rechercher un rendement total qui dépasse celui de l'indice de référence, à savoir l'indice MSCI Emerging Markets (lequel est décrit ci-dessous).

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales dans des titres liés économiquement aux pays de marchés émergents. Ces titres seront sélectionnés à l'aide de la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme point de départ. La méthodologie RAFI, développée par Research Affiliates, LLC (le « **Conseiller en investissement par délégation** »), est une méthode de non capitalisation consistant à sélectionner et pondérer des titres de participation, au sein d'un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle de titres de participation surévalués et la sous-pondération de titres de participation sous-évalués associés à des indices de capitalisation boursière.

Le Conseiller en investissement par délégation sélectionne des titres de participation d'un grand nombre de sociétés économiquement liées aux pays de marchés émergents. La taille fondamentale de chaque société économiquement liée aux pays de marchés émergents est calculée en utilisant la méthodologie RAFI. La méthodologie RAFI sélectionne et pondère les sociétés en fonction de leur empreinte économique (mesurée suivant des variables comptables telles que dividendes, trésorerie, valeur comptable et chiffre d'affaires) plutôt que de leur empreinte sur le marché (mesurée par la capitalisation boursière). Cette approche alternative de la sélection et de la pondération vise à éviter la surpondération de titres surévalués et la sous-pondération de titres sous-évalués qui sont incorporées dans les indices pondérés selon la capitalisation boursière. Les sélections et les pondérations complémentaires de sociétés de marchés émergents sont effectuées en ayant recours à des mesures et processus analytiques supplémentaires basés sur une méthode d'investissement exclusive développée par Research Affiliates, qui est conçue pour dégager des rendements améliorés ajustés sur le risque. Ces mesures et processus analytiques supplémentaires comprennent des estimations systématiques de santé financière et des ajustements qui prennent en compte la dynamique, entre autres. Les positions réelles de sociétés, qui s'éloignent des pondérations cibles alors que les prix de marché évoluent, sont rééquilibrées pour s'aligner aux pondérations cibles de temps en temps.

Le Fonds peut investir sans limite dans des actions et titres apparentés à des actions, notamment des actions ordinaires et privilégiées. Le Fonds peut investir sans limite dans des titres et instruments dérivés (comme précisé plus en détail ci-dessous) qui sont économiquement liés à des pays de marchés émergents. Le Fonds pourra investir jusqu'à 50 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres cotés sur les marchés intérieurs russes. Ces investissements ne seront réalisés que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la Bourse de Moscou (qui comprend ce qui était précédemment connu comme le MICEX et RTS).

Alors que le Fonds n'investira normalement directement que dans des titres de participation comme décrit ci-dessus, il pourra avoir recours à des instruments dérivés, tel que précisé plus en détail ci-dessous, lorsque cela est jugé nécessaire. Le recours aux instruments dérivés par le Fonds pourra varier et dépendra des conditions de marché. Sous réserve de la Réglementation présentée à l'Annexe 4 et décrite plus en détail aux rubriques « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des actions et à des instruments dérivés apparentés à des actions, notamment des swaps de rendement total, des options, des contrats à terme standardisés sur options, des contrats à terme standardisés et des instruments participatifs (comprenant ou non une composante d'endettement). Les obligations participatives sont des instruments émis par des banques ou sociétés de courtage et sont conçues pour offrir un rendement lié à un marché, une devise ou un titre de participation sous-jacent particulier. Les obligations participatives sont principalement utilisées pour obtenir une exposition à des titres de participation qui sont soit difficiles d'accès pour les investisseurs étrangers (tel que le Fonds), soit trop onéreux et ont des contraintes de temps pour un accès direct aux titres sous-jacents en raison de problèmes d'immatriculation sur le marché (par exemple pour obtenir une exposition aux titres de participation indiens). Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres apparentés à des actions autorisées par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement ou son délégué dûment désigné estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à

ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement ou de son délégué dûment désigné concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition aux titres de participation, conformément à la politique d'investissement du Fonds. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4. Le Fonds peut faire l'objet d'un effet de levier du fait des investissements dans les instruments dérivés. Le niveau d'effet de levier qui sera utilisé par le Fonds variera de temps en temps mais un tel effet de levier se trouvera dans les limites établies par la Banque centrale. Le niveau d'effet de levier sera calculé à l'aide de l'approche par les engagements et il ne dépassera pas 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD et des titres libellés dans d'autres devises que l'USD d'émetteurs non américains. Il peut détenir des positions d'investissement libellées dans d'autres devises que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est sans limite. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Lorsqu'utilisées, les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Fonds ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides qui sont décrits plus en détail dans le Prospectus à la rubrique « **Valeurs mobilières illiquides** ».

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Les titres détaillés ci-dessus dans lesquels le Fonds investit seront cotés ou négociés sur les bourses de valeurs ou les marchés qui figurent dans la liste y afférente à l'Annexe 1 du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates, LLC comme conseiller en investissement par délégation, avec des pouvoirs discrétionnaires. Le Conseiller en investissement a désigné Parametric Portfolio Associates, LLC pour assister dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds, avec des pouvoirs discrétionnaires limités. À cet égard, Parametric Portfolio Associates, LLC a des pouvoirs discrétionnaires sous réserve de certains paramètres et restrictions, comme convenu avec le Conseiller en investissement et Research Affiliates, LLC.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Renonciation à la Commission de gestion ¹ (%)	Frais de gestion unifiés dont Renonciation (en %)	Frais de gestion unifiés hors Renonciation (en %)
Institutional	0,95	-	-	-	0,20	0,75	0,95
G Institutional	0,95	-	-	-	0,20	0,75	0,95
S	0,95	-	-	-	0,20	0,75	0,95
H Institutional	1,12	-	-	-	0,20	0,92	1,12
R	0,99	-	-	-	0,11	0,88	0,99
Investor	0,95	0,35	-	-	0,20	1,10	1,30
Administrative	0,95	-	0,50	-	0,20	1,25	1,45
E	1,80	-	-	-	0,20	1,60	1,80
M Retail	1,80	-	-	-	0,20	1,60	1,80
G Retail	1,80	-	-	-	0,20	1,60	1,80
T	1,80	-	-	0,40	0,20	2,00	2,20
Z	0,00	-	-	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », les « Frais de commercialisation », les « Frais de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Les commissions de chaque Conseiller en investissement par délégation seront prélevées sur la Commission de gestion et versées par le Gestionnaire ou par les Conseillers en investissement pour le compte du Gestionnaire.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO RAE Fundamental Emerging Markets Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente ou d'échange d'Actions du Fonds.

¹ Ce chiffre tient compte d'une renonciation à la commission par le Gestionnaire jusqu'au 30 juin 2016. Cette renonciation expirera à partir du 1^{er} juillet 2016 et le Supplément sera mis à jour dès que possible.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, T, M Retail, Z, R et S. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 10,00 CZK, 100,00 CLP, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutionnel, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutionnel et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutionnel et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à partir du revenu net des

investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition des actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds **PIMCO RAE Fundamental Europe Fund** (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental Europe Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'acronyme RAE contenu dans le nom du Fonds veut dire Research Affiliates Equity.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et autres commissions payables par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est de rechercher un rendement total qui dépasse celui de l'indice de référence, à savoir l'indice MSCI Europe (lequel est décrit ci-dessous).

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales dans des titres liés économiquement aux pays européens. Ces titres seront sélectionnés à l'aide de la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme point de départ. La méthodologie RAFI, développée par Research Affiliates, LLC (le « **Conseiller en investissement par délégation** »), est une méthode de non capitalisation consistant à sélectionner et pondérer des titres de participation, au sein d'un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle de titres de participation surévalués et la sous-pondération de titres de participation sous-évalués associés à des indices de capitalisation boursière.

Le Conseiller en investissement par délégation sélectionne des titres de participation d'un grand nombre de sociétés économiquement liées aux pays européens. La taille fondamentale de chaque société économiquement liée aux pays européens est calculée en utilisant la méthodologie RAFI. La méthodologie RAFI sélectionne et pondère les sociétés en fonction de leur empreinte économique (mesurée suivant des variables comptables telles que dividendes, trésorerie, valeur comptable et chiffre d'affaires) plutôt que de leur empreinte sur le marché (mesurée par la capitalisation boursière). Cette approche alternative de la sélection et de la pondération vise à éviter la surpondération de titres surévalués et la sous-pondération de titres sous-évalués qui sont incorporées dans les indices pondérés selon la capitalisation boursière. Les sélections et les pondérations complémentaires de sociétés européennes sont effectuées en ayant recours à des mesures et processus analytiques supplémentaires basés sur une méthode d'investissement exclusive développée par Research Affiliates, qui est conçue pour dégager des rendements améliorés ajustés sur le risque. Ces mesures et processus analytiques supplémentaires comprennent des estimations systématiques de santé financière et des ajustements qui prennent en compte la dynamique, entre autres. Les positions réelles de sociétés, qui s'éloignent des pondérations cibles alors que les prix de marché évoluent, sont rééquilibrées pour s'aligner aux pondérations cibles de temps en temps.

Le Fonds peut investir sans limite dans des actions et titres apparentés à des actions, notamment des actions ordinaires et privilégiées.

Alors que le Fonds n'investira normalement directement que dans des titres de participation comme décrit ci-dessus, il pourra avoir recours à des instruments dérivés, tel que précisé plus en détail ci-dessous, lorsque cela est jugé nécessaire. Le recours aux instruments dérivés par le Fonds pourra varier et dépendra des conditions de marché. Sous réserve de la Réglementation présentée à l'Annexe 4 et décrite plus en détail aux rubriques « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des actions et à des instruments dérivés apparentés à des actions, notamment des swaps de rendement total, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme standardisés sur options et des instruments participatifs (comprenant ou non une composante d'endettement). Les obligations participatives sont des instruments émis par des banques ou sociétés de courtage et sont conçues pour offrir un rendement lié à un marché, une devise ou un titre de participation sous-jacent particulier. Les obligations participatives sont principalement utilisées pour obtenir une exposition à des titres de participation qui sont soit difficiles d'accès pour les investisseurs étrangers (tel que le Fonds), soit trop onéreux et ont des contraintes de temps pour un accès direct aux titres sous-jacents en raison de problèmes d'immatriculation sur le marché (par exemple pour obtenir une exposition aux titres de participation indiens). Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres apparentés à des actions autorisées par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement ou son délégué dûment désigné estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement ou de son délégué dûment désigné concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition aux titres de participation, conformément à la politique d'investissement du Fonds. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4. Le Fonds peut faire l'objet d'un effet de levier du fait des investissements dans les instruments dérivés. Le niveau d'effet de levier qui sera utilisé par le Fonds variera de temps en temps mais un tel effet de levier se trouvera dans les limites établies par la Banque centrale. Le niveau d'effet de levier sera calculé à l'aide de l'approche par les engagements et il ne dépassera pas 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD et des titres libellés dans d'autres devises que l'USD d'émetteurs non américains. Le Fonds peut détenir des positions en investissement non libellées en dollar américain. L'exposition aux devises autres que l'USD est sans limite. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Lorsqu'utilisées, les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Fonds ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides qui sont décrits plus en détail dans le Prospectus à la rubrique « **Valeurs mobilières illiquides** ».

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Les titres détaillés ci-dessus dans lesquels le Fonds investit seront cotés ou négociés sur les bourses de valeurs ou les marchés qui figurent dans la liste y afférente à l'Annexe 1 du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates, LLC comme conseiller en investissement par délégation, avec des pouvoirs discrétionnaires. Le Conseiller en investissement a désigné Parametric Portfolio Associates, LLC pour assister dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds, avec des pouvoirs discrétionnaires limités. À cet égard, Parametric Portfolio Associates, LLC a des pouvoirs discrétionnaires sous réserve de certains paramètres et restrictions, comme convenu avec le Conseiller en investissement et Research Affiliates, LLC.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion	Frais de gestion	Commis-sion de	Honoraires de	Renonciation à la	Frais de gestion	Frais de gestion unifiés
------------------	------------------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------	--------------------------	-------------------------	---------------------------------

	(en %)	(en %)	commercia- lisation (en %)	distribution (en %)	Commission de gestion ¹ (%)	unifiés dont Renoncia- tion (en %)	hors Renoncia- tion (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,10	0,45	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,10	0,45	0,55
S	0,55	-	-	-	0,10	0,45	0,55
H Institutional	0,72	-	-	-	0,10	0,62	0,72
R	0,77	-	-	-	0,05	0,72	0,77
Investor	0,55	0,35	-	-	0,10	0,80	0,90
Administrative	0,55	-	0,50	-	0,10	0,95	1,05
E	1,40	-	-	-	0,10	1,30	1,40
M Retail	1,40	-	-	-	0,10	1,30	1,40
G Retail	1,40	-	-	-	0,10	1,30	1,40
T	1,40	-	-	0,40	0,10	1,70	1,80
Z	0,00	-	-	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », les « Frais de commercialisation », les « Frais de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Les commissions de chaque Conseiller en investissement par délégation seront prélevées sur la Commission de gestion et versées par le Gestionnaire ou par les Conseillers en investissement pour le compte du Gestionnaire.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds **PIMCO RAE Fundamental Europe Fund** et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds **PIMCO RAE Fundamental Europe Fund** et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente ou d'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

¹ Ce chiffre tient compte d'une renonciation à la commission par le Gestionnaire jusqu'au 30 juin 2016. Cette renonciation expirera à partir du 1^{er} juillet 2016 et le Supplément sera mis à jour dès que possible.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, T, M Retail, Z, R et S. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1,000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas

tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition des actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds **PIMCO RAE Fundamental Global Developed Fund** (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental Global Developed Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'acronyme RAE contenu dans le nom du Fonds veut dire Research Affiliates Equity.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et autres commissions payables par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est de rechercher un rendement total qui dépasse celui de l'indice de référence, à savoir l'indice MSCI World (lequel est décrit ci-dessous).

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales dans des titres liés économiquement aux pays de marchés développés mondiaux. Ces titres seront sélectionnés à l'aide de la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme point de départ. La méthodologie RAFI, développée par Research Affiliates, LLC (le « **Conseiller en investissement par délégation** »), est une méthode de non capitalisation consistant à sélectionner et pondérer des titres de participation, au sein d'un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle de titres de participation surévalués et la sous-pondération de titres de participation sous-évalués associés à des indices de capitalisation boursière.

Le Conseiller en investissement par délégation sélectionne des titres de participation d'un grand nombre de sociétés économiquement liées aux pays développés mondiaux. La taille fondamentale de chaque société économiquement liée à ces pays est calculée en utilisant la méthodologie RAFI. La méthodologie RAFI sélectionne et pondère les sociétés en fonction de leur empreinte économique (mesurée suivant des variables comptables telles que dividendes, trésorerie, valeur comptable et chiffre d'affaires) plutôt que de leur empreinte sur le marché (mesurée par la capitalisation boursière). Cette approche alternative de la sélection et de la pondération vise à éviter la surpondération de titres surévalués et la sous-pondération de titres sous-évalués qui sont incorporées dans les indices pondérés selon la capitalisation boursière. Les sélections et les pondérations complémentaires de grandes sociétés mondiales de pays développés sont effectuées en ayant recours à des mesures et processus analytiques supplémentaires basés sur une méthode d'investissement exclusive développée par Research Affiliates, qui est conçue pour dégager des rendements améliorés ajustés sur le risque. Ces mesures et processus analytiques supplémentaires comprennent des estimations systématiques de santé financière et des ajustements qui prennent en compte la dynamique, entre autres. Les positions réelles de sociétés, qui s'éloignent des pondérations cibles alors que les prix de marché évoluent, sont rééquilibrées pour s'aligner aux pondérations cibles de temps en temps.

Le Fonds peut investir sans limite dans des actions et titres apparentés à des actions, notamment des actions ordinaires et privilégiées.

Alors que le Fonds n'investira normalement directement que dans des titres de participation comme décrit ci-dessus, il pourra avoir recours à des instruments dérivés, tel que précisé plus en détail ci-dessous, lorsque cela est jugé nécessaire. Le recours aux instruments dérivés par le Fonds pourra varier et dépendra des conditions de marché. Sous réserve de la Réglementation présentée à l'Annexe 4 et décrite plus en détail aux rubriques « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des actions et à des instruments dérivés apparentés à des actions, notamment des swaps de rendement total, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme standardisés sur options et des instruments participatifs (comprenant ou non une composante d'endettement). Les obligations participatives sont des instruments émis par des banques ou sociétés de courtage et sont conçues pour offrir un rendement lié à un marché, une devise ou un titre de participation sous-jacent particulier. Les obligations participatives sont principalement utilisées pour obtenir une exposition à des titres de participation qui sont soit difficiles d'accès pour les investisseurs étrangers (tel que le Fonds), soit trop onéreux et ont des contraintes de temps pour un accès direct aux titres sous-jacents en raison de problèmes d'immatriculation sur le marché (par exemple pour obtenir une exposition aux titres de participation indiens). Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres apparentés à des actions autorisées par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement ou son délégué dûment désigné estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement ou de son délégué dûment désigné concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition aux titres de participation, conformément à la politique d'investissement du Fonds. Seuls les

instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4. Le Fonds peut faire l'objet d'un effet de levier du fait des investissements dans les instruments dérivés. Le niveau d'effet de levier qui sera utilisé par le Fonds variera de temps en temps mais un tel effet de levier se trouvera dans les limites établies par la Banque centrale. Le niveau d'effet de levier sera calculé à l'aide de l'approche par les engagements et il ne dépassera pas 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD et des titres libellés dans d'autres devises que l'USD d'émetteurs non américains. Il peut détenir des positions d'investissement libellées dans d'autres devises que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est sans limite. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Lorsqu'utilisées, les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Fonds ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides qui sont décrits plus en détail dans le Prospectus à la rubrique « **Valeurs mobilières illiquides** ».

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Les titres détaillés ci-dessus dans lesquels le Fonds investit seront cotés ou négociés sur les bourses de valeurs ou les marchés qui figurent dans la liste y afférente à l'Annexe 1 du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates, LLC comme conseiller en investissement par délégation, avec des pouvoirs discrétionnaires. Le Conseiller en investissement a désigné Parametric Portfolio Associates, LLC pour assister dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds, avec des pouvoirs discrétionnaires limités. À cet égard, Parametric Portfolio Associates, LLC a des pouvoirs discrétionnaires sous réserve de certains paramètres et restrictions, comme convenu avec le Conseiller en investissement et Research Affiliates, LLC.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Renonciation à la Commission de gestion ¹ (%)	Frais de gestion unifiés dont Renonciation (en %)	Frais de gestion unifiés hors Renonciation (en %)
Institutional	0,60	-	-	-	0,10	0,50	0,60
G Institutional	0,60	-	-	-	0,10	0,50	0,60
S	0,60	-	-	-	0,10	0,50	0,60
H Institutional	0,77	-	-	-	0,10	0,67	0,77
R	0,80	-	-	-	0,06	0,74	0,80
Investor	0,60	0,35	-	-	0,10	0,85	0,95
Administrative	0,60	-	0,50	-	0,10	1,00	1,10
E	1,45	-	-	-	0,10	1,35	1,45
M Retail	1,45	-	-	-	0,10	1,35	1,45
G Retail	1,45	-	-	-	0,10	1,35	1,45
T	1,45	-	-	0,40	0,10	1,75	1,85
Z	0,00	-	-	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », les « Frais de commercialisation », les « Frais de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Les commissions de chaque Conseiller en investissement par délégation seront prélevées sur la Commission de gestion et versées par le Gestionnaire ou par les Conseillers en investissement pour le compte du Gestionnaire.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds **PIMCO RAE Fundamental Global Developed Fund** et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds **PIMCO RAE Fundamental Global Developed Fund** et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente ou d'échange d'Actions du Fonds.

¹ Ce chiffre tient compte d'une renonciation à la commission par le Gestionnaire jusqu'au 30 juin 2016. Cette renonciation expirera à partir du 1^{er} juillet 2016 et le Supplément sera mis à jour dès que possible.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, T, M Retail, Z, R et S. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1,000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à

partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition des actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund

30 novembre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Dans l'intitulé du Fonds, RAE signifie « Research Affiliates Equity ».

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et les autres commissions payables par le Fonds peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de Distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de Distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments dérivés d'actions (swaps généralement) garantis par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe à gestion active axés sur le rendement absolu	-3 à +8 ans	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 20 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Notés par Moody's Investors Service, Inc. ou ayant obtenu une note équivalente chez Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est une performance absolue supérieure à celle de son indice de référence à savoir l'indice MSCI Emerging Markets.

Pour réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds suit la stratégie de gestion de portefeuille exclusive du Conseiller en investissement dénommée « StocksPLUS™ » (qui associe un portefeuille activement géré d'Instruments à revenu fixe à une exposition à un portefeuille nominal d'actions qui vise, avec le temps, à surperformer un indice d'actions, dans ce cas l'indice MSCI Emerging Markets). Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir de la stratégie RAE Fundamental Emerging Markets Strategy (telle que décrite plus précisément ci-dessous).

Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS™ » et comme décrit plus précisément ci-dessous, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés d'un portefeuille nominal d'actions garanties par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe. Des produits dérivés peuvent être acquis pour une fraction des actifs qui seraient nécessaires à l'achat direct des actions et, de ce fait, les actifs restants peuvent être investis en Instruments à revenu fixe.

Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir d'une vaste gamme de sociétés de marchés émergents qui satisfont à certains critères de liquidité et de capacité, en utilisant la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme outil de sélection. Celle-ci est une méthode de non capitalisation consistant à créer une exposition à des actions, sur un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle des actions surévaluées et la sous-pondération potentielle des actions sous-évaluées associées à des indices de capitalisation boursière.

Grâce à cette méthodologie, la taille fondamentale de chaque société est calculée et les sociétés les plus grandes (classifiées par taille fondamentale) sont régulièrement sélectionnées. Pour chacune de ces grandes sociétés sur les marchés émergents, la sélection et la pondération sont encore davantage affinées à l'aide de mesures et processus analytiques supplémentaires conçus pour générer des rendements améliorés ajustés sur le risque, notamment des estimations systématiques de santé financière et de valorisation, entre autres facteurs. Les positions réelles de sociétés qui s'éloignent des pondérations cibles selon les fluctuations du marché sont rééquilibrées régulièrement pour les aligner aux pondérations cibles.

Comme décrit plus haut, le Fonds utilisera des instruments dérivés d'actions sur un portefeuille nominal d'actions, pour l'essentiel des swaps (cotés ou négociés de gré à gré). Les swaps seront utilisés pour permettre au Fonds d'acquérir une exposition au portefeuille nominal de titres participatifs équivalant à environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Dans le cadre d'un contrat de swap type, le Fonds reçoit de la contrepartie au contrat de swap tout ou partie de l'appréciation (ou la dépréciation) du ou des titres participatifs en échange d'une commission préalablement fixée. Des informations complémentaires sur les swaps et les produits dérivés sont fournies plus bas. Bien que le Fonds n'investisse normalement pas directement en actions, lorsque les produits dérivés semblent surévalués, le Fonds peut investir directement jusqu'à 100 % de ses actifs dans un « panier » de titres de participation et de titres convertibles en actions (tels que décrits dans le Prospectus sous le titre « **Titres convertibles et**

actions »). Lorsqu'il investit directement en titres participatifs, le Conseiller en investissement peut employer une analyse fondamentale de facteurs tels que ceux décrits plus haut. Quand le Fonds investit directement dans un panier de titres, il doit respecter les restrictions d'investissement exposées à l'**Annexe 4**.

Les actifs qui ne sont pas investis dans des actions ou des produits dérivés, sont investis principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considéré comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des titres adossés à des hypothèques (qui ne sont soumis à aucune notation minimale). Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 20 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limites dans des titres libellés en USD et non libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Conseiller en investissement gère activement la composante à revenu fixe du portefeuille pour obtenir une meilleure performance absolue des investissements du Fonds, étant entendu que la durée globale du portefeuille est normalement estimée comme pouvant varier de moins 3 à plus 8 ans.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'Annexe 4 et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion efficace du portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, par exemple des contrats de swap, mais aussi des contrats à terme standardisés, des options et des options sur contrats à terme standardisés et pourra également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) conformément à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition à un portefeuille nominal de titres de participation sélectionnés à l'aide de la stratégie RAE Fundamental Emerging Markets Strategy. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds fluctue entre 100 % et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont

normales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice MSCI Emerging Markets. L'indice MSCI Emerging Markets est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière du flottant, visant à évaluer les performances des marchés d'actions émergents. De plus amples informations sur cet indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition aux devises autres que le dollar américain des Instruments à revenu fixe du Fonds est limitée à 35 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition (des titres ou devises non libellés en dollar américain) à chaque devise autre que le dollar américain à 10 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition totale en dollar américain des transactions ou instruments faisant référence au rendement relatif d'une ou de plusieurs devises autre que le dollar américain comparé au dollar américain à 20 % de l'actif total, tels que les transactions en devises où le Fonds achète des dollars américains et vend des euros. L'exposition aux devises autres que le dollar américain résultant d'une exposition à des titres participatifs non américains n'est soumise à aucune limitation. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti. Toutefois, le Fonds peut également investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et des interprétations publiées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs en Instruments à revenu fixe de marchés émergents. L'exposition aux marchés émergents résultant d'une exposition à des titres participatifs non américains n'est soumise à aucune limitation.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates comme conseiller en investissement par délégation, sans pouvoir discrétionnaire.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,5 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	1,15	-	-	1,15
G Institutional	1,15	-	-	1,15
S	1,15	-	-	1,15
H Institutional	1,32	-	-	1,32
R	1,38	-	-	1,38
Investor	1,15	0,35	-	1,50
Administrative	1,15	-	0,50	1,65
E	2,50	-	-	2,50
M Retail	2,50	-	-	2,50
G Retail	2,50	-	-	2,50
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices) Catégorie de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CLP, 10,00 CHF, 10,00 CZK,

10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription et/ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 30 mai 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de ces Commissions, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu

peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital, mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Facteurs de risque

Du fait que le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Emerging Markets Fund investit, dans certaines conditions, dans des produits dérivés adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe, généralement sur un marché où la valeur des produits dérivés d'actions et des Instruments à revenu fixe marque le pas, ou lors de périodes de forte volatilité des marchés, le Fonds peut subir de plus grosses pertes et produire des plus-values plus faibles que s'il investissait directement dans un portefeuille d'actions de l'indice.

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund

30 novembre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Dans l'intitulé du Fonds, RAE signifie « Research Affiliates Equity ».

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et les autres commissions payables par le Fonds peuvent être imputées sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de Distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de Distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund —Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments dérivés d'actions (swaps généralement) garantis par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe à gestion active axés sur le rendement absolu	-3 à +8 ans	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 20 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

⁽¹⁾ Notés par Moody's Investors Service, Inc. ou ayant obtenu une note équivalente chez Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est une performance absolue supérieure à celle de son indice de référence à savoir l'indice MSCI World.

Pour réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds suit la stratégie de gestion de portefeuille exclusive du Conseiller en investissement dénommée « StocksPLUS » (qui associe un portefeuille activement géré d'Instruments à revenu fixe à une exposition à un portefeuille nominal d'actions qui vise, avec le temps, à surperformer un indice d'actions, dans ce cas l'indice MSCI World). Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir de la stratégie RAE Fundamental Global Developed Strategy (telle que décrite plus précisément ci-dessous).

Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS » et comme décrit plus précisément ci-dessous, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés d'un portefeuille nominal d'actions garanties par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe. Des produits dérivés peuvent être acquis pour une fraction des actifs qui seraient nécessaires à l'achat direct des actions et, de ce fait, les actifs restants peuvent être investis en Instruments à revenu fixe.

Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir d'une vaste gamme de sociétés de marchés développés qui satisfont à certains critères de liquidité et de capacité, en utilisant la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme outil de sélection. Celle-ci est une méthode de non capitalisation consistant à créer une exposition à des actions, sur un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle des actions surévaluées et la sous-pondération potentielle des actions sous-évaluées associées à des indices de capitalisation boursière.

Grâce à cette méthodologie, la taille fondamentale de chaque société est calculée et les sociétés les plus grandes (classifiées par taille fondamentale) sont régulièrement sélectionnées. Pour chacune de ces grandes sociétés sur les marchés développés, la sélection et la pondération sont encore davantage affinées à l'aide de mesures et processus analytiques supplémentaires conçus pour générer des rendements améliorés ajustés sur le risque, notamment des estimations systématiques de santé financière et de valorisation, entre autres facteurs. Les positions réelles de sociétés qui s'éloignent des pondérations cibles selon les fluctuations du marché sont rééquilibrées régulièrement pour les aligner aux pondérations cibles.

Comme décrit plus haut, le Fonds utilisera des instruments dérivés d'actions sur un portefeuille nominal d'actions, pour l'essentiel des swaps (cotés ou négociés de gré à gré). Les swaps seront utilisés pour permettre au Fonds d'acquies une exposition au portefeuille nominal de titres participatifs équivalant à environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Dans le cadre d'un contrat de swap type, le Fonds reçoit de la contrepartie au contrat de swap tout ou partie de l'appréciation (ou la dépréciation) du ou des titres participatifs en échange d'une commission préalablement fixée. Des informations complémentaires sur les swaps et les produits dérivés sont fournies plus bas. Bien que le Fonds n'investisse normalement pas directement en actions, lorsque les produits dérivés semblent surévalués, le Fonds peut investir directement jusqu'à 100 % de ses actifs dans un « panier » de titres de participation et de titres

convertibles en actions (tels que décrits dans le Prospectus sous le titre « **Titres convertibles et actions** »). Lorsqu'il investit directement en titres participatifs, le Conseiller en investissement peut employer une analyse fondamentale de facteurs tels que ceux décrits plus haut. Quand le Fonds investit directement dans un panier de titres, il doit respecter les restrictions d'investissement exposées à l'**Annexe 4**.

Les actifs qui ne sont pas investis dans des actions ou des produits dérivés, sont investis principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considéré comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des titres adossés à des hypothèques (qui ne sont soumis à aucune notation minimale). Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 20 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limites dans des titres libellés en USD et non libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Conseiller en investissement gère activement la composante à revenu fixe du portefeuille pour obtenir une meilleure performance absolue des investissements du Fonds, étant entendu que la durée globale du portefeuille est normalement estimée comme pouvant varier de moins 3 à plus 8 ans.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion efficace du portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, par exemple des contrats de swap, mais aussi des contrats à terme standardisés, des options et des options sur contrats à terme standardisés et pourra également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) conformément à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition à un portefeuille nominal de titres de participation sélectionnés à l'aide de la stratégie RAE Fundamental Global Developed Strategy. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds fluctue entre 100 % et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR

repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont normales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est un indice mondial, pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée du flottant, visant à évaluer les performances des marchés d'actions développés. De plus amples informations sur cet indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition aux devises autres que le dollar américain des Instruments à revenu fixe du Fonds est limitée à 35 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition (des titres ou devises non libellés en dollar américain) à chaque devise autre que le dollar américain à 10 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition totale en dollar américain des transactions ou instruments faisant référence au rendement relatif d'une ou de plusieurs devises autre que le dollar américain comparé au dollar américain à 20 % de l'actif total, tels que les transactions en devises où le Fonds achète des dollars américains et vend des euros. L'exposition aux devises autres que le dollar américain résultant d'une exposition à des titres participatifs non américains n'est soumise à aucune limitation. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti. Toutefois, le Fonds peut également investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et des interprétations publiées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs en Instruments à revenu fixe de marchés émergents. L'exposition aux marchés émergents résultant d'une exposition à des titres participatifs non américains n'est soumise à aucune limitation.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates comme conseiller en investissement par délégation, sans pouvoir discrétionnaire.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,5 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,95	-	-	0,95
G Institutional	0,95	-	-	0,95
S	0,95	-	-	0,95
H	1,12	-	-	1,12
R	1,24	-	-	1,24
Investor	0,95	0,35	-	1,30
Administrative	0,95	-	0,50	1,45
E	2,25	-	-	2,25
M Retail	2,25	-	-	2,25
G Retail	2,25	-	-	2,25
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 30 mai 2016. Les Administrateurs pourront

raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, car renoncer au le potentiel de croissance future du capital fait croître le revenu. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital, mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Facteurs de risque

Du fait que le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS Global Developed Fund investit, dans certaines conditions, dans des produits dérivés adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe, généralement sur un marché où la valeur des produits dérivés d'actions et des Instruments à revenu fixe marque le pas, ou lors de périodes de forte volatilité des marchés, le Fonds peut subir de plus grosses pertes et produire des plus-values plus faibles que s'il investissait directement dans un portefeuille d'actions de l'indice.

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund

30 novembre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Dans l'intitulé du Fonds, RAE signifie « Research Affiliates Equity ».

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion et des autres commissions payables par le Fonds peut être imputé sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de Distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de Distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>I. Principaux investissements</i>	<i>a. Durée moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments dérivés d'actions (swaps généralement garantis par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe à gestion active axés sur le rendement absolu	-3 à +8 ans	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 20 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Notés par Moody's Investors Service, Inc. ou ayant obtenu une note équivalente chez Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est une performance absolue supérieure à celle de son indice de référence à savoir l'indice S&P 500.

Pour réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds suit la stratégie de gestion de portefeuille exclusive du Conseiller en investissement dénommée « StocksPLUS » (qui associe un portefeuille activement géré d'Instruments à revenu fixe à une exposition à un portefeuille nominal d'actions qui vise, avec le temps, à surperformer un indice d'actions, dans ce cas l'indice S&P 500). Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir de la stratégie RAE Fundamental US Strategy (telle que décrite plus précisément ci-dessous).

Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS » et comme décrit plus précisément ci-dessous, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés d'un portefeuille nominal d'actions garanties par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe. Des produits dérivés peuvent être acquis pour une fraction des actifs qui seraient nécessaires à l'achat direct des actions et, de ce fait, les actifs restants peuvent être investis en Instruments à revenu fixe.

Le portefeuille nominal d'actions est sélectionné à partir d'une vaste gamme de sociétés américaines qui satisfont à certains critères de liquidité et de capacité, en utilisant la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme outil de sélection. Celle-ci est une méthode de non capitalisation consistant à créer une exposition à des actions, sur un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle des actions surévaluées et la sous-pondération potentielle des actions sous-évaluées associées à des indices de capitalisation boursière.

Grâce à cette méthodologie, la taille fondamentale de chaque société est calculée et les 1000 sociétés les plus grandes (classifiées par taille fondamentale) sont régulièrement sélectionnées. Pour chacune de ces grandes sociétés américaines, la sélection et la pondération sont encore davantage affinées à l'aide de mesures et processus analytiques supplémentaires conçus pour générer des rendements améliorés ajustés sur le risque, notamment des estimations systématiques de santé financière et de valorisation, entre autres facteurs. Les positions réelles de sociétés qui s'éloignent des pondérations cibles selon les fluctuations du marché sont rééquilibrées régulièrement pour les aligner aux pondérations cibles.

Comme décrit plus haut, le Fonds utilisera des instruments dérivés d'actions sur un portefeuille nominal d'actions, pour l'essentiel des swaps (cotés ou négociés de gré à gré). Les swaps seront utilisés pour permettre au Fonds d'acquérir une exposition au portefeuille nominal de titres participatifs équivalant à environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Dans le cadre d'un contrat de swap type, le Fonds reçoit de la contrepartie au contrat de swap tout ou partie de l'appréciation (ou la dépréciation) du ou des titres participatifs en échange d'une commission préalablement fixée. Des informations complémentaires sur les swaps et les produits dérivés sont fournies plus bas. Bien que le Fonds n'investisse normalement pas directement en actions, lorsque les produits dérivés semblent surévalués, le Fonds peut investir directement jusqu'à 100 % de ses actifs dans un « panier » de titres de participation et de titres convertibles en actions (tels que décrits dans le Prospectus sous le titre « **Titres convertibles et**

actions »). Lorsqu'il investit directement en titres participatifs, le Conseiller en investissement peut employer une analyse fondamentale de facteurs tels que ceux décrits plus haut. Quand le Fonds investit directement dans un panier de titres, il doit respecter les restrictions d'investissement exposées à l'**Annexe 4**.

Les actifs qui ne sont pas investis dans des actions ou des produits dérivés, sont investis principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considéré comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des titres adossés à des hypothèques (qui ne sont soumis à aucune notation minimale). Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 20 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limites dans des titres libellés en USD et non libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Conseiller en investissement gère activement la composante à revenu fixe du portefeuille pour obtenir une meilleure performance absolue des investissements du Fonds, étant entendu que la durée globale du portefeuille est normalement estimée comme pouvant varier de moins 3 à plus 8 ans.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion efficace du portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, par exemple des contrats de swap, mais aussi des contrats à terme standardisés, des options et des options sur contrats à terme standardisés et pourra également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) conformément à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition à un portefeuille nominal de titres de participation sélectionnés à l'aide de la stratégie RAE Fundamental US Strategy. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) créera un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 100 % et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont normales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs

risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice S&P 500. L'indice S&P 500 se compose de 500 actions ordinaires sélectionnées, dont la plupart sont cotées sur le New York Stock Exchange. De plus amples informations sur cet indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition aux devises autres que le dollar américain des Instruments à revenu fixe du Fonds est limitée à 35 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition (des titres ou devises non libellés en dollar américain) à chaque devise autre que le dollar américain à 10 % de l'actif total. Le Fonds limitera normalement l'exposition totale en dollar américain des transactions ou instruments faisant référence au rendement relatif d'une ou de plusieurs devises autre que le dollar américain comparé au dollar américain à 20 % de l'actif total, tels que les transactions en devises où le Fonds achète des dollars américains et vend des euros. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti. Toutefois, le Fonds peut également investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et des interprétations publiées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs en Instruments à revenu fixe de marchés émergents.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates comme conseiller en investissement par délégation, sans pouvoir discrétionnaire.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,5 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,85	-	-	-	0,85
G Institutional	0,85	-	-	-	0,85
S	0,85	-	-	-	0,85
H Institutional	1,02	-	-	-	1,02
R	1,18	-	-	-	1,18
Investor	0,85	0,35	-	-	1,20
Administrative	0,85	-	0,50	-	1,35
E	2,15	-	-	-	2,15
T	2,15	-	-	0,30	2,45
M Retail	2,15	-	-	-	2,15
G Retail	2,15	-	-	-	2,15
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéficiaires), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéficiaires).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 30 mai 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension si les souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et d'autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital, mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Facteurs de risque

Du fait que le Fonds PIMCO RAE Fundamental PLUS US Fund investit, dans certaines conditions, dans des produits dérivés adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe, généralement sur un marché où la valeur des produits dérivés d'actions et des Instruments à revenu fixe marque le pas, ou lors de périodes de forte volatilité des marchés, le Fonds peut subir de plus grosses pertes et produire des plus-values plus faibles que s'il investissait directement dans un portefeuille d'actions de l'indice.

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO RAE Fundamental US Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO RAE Fundamental US Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'acronyme RAE contenu dans le nom du Fonds veut dire Research Affiliates Equity.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée au capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est de rechercher un rendement total qui dépasse celui de l'indice de référence, à savoir l'indice S&P 500 (lequel est décrit ci-dessous).

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investit dans des circonstances normales dans des titres de sociétés américaines. Ces titres seront sélectionnés à l'aide de la méthodologie RAFI® Fundamental Index® (« RAFI ») comme point de départ. La méthodologie RAFI, développée par Research Affiliates, LLC (le « **Conseiller en investissement par délégation** »), est une méthode de non capitalisation consistant à sélectionner et pondérer des titres de participation, au sein d'un marché défini, qui cherche à éliminer la surpondération potentielle de titres de participation surévalués et la sous-pondération de titres de participation sous-évalués associés à des indices de capitalisation boursière.

Le Conseiller en investissement par délégation sélectionne des titres de participation d'un grand nombre de sociétés économiquement liées aux États-Unis. La taille fondamentale de chaque société économiquement liée aux États-Unis est calculée en utilisant la méthodologie RAFI. La méthodologie RAFI sélectionne et pondère les sociétés en fonction de leur empreinte économique (mesurée suivant des variables comptables telles que dividendes, trésorerie, valeur comptable et chiffre d'affaires) plutôt que de leur empreinte sur le marché (mesurée par la capitalisation boursière). Cette approche alternative de la sélection et de la pondération vise à éviter la surpondération de titres surévalués et la sous-pondération de titres sous-évalués qui sont incorporées dans les indices pondérés selon la capitalisation boursière. Les sélections et pondérations complémentaires de sociétés américaines sont effectuées en ayant recours à des mesures et processus analytiques supplémentaires basés sur une méthode d'investissement exclusive développée par Research Affiliates, qui est conçue pour dégager des rendements améliorés ajustés sur le risque. Ces mesures et processus analytiques supplémentaires comprennent des estimations systématiques de santé financière et des ajustements qui prennent en compte la dynamique, entre autres. Les positions réelles de sociétés, qui s'éloignent des pondérations cibles alors que les prix de marché évoluent, sont rééquilibrées pour s'aligner aux pondérations cibles de temps en temps.

Le Fonds peut investir sans limite dans des actions et titres apparentés à des actions, notamment des actions ordinaires et privilégiées.

Alors que le Fonds n'investira normalement directement que dans des titres de participation comme décrit ci-dessus, il pourra avoir recours à des instruments dérivés, tel que précisé plus en détail ci-dessous, lorsque cela est jugé nécessaire. Le recours aux instruments dérivés par le Fonds pourra varier et dépendra des conditions de marché. Sous réserve de la Réglementation présentée à l'Annexe 4 et décrite plus en détail aux rubriques « **Gestion efficace de portefeuille** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des actions et à des instruments dérivés apparentés à des actions, notamment des swaps de rendement total, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme standardisés sur options et des instruments participatifs (comprenant ou non une composante d'endettement). Les obligations participatives sont des instruments émis par des banques ou sociétés de courtage et sont conçues pour offrir un rendement lié à un marché, une devise ou un titre de participation sous-jacent particulier. Les obligations participatives sont principalement utilisées pour obtenir une exposition à des titres de participation qui sont soit difficiles d'accès pour les investisseurs étrangers (tel que le Fonds), soit trop onéreux et ont des contraintes de temps pour un accès direct aux titres sous-jacents en raison de problèmes d'immatriculation sur le marché (par exemple pour obtenir une exposition aux titres de participation indiens). Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres apparentés à des actions autorisées par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement ou son délégué dûment désigné estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement ou de son délégué dûment désigné concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition aux titres de participation, conformément à la politique d'investissement du Fonds. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4. Le Fonds peut faire l'objet d'un effet de levier du fait des investissements dans les instruments dérivés. Le niveau d'effet de levier qui sera utilisé par le Fonds variera de temps en temps mais un tel effet de levier se trouvera dans les limites établies par la Banque centrale. Le niveau d'effet de levier sera calculé à l'aide de l'approche par les engagements et il ne dépassera pas 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Lorsqu'utilisées, les activités de couverture de devises et les positions en devises seront effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Fonds ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides qui sont décrits plus en détail dans le Prospectus à la rubrique « **Valeurs mobilières illiquides** ».

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans s'y limiter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Les titres détaillés ci-dessus dans lesquels le Fonds investit seront cotés ou négociés sur les bourses de valeurs ou les marchés qui figurent dans la liste y afférente à l'Annexe 1 du Prospectus.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement par délégation

Le Conseiller en investissement a désigné Research Affiliates, LLC comme conseiller en investissement par délégation, avec des pouvoirs discrétionnaires. Le Conseiller en investissement a désigné Parametric Portfolio Associates, LLC pour assister dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds, avec des pouvoirs discrétionnaires limités. À cet égard, Parametric Portfolio Associates, LLC a des pouvoirs discrétionnaires sous réserve de certains paramètres et restrictions, comme convenu avec le Conseiller en investissement et Research Affiliates, LLC.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Renoncia-tion à la Commis-sion de gestion ¹ (%)	Frais de gestion unifiés dont Renoncia-tion (en %)	Frais de gestion unifiés hors Renoncia-tion (en %)
Institutional	0,50	-	-	-	0,10	0,40	0,50
G Institutional	0,50	-	-	-	0,10	0,40	0,50
S	0,50	-	-	-	0,10	0,40	0,50
H Institutional	0,67	-	-	-	0,10	0,57	0,67
R	0,74	-	-	-	0,05	0,69	0,74
Investor	0,50	0,35	-	-	0,10	0,75	0,85
Administrative	0,50	-	0,50	-	0,10	0,90	1,00
E	1,35	-	-	-	0,10	1,25	1,35
M Retail	1,35	-	-	-	0,10	1,25	1,35
G Retail	1,35	-	-	-	0,10	1,25	1,35
T	1,35	-	-	0,40	0,10	1,65	1,75
Z	0,00	-	-	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », les « Frais de commercialisation », les « Frais de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Les commissions de chaque Conseiller en investissement par délégation seront prélevées sur la Commission de gestion et versées par le Gestionnaire ou par les Conseillers en investissement pour le compte du Gestionnaire.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO RAE Fundamental US Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO RAE Fundamental US Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur les politiques d'achat, de vente et d'échange d'Actions du Fonds.

¹ Ce chiffre tient compte d'une renonciation à la commission par le Gestionnaire jusqu'au 30 juin 2016. Cette renonciation expirera à partir du 1^{er} juillet 2016 et le Supplément sera mis à jour dès que possible.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Au sein de chaque Catégorie, le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutionnel, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutionnel et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutionnel et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital

donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds ayant une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels et de l'approbation de la répartition des actifs par le Dépositaire. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé et de marchés émergents et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée au capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds recherche des rendements positifs ajustés au risque, tout en appliquant une gestion prudente du portefeuille.

La stratégie d'investissement du Fonds implique la recherche de tendances de prix sur les marchés mondiaux à terme standardisés liquides et autres marchés de produits dérivés (tels que les marchés de change à terme et les marchés de swap de taux d'intérêt, comme détaillés ci-dessous). Le Fonds tente de tirer profit des tendances de prix des titres (qui sont détaillés ci-dessous) et des produits dérivés (c.-à-d. les mouvements de prix des produits dérivés et des titres qui évoluent à la hausse comme à la baisse) observées par le Conseiller en investissement sur les marchés financiers mondiaux et les matières premières (notamment l'agriculture, le secteur du bétail, de l'énergie et des métaux). La stratégie d'investissement s'opère principalement sur les marchés dérivés les plus liquides, il s'agit normalement de contrats à terme sur indices actions, de contrats à terme sur obligations et de devises, et le Conseiller en investissement peut également opérer sur d'autres marchés dérivés, notamment des contrats à terme, des swaps et des options, comme décrit plus en détail ci-dessous. Le Conseiller en investissement surveille un univers de marchés à terme et de produits dérivés mondiaux sur lesquels une tendance de prix peut être constatée et prend des positions sur ces marchés en fonction de la force et de la persistance de la tendance de prix, mesurée à l'aide de facteurs quantitatifs (notamment la volatilité des données (telle que la volatilité réalisée des rendements historiques) et les moyennes des prix historiques). Le Fonds est à la recherche de rendements ajustés sur le risque, les opinions du Conseiller en investissement sont par conséquent un facteur important lorsqu'il s'agit de la surveillance des marchés à terme et de produits dérivés mondiaux. Les marchés à terme et de produits dérivés mondiaux qui seront suivis afin de découvrir les tendances de prix sont choisis en fonction de l'opinion du Conseiller en investissement, qui identifiera les marchés qui, selon lui, sont susceptibles d'afficher des comportements de tendance de prix. Les marchés sont ensuite soumis à une sélection supplémentaire et la préférence sera donnée à ceux qui ont la meilleure liquidité et les plus faibles frais de négociation. Le Conseiller en investissement surveillera les tendances de prix de produits dérivés et titres qui sont soit inférieurs soit supérieurs aux moyennes et aux fourchettes à long terme. Si cela se produit, et que la direction des prix se maintient, une transaction aura lieu dans la même direction que la tendance de prix. Cela changera dans le temps en fonction de l'évolution des opinions du Conseiller en investissement concernant ces changements de considérations.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant, dans des circonstances normales, dans des produits dérivés sur taux d'intérêt, des devises, des créances hypothécaires (voir la section du Prospectus intitulée « **Titres liés à des créances hypothécaires et autres titres garantis par des actifs** » pour obtenir des informations complémentaires), des crédits, des indices boursiers, des instruments liés à la volatilité (notamment des contrats à terme standardisé sur des indices liés à la volatilité) et des instruments liés aux matières premières tels que décrits ci-dessous. Veuillez consulter la rubrique du Supplément intitulée « **Volatilité** » pour de plus amples informations concernant les instruments liés à la volatilité. Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds investira sont décrits ci-dessous et comprennent des contrats à terme standardisés, des contrats à terme, des swaps, des options sur contrat à terme standardisés et des options. Le Fonds investira normalement dans les contrats dérivés disponibles les plus liquides, le plus couramment les marchés de contrats à terme standardisés. Cependant, sur les marchés de change par exemple, certains contrats de change à terme de gré à gré sont plus liquides que des contrats de change à terme standardisé et le Fonds peut avoir une préférence pour les contrats à terme de gré à gré. De même, sur les marchés de taux d'intérêt, certains swaps de taux d'intérêt sont plus liquides que des contrats à terme sur taux d'intérêt et le Fonds peut avoir une préférence pour les swaps.

Le Fonds investit normalement directement dans des instruments dérivés, il peut cependant investir directement dans des titres sous-jacents dans certains cas jugés appropriés par le Conseiller en investissement et en fonction des tendances de prix de ces titres sous-jacents. Ces titres sous-jacents comprennent des Titres à revenu fixe et des actions.

Les investissements du Fonds dans des instruments dérivés seront généralement adossés à un portefeuille de titres quasi monétaires ayant une durée courte à intermédiaire (tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt), de titres convertibles (tels que des obligations convertibles et des titres convertibles dont l'émission est conditionnelle) comprenant ou non une composante d'endettement, et des Instruments à revenu fixe à échéances variées émis par des gouvernements, leurs agences ou instrumentalités et par des sociétés, comme indiqué ci-dessous. Veuillez vous reporter aux rubriques du Prospectus intitulées « **Titres convertibles et actions** » et « **Instruments convertibles dont l'émission**

est conditionnelle » à la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour de plus amples informations concernant les titres convertibles et les titres dont l'émission est conditionnelle. L'approche du Fonds en matière de sélection d'Instruments à revenu fixe intègre les perspectives macroéconomiques mondiales de PIMCO, son expertise dans le domaine des placements à revenu fixe et son expérience sur une vaste gamme d'instruments d'investissement. Les actifs en titres à revenu fixe du Fonds sont sélectionnés de manière à refléter l'opinion de PIMCO sur l'attrait des fondamentaux, compte tenu de la valorisation, du potentiel de rendement et de la volatilité.

Les Instruments à revenu fixe qui garantissent les investissements en instruments dérivés du Fonds sont activement gérés par le Conseiller en investissement afin de générer prudemment des rendements supplémentaires pour le Fonds. Les Instruments à revenu fixe sont des titres de qualité « investment grade » et des titres à haut rendement (« junk bonds ») ayant une notation inférieure à « investment grade » par S&P ou Moody's (ou, en l'absence de notation, qui sont jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement).

Le Fonds n'a pas pour objectif de concentrer ses investissements sur un secteur géographique spécifique et il peut investir sans limite dans ces titres et instruments (tels que décrits ici) qui sont économiquement liés à des pays émergents. Veuillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Le Conseiller en investissement a toute latitude, ainsi qu'il est décrit dans la rubrique précitée, pour identifier et investir dans les pays qu'il qualifie de marchés émergents. Le Conseiller en investissement pourra investir jusqu'à 10 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres cotés sur les marchés intérieurs russes. Ces investissements ne seront réalisés que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la Bourse de Moscou (qui comprend ce qui était précédemment connu comme le MICEX et RTS).

Le Fonds peut investir dans des instruments liés à des matières premières afin de saisir le comportement des marchés en termes de tendance de prix décrit ci-dessus. Ces instruments sont des instruments dérivés basés sur des indices de matières premières (dont l'indice Dow-Jones AIG Commodity, des indices de matières premières de la famille Bloomberg et d'autres indices financiers éligibles qui sont conformes aux exigences formulées par la Banque Centrale, le cas échéant) et des obligations liées à un indice de matières premières, comprenant ou non une composante d'endettement, et qui permettent au Fonds de s'exposer à tout indice ou sous-indice faisant référence à des matières premières conformément aux exigences de la Banque Centrale. Le Fonds peut également investir dans des actions et des titres liés à des actions afin de saisir le comportement des marchés en terme de tendance de prix décrit ci-dessus (comme les warrants et les titres convertibles en actions) d'émetteurs exerçant dans des secteurs liés aux matières premières (notamment l'agriculture, le secteur du bétail, de l'énergie et des métaux).

Dans le cadre de la politique d'investissement, le Fonds peut investir sans limite dans des titres en investissement (autorisés par la politique d'investissement) libellés en USD et des titres en investissement (autorisés par la politique d'investissement) non libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Fonds peut détenir des positions en devise libellées ou non en USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est sans limite. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Si après une analyse approfondie le Conseiller en investissement estime cela approprié, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme décrit plus en détail ci-dessous) pour créer des positions vendeuses synthétiques. Il s'agit, en termes économiques, de positions courtes mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions vendeuses synthétiques qui sont conformes à la politique d'investissement du Fonds principalement à des fins d'investissement dans l'optique d'atteindre l'objectif d'investissement. Le Fonds prendra des positions longues et vendeuses synthétiques sur diverses

périodes de temps conformément aux exigences de la Banque Centrale. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, essentiellement des contrats à terme standardisés (notamment des contacts à terme standardisés sur la volatilité), des contrats à terme, des swaps, des options (notamment des options d'achat et de vente et des options à barrière), des options sur contrats à terme et des swaptions. Les swaps (qui comprennent les swaps de performance absolue, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et de volatilité) que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés qui sont autorisés par sa politique d'investissement du Fonds (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds avec les perspectives du Conseiller en investissement pour les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés par le Fonds qui seront, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1200 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une

modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides, y compris, sans y être limité, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt, des titres adossés à des actifs et des instruments du marché monétaire.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Renonciation aux frais de gestion ¹ (en %)	Frais de gestion unifiés, dont renonciation (en %)	Frais unifiés, hors renonciation
Institutional	1,40	-	-	0,25	1,15	1,40
G Institutional	1,40	-	-	0,25	1,15	1,40
S	1,40	-	-	0,25	1,15	1,40
H Institutional	1,57	-	-	0,25	1,32	1,57
R	1,47	-	-	0,25	1,22	1,47
Investor	1,40	0,35	-	0,25	1,50	1,75
Administrative	1,40	-	0,50	0,25	1,65	1,90
E	2,50	-	-	0,25	2,25	2,50
M Retail	2,50	-	-	0,25	2,25	2,50
G Retail	2,50	-	-	0,25	2,25	2,50
Z	0,00	-	-	-	-	0,00

¹ Ce chiffre tient compte de la réduction de sa commission par le Gestionnaire pour un montant de 0,25 % jusqu'au 30 novembre 2016. La réduction prendra fin au 1^{er} décembre 2016 et le Supplément sera mis à jour à la prochaine occasion.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférant ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds PIMCO TRENDS Managed Futures Strategy Fund et amortis sur la première année de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, R et S. Sauf dans le cas de la Catégorie S, le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus). Dans le cas de la Catégorie S, le Fonds ne pourra émettre que des Actions de capitalisation.

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions disponible, mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutionnel, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutionnel et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutionnel et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie

d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevés sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Volatilité

Le Fonds pourra investir dans des instruments liés à la volatilité, notamment des contrats à terme standardisés sur des indices liés à la volatilité. La volatilité mesure la variabilité du prix d'un investissement dans le temps. Un niveau plus élevé de volatilité implique que la valeur d'un investissement peut énormément fluctuer à la hausse comme à la baisse dans un bref laps de temps. Un niveau de volatilité moindre implique que la valeur d'un investissement est plus susceptible d'évoluer dans une fourchette plus étroite, ou moins fréquemment, dans le temps. Plus les positions du portefeuille du Fonds sont volatiles, moins ses rendements sont prévisibles. Des niveaux plus élevés de volatilité peuvent indiquer des risques de perte accrus.

Les Administrateurs du Fonds PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund (le « Fonds »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « Société »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés, dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Socially Responsible Emerging Markets Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe	+/- 2 ans de son indice	Max 15 % inférieure à B	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Socially Responsible Emerging Market Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit au moins 80 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié activement géré composé d'Instruments à revenu fixe d'émetteurs économiquement liés aux marchés émergents de valeurs mobilières. L'exposition à ces émetteurs peut être obtenue par investissement direct dans des Titres à revenu fixe ou par le recours à des instruments financiers dérivés (veuillez vous reporter ci-dessous pour de plus amples informations concernant l'emploi par le Fonds des instruments financiers dérivés). Comme indiqué ci-après, le Fonds peut, sous réserve des limites définies par la Banque centrale, effectuer des transactions portant sur des instruments financiers dérivés, et ce, principalement aux fins d'investissement et/ou de couverture. Ces transactions peuvent engendrer un effet de levier sur le Fonds et établir des positions spéculatives, ce qui peut accroître le niveau de risque et de volatilité. Le Conseiller en investissement sélectionne tous les titres conformément à un processus de présélection éthique fourni régulièrement par le Conseiller en matière d'investissement socialement responsable. La présélection du Conseiller en matière d'investissement socialement responsable peut exclure des sociétés en fonction du secteur dans lequel elles exercent, y compris, sans y être limité, la fabrication de mines terrestres, de bombes à fragmentation, d'armes nucléaires ou de produits dérivés du tabac. Ce Conseiller peut également exclure un émetteur selon d'autres critères comme la destruction de l'environnement, la corruption, les problèmes liés aux droits de l'homme, le travail des enfants ou le travail forcé.

Les titres de créance souverains de pays émergents peuvent être exclus si le pays (i) figure sur la liste des 10 % plus mauvais scores de l'indice de perception de la corruption de Transparency International et/ou de l'indicateur de contrôle de la corruption de la Banque mondiale ; (ii) est jugé comme un « pays ou un territoire non coopératif » par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux ; ou fait l'objet de sanctions édictées par le Conseil de Sécurité des Nations unies.

Le Conseiller en investissement s'efforcera d'éviter un émetteur susceptible de figurer dans la présélection du Conseiller socialement responsable dans un futur proche. Toutefois, si un investissement du Fonds apparaît dans la présélection dudit Conseiller, le Conseiller en investissement aura pour priorité, tout en tenant compte des intérêts des actionnaires, de procéder à la cession régulière de cet investissement.

Veuillez consulter la rubrique « **Titres des marchés émergents** » du chapitre « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. L'identification des pays considérés comme « marchés émergents » se fait essentiellement à l'entière discrétion de PIMCO. Le Fonds se concentre sur les pays possédant un produit national brut par habitant relativement faible et un potentiel de croissance économique rapide. PIMCO sélectionne les pays et les devises du Fonds en évaluant leurs taux d'intérêt, taux d'inflation et taux de change relatifs, leurs politiques monétaires et fiscales, leurs balances commerciales et balances des comptes courants et leurs évolutions juridiques et politiques ainsi que tout autre facteur que PIMCO considère comme pertinent. Le Fonds concentrera probablement ses investissements en Asie, Afrique, Moyen-Orient et Amérique latine

ainsi que dans les pays européens en développement. Le Fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés (comme les contrats à terme standardisés, les options, les contrats de swap) dont le rendement est basé sur celui d'un titre de marché émergent ou sur celui de la devise d'un pays émergent plutôt que d'investir directement dans des titres ou des devises de marchés émergents.

La durée moyenne du Fonds varie selon les prévisions de PIMCO quant aux taux d'intérêt et se situe normalement dans une fourchette de plus ou moins deux ans par rapport à la durée de l'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global (adapté par le fournisseur de l'indice pour tenir compte des émetteurs rejetés par la présélection du Conseiller en matière d'investissement socialement responsable). L'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global reproduit la performance des titres de créance libellés en dollar des États-Unis et émis par des entités souveraines ou quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux. Vous pouvez obtenir les renseignements relatifs à la durée de l'indice JPMorgan Emerging Market Bond Global sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds »), pour autant qu'il n'investisse pas plus de 15 % du total de ses actifs nets dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à B selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres considérés comme étant de qualité équivalente par PIMCO.

Le Fonds ne peut investir plus de 20% de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite de 20 % de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe libellés en dollars américains (USD) ainsi que des Instruments à revenu fixe libellés en devises étrangères et des positions en devises étrangères. Le Fonds peut, sans obligation, couvrir son exposition aux devises étrangères. Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme.

Ces instruments dérivés peuvent être utilisés (i) aux fins de couverture et/ou (ii) aux fins d'investissement conformément aux prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du Conseiller en investissement et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à

laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global adjusted for Socially Responsible Investment (SRI) filter. L'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global adjusted for Socially Responsible Investment (SRI) filter reproduit la performance des titres de créance libellés en USD et émis par des entités souveraines ou quasi souveraines de marchés émergents : obligations Brady, prêts, euro-obligations et instruments de marchés locaux - hors émetteurs non autorisés par le Conseiller SRI. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Conseiller en investissement socialement responsable

Storebrand Kapitalforvaltning AS ou toute(s) autre(s) personne(s) dûment désignée(s) en qualité de Conseiller socialement responsable par la Société.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,89	-	-	0,89
G Institutional	0,89	-	-	0,89
S	0,89	-	-	0,89
R	0,96	-	-	0,96
H Institutional	1,06	-	-	1,06
Investor	0,89	0,35	-	1,24
Administrative	0,89	-	0,50	1,39
E	1,74	-	-	1,74
M Retail	1,74	-	-	1,74
G Retail	1,74	-	-	1,74
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK,

10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM.

Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds StocksPLUS™ Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds StocksPLUS™ Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds StocksPLUS™ Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Produits dérivés de l'indice S&P 500 stock adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe et à court terme	0 à 1 an	B à Aaa (sauf actifs adossés à des hypothèques) ; max. 10 % en dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds StocksPLUS™ Fund vise à produire une performance absolue supérieure à celle de l'indice Standard & Poor's 500 Composite Stock Price (« S&P 500 »). « StocksPLUS™ » est le nom d'une stratégie exclusive de gestion de portefeuille qui combine un portefeuille activement géré d'Instruments à revenu fixe et une exposition à l'indice S&P 500. Le Fonds peut investir sans limite dans des actions et des titres convertibles en actions.

Le Fonds utilise des instruments dérivés en actions aux fins de gestion de portefeuille efficace (pour inclure les contrats à terme sur le S&P 500, ainsi que les options sur, et les swaps sur le S&P 500). Ces instruments sont destinés à répliquer la performance du S&P 500. Le Fonds vise à faire mieux que la performance absolue du S&P 500 en investissant dans des produits dérivés du S&P 500, adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe. Le Fonds peut investir dans des actions ordinaires et, sous réserve de la Réglementation, plus précisément expliquée dans les chapitres « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres et aux techniques d'investissement** », il peut recourir à des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les options sur contrats à terme et les swaps (qui peuvent être cotés ou hors cote). Le Fonds utilise les produits dérivés du S&P 500 en plus, ou à la place, des actions du S&P 500, avec pour objectif de produire une performance égale ou supérieure à celle du S&P 500. La valeur des produits dérivés du S&P 500 réplique étroitement les variations de valeur de l'indice. Toutefois, il est possible d'acheter les produits dérivés du S&P 500 avec une partie des actifs qui seraient nécessaires à l'acquisition directe des actions, de sorte que le reste des actifs peut être investi dans des Instruments à revenu fixe.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice S&P 500. L'indice S&P 500 se compose de 500 actions ordinaires sélectionnées, dont la plupart sont cotées sur le New York Stock Exchange. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Bien que, normalement, le Fonds n'investisse pas directement dans des titres du S&P 500, si les produits dérivés du S&P 500 semblent surévalués par rapport au S&P 500, le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans un « panier » d'actions du S&P 500. La composition de ce « panier » est déterminée par des techniques statistiques normalisées qui analysent la corrélation historique entre le rendement de chaque action présente dans le S&P 500 et le rendement du S&P 500 lui-même. Le Conseiller en investissement a toute latitude pour réaliser une analyse fondamentale afin de choisir des actions uniquement parmi celles qui ont déjà réussi les tests de corrélation statistique. Les actions sélectionnées pour le Fonds ne sont pas limitées à celles dotées d'une pondération particulière dans le S&P 500. Quand le Fonds investit directement dans un panier d'actions du S&P 500, il doit respecter les restrictions d'investissement exposées à l'**Annexe 4**.

Les actifs qui ne sont pas investis dans des actions ou des produits dérivés, sont investis principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considéré comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des actifs adossés à des hypothèques, qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimale. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Conseiller en investissement gère activement la composante à revenu fixe du portefeuille pour obtenir une meilleure performance absolue des investissements du Fonds, étant entendu que la durée globale du portefeuille ne doit pas dépasser un an. Pour améliorer la liquidité du Fonds, au moins 50 % de la composante à revenu fixe du Fonds se compose de Titres à revenu fixe à règlement le « jour même ».

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Les positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD sont limitées à 30% de l'exposition totale du portefeuille et l'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Titres à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de

couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie. Toutefois, le Fonds peut également investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et des interprétations publiées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Le S&P 500 se compose de 500 actions ordinaires sélectionnées, dont la plupart sont cotées sur le New York Stock Exchange. Les pondérations des actions dans l'indice correspondent à la valeur de marché relative de chaque action, c'est-à-dire la valeur de marché par action multipliée par le nombre d'actions en circulation. Le Fonds n'est ni promu par, ni affilié à, S&P. Il entend conserver ses positions dans les titres cotés du S&P 500, même en cas de repli de celui-ci.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,55
S	0,55	-	-	-	0,55
H Institutional	0,72	-	-	-	0,72
R	0,80	-	-	-	0,80
Investor	0,55	0,35	-	-	0,90
Administrative	0,55	-	0,75	-	1,30
E	1,45	-	-	-	1,45
T	1,45	-	-	0,40	1,85
M Retail	1,45	-	-	-	1,45
G Retail	1,45	-	-	-	1,45
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service », la « Commission de distribution » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 janvier 1998.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD, hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues.

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Du fait que le Fonds StocksPLUS™ Fund investit, dans certaines conditions, dans des produits dérivés de l'indice adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe, généralement sur un marché où la valeur des produits dérivés de l'indice et des Instruments à revenu fixe marque le pas, ou lors de périodes de forte volatilité des marchés, le Fonds peut subir de plus grosses pertes et produire des plus-values plus faibles que s'il investissait directement dans un portefeuille d'actions de l'indice.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque est élevé au niveau de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité plus élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent supplément contient des informations spécifiquement relatives au Fonds Strategic Income Fund, (le « **Fonds** »), un Fonds Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Strategic Income Fund

26 janvier 2016

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque potentiellement supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds Strategic Income Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputé sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées sur le potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif principal d'investissement du Fonds Strategic Income Fund est d'obtenir un niveau de revenu courant attrayant tout en appliquant une gestion prudente des investissements. L'objectif secondaire du Fonds est la recherche d'une plus-value à long terme.

Le Fonds utilisera une stratégie globale multisectorielle visant à combiner le processus de rendement total, la philosophie du conseiller en investissement et l'optimisation du revenu. Le portefeuille est défini selon le principe de diversification au sein d'une large gamme de titres à revenu fixe et d'actions à l'échelle mondiale.

Le Fonds investit généralement au moins 50 % de ses actifs en Instruments à revenus fixes à échéances diverses, comprenant des obligations (à taux fixe ou variable) et des titres de créance émis par diverses entités publiques ou privées, américaines et autres, d'agences ou instrumentalités, des titres de créance d'entreprises, des billets de trésorerie de sociétés, des titres garantis par des hypothèques et d'autres titres adossés à des actifs (qui peuvent incorporer un élément d'endettement, mais pas nécessairement). Le Fonds investit dans le monde entier et investira généralement dans des titres économiquement liés à divers pays. Le Fonds peut investir 40 % maximum de ses actifs totaux dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « investment grade » et dans des titres à rendement élevé (« **junk bonds** ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente (étant entendu que cette limitation ne s'applique pas aux investissements du Fonds dans des titres adossés à des hypothèques et autres titres adossés à des actifs). Normalement, la durée moyenne du portefeuille du Fonds varie de 0 à 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut aussi investir en titres de participation et titres connexes et en instruments financiers dérivés de ces titres. Les titres de participation et titres connexes dans lesquels le Fonds pourra investir sont : les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées. Les titres convertibles pourront se composer d'obligations, de créances et d'obligations non garanties qui peuvent être converties ou échangées selon un ratio, fixé ou qui sera déterminé. Le Fonds pourra investir dans des titres émis par des sociétés d'investissement immobilier (« REIT »), des certificats de titres en dépôt (américains et mondiaux), des émissions de droits de souscription et des billets structurés, par exemple des billets indexés sur des actions, des obligations avec bons de souscription et des instruments participatifs. Les investissements du Fonds en titres de participation et titres connexes seront émis par des sociétés à capitalisation boursière élevée, intermédiaire et petite capitalisation. Le Conseiller en investissement considère une capitalisation intermédiaire et élevée comme supérieure à 1,5 milliard de dollars. Les titres de participation dans lesquels investit le Fonds peuvent comprendre des titres négociés sur les marchés domestiques russes à concurrence de 10 % maximum de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Conformément aux prescriptions de la Banque centrale, les investissements ne pourront être réalisés que dans des titres russes qui sont cotés/négociés sur la Bourse de Moscou. Le Fonds ne se concentrera pas sur un secteur ou une zone géographique spécifique.

Le Fonds pourra aussi investir dans des instruments dérivés, par exemple des options (notamment des options à faible prix d'exercice), des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats de swaps (notamment des swaps de rendement total) et des contrats pour différence, et en particulier dans les instruments mentionnés ci-dessous, notamment les instruments dérivés basés sur des indices financiers éligibles qui auront été agréés par la Banque centrale ou qui répondent à ses exigences. Ces indices pourront faire référence à des actions et à des instruments à revenu fixe, à des taux d'intérêt et à des matières premières. Le Conseiller en investissement pourra utiliser une exposition aux matières premières pour atteindre un objectif ciblé d'investissement ou pour rehausser et protéger le capital du Fonds.

Le Fonds cherchera à maintenir un niveau de dividendes attrayant en investissant dans une large variété d'actions et d'instruments à revenu fixe qui, selon l'avis du Conseiller en investissement, génèrent habituellement des revenus élevés. Pour effectuer des investissements dans des titres de participation et titres connexes, la démarche de gestion active du Fonds repose sur une analyse fondamentale pour s'efforcer de repérer les émissions qui sont à des cours attrayants, qui versent des dividendes et ont un potentiel de bénéfices et de croissance des dividendes futurs. L'approche du Fonds en matière de sélection des titres de participation et des titres connexes intègre les perspectives macroéconomiques mondiales de PIMCO, son expertise dans le domaine des actions et des instruments à revenu fixe et son expérience sur

une vaste gamme d'instruments d'investissement. Les actifs en titres de participation et titres à revenu fixe du Fonds sont sélectionnés de manière à refléter l'opinion de PIMCO sur l'attrait des fondamentaux, compte tenu de la valorisation, du potentiel de rendement et de la volatilité.

Le Fonds pourra détenir des actions et des titres connexes, des instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Les positions de change autres qu'en USD seront illimitées. Par conséquent, les mouvements des positions en instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD pourront influencer le rendement du Fonds. L'exposition du Fonds au change pourra être activement gérée sur une base flexible lorsque le Conseiller en investissement considèrera cette approche judicieuse. Les positions en devises et la couverture actives de devises sont effectuées à l'aide de contrats de change à terme ainsi que de contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion de portefeuille efficace (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise en pension et prise en pension, prêts de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** », y compris les transactions de mise en pension, prise en pension et prêts de titres, utilisées à des fins de gestion de portefeuille efficace uniquement. Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif si le Conseiller en investissement estime que cela est conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds. Le Fonds pourra également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides (y compris des obligations et des instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « Valeurs mobilières illiquides » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts (titrisés ou non) qui constituent des instruments du marché monétaire, mais ne sont pas cotés / négociés sur un Marché réglementé.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, par exemple des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors-cote) et des contrats pour différence et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents ou des indices basés sur des actions, des titres associés à des actions et des Titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux perspectives du Conseiller en investissement concernant les divers marchés, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice financier donné, y compris des indices liés aux matières premières. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront, par ailleurs, présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) (que ce soit aux fins de couverture et/ou

d'investissement) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 500 % de la Valeur d'inventaire nette. Cependant, l'effet de levier du Fonds pourrait atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement va juger nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), toujours conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont normales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire va tenter de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress du modèle de VaR conformes aux exigences de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera pondéré à 75 % vis-à-vis de l'Indice Barclays Global Aggregate Hedged USD et à 25 % par rapport à l'Indice MSCI All Country World (« ACWI ») Net USD. L'indice Barclays Global Aggregate Hedged USD évalue les marchés mondiaux des instruments à revenu fixe de type « investment grade ». Le MSCI ACWI Net USD est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée du flottant, visant à évaluer les performances des marchés d'actions développés et émergents. De plus amples informations sur les deux indices sont disponibles sur le site www.msci.com ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au moins quotidiennement.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés, renonciation comprise (en %)	Frais unifiés, renonciation non comprise (en %)
Institutional	0,85	-	-	-	0,85	0,90
G Institutional	0,85	-	-	-	0,85	0,90
S	0,85	-	-	-	0,85	0,90
Investor	0,85	0,35	-	-	1,20	1,25

Administrative	0,85	-	0,50	-	1,35	1,40
H Institutional	1,02	-	-	-	1,02	1,07
R	0,94	-	-	-	0,94	0,99
E	1,75	-	-	-	1,75	1,80
T	1,75	-	-	0,40	2,15	2,20
M Retail	1,75	-	-	-	1,75	1,80
G Retail	1,75	-	-	-	1,75	1,80
Z	0,00	-	-	-	0,00	0,00

¹ Ce chiffre tient compte de la réduction de sa commission par le Gestionnaire pour un montant de 0,05 % jusqu'au 30 novembre 2016. La réduction de la commission expirera le 1^{er} décembre 2016.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds Strategic Income Fund et la préparation et l'impression du Supplément y afférant ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds Strategic Income Fund et amortis sur les cinq premières années de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour obtenir des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, S et R. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfices), des Actions de distribution II (distribuant un dividende amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période initiale de souscription de toute Catégorie d'Actions du Fonds qui est disponible mais pas encore lancée, comme stipulé en Annexe A, sera clôturée le [] 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutions, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutions et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année ou réinvestis l'avant dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes, qui inclut les dates de distribution à jour, est disponible sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur. Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Il convient de noter que les Commissions de gestion ou une partie de celles-ci peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs type du Fonds sont des investisseurs qui recherchent un revenu et une plus-value à long terme et qui, pour cela, sont prêts à accepter les risques et la volatilité associés à l'investissement en instruments à revenu fixe et sur les marchés d'actions mondiaux.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Total Return Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Total Return Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Total Return Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe à échéance moyenne	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Total Return Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclays US Aggregate. L'indice Barclays US Aggregate représente des titres enregistrés auprès de la SEC, imposables et libellés en USD. L'indice couvre le marché des obligations américaines à taux fixe de catégorie « investment grade », avec des composantes en titres d'État et d'entreprises, titres hypothécaires avec flux identiques (« pass-through ») et titres garantis par des actifs. Ces grands secteurs sont subdivisés en indices plus spécifiques, calculés et déclarés régulièrement. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice Barclays US Aggregate sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limite dans des Instruments à revenu fixe libellés en USD d'émetteurs non américains.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions,

(ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 15 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice Barclays U.S. Aggregate. De plus amples informations sur l'indice sont présentées ci-dessus et sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds

se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,50	-	-	-	0,50
G Institutional	0,50	-	-	-	0,50
S	0,50	-	-	-	0,50
H Institutional	0,67	-	-	-	0,67
R	0,77	-	-	-	0,77
Investor	0,50	0,35	-	-	0,85
Administrative	0,50	-	0,50	-	1,00
E	1,40	-	-	-	1,40
T	1,40	-	-	0,30	1,70
M Retail	1,40	-	-	-	1,40
G Retail	1,40	-	-	-	1,40
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 31 janvier 1998.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Les Actions de capitalisation des Catégories Institutional USD et Investor USD du Fonds sont actuellement cotées sur l'Irish Stock Exchange. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la

Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds UK Corporate Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds UK Corporate Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds UK Corporate Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe libellés en GBP	+/- 2 ans de son indice	Caa à Aaa (sauf MBS) ; au max. 15 % en-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds UK Corporate Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en GBP et assortis d'échéances diverses, qui peuvent être représentés par des participations directes dans des Instruments à revenu fixe ou des instruments dérivés tels que, notamment, des options, des contrats à terme standardisés, des swaps ou des swaps de défaillance de crédit.

Ce portefeuille consistera principalement en Instruments à revenu fixe notés « investment grade », mais peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une note Fitch équivalente, mais notés au moins Caa par Moody's ou S&P ou ayant une note Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des titres adossés à des hypothèques (qui ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale). Si les titres adossés à des hypothèques ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 15 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Normalement, la durée moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilts.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en livre sterling et des positions en devises autres que la livre sterling. L'exposition aux devises autres que la GBP est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en GBP et en devises autres que la GBP peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions actives en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions légales mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme.

Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilts. L'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilts suit la performance de la dette publique de type investment grade libellée en livres sterling des émetteurs privés, quasi-gouvernementaux et souverains non britanniques. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est la GBP.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 20 septembre 2007.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risque généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds UK Long Term Corporate Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds UK Long Term Corporate Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds UK Long Term Corporate Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe libellés en GBP	+/- 2 ans de son indice	Caa à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; 15 % max. en dessous de Baa	Trimestrielle

(1) tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds UK Long Term Corporate Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en GBP, de qualité « investment grade » et assortis d'échéances diverses. Normalement, la duration moyenne du Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilts 10+ composé d'obligations libellées en GBP et de qualité « investment grade », à l'exclusion de celles émises par le gouvernement britannique et libellées en GBP. Toutes les obligations de la famille de l'indice BofA Merrill Lynch doivent être de qualité « investment grade » selon au moins l'une des agences de notation suivantes : Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice non géré. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilts 10+ sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité « investment grade », mais peut également investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins Caa par Moody's ou CCC par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, que le Conseiller en investissement juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Bien que les titres adossés à des hypothèques ne soient soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 15 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ».

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en livre sterling et des positions en devises autres que la livre sterling. L'exposition aux devises autres que la GBP est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en GBP et en devises autres que la GBP peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations

bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice BofA Merrill Lynch Sterling Non-Gilt 10+. De plus amples informations sur l'indice sont présentées ci-dessus et sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une

modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe, Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est la GBP.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 30 mai 2005.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutionnel, E, G Institutionnel, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutionnel, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutionnel et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutionnel et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « Facteurs de risques généraux » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds UK Low Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds UK Low Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds UK Low Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe à échéance courte	+/- 2 ans de son indice	B3 à Aaa ; max. 10 % inférieurs à Baa3.	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds UK Low Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe libellés en GBP. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus à moins deux ans par rapport à celle de l'indice Barclay's Sterling Aggregate ex Treasury 1-3 year (l'« Indice »).

La duration maximum des Instruments à revenu fixe achetés par le Fonds est de seize ans. Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade » et maintient une notation moyenne d'au moins Baa3 selon Moody's ou BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente. Le Fonds n'investira pas dans des titres qui font l'objet d'une notation inférieure à B3 selon Moody's ou B- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente. Pour les besoins des restrictions de qualité précitées, le Conseiller en investissement détermine si les titres non notés sont de qualité analogue.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en GBP et des positions en devises autres que la GBP. L'exposition aux devises autres que la GBP est limitée à 10 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en titres à revenu fixe non libellés en GBP et en devises autres que la GBP peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou

(ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la rubrique « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. En conséquence, le Fonds pourrait subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période Historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est la GBP.

Commissions et frais

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46

H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais associés au Fonds et à la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise la succursale allemande de PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 16 août 2006.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutionnel, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription pour toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risque généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Inc
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds UK Sterling Long Average Duration Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds UK Sterling Long Average Duration Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds UK Sterling Long Average Duration Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe libellés en GBP	+/- 2 ans de son indice	B à Aaa ; 10 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds UK Sterling Long Average Duration Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe à travers le monde. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de plus à moins deux ans par rapport à celle de l'indice FTSE Actuaries Government Securities UK Gilts All Stocks > 15 years. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité « investment grade », mais également jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement).

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en GBP et des positions en devises autres que la GBP. Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe libellés en GBP. L'exposition aux devises autres que la GBP est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Titres à revenu fixe non libellés en GBP et en devises autres que la GBP peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii)

d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) générera une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence du Fonds sera l'indice FTSE Actuaries Government Securities UK Gilts All Stocks > 15 Years. L'indice FTSE Actuaries Government Securities UK Gilts All Stocks > 15 Years représente une exposition aux titres d'État britanniques dont l'échéance est supérieure à 15 ans. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

PIMCO Europe, Ltd.

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est la GBP.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,46	-	-	0,46
G Institutional	0,46	-	-	0,46
S	0,46	-	-	0,46
H Institutional	0,63	-	-	0,63
R	0,75	-	-	0,75
Investor	0,46	0,35	-	0,81
Administrative	0,46	-	0,50	0,96
E	1,36	-	-	1,36
M Retail	1,36	-	-	1,36
G Retail	1,36	-	-	1,36
Z	0,00	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes en Angleterre (ou, dans la mesure où le Fonds utilise PIMCO Deutschland GmbH dans sa gestion des investissements, Munich) ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment acheter des Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 1^{er} septembre 2004.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les

bénéfices), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfices).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds Unconstrained Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds Unconstrained Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié au Fonds UK Unconstrained Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des instruments financiers dérivés, dans des titres à rendement élevé et dans des titres de marchés émergents, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds Unconstrained Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instruments à revenu fixe	- 3 ans à + 8 ans	40 % max. au-dessous de Baa	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds Unconstrained Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Le Fonds n'est pas limité par des restrictions d'investissement liées à un indice du marché de titres à revenu fixe ou par des objectifs de *tracking error*. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de moins 3 ans à plus 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut investir dans des Instruments de qualité « investment grade » ainsi que dans des Instruments à rendement élevé, sous réserve d'un maximum de 40 % dans des titres qui font l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou BBB selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés de qualité équivalente par le Conseiller en investissement). Le Fonds peut également investir 50 % maximum de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents. Veuillez consulter la section « Titres des marchés émergents » du chapitre « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement » pour savoir quand un instrument est économiquement lié à un pays émergent. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actions privilégiées. Sous réserve de la Réglementation, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 35 % de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « Gestion de portefeuille efficace ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'Annexe 4 et décrites plus en détail dans les sections « Gestion de portefeuille efficace » et « Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de

change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise auquel il ne peut être directement exposé) et que cette exposition à un indice respecte les prescriptions de la Banque centrale.

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». L'exposition aux actifs sous-jacents d'instruments dérivés (autres que des produits dérivés sur indice) ne dépassera pas, si elle est combinée avec les positions en investissements directs, les limites exposées à l'Annexe 4. Le recours à des produits dérivés (que ce soit à des fins de couverture et/ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 1200 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et le risque géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque absolue. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la VNI du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que la limite ci-dessus est le plafond de Valeur à risque présentement imposé par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,90	-	-	-	0,90
G Institutional	0,90	-	-	-	0,90
S	0,90	-	-	-	0,90
R	0,99	-	-	-	0,99
H Institutional	1,07	-	-	-	1,07
Investor	0,90	0,35	-	-	1,25
Administrative	0,90	-	0,50	-	1,40
E	1,80	-	-	-	1,80
T	1,80	-	-	0,30	2,10
M Retail	1,80	-	-	-	1,80
G Retail	1,80	-	-	-	1,80
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions », « Comment acheter des Actions », « Comment procéder au rachat d'Actions » et « Comment échanger des Actions » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 5 décembre 2008.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK,

10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription concernant les nouvelles catégories. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

Sauf en ce qui concerne les Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus

Veuillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le

SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais sous le numéro 276928 et elle a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds US High Yield Bond Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds US High Yield Bond Fund

14 octobre 2015

Les termes avec une majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est conférée dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds US High Yield Bond Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres à rendement élevé, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds US High Yield Bond Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments à revenu fixe et rendement élevé	+/- 2 ans de son indice	30 % max. Caa et au-dessous	Trimestrielle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds US High Yield Bond Fund vise à optimiser la performance absolue, tout en préservant le capital et en appliquant une gestion prudente des investissements.

Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe et à rendement élevé et notés en dessous de Baa par Moody's ou de BBB par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente. Dans des conditions de marché normales, Fonds peut investir jusqu'à 30 % du total de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe et à rendement élevé notés Caa ou moins par Moody's ou CCC ou moins par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité analogue par le Conseiller en investissement). La partie des actifs du Fonds qui ne sont pas investis dans des Instruments à revenu fixe dont la notation est inférieure à Baa par Moody's ou à BBB par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente peut être investie dans des Instruments à revenu fixe de qualité supérieure. Normalement, la duration moyenne du portefeuille de ce Fonds est de plus ou moins deux ans par rapport à celle de l'indice BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained. L'indice BofA Merrill Lynch US High Yield BB-B Rated Constrained reproduit la performance des titres de créance de sociétés de qualité inférieure à « investment grade », libellés en USD et émis en souscription publique sur le marché national des États-Unis. L'exposition à l'émetteur est plafonnée à 2 %. Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs à la duration de l'indice BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained sur demande auprès du Conseiller en investissement. Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD d'émetteurs non américains. Il peut également appliquer des stratégies de couverture impliquant des options sur actions dans le respect des conditions et limites fixées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut détenir des Instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. Les positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD sont limitées à 20 % de l'exposition totale du portefeuille et l'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20 % de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en Instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». La réussite des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garantie.

Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans (i) des titres convertibles en actions, (ii) des actions (y compris des warrants), (iii) des certificats de dépôt, et (iv) des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son

actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation, mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiquées au sein de l'Annexe 4. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) pourra générer une exposition supplémentaire à effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de la Valeur nette d'inventaire. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« **VaR** »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec un degré de confiance unilatéral de 99 %), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risques que la valeur exposée au risque quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR réguliers selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds a l'intention de faire appel au modèle de la valeur à risque relative. Par conséquent, la valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained Index. L'indice BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained reproduit la performance des titres de créance du secteur privé de qualité inférieure à « investment grade », libellés en USD et émis en souscription publique sur le marché national des États Unis. L'exposition à l'émetteur est plafonnée à 2 %. Les émetteurs dépassant la limite sont réduits à 2 % et la valeur nominale de leurs obligations est ajustée au prorata. De même, si la valeur nominale des obligations de tous les autres émetteurs est inférieure au plafond de 2 %, elle est augmentée au prorata. De plus amples informations sur l'indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins.

Il convient de noter que les limites ci-dessus sont les plafonds de Valeur à risque présentement imposés par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amenée à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent Supplément et du Processus de gestion du risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Les frais payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de service (en %)	Frais de commercialisation (en %)	Commission de distribution (en %)	Frais unifiés (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,55
S	0,55	-	-	-	0,55
H Institutional	0,72	-	-	-	0,72
R	0,80	-	-	-	0,80
Investor	0,55	0,35	-	-	0,90
Administrative	0,55	-	0,50	-	1,05
E	1,45	-	-	-	1,45
T	1,45	-	-	0,40	1,85
G Retail	1,45	-	-	-	1,45
M Retail	1,45	-	-	-	1,45
Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transactions par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (*Funds Holiday Calendar*) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour avoir des renseignements supplémentaires sur les fermetures proposées du Fonds pendant l'année.

Veillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au**

rachat d'Actions » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour avoir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Le Fonds a été agréé le 28 janvier 1998.

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A au présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, T, Z, R et S. Le Fonds peut émettre dans chaque Catégorie des Actions de distribution (distribuant les bénéfiques), des Actions de Distribution II (distribuant un rendement amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les bénéfiques).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période initiale de souscription pour toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période d'offre initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute extension de la Période d'offre initiale si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement tous les ans.

Les Actions de distribution de Catégorie Investor USD, les Actions de capitalisation de Catégorie Institutional USD et les Actions de distribution de Catégorie Institutional USD du Fonds sont actuellement cotées à la Bourse irlandaise. Veuillez contacter l'Agent administratif ou l'agent de cotation de la Société pour obtenir les toutes dernières informations relatives aux catégories cotées.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds : Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds : Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds US Short-Term Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de la famille de Fonds de PIMCO : Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante du, et doit être lu conjointement avec le, Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds US Short-Term Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée sur le capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Le capital diminue et le revenu est réalisé sur son potentiel de croissance future. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions à payer au titre de la Catégorie de distribution II peuvent être imputées au capital de la Catégorie de distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds US Short-Term Fund – Informations résumées

Le tableau ci-dessous offre un résumé des informations sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées sur le Fonds et les risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

Principaux investissements	Duration moyenne du portefeuille	Qualité de crédit⁽¹⁾	Fréquence de distribution
Instrument à revenu fixe	0 à 1 an	B à Aaa (hors titres adossés à des actifs et titres adossés à des hypothèques) ; 10 % max. au-dessous de Baa	Mensuelle

(1) Tels que notés par Moody's Investors Service, Inc., ou assortis d'une note équivalente par Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

Le Fonds US Short-Term Fund vise à obtenir un revenu courant maximum, tout en préservant le capital et la liquidité journalière.

Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe Fund assortis d'échéances diverses émis par diverses entités américaines ou non américaines, publiques ou privées. La duration moyenne du portefeuille du Fonds varie normalement (selon la définition) en fonction des prévisions de taux d'intérêt du Conseiller en investissement et ne devrait pas dépasser une année. Le Fonds compare sa performance à un taux de référence de l'Indice Citi 3-Month U.S. Treasury Bill. L'indice Citi 3-Month U.S. Treasury Bill est un indice non géré qui représente les rendements mensuels équivalents aux moyennes des émissions de bons du Trésor sur les trois derniers mois.

Le Fonds appliquera une stratégie d'investissement axée sur les revenus fixes, qui privilégie les titres de grande qualité et à duration courte. L'objectif de la stratégie est la maximisation du revenu courant, tout en préservant le capital et en dégagant des liquidités quotidiennes, par une allocation couvrant une gamme étendue de secteurs à revenu fixe. La stratégie du Conseiller en investissement combinera des prévisions mondiales traditionnelles à travers les économies à un processus d'investissement intégré, tel que décrit ci-après.

Le Fonds investit principalement dans des Instruments à revenu fixe notés « investment grade », mais peut investir jusqu'à 10 % du total de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P ou ayant une note Fitch équivalente, mais notés au moins B par Moody's ou S&P ou ayant une note Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considérés comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement) à l'exception des titres adossés à des hypothèques et des titres adossés à des actifs (avec effet de levier ou non), qui ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale. Si les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Les Instruments à revenu fixe du Fonds comprennent des obligations d'entreprises, des Titres à revenu fixe émis par des gouvernements, leurs agences et instrumentalités, des titres garantis par des créances hypothécaires et des actifs et des produits dérivés basés sur de tels titres, comme détaillé ci-dessous.

Si après une analyse approfondie le Conseiller en investissement estime cela approprié, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Il s'agit, en termes économiques, de positions courtes mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Conseiller en investissement aura recours à des positions vendeuses synthétiques destinées essentiellement à gérer l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêt et également à constituer des positions vendeuses à des fins d'investissement. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais associer des positions longues et vendeuses ne donne jamais lieu à des positions vendeuses non

couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Vous trouverez d'autres informations sur l'utilisation de produits dérivés par le Fonds ci-dessous.

Le Fonds ne peut investir plus de 10 % du total de ses actifs dans des titres convertibles en actions (comme les obligations convertibles) ou dans d'autres titres associés à des actions (tels que des actions privilégiées). Le Fonds ne peut pas investir directement dans des actions. Si la conversion d'un titre convertible entraîne la création d'un titre de participation, le Conseiller en investissement s'efforcera de céder ce titre dans un délai raisonnable, dans le meilleur intérêt du Fonds. Le Fonds peut investir 10 % maximum du total de son actif dans des titres de marchés émergents.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % maximum du total de son actif en positions non libellées en dollars américains, et peut investir au-delà de ce plafond en positions libellées en dollars américains d'émetteurs non américains. Le Fonds limitera normalement son exposition aux devises autres que l'USD (résultant de positions non libellées en USD et de devises autres que le dollar américain) à 20 % du total de son actif. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. L'exposition du Fonds au change pourra être activement gérée sur une base flexible lorsque le Conseiller en investissement considèrera cette approche judicieuse. Les positions en devises et la couverture actives de devises sont effectuées à l'aide de contrats de change à terme ainsi que de contrats à terme standardisés sur devises, d'options et de contrats de swap conformément aux prescriptions de la Banque centrale.

Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Le Fonds pourra utiliser différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, contrats de mise en pension et contrats de prise en pension) soumises aux conditions et plafonds définis par la Banque centrale de temps à autre et qui sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion efficace du portefeuille** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'Annexe 4 et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options (dont options à barrière), options sur contrats à terme, contrats pour différence et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps que le Fonds utilise (qui comprennent les swaps de performance absolue, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et swaps de volatilité) reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée ci-dessus, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou des indices basés sur des Titres à revenu fixe sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice de titres à revenu fixe donné. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Tous ces indices seront agréés par la Banque centrale ou respecteront ses prescriptions. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « Facteurs de risques généraux ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les instruments dérivés basés sur des indices sur instruments à taux fixe

autorisés par la Banque centrale) (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) ne peut en aucun cas dépasser les limites d'investissements indiqués dans l'Annexe 4. L'emploi de dérivés (à des fins de couverture ou d'investissement) donnera lieu à un effet de levier supplémentaire. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds fluctue entre 0 et 500 % de la Valeur nette d'inventaire. Cependant, l'effet de levier du Fonds pourrait atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement va juger nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), toujours conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui permet de prévoir, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance de 99 %. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. En conséquence, le Fonds pourrait subir des pertes financières importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire va tenter de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress du modèle de VaR conformes aux exigences de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque absolue. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds et la période de détention doit être de 20 jours. La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que le plafond de la VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au moins quotidiennement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds pourra également investir 10 % maximum de ses actifs nets dans des titres illiquides (y compris des obligations et des instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) décrits plus en détail dans le Prospectus à la section « **Valeurs mobilières illiquides** » et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts (titrisés ou non) qui constituent des instruments du marché monétaire, mais ne sont pas cotés/négociés sur un Marché réglementé.

Pour lui permettre de conserver toute souplesse et d'avoir la capacité d'investir dans les opportunités qui se présentent, le Fonds n'a pas pour objectif de concentrer ses investissements dans un secteur d'activité précis (bien qu'il puisse le faire, en pratique, mais sans y être obligé).

Le Fonds peut également détenir et conserver à titre accessoire des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris (sans y être limité) des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestions payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Commission de service (en %)	Commission de commercialisation	Renonciation à la commission de gestion ¹	Frais de gestion unifiés, renonciation	Frais de gestion unifiés hors renonciation

			(en %)	(en %)	incluse (en %)	(en %)
Institutional	0,45	-	-	-	0,45	0,45
G Institutional	0,45	-	-	-	0,45	0,45
S	0,45	-	-	-	0,45	0,45
Investor	0,45	0,35	-	-	0,80	0,80
Administrative	0,45	-	0,50	-	0,95	0,95
H Institutional	0,62	-	-	-	0,62	0,62
R	0,63	-	-	0,16	0,47	0,63
E	1,15	-	-	0,30	0,85	1,15
M Retail	1,15	-	-	0,30	0,85	1,15
G Retail	1,15	-	-	0,30	0,85	1,15
Z	0,00	-	-	-	0,00	0,00

[†] La renonciation à la commission par l'Administrateur sera en vigueur à partir de la date du présent Supplément jusqu'au moment où l'Administrateur, sur préavis écrit envoyé aux actionnaires sur lesdites Catégories d'actions, décide de stopper ou de ne plus appliquer la renonciation aux commissions ou de la réduire à une quelconque durée. Le Supplément sera mis à jour pour refléter toute modification relative à la Commission de gestion, ainsi qu'à la renonciation à la commission.

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Commissions de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts de constitution du Fonds et la préparation et l'impression du Supplément y afférent ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds et amortis sur les cinq premières années de fonctionnement du Fonds ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Un jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, cela ne sera pas un Jour de transaction pour le Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/Bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer le Fonds ou (ii) de valoriser une partie des actifs du Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, R et S. Le Fonds pourra émettre, au sein de chaque Catégorie, des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 100,00 CHF, 10,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1000 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion dues).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale d'une Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les mois et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après leur déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Les dividendes déclarés, le cas échéant, sont normalement payés le dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année ou réinvestis l'avant-dernier Jour ouvré du trimestre, du mois ou de l'année. Vous trouverez de plus amples informations sur la Politique en matière de dividendes de la Société dans la section « **Politique en matière de dividendes** » du Prospectus, et un calendrier détaillé des dividendes, qui inclut les dates de distribution à jour, est disponible sur demande auprès du Conseiller en investissement.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs des Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur. Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Il convient de noter que la Commission de gestion ou une partie de celle-ci, peut être prélevée sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II au titre du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le

montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Profil de l'investisseur type

L'investisseur type est prudent ; il recherche un rendement modeste mais stable et a un grand besoin de liquidité des titres détenus. En outre, les Investisseurs peuvent utiliser ce Fonds dans une perspective de préservation du capital et de liquidité quotidienne ou un domaine provisoire pour placer des avoirs.

Facteurs de risque

Veillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veillez vous référer à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** »), tel que précisé dans la section « Profil de risque et rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur pour la catégorie d'actions pertinente dans laquelle vous investissez ou qui vous a été proposée. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée conformément aux obligations relatives aux OPCVM. Plus le degré de risque de l'indicateur synthétique est élevé, plus la valeur nette d'inventaire du Fonds est susceptible de connaître des niveaux de volatilité élevés.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap
Institutional	Dis
Institutional	Dis II
G Institutional	Dis
G Institutional	Dis II
H Institutional	Cap
H Institutional	Dis
H Institutional	Dis II
Investor	Cap
Investor	Dis
Investor	Dis II
Administrative	Cap
Administrative	Dis
Administrative	Dis II
E	Cap
E	Dis
E	Dis II
G Retail	Dis
G Retail	Dis II
M Retail	Dis
M Retail	Dis II
R	Cap
R	Dis
R	Dis II
T	Cap
T	Dis
T	Dis II
Z	Cap
Z	Dis
Z	Dis II
S	Cap
S	Dis
S	Dis II

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

Une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples, avec séparation des engagements entre ses différents compartiments. Elle est enregistrée sous le numéro 276928 en tant que société à responsabilité limitée en vertu du droit irlandais et a été agréée par la Banque centrale le 28 janvier 1998 en tant qu'OPCVM, conformément à la Réglementation OPCVM.

Le présent Supplément contient des informations afférentes spécifiquement au Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund (le « **Fonds** »), un Fonds de PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « **Société** »), un fonds à compartiments multiples avec séparation des engagements entre les compartiments.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus de la Société du 14 octobre 2015 (le « Prospectus ») qui précède immédiatement ce Supplément et y est incorporé.

Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund

14 octobre 2015

Les termes portant une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les Administrateurs de la Société dont le nom apparaît dans le Prospectus sous l'intitulé « **Gestion et Administration** » acceptent toute responsabilité concernant les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus. D'après les connaissances et la bonne foi des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et le Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. En conséquence, les Administrateurs en acceptent la responsabilité.

En raison du niveau de risque supérieur à la moyenne lié à l'investissement dans le Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund, celui-ci ayant la possibilité d'investir dans des titres de marchés émergents et largement dans des instruments financiers dérivés, il est déconseillé d'accorder à celui-ci une part trop importante dans un portefeuille d'investissement ; le Fonds peut ne pas être recommandé pour tous les investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que tout ou partie de la Commission de gestion payable par le Fonds peut être imputée au capital du Fonds. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi lors du rachat de leurs participations.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes sont versés à partir du capital du Fonds. Le capital se réduit donc et les distributions seront réalisées en renonçant au potentiel de croissance future du capital, et ce cycle pourra se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les dividendes peuvent être versés à partir du capital des Catégories de Distribution II, G Institutional et G Retail. Le paiement de dividendes à partir du capital peut entraîner une érosion du capital, quelle que soit la performance du Fonds. Par conséquent, les distributions peuvent être générées en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Ce cycle est susceptible de se poursuivre jusqu'à épuisement du capital.

Les Actionnaires doivent noter que les Commissions de gestion et les autres commissions et frais à payer au titre de la Catégorie de Distribution II seront imputés au capital de la Catégorie de Distribution II. Il est donc possible que les Actionnaires ne reçoivent pas le montant total investi du fait de la réduction du capital.

Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund – Informations résumées

Le tableau qui suit présente des informations résumées sur le Fonds. L'ensemble des données repose sur les informations plus détaillées du Fonds et des risques associés qui figurent dans le présent Supplément et le Prospectus.

<i>Principaux investissements</i>	<i>Duration moyenne du portefeuille</i>	<i>Qualité de crédit⁽¹⁾</i>	<i>Fréquence de distribution</i>
Instruments dérivés d'actions (essentiellement contrats à terme standardisés) garantis par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe à gestion active	0 à 1 an	B3 à Aaa (sauf titres adossés à des hypothèques) ; max 10 % inférieurs à Baa3.	Trimestrielle

(1) Notés par Moody's Investors Service, Inc. ou ayant obtenu une note équivalente chez Standard & Poor's Rating Service ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, jugés de qualité comparable par le Conseiller en investissement.

Politiques et objectif d'investissement

L'objectif d'investissement est une performance absolue supérieure à celle de son indice de référence, à savoir l'indice Russell 2000.

Pour réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds suit la stratégie de gestion de portefeuille exclusive du Conseiller en investissement dénommée « StocksPLUS » (qui associe une exposition à un indice d'actions, dans ce cas l'indice Russell 2000, garanti par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe géré activement).

Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS » et comme décrit plus précisément ci-dessous, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés (principalement des contrats à terme standardisés) offrant une exposition à l'indice Russell 2000 et garantis par un portefeuille d'Instruments à revenu fixe. Des produits dérivés peuvent être acquis pour une fraction des actifs qui seraient nécessaires à l'achat direct des actions et, de ce fait, les actifs restants peuvent être investis en Instruments à revenu fixe. L'indice Russell 2000 est composé de 2 000 des plus petites sociétés de l'indice Russell 3000. De ce fait, il est jugé représentatif du marché américain des petites capitalisations. Le Fonds évaluera sa performance par rapport à l'indice Russell 2000.

Comme indiqué plus haut, le Fonds utilisera des instruments dérivés d'actions, essentiellement des contrats à terme standardisés (négociés en bourse ou de gré à gré) offrant une exposition à l'indice Russell 2000. Des informations complémentaires sur les produits dérivés sont fournies plus bas. Bien que le Fonds n'investisse normalement pas directement dans des actions figurant dans l'indice Russell 2000, lorsque les produits dérivés semblent surévalués, le Fonds peut investir directement jusqu'à 100 % de ses actifs dans un « panier » de titres de participation et de titres convertibles en actions (tels que décrits dans le Prospectus sous le titre « **Titres convertibles et actions** ») qui figurent dans l'indice Russell 2000 au moment de l'achat. Quand le Fonds investit directement dans un panier de titres, il doit respecter les restrictions d'investissement exposées à l'**Annexe 4**.

Les actifs qui ne sont pas investis dans des actions ou des produits dérivés, sont investis principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou inférieure à BBB- selon S&P ou ayant une cote Fitch équivalente, mais notés au moins B3 par Moody's ou B- par S&P ou ayant une cote Fitch équivalente (ou, en l'absence de notation, considéré comme étant de qualité équivalente par le Conseiller en investissement), à l'exception des titres adossés à des hypothèques (qui ne sont soumis à aucune notation minimale). Si les titres adossés à des hypothèques ne sont soumis à aucune obligation de notation minimale, les titres adossés à des hypothèques inférieurs à « investment grade » seront pris en compte dans le calcul du plafond de 10 % précité concernant les titres dont la note est inférieure à « investment grade ». Le Fonds peut investir sans limite dans des titres libellés en USD et non libellés en USD d'émetteurs non américains. Le Conseiller en investissement gère activement la composante à revenu fixe du portefeuille pour obtenir une meilleure performance absolue des investissements du Fonds, étant entendu que la duration globale du portefeuille ne doit pas dépasser un an.

Sous réserve des dispositions de la Réglementation mentionnées à l'**Annexe 4** et décrites plus en détail dans les sections « **Gestion de portefeuille efficace** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** », le Fonds pourra utiliser des actions et des instruments dérivés liés aux instruments à revenu fixe, essentiellement des contrats à terme standardisés mais aussi des contrats de swap, des options (notamment des options à barrière) ou des options sur contrats à terme et peut également conclure des contrats de change à terme. Les swaps (qui comprennent les swaps de performance absolue, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et de volatilité) que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv) conformément à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition à l'indice Russell 2000. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.

Le recours aux instruments dérivés (à des fins de couverture et/ou d'investissement) peut exposer le Fonds aux risques mentionnés dans la section « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du chapitre « **Facteurs de risques généraux** ». Combinée aux positions résultant d'investissements directs, l'exposition aux actifs sous-jacents des instruments dérivés (autres que les dérivés basés sur des indices) ne pourra en aucun cas dépasser les limites d'investissement indiquées dans l'Annexe 4 du Prospectus. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire par effet de levier. L'effet de levier du Fonds va fluctuer entre 0 et 600 % de sa Valeur d'inventaire nette. Il pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, le Conseiller en investissement considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. L'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux exigences de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés sera couvert et géré à l'aide de la méthode de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. Statistiquement, il existe toutefois 1 % de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR repose sur une période d'observation donnée et peut donc être faussée si les conditions du marché sont anormales ou que les exceptions ne sont pas prises en compte au cours de cette période. Les investisseurs risquent par conséquent de subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le Gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de stress du modèle de VaR réguliers en respectant les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'indice Russell 2000. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification au Supplément et au Processus de la gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition du Fonds à des Instruments à revenu fixe

non libellés en dollars américains est limitée à 20 % de l'actif total. L'exposition aux devises autres que le dollar américain résultant d'une exposition à des titres participatifs n'est soumise à aucune limitation. En conséquence, les fluctuations des devises autres que le dollar américain peuvent affecter la performance du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, mise et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre et sont décrites plus en détail dans la rubrique « **Gestion de portefeuille efficace** ». Le succès des techniques employées par le Conseiller en investissement ne peut en aucune manière être garanti. Toutefois, le Fonds peut également investir dans ces instruments dérivés, sous réserve de la Réglementation et des interprétations publiées de temps à autre par la Banque centrale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut investir 10 % maximum de son actif net dans des Instruments à revenu fixe de marchés émergents. La limite précitée ne s'applique pas aux Instruments à revenu fixe souverains de qualité « investment grade » libellés en monnaie locale ayant moins d'un an restant à courir jusqu'à l'échéance.

Conseiller en investissement

Pacific Investment Management Company LLC

Devise de référence

La Devise de référence du Fonds est l'USD.

Commissions et frais

Frais de gestion payables au Gestionnaire :

Les commissions payables au Gestionnaire n'excéderont pas 2,50 % par an de la Valeur d'inventaire nette du Fonds.

Catégorie	Commission de gestion (en %)	Frais de gestion (en %)	Commission de commercialisation (en %)	Honoraires de distribution (en %)	Frais de gestion unifiés (en %)
Institutional	0,55	-	-	-	0,55
G Institutional	0,55	-	-	-	0,55
Catégorie S	0,55	-	-	-	0,55
Investor	0,55	0,35	-	-	0,90
Administrative	0,55	-	0,50	-	1,05
H Institutional	0,72	-	-	-	0,72
Cat. R	0,80	-	-	-	0,80
Cat. E	1,45	-	-	-	1,45
M Retail	1,45	-	-	-	1,45
G Retail	1,45	-	-	-	1,45
Cat. T	1,45	-	-	0,40	1,85
Cat. Z	0,00	-	-	-	0,00

Les frais payables au Gestionnaire, y compris la « Commission de gestion », les « Frais de service » et les Frais relatifs à la Catégorie Z sont détaillés dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Des informations détaillées relatives aux commissions et frais du Fonds et de la Société figurent dans la section « **Commissions et frais** » du Prospectus.

Frais de constitution

Les coûts associés à la constitution du Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund, ainsi qu'à la préparation et à l'impression du Supplément associé ne devraient pas dépasser 50 000 USD et seront imputés au Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund et amortis sur la première année de fonctionnement de ce dernier ou toute autre période déterminée par les Administrateurs.

Jour de transaction

Tout jour où les banques sont ouvertes aux États-Unis ou tout autre jour précisé par les Administrateurs avec l'accord du Dépositaire, sous réserve qu'il y ait au moins un Jour de transaction par quinzaine et que tous les Actionnaires aient été avisés au préalable. Nonobstant ce qui précède, il n'y aura pas de Jour de transaction pour un Fonds si, du fait de jours fériés ou de la fermeture d'un marché/bourse dans une juridiction, il est difficile (i) de gérer un Fonds ou (ii) de valoriser une partie de l'actif d'un Fonds.

Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à contacter l'Agent administratif ou à consulter le calendrier des jours de fermeture (Funds Holiday Calendar) (dont un exemplaire est également disponible auprès de l'Agent administratif) pour des informations supplémentaires sur les dates de fermeture du Fonds proposées pour l'année.

Veuillez vous reporter aux sections « **Comment acheter des Actions** », « **Informations importantes concernant les transactions portant sur les Actions** », « **Comment procéder au rachat d'Actions** » et « **Comment échanger des Actions** » du Prospectus pour obtenir de plus amples informations sur l'achat, la vente et l'échange d'Actions du Fonds.

Période d'offre initiale et Prix d'émission

Ainsi qu'il est détaillé dans l'Annexe A du présent Supplément, le Fonds émet des Catégories d'Actions Institutional, Investor, Administrative, H Institutional, E, G Institutional, G Retail, M Retail, Z, T, R et S. Le Fonds pourra émettre des Actions de distribution (distribuant un revenu), des Actions de distribution II (distribuant un revenu amélioré) et des Actions de capitalisation (accumulant les revenus).

Le Prix d'émission initiale de toute nouvelle Catégorie d'Actions du Fonds sera, selon la devise de la Catégorie d'Actions, de 10,00 AUD, 10,00 BRL, 10,00 CAD, 10,00 CHF, 100,00 CLP, 10,00 CZK, 10,00 EUR, 10,00 GBP, 10,00 HKD, 10,00 HUF, 10,00 ILS, 1 000,00 JPY, 100,00 MXN, 100,00 NOK, 10,00 NZD, 10,00 PLN, 100,00 RMB, 100,00 SEK, 10,00 SGD, 10,00 USD (hors Commission de souscription ou Commission de conversion due).

La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions libellée en CZK, HUF et PLN commencera à 9 heures (heure d'Irlande) le 15 octobre 2015 et se terminera à 16 heures (heure d'Irlande) le 15 avril 2016. La Période d'offre initiale de toute Catégorie d'Actions du Fonds disponible mais pas encore lancée, telle que présentée dans l'Annexe A ci-dessus, prendra fin le 14 avril 2016. Les Administrateurs pourront raccourcir ou prolonger la Période initiale de souscription de toute nouvelle Catégorie d'Actions. La Banque centrale sera avisée au préalable de toute prolongation si des souscriptions d'Actions ont été reçues, et autrement une fois par an.

Dividendes et distributions

À l'exception des Catégories G Institutional, G Retail et M Retail, les dividendes payés au titre d'Actions de distribution du Fonds sont déclarés tous les trimestres et, selon le choix des Actionnaires, payés en numéraire ou réinvestis en Actions supplémentaires après la déclaration.

En ce qui concerne les Catégories G Institutional et G Retail, les dividendes sont déclarés une fois par an et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions tous les ans. Les Catégories de distribution G Institutional et G Retail peuvent verser des dividendes à partir du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution.

En ce qui concerne les Catégories M Retail, les dividendes sont déclarés chaque mois et, selon le choix de l'Actionnaire, payés en numéraire ou réinvestis dans d'autres Actions chaque mois.

Dans le cas de la Catégorie de Distribution II (qui vise à générer un rendement amélioré pour les Actionnaires), les Administrateurs peuvent à leur gré, verser des commissions à partir du capital et prendre en compte le différentiel de rendement entre la Catégorie d'Actions couverte pertinente et la Catégorie d'Actions de référence (ce qui constitue une distribution à partir du capital). Le différentiel de rendement peut être positif comme négatif ; il est calculé sur la base de la différence entre le rendement implicite de la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions concernée et la devise de référence du Fonds. En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à la Catégorie de distribution II à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le raisonnement qui préside au paiement de dividendes à partir du capital consiste à donner au Fonds la possibilité de maximiser le montant distribuable aux investisseurs qui recherchent une Catégorie d'Actions versant un dividende plus élevé.

Comme indiqué plus haut, il convient de noter que les Commissions de gestion et les autres commissions éventuelles, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevés sur le capital de la Catégorie de distribution II, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Le Fonds peut payer des dividendes sur le revenu net des investissements et les plus-values réalisées sur la cession des investissements moins les moins-values réalisées et latentes (y compris les frais et dépenses). En outre, si la différence entre les plus-values réalisées sur la cession des investissements et les moins-values réalisées et latentes est négative, le Fonds peut tout de même payer des dividendes à partir du revenu net des investissements et/ou du capital. Le versement des dividendes à partir du capital donnera au Fonds la capacité de procurer aux investisseurs, qui recherchent des solutions de placement axées sur le revenu, un niveau stable et constant de distribution. Le Conseiller en investissement n'est pas tenu de communiquer un taux de dividende prévu par Action aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels et, bien qu'il puisse décider de le faire de temps à autre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce taux peut varier selon les conditions de marché. Il ne peut être garanti qu'un taux sera atteint et, si le revenu ou les plus-values distribuables du Fonds ne sont pas suffisants pour atteindre un niveau spécifique, il est possible que les investisseurs du Fonds ne reçoivent aucune distribution de dividendes ou une distribution de niveau inférieur.

Il convient de noter que la Commission de gestion et les autres commissions, ou une partie de celles-ci, peuvent être prélevées sur le capital, qui est ainsi susceptible de diminuer, et que le revenu peut être généré en renonçant au potentiel de croissance future du capital. Le raisonnement qui préside à l'imputation au capital consiste à maximiser le montant distribuable aux investisseurs.

Les dividendes versés à partir du capital pourront avoir des incidences fiscales différentes que celles concernant les distributions de produit net. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller fiscal à cet égard.

Profil de l'investisseur type

Investisseurs cherchant une appréciation du capital mais acceptant également le risque accru lié à la volatilité des marchés boursiers. Investisseurs ayant un horizon d'investissement à long terme.

Facteurs de risque

Du fait que le Fonds US Small Cap StocksPLUS™ Fund investit, dans certaines conditions, dans des produits dérivés adossés à un portefeuille d'Instruments à revenu fixe, généralement sur un marché où la valeur des produits dérivés d'actions et des Instruments à revenu fixe marque le pas, ou lors de périodes de forte volatilité des marchés, le Fonds peut subir de plus grosses pertes et produire des plus-values plus faibles que s'il investissait directement dans un portefeuille d'actions de l'indice.

Veuillez consulter les sections « **Facteurs de risques généraux** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés et techniques d'investissement** » du Prospectus.

Veuillez vous reporter à l'indicateur synthétique de risque et de rendement (« **SRRI** ») présenté dans la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur correspondant à la catégorie d'actions dans laquelle vous avez investi ou vous envisagez d'investir. Le SRRI est basé sur la volatilité du Fonds calculée suivant les exigences du Règlement sur les OPCVM. Plus la note du risque de l'indicateur est élevée, plus la valeur d'inventaire nette du Fonds est exposée à la volatilité.

Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc dont les noms figurent dans le Prospectus acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance et selon l'avis des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

ANNEXE A

Des détails concernant les Catégories d'Actions disponibles à la souscription dans le Fonds se trouvent ci-dessous. Pour chaque type de Catégories d'Actions, le Fonds offre des Catégories d'Actions dans sa devise de référence. Les Catégories d'Actions sont également disponibles dans chacune des autres devises figurant à la section « **Période d'offre initiale et Prix d'émission initiale** » (et qui sont disponibles en versions Couvertes et Non couvertes). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agent administratif pour savoir si la Catégorie d'Actions a été lancée et pour connaître sa date de lancement.

Institutional	Cap.
Institutional	Dis.
Institutional	Dis. II
G Institutional	Dis.
G Institutional	Dis. II
H Institutional	Cap.
H Institutional	Dis.
H Institutional	Dis. II
Investor	Cap.
Investor	Dis.
Investor	Dis. II
Administrative	Cap.
Administrative	Dis.
Administrative	Dis. II
E	Cap.
E	Dis.
E	Dis. II
G Retail	Dis.
G Retail	Dis. II
M Retail	Dis.
M Retail	Dis. II
R	Cap.
R	Dis.
R	Dis. II
T	Cap.
T	Dis.
T	Dis. II
Z	Cap.
Z	Dis.
Z	Dis. II
S	Cap.
S	Dis.
S	Dis. II